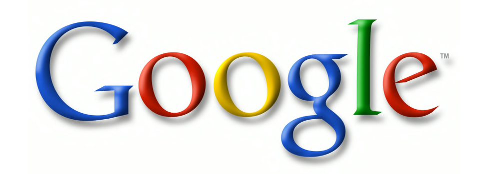
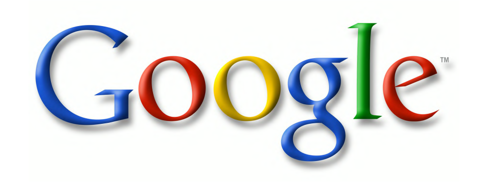



Google



George Bancroft.

MÉMOIRES

AUTOGRAPHES

DE M. LE PRINCE

DE MONTBAREY.

III.

VERSAILLES, IMPRIMERIE DE VITRY.

MÉMOIRES
AUTOGRAPHES
DE M. LE PRINCE
DE MONTBAREY,

MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE
sous LOUIS XVI;

GRAND D'ESPAGNE DE LA PREMIÈRE CLASSE, PRINCE DU SAINT-EMPIRE, GRAND PRÉFET DES DIX VILLES IMPÉRIALES D'ALSACE, LIEUTENANT GÉNÉRAL DES ARMÉES DU ROI, ETC.

Avec un *Fac simile* de son écriture, contenant le portrait moral de M.gr le Comte d'Artois, aujourd'hui S. M. CHARLES X.

TOME TROISIÈME.



PARIS,
ALEXIS EYMERY, RUE MAZARINE, N.° 30.
ROUSSEAU, RUE DE RICHELIEU, N.° 107.

1827.

MÉMOIRES

DE M. LE PRINCE

DE MONTBAREY.

SUITE DU COMPTE QUE JE ME RENDS A MOI-MÊME.

Dans les premiers jours de janvier 1780, le Roi désira faire une promotion d'officiers-généraux dans ses troupes; il n'y en avait point eu depuis la paix de 1763. Le 1.er mars, cette promotion fut connue; selon mon rang d'ancienneté, je fus compris parmi les maréchaux de camp que Sa Majesté éleva au grade de lieutenans-généraux de ses armées.

Cette série de grâces et d'augmentation de grades fit, comme à l'ordinaire, beaucoup d'obligés sans reconnaissance, et beaucoup de mécontens qui s'acharnèrent contre les ministres, dont toutes les prétentions croyaient avoir à se plaindre. Je m'y attendais; je n'en fus ni surpris, ni embarrassé, car je ne tenais

à ma place que par le bien auquel je pouvais coopérer, et par mon extrême attachement à la personne sacrée du Roi, dont ma place me tenait plus rapproché. J'étais plus à portée qu'un autre de connaître et d'admirer ses vertus, qui lui étaient si naturelles qu'il fallait étudier cet excellent prince pour l'estimer tout ce qu'il valait. Pour son malheur et à la honte de son siècle, il vivait dans un temps de corruption si générale, que, même d'honnêtes gens, et, à plus forte raison, la plus grande partie des courtisans, n'étaient pas assez justes pour rendre à sa vertu simple et modeste le tribut d'hommages qui lui était dû. Ils trouvaient commode de taxer d'apathie les mœurs et les habitudes sans faste d'un souverain bienfaisant, uniquement occupé du bonheur de son peuple ; et ils transformaient en faiblesse la complaisance et la facilité qui lui faisaient tolérer autour de lui des plaisirs bruyans auxquels il ne prenait jamais aucune part, et que peut-être il aurait dû proscrire ou du moins restreindre. Loin d'apprécier la véritable grandeur de son caractère et sa sagesse, qu'ils regardaient peut-être intérieurement comme une critique de leur conduite, ils essayaient de s'en dédommager en peignant sous les couleurs du ridicule les amusemens

paisibles qu'il goûtait dans son intérieur, et ces études en tout genre auxquelles il se livrait, quand la représentation royale n'exigeait pas qu'il se montrât en public.

Ce prince était né si vertueux, que l'usage de ses vertus lui était aussi naturel qu'il est naturel à un pommier de porter des pommes. Je ne puis exprimer que par cette comparaison triviale le sentiment intérieur que j'ai éprouvé pendant tout le temps que j'ai vécu rapproché de sa personne.

Il ne lui manquait, selon moi, qu'une plus parfaite connaissance des hommes; car il était bien loin d'avoir une idée de la corruption de son siècle et du degré de perversité de la plupart des personnes dont il était environné.

J'éprouvai, après la déclaration de la promotion, tout ce à quoi je m'étais attendu et que j'avais vu arriver dans des cas pareils. Mon antichambre, jusque là remplie pendant tout le jour, devint déserte dès que la liste des promus fut connue. J'eus plus de satisfaction de me voir débarrassé de l'ennui des sollicitations, que je ne fus blessé de l'ingratitude et de l'injustice d'une partie de ceux que j'avais obligés. Il s'en fallait de beaucoup que je fusse aussi vertueux que le Roi, mais je

connaissais mieux les hommes; leur égoïsme ne pouvait ni m'affliger ni me surprendre.

Depuis cette époque, je crus m'apercevoir qu'il se formait un parti contre moi. J'en avertis M. de Maurepas. Mais le premier ministre, devenu plus vieux, n'avait plus la force nécessaire pour s'opposer aux intrigues de la cour; il n'osait plus éveiller l'attention du Roi sur les licences qu'on se permettait; il avait lui-même redoublé d'égoïsme, et, dans le moment dont je parle, il n'était occupé, pour ainsi dire, que de son existence physique qu'il soignait avec attention, et qu'il aurait craint de déranger, en se jetant en avant de la cabale, pour y mettre obstacle et la déjouer.

Je connaissais bien son amitié pour moi, mais je connaissais aussi son insouciance; et, sans compter sur son secours dans ma propre cause, je ne lui fis part de mes remarques que pour l'acquit de ma conscience. L'orage d'ailleurs ne grondait encore que dans l'éloignement.

Le ministre des affaires étrangères, qui avait renouvelé, au nom du Roi, l'alliance avec le corps helvétique, s'était prêté à la séparation de l'évêché de Bâle et du pays de Po-

rentruy d'avec les treize cantons et leurs alliés. Pressé par les intrigues d'un prétendu ministre du prince-évêque, il avait ouvert l'oreille aux insinuations de cet agent perfide qui, flattant l'amour propre de son souverain, mais par des vues entièrement relatives à lui-même, avait suggéré l'idée d'un traité particulier avec la couronne de France et avait persuadé son utilité à M. de Vergennes. Lorsque la proposition en fut faite, je ne pus me dispenser de présenter des observations qui prouvèrent que je n'étais pas convaincu de l'utilité de cette innovation, et que je pensais sur cet objet, comme j'avais pensé sur la séparation de l'état de Neufchâtel que j'étais parvenu à empêcher dans le temps. Il est vrai que lorsqu'il avait été question du comté de Neufchâtel, M. de Maurepas avait trois ans de moins, et, malgré tout ce que je pus dire, le traité de Porentruy passa et fut conclu. Je ne retirai d'autre fruit de mes observations que de m'aliéner, s'il se pouvait, encore davantage, M. de Vergennes et ses ayant-cause, qui ressentaient depuis long-temps une extrême jalousie de la confiance dont le Roi m'honorait, et qui, voyant la santé de M. de Maurepas s'affaiblir chaque jour davantage, pouvaient en craindre les suites.

D'un autre côté, le baron de Breteuil, longtemps employé en grand dans les affaires étrangères, était devenu secrétaire d'état de la maison du Roi, et était entré au conseil. Quoiqu'il affichât une grande intimité avec moi, d'après notre ancienne connaissance, puisque nous avions été au collége ensemble, et que le marquis d'Entraigues était notre ami commun, il fut secrètement atteint de la même jalousie; et, comme il avait été ambassadeur à la cour de Vienne, et qu'il était encore en grande correspondance avec les ministres impériaux, il avait acquis des droits à la confiance de la Reine, qui l'écoutait et le protégeait.

Mes envieux et mes ennemis, trouvant dans le ministère ces deux points d'appui, en devinrent plus entreprenans, et se permirent des manœuvres et des propos dont j'étais informé dans le moment même, et que je ne perdais pas de vue, quoique je n'en fisse pas grand cas.

Les bontés et la confiance du Roi ne diminuèrent point; j'en recevais, chaque jour, de nouvelles preuves; et notamment lorsque la reine d'Espagne, étant accouchée d'un infant, la possibilité de réaliser la promesse qui m'avait été faite par le roi catholique, mit Sa Majesté dans le cas de faire réitérer ses bons of-

fices en ma faveur à la cour de Madrid. Par le retour du courrier qui fut envoyé pour mon affaire personnelle, j'appris que ma demande de la grandesse d'Espagne avait eu un plein succès, et Sa Majesté daigna elle-même me l'annoncer, et en public.

Cette grâce signalée, d'autant plus marquante, qu'elle me faisait quasi sortir de l'ordre de la noblesse, pour me placer parmi les gens titrés de la cour, fit un très-grand effet dans le public. Comme chacun se crut obligé ou intéressé à me témoigner la part qu'il y prenait, mon appartement, solitaire depuis la promotion, ne désemplit pas pendant près de huit jours, et, depuis les princes du sang, jusqu'au dernier individu de Paris, tous crurent devoir venir me complimenter.

Madame de Montbarey fut présentée à la cour comme grande d'Espagne, et prit le tabouret chez la Reine, en conséquence. Sa Majesté l'ayant accueillie avec distinction, mon existence du moment eut l'air de réunir tout ce qui pouvait me flatter. Mais, malgré ce prestige, je n'étais pas aveuglé; j'avais toujours l'œil ouvert sur ma position réelle; je jugeai qu'après le premier moment d'étonnement, la jalousie que des gens puissans me portaient, et qui, dans cet instant, s'efforçaient de pa-

raître les plus affectueux, ne pouvait qu'en devenir plus vive et plus active, parce que leurs craintes ne pouvaient que s'accroître; et je mis tous mes moyens en jeu pour que leurs démarches, même les plus secrètes, ne pussent m'échapper.

Je ne changeai pas la moindre chose à mon extérieur ni à ma conduite ordinaire sur tous les points. Les personnes qui m'entouraient, même celles qui avaient ma confiance, ne purent se douter que je fusse instruit des propos qu'on semait dans le public; et les chefs de bureau de la guerre qui travaillaient chaque jour avec moi, ne purent entrevoir la moindre altération, ni la moindre inquiétude dans ma manière d'être. Le Roi continuait à me bien traiter, et la Reine me recevait à merveille; M. de Maurepas paraissait jouir lui-même de ce qui m'était arrivé d'heureux, et de toute part, on me pressait de songer à un mariage pour mon fils.

Cet état de choses dura jusqu'au milieu du mois d'octobre 1780, tout demeurant, à l'extérieur, du plus brillant présage pour moi; et toutes les manœuvres de mes ennemis restant secrètes et concentrées, mais pas assez pourtant pour que je n'en eusse pas connaissance. Je savais me contenir, quoique je me-

trouvasse tous les jours en face des personnes dont j'avais le plus à me plaindre. J'ai lieu de croire qu'elles ne purent jamais se douter que je fusse instruit. J'eus le soin de ne pas fatiguer de mes craintes M. de Maurepas, que je ne voulais pas affliger, et que je connaissais trop pour l'engager à me servir, ou pour espérer qu'il le fît avec quelque énergie.

Vers cette époque, je crus remarquer un peu de refroidissement dans la manière dont la Reine me traitait; mais ce n'était encore qu'une nuance imperceptible à tous autres yeux que les miens. Le Roi ne variait point dans sa confiance et dans ses bontés pour moi; et je crus voir que mes ennemis étaient embarrassés, parce qu'ils redoublèrent d'attentions à mon égard, attentions dont je n'étais pas la dupe. Peu de temps après, et dans les premiers jours de novembre, je trouvai la Reine plus prononcée, et moins accueillante; et sans que, dans mes rapports ordinaires avec le Roi, il y eût de changement notable, je crus démêler que Sa Majesté éprouvait quelque embarras. De ce moment, toutes les facultés de mon entendement furent occupées à en pénétrer la cause.

Mes efforts furent vains pendant longtemps; cependant je crus enfin être arrivé à la

vérité, sans que je puisse l'établir par des preuves incontestables. Je vais rendre compte des notions que j'acquis sur le changement de ma position.

On se rappelle que j'avais remis au Roi, dans le courant de l'année précédente, un mémoire où j'indiquais le moyen de combler le déficit de nos finances, par la suppression successive de beaucoup de charges et d'emplois inutiles. Sa Majesté, en acceptant ce mémoire, avait daigné me promettre le secret le plus absolu sur le nom de la personne qui le lui avait remis. Je connaissais trop la sévère probité du Roi, pour n'être pas assuré de sa discrétion. Il s'était présenté, depuis la remise de ce mémoire, quelques petites vacances du genre de celles que j'avais indiquées pour n'être pas remplies; l'ancien usage avait été suivi; les places avaient été données, sans que le Roi y eût mis le plus léger obstacle : ce qui m'avait fait présumer qu'il n'était point encore décidé sur la question que j'avais soumise à sa sagesse.

Cependant, la vacance d'un emploi considérable de cette espèce, et la survivance d'un autre du même genre, pour lesquels on fit de vives sollicitations auprès du monarque, et sans aucun succès, éveillèrent l'atten-

tion. On fut surpris d'abord de sa résistance à l'égard de personnes qu'il n'était pas dans l'usage de refuser; des inquiétudes naquirent, et les instances des intéressés ayant forcé de donner plus d'attention à ce refus obstiné, je suis autorisé à croire que, quoique le Roi n'eût pas manqué à la parole qu'il m'avait donnée, on parvint à deviner que sa conduite était le résultat d'un plan qu'on lui avait suggéré. On fit des recherches suivies pour pénétrer ce mystère. J'ai la certitude qu'on s'adressa à M. de Maurepas, dont la réponse dut être fort embarrassante, puisque je ne lui avais fait, dans le temps, aucune confidence. J'ignore s'il en parla au Roi, et conséquemment quelle fut la réponse de Sa Majesté. Mais il ne m'est pas possible de douter que je ne fusse bientôt l'objet de tous les soupçons, puisque personne ne songea à me sonder et ne me parla à ce sujet, pas même M. de Maurepas. Peut-être que, convaincu, aussi bien que les autres, que j'étais l'auteur du plan que le Roi paraissait vouloir suivre, il me sut mauvais gré du secret que je lui en avais fait, et que son amour propre fut blessé de ce que j'avais traité directement avec Sa Majesté d'un objet aussi important, sans son intervention et sans aucun autre intermédiaire.

De ces agitations, de ces recherches, de ces soupçons, il se forma un foyer de malveillance contre moi, qui fut encore long-temps contenu à l'extérieur, par la confiance que le Roi paraissait toujours me conserver, mais qui semait sur toutes mes démarches, sur toutes mes actions, le fiel de la critique et tous les petits désagrémens dont les intrigans savent si bien abreuver les ministres et les gens en place, quand des chefs en crédit leur font connaître qu'ils trouveront, dans leurs attaques, de l'appui, de la protection, et peut-être même un salaire.

Comme j'avais toujours les yeux ouverts, ainsi que je l'ai dit, et que j'avais pris tous les moyens possibles d'être instruit de tout ce qui pouvait m'intéresser, je ne fus pas long-temps sans m'apercevoir que je devenais, chaque jour, l'objet de la malveillance, et que la source des propos qui se répandaient et circulaient dans la capitale, venait de la cour. Le Roi me traitait toujours également bien ; je n'avais rien changé à mes formes extérieures ; j'étais reçu partout à peu près de la même manière ; et cependant l'on publiait à Paris, on se disait à l'oreille, à Versailles, qu'il y aurait bientôt un changement dans le département de la guerre. Ces propos duraient

pendant quelques jours, puis tombaient, pour renaître au bout d'une semaine. J'y étais assez indifférent; de fait, je n'en paraissais ni inquiet, ni affecté; ils ne me distrayaient pas de mes occupations et de mes devoirs, mais ils m'importunaient. Je les apprenais par madame de Montbarey, par mes enfans, par mes amis, par mes affidés, qui, tous, plus ou moins, en étaient chagrinés, quoiqu'ils me trouvassent inaccessible à l'inquiétude. Souvent madame de Montbarey me taxait de trop d'insouciance pour les propos du public, et de trop de confiance en moi-même et dans mes prétendus moyens. Je me moquais en apparence de toutes leurs alarmes, mais, en réalité, je faisais les plus actives recherches pour être éclairci sur le fond de la question, et pour connaître ma véritable position.

L'observation qui servit le mieux à me faire entrevoir la cause de tous ces mouvemens, fut l'embarras que je crus remarquer dans Sa Majesté, quand je me trouvais en sa présence; je crus aussi en remarquer chez M. de Maurepas; et cette dernière observation me fit mettre le doigt sur la véritable cause de toutes ces intrigues. De ce moment, mon parti fut pris. Je ne m'occupai plus que des formes qu'il me convenait de mettre dans l'exécution

de mon projet. Tout cela se passa dans le courant de novembre 1780; et, dès que je me fus décidé, rien ne troubla plus ma parfaite tranquillité. Je mis le plus grand ordre dans tous les papiers de mon cabinet; je dérobai la connaissance de ma détermination, non-seulement à tous les chefs de bureau dans lesquels je pouvais avoir confiance, mais même à mes secrétaires intimes.

Ce fut à cette époque que j'éprouvai une des plus grandes peines dont mon cœur pût être affligé. Depuis quarante ans, la plus tendre amitié m'unissait au marquis d'Entraigues : les jeux de notre enfance, les goûts, les plaisirs de la jeunesse, nos sociétés dans un âge plus avancé, nos projets d'ambition, tous nos sentimens enfin avaient été communs; jamais le plus léger nuage n'avait obscurci notre liaison. J'ai dit de quelle utilité m'avait été son amitié depuis mes assiduités et mon séjour à la cour, et les services essentiels qu'il m'avait rendus, depuis mon entrée au ministère. Le marquis d'Entraigues avait une aménité de caractère qui le rendait aimable pour les hommes comme pour les femmes. La tranquillité de son âme aurait pu le faire soupçonner d'insensibilité, mais cette apparence n'était qu'extérieure, et disparaissait pour

ceux qui étaient à portée de juger de l'excellence de son cœur et de la douceur de ses vertus sociales.

M. d'Entraigues n'avait, comme moi, que quarante-huit ans, mais des douleurs de reins et des maux de vessie le tourmentaient depuis plusieurs années, et troublaient la sérénité de son âme. Les attaques se rapprochèrent, et enfin il y succomba, au commencement de décembre 1780. Je lui rendis, pendant sa maladie, tous les soins qu'il devait attendre de mon amitié et que purent me permettre mes occupations ministérielles; et, lorsque la mort me l'enleva, je fus pénétré de la plus vive affliction. Dans cette calamité de mon cœur, je reçus toutes les marques d'intérêt, vraies ou fausses, que je pouvais attendre du public. Nos sentimens étaient trop connus pour que la perte de mon ami intime ne fût pas considérée comme un véritable malheur. Le Roi, la Reine, et à leur exemple, toute la cour, me témoignèrent le plus vif intérêt. Le temps de solitude que me commanda cette perte si sensible, me permit de faire et de compléter tous les arrangemens intérieurs, relatifs à ma résolution définitive.

C'est ainsi que se passèrent les premiers jours de décembre 1780. La part que tout la

monde, soit à la cour, soit à la ville, semblait prendre à ma juste douleur, atténuait toutes les intrigues dirigées contre moi, et qui avaient lieu, non dans l'espoir de me faire renvoyer du ministère; on ne l'espérait pas, on ne le tentait même pas; mais, dans toutes les démarches de mes rivaux en crédit et de mes ennemis, le but principal et unique était, par des calomnies et des inculpations vagues, de diminuer le crédit qu'on me supposait auprès du Roi, et dont on redoutait les suites. On était même parvenu à jeter quelques semences de ces craintes dans l'esprit de M. de Maurepas, que son amitié pour moi et la parfaite connaissance qu'il avait de mon caractère rassuraient bien un peu, mais dont l'amour propre était blessé du secret qu'il entrevoyait que je lui avais fait de mes démarches auprès du monarque.

Comme mon plan était entièrement arrêté, la connaissance que j'acquérais des mouvemens de mes adversaires, ne faisait que me faire presser ou ralentir mes démarches, dont je renfermais le secret dans le fond de mon âme, et avec d'autant plus de facilité, que la douleur réelle et très-publique où la perte de mon ami m'avait plongé, servait de prétexte à l'isolement dans lequel je vivais, et qui me

donnait le loisir de rassembler tous mes matériaux, de combiner toutes mes actions, et de mettre en ordre et sous ma main tous mes papiers, en faisant la séparation de ceux que je croyais nécessaires d'avec ceux dont je croyais devoir me débarrasser. Ma douleur, si justement motivée, me laissait ainsi le temps indispensable pour arriver à mon but avec tous les ménagemens que demandaient de moi, et les bontés dont le Roi ne cessait de me combler, et l'amitié de M. le comte de Maurepas, auquel je sentais bien que l'exécution de mon projet allait déplaire.

Quand enfin je crus avoir pris toutes les précautions que la prudence exigeait de la délicatesse de ma position, je fis part à madame de Montbarey de mes intentions, des raisons qui les déterminaient, et de ma résolution bien fixée. J'étais d'avance sûr de sa réponse et de son approbation. J'étais certain qu'un secret de cette espèce, confié à sa sagesse et à son intérêt pour moi, ne pouvait être mieux placé; que mon plan étant dicté par l'honneur et dirigé d'après ses principes, se trouverait naturellement conforme à son caractère, dont je connaissais toute l'énergie. Car, si madame de Montbarey avait dans les choses ordinaires de son intérieur quelques-unes des

petitesses qui la rapprochaient de son sexe, son esprit vif et toujours porté au grand, lui faisait saisir et adopter tout ce qui était honnête. La noblesse de conduite et toutes ses conséquences flattaient l'élévation de son âme et la hauteur de son caractère. Elle applaudit à mon plan; et son approbation, pour laquelle j'avais eu toujours la plus grande déférence, m'affermit dans ma résolution.

Mais le plus difficile n'était pas encore fait. Je redoutais essentiellement le moment où je déclarerais mes intentions à M. de Maurepas, dont je prévoyais toute la résistance, à cause de son amitié pour moi, et plus encore par l'effet de son égoïsme et de son intérêt personnel, car il devait prévoir tout l'embarras qui résulterait pour lui de mon départ de Versailles.

Cependant les jours s'écoulaient. La douleur de la perte de mon ami avait bien pu servir de prétexte à la vie que je menais et à mon absence du jeu de madame de Maurepas, auquel j'avais très-rarement manqué trois jours de suite avant cette époque. Mais depuis douze jours je n'y avais pas paru, et cet éloignement prolongé aurait pu faire raisonner les observateurs ou aurait eu l'air du froid de la brouillerie entre le premier ministre et moi, et ces

deux hypothèses étaient également contraires à l'exécution de mon projet tel que je l'avais conçu.

Je me déterminai donc, le 13 décembre, à parler à M. le comte de Maurepas, à lui ouvrir mon cœur sur ce que je voyais de ma position ministérielle, sans cependant lui rien dire qui eût trait au mémoire que j'avais remis au Roi dans le temps. L'idée de ma retraite sollicitée par moi, réveilla toute la tendresse de M. de Maurepas, et dissipa tous les nuages que ma discrétion à son égard et les propos de mes ennemis avaient pu élever dans son cœur. Il sentit en même temps qu'il allait se trouver isolé dans le conseil, ou forcé de se livrer à des personnes moins dévouées et moins sûres que moi; et d'après ces deux sentimens, il fit tout ce qui dépendait de lui pour me détourner de ma résolution. Mais elle était invariable; et, en matière pareille, d'après mes principes, le moment où l'on a annoncé sa retraite ne doit pas permettre de retour; ou bien on se donne l'air d'avoir menacé pour faire un marché meilleur, et on finit par être chassé, et par l'avoir mérité. Je fus inébranlable; il céda enfin, et promit d'en parler au Roi.

Je vis ce prince tous les jours; il continuait

à me traiter avec la même bonté. Le 15 au soir, et pour la première fois, j'eus l'honneur de lui parler de ma retraite, à laquelle il parut s'opposer formellement. Il me permit de lui en faire connaître les motifs en détail; et, sans que je lui parlasse du véritable, sur lequel je me tus avec soin, je crus, à un de ses regards, m'apercevoir qu'il le devinait. Je baissai mes yeux pour que Sa Majesté n'y pût rien lire, et je continuai de lui rendre compte des affaires qui faisaient l'objet de mon travail. Lorsque je sortis, le Roi me dit : *je ne le veux pas;* je ne répondis rien, et je persistai dans ma résolution. La journée du 16 se passa en pourparlers et en missives continuelles entre M. le comte de Maurepas et moi, dont l'objet, de sa part, était de me dissuader du parti que j'avais pris; et le 17 décembre, je lui adressai la lettre qui suit :

Versailles, 17 décembre, à neuf heures du matin.

« J'ose vous supplier, M. le comte, de vous « rappeler ma lettre du 15 décembre, à cinq « heures et demie du soir : j'osais vous prier « de me procurer une réponse décisive, for- « melle et tranchée de mon maître, ou appro- « bative, ou me permettant de me retirer. Vous

« savez que, dès jeudi au soir, j'étais très-dé-
« cidé à quitter une place où je ne peux plus
« faire le bien. L'indiscrétion de ce pays-ci a
« rendu ma résolution publique, sans que
« cela vienne de moi ; tout Paris, tout Ver-
« sailles, et bientôt tout le royaume en seront
« informés. Alors, et ce moment n'est pas
« bien éloigné, je n'aurai plus ni considéra-
« tion ministérielle, ni autorité; et le service
« du Roi en souffrira dans toutes ses parties.
« D'après notre conversation de vendredi soir
« avec le Roi, j'ai espéré que mon sort serait
« décidé dans la journée de samedi; mais ce
« que vous m'avez communiqué hier prolonge
« l'indécision de ma position et son instabi-
« lité. J'y vois comme un commencement de
« procès par écrit dont vous savez que je ne
« crains pas l'issue, mais qui, même après le
« triomphe le plus complet, laissera des traces,
« et ne rétablira pas la confiance dans son en-
« tier. On aura soin de rendre les inculpations
« publiques, et la justification ne sera pas pu-
« bliée, et pourra être interprétée sous divers
« aspects.

« Le Roi m'estime ou ne m'estime pas : dans
« le premier cas, il doit me conserver haute-
« ment ou me permettre de me retirer de mon
« plein gré; dans le second, il doit trouver

« bon que je me retire ; car, si je n'ai pas ob-
« tenu son estime par cinq ans de ministère
« sans reproche, j'y dois renoncer.
« On ne peut pas capituler quand il est
« question de sa considération ; et tout retard,
« dans le moment actuel, n'a plus et ne peut
« plus avoir, aux yeux du public, que l'air de
« faire son marché ; le public n'en jugera pas
« autrement ; et vous savez, M. le comte,
« combien ce jugement sera faux. Quand on
« a l'âme que j'ai, on ne capitule point. Je
« puis tout sacrifier, je vais plus loin, je sa-
« crifierai toujours, et de plein gré, tout ce
« qui est en moi à votre moindre désir, je le
« dois, et jamais devoir ne m'aura été plus
« cher à remplir ; mais le seul point sur lequel
« un devoir, plus impérieux encore, doit me
« faire la loi, c'est la conservation de ma con-
« sidération ; je vous l'ai confiée, M. le comte,
« je ne pouvais la mettre dans de meilleures
« mains ; mais j'attends de votre amitié que
« vous ferez, le plus promptement possi-
« ble, tout ce qu'il faut pour me conserver ce
« bien, le plus précieux de tous.
« J'attends de votre amitié paternelle cette
« bonté inappréciable. »

« Le prince DE MONTBAREY. »

Cette lettre partie, je ne devais pas douter qu'elle n'eût son plein effet, parce qu'elle était si tranchée, et annonçait si clairement ma détermination, qu'elle devait, selon moi, produire l'obtention de mes désirs, et la cessation d'une situation qui me devenait insupportable, quoique le Roi me traitât toujours bien, et qu'à l'extérieur rien ne pût apprendre au public ce qui se passait dans l'intérieur.

Le 17 décembre était un dimanche, et par conséquent un jour de conseil d'état. Je donnai à dîner comme à l'ordinaire, et j'eus même assez de monde. Ce ne fut qu'en rentrant dans mon cabinet, après dîner, que je reçus la réponse de M. de Maurepas, qui me manda qu'il avait déterminé le Roi à accepter ma démission de la charge de secrétaire d'état de la guerre, que je serais averti pour le conseil d'état comme à l'ordinaire, et qu'ensuite je remettrais au Roi lui-même ma démission. Il ajoutait, dans sa lettre, des choses très-honnêtes pour moi, de la part de Sa Majesté, qui l'avait chargé de me dire qu'elle me laissait le soin de proposer le traitement que je désirais.

Je fis sur-le-champ une feuille, dans la forme de celles du travail avec le Roi, où je le suppliai de me conserver, pour toute retraite,

ainsi qu'à madame de Montbarey, tout ce que nous tenions l'un et l'autre de ses bontés et de celles du Roi son grand-père, tant en grâces actives qu'en expectatives. Ce dernier article avait pour objet la survivance de la grande préfecture d'Haguenau, dont Sa Majesté m'avait accordé l'investiture provisoire, après MM. le duc de Choiseul et le comte de Stainville.

Dans la lettre qui accompagnait cette feuille, et que j'écrivais à M. le comte de Maurepas, je le remerciais du succès de ma demande, et je lui faisais sentir que je ne désirais aucune grâce nouvelle de Sa Majesté, que je me bornais à ne rien perdre, surtout à conserver l'estime du Roi, ses bontés, et la permission de lui faire ma cour à l'ordinaire. Je rappelais au premier ministre la parole que je m'étais donnée et que j'avais très-exactement tenue, de ne solliciter du Roi aucune faveur personnelle dépendante du département de la guerre pendant tout le temps qu'il me serait confié.

J'employai mon après-dînée à terminer l'arrangement de mes papiers. A cinq heures, je reçus la réponse de M. de Maurepas, avec la feuille de mon traitement, signée par Sa Majesté dans des termes très-favorables pour

moi, puisqu'elle avait daigné écrire que, sur ma demande *réitérée*, elle consentait à ma retraite.

Je fus averti à l'heure accoutumée pour le conseil d'état; je m'y rendis; et rien de ce dont je viens de rendre compte ne fut et ne put être aperçu. Sa Majesté me traita sans affectation comme à l'ordinaire; je lui remis ma démission; elle la reçut avec bonté, me dit les choses les plus satisfaisantes pour moi, et finit par m'assurer qu'elle me verrait toujours avec plaisir. J'eus peine à contenir ce que ces paroles et le ton dont elles furent prononcées firent éprouver à mon cœur. Je rentrai dans le cabinet du conseil, et je restai à faire ma cour au Roi, à l'heure de l'ordre; et ce ne fut que par cette affectation, qui ne m'était pas ordinaire, que les curieux attentifs ou intéressés purent présumer quelque chose d'extraordinaire. Après l'ordre, je montai dans le cabinet intérieur de M. le comte de Maurepas pour l'embrasser et le remercier. Je rentrai ensuite chez moi; j'envoyai chercher tous les chefs de bureaux de la guerre, pour leur dire adieu, et leur témoigner ma reconnaissance et ma sensibilité, car je dois à la vérité de déclarer que j'avais eu toujours à me louer beaucoup de leur zèle, de leur conduite et de

leur travail pendant tout mon ministère. Je remis à chacun d'eux les paquets particuliers de papiers qui les regardaient, je les embrassai, et je descendis pour souper avec madame de Montbarey et ma famille. Lorsque nos gens eurent soupé, j'envoyai à M. de Maurepas la clef de mon cabinet. Nous partîmes ensuite pour aller coucher à Paris, où nous arrivâmes le 18 décembre 1780, à une heure et demie du matin.

Rentré dans l'ordre ordinaire, je me trouvai débarrassé d'un poids énorme et dégagé de toutes mes chaînes. Je dois dire que madame de Montbarey, ma fille et tout ce qui m'entourait avait l'air de la joie, quand nous entrâmes dans ma maison de l'Arsenal. Nous chantâmes, nous dansâmes en rond, nous fîmes une espèce de réveillon; et je peux assurer que je dormis du plus doux et du plus profond sommeil.

Le lendemain, à mon lever, je fus tout étonné de n'avoir ni affaires pressantes, ni secrétaires à ma suite, ni audiences à donner. De son côté, madame de Montbarey me parut parfaitement contente d'être débarrassée d'une représentation qu'elle avait remplie avec grâce, mais qui, le plus souvent, avait fort contrarié ses goûts.

Nous nous occupâmes, les premiers jours de notre séjour à Paris, à régler l'ordre de notre intérieur, à décider quelle espèce de maison nous conserverions, et à nous débarrasser de tout ce qui, dans notre domestique ou nos entours, nous devenait inutile et superflu.

Sa Majesté, en me conservant les grâces que je tenais de ses bontés et de celles du Roi son grand-père, avait conséquemment composé mon traitement des objets ci-après.

Louis XV, après le conseil de guerre tenu à Lille, en 1773, m'avait accordé un traitement fixe de 3,000 fr. par mois, ci.	36,000 fr.
Lors de la réforme des places d'inspecteurs-généraux, sous le ministère de M. le comte de Saint-Germain, on avait laissé à chacun d'eux un traitement de. .	8,000
La pension de ministre d'état.	20,000
La pension de chevalier des ordres.	3,000
	67,000 fr.

J'avais de plus le logement le plus vaste et le plus beau à l'Arsenal, avec de magnifiques jardins; et toutes ces jouissances étaient assu-

rées, après moi, à madame de Montbarey et à mes enfans; ainsi, à la possibilité de m'en défaire près, c'était une véritable propriété. En conséquence, j'avais meublé ce logement d'une manière qui tenait un peu de la magnificence, et surtout beaucoup de l'extrême commodité, tant pour moi que pour ma femme, mes enfans, et tout ce qui devait rester autour de nous.

Madame de Montbarey avait conservé, lorsqu'elle avait quitté sa place chez madame Adélaïde, les appointemens de cette place.	4,000 fr.
Elle avait eu, en se mariant, une pension de..	2,000
Et, à la mort de son père, une autre pension de..	2,000
	8,000 fr.

M. de Saint-Mauris, mon fils, avait obtenu de Monsieur, frère du Roi, la charge de capitaine-colonel de ses Gardes-Suisses, dont j'avais eu la permission de me démettre en sa faveur, et dont les appointemens fixes étaient de.. . . . . 16,000 fr.

Louis XV lui avait accordé la

De l'autre part.	16,000 fr.
charge de grand-bailli de Besançon, valant.	3,000
Et celle de sénéchal du comtat de Vabres et Rhodes, valant. . .	4,000
	23,000 fr.

La princesse héréditaire de Nassau-Saarbruck, ma fille, jouissait, d'après les clauses de son contrat de mariage, jusqu'au moment de sa réunion avec son mari, d'une pension sur la maison de Nassau de. . . . 20,000 fr.

Mes revenus clairs provenant de mes traitemens me fournissaient de quoi tenir une maison honnête et digne; d'autant que, d'après les états ci-dessus, je n'avais rien à fournir à madame de Montbarey et à mes enfans, pour leur entretien; leurs revenus personnels pouvant y pourvoir suffisamment. Mon fils était de plus colonel du régiment d'infanterie de Monsieur.

J'avais une vaisselle d'argent très-abondante et du meilleur goût, un mobilier magnifique et très-recherché, une bibliothèque bien choisie, des tableaux agréables et même précieux, des statues, et toutes les superfluités que le luxe et la mode semblaient

rendre nécessaires. Nous réglâmes, de concert, madame de Montbarey et moi, le genre de maison que nous voulions tenir; et il fut convenu que la dépense de cette partie se monterait à quatre mille livres par mois, par an quarante-huit mille francs, dont je lui remis l'emploi, et dont je réglai la rentrée sur les fonds liquides et à termes fixes que j'avais à toucher, soit au trésor royal, soit au département de la guerre.

Les revenus de mes biens territoriaux et le reste de ce que j'avais sur le Roi restèrent libres dans mes mains, soit pour liquider les trois cent mille livres que Sa Majesté avait permis que j'empruntasse des fonds de la guerre, lors du mariage de ma fille, soit pour éteindre quelques anciennes dettes particulières que je pouvais avoir contractées antérieurement à ma fortune ministérielle.

Dans les premiers jours que j'habitai Paris, tout le monde, les parens, les amis, les ennemis, les indifférens, se crurent obligés de me donner des marques d'intérêt, et de venir à l'Arsenal. A travers les phrases triviales et parasites de la plupart de ces complimenteurs, je démêlai sans peine la curiosité de ces messieurs, qui les portait à venir juger de la mine que je faisais, et peut-être à jouir de l'embar-

ras qu'ils supposaient à un ministre qu'ils regardaient comme disgrâcié. Mais leurs petites passions ne furent pas satisfaites; et l'air libre et de satisfaction qu'ils purent remarquer sur mon visage et dans mes actions, aussi bien que dans les manières de madame de Montbarey et de mes enfans, dut leur prouver que ma retraite du ministère avait été volontaire. Ce qui se passa à Versailles acheva de le leur démontrer.

Le mardi, 19 décembre, j'allai passer une heure à la cour, pour voir M. et M.me de Maurepas, et remplir envers eux les devoirs que me dictaient l'amitié et la reconnaissance que je leur devais. Je n'entrai que chez eux, je ne vis qu'eux, mes chevaux ne furent pas ôtés de ma voiture; je n'allai même pas dans mon appartement particulier, qui m'avait été conservé au château, dans la galerie des Princes.

J'ai dit le parti que j'avais pris, pendant mon ministère, pour satisfaire certains goûts sans inconvéniens, et sans que les affaires dont j'étais chargé pussent en souffrir. Ma position étant changée, et ne tenant absolument que physiquement à la personne que je m'étais donnée, je rompis ce commerce honnêtement et libéralement, parce que les raisons

qui l'avaient formé n'existant plus, j'aurais vu des inconvéniens à le prolonger; ma rupture fut une de mes premières œuvres comme particulier.

Je passai huit jours à faire tous mes arrangemens intérieurs, relatifs à ma position nouvelle, et à toutes les jouissances de commodités que je voulais me procurer et m'assurer. Le 28 décembre, lorsque Sa Majesté eut déclaré M. le marquis de Ségur ministre de la guerre à ma place, je revins passer une journée à la cour. Je me présentai au Roi, à la Reine, à toute la famille royale, sans embarras, et comme s'il n'était survenu aucun changement dans ma position. Je dînai chez M. le comte de Maurepas; je vis tous les ministres; et, si quelques malveillans avaient pu répandre que j'étais disgrâcié, et que j'avais été renvoyé, le public en fut très-parfaitement détrompé par mon air libre et content, par la manière pleine de bonté avec laquelle Leurs Majestés, et le Roi surtout, daignèrent m'accueillir et me parler, par la réception que me firent Monsieur, M.gr le comte d'Artois et leur famille.

D'ailleurs, la demande très-réitérée que j'avais faite librement de ma retraite, avait cessé d'être un mystère; et les huit jours qui

s'étaient écoulés entre ma démission et le choix de mon successeur au département de la guerre, avaient prouvé démonstrativement aux plus mal-intentionnés que c'était bien moi qui avais désiré et sollicité mon remplacement de mon plein gré, et même avec opiniâtreté, parce que, dans le cas contraire, celui d'une disgrâce, le successeur au ministère, qui y est porté par la cabale ou par l'intrigue, est presque toujours nommé d'avance, et attend avec impatience que son prédécesseur soit parti, pour se hâter de lui succéder, et pour se mettre en possession. La raison d'absence ou d'éloignement de mon successeur ne pouvait même pas être alléguée, car M. de Ségur était ou à Versailles ou à Paris. Ces huit jours de retard furent donc une preuve complète de ma volonté formelle de quitter une place où Sa Majesté aurait voulu me conserver, tout aussi bien que la manière dont elle me traita après la nomination et l'entrée en fonction de M. de Ségur.

J'éprouvai, pendant le court espace de temps que je restai à Versailles, dans ce premier voyage, une véritable satisfaction par les marques de dévouement que je reçus des chefs de bureau et de tous les commis et employés du ministère de la guerre; et tous, dans ces

démonstrations d'attachement, consultèrent beaucoup plus leurs sentimens, que leur politique à l'égard de mon successeur.

Je revins à Paris fort heureux de mon voyage et de toutes ses circonstances; et je commençai de nouveau à m'occuper du genre de vie que je voulais substituer aux occupations graves et très-multipliées qui avaient rempli mes journées depuis plus de cinq ans.

Jusque-là, je n'avais vu qu'en courant tous les agrémens de mon habitation, qui, à tous les avantages du séjour de la capitale, réunissait ceux de la campagne, par sa position hors de Paris, au bord de la rivière, et au milieu de brillans jardins. La vaste étendue de l'enceinte, le nombre et la grandeur des cours et des bâtimens me donnaient le moyen de faire tous les arrangemens qui pouvaient me convenir; et le jardin public de l'Arsenal, dont un petit jardin qui m'appartenait n'était séparé que par des grilles, ajoutait encore aux agrémens que je pouvais m'y procurer. Un ameublement d'un bon genre, et un mobilier considérable, me laissaient peu de choses à désirer. Madame de Montbarey occupa le très-bel appartement du premier, dans le pavillon principal; madame la princesse héréditaire de Nassau fut logée au même étage, dans l'aile

donnant sur le petit jardin; mon fils occupa l'appartement au-dessus d'elle; et moi, je me fis arranger un appartement très-vaste et très-commode dans le pavillon, au-dessus de l'appartement de madame de Montbarey.

Le 1.er janvier 1781, je me rendis à Versailles, où je demeurai deux jours, pour les deux cérémonies de l'ordre du Saint-Esprit; et je fus très-content de ce petit séjour à la cour, où je reçus toute espèce de prévenances de la famille royale et de tout le monde.

Une de mes premières dispositions fut de me procurer une loge aux trois spectacles principaux. Je me trouvai en concurrence avec le duc de Chartres pour la loge que je désirais à la comédie italienne. Dès que j'en fus informé, comme je ne voulais avoir rien à démêler avec ce prince, quoiqu'il fût le fils de M.gr le duc d'Orléans, auquel j'avais été très-tendrement et très-respectueusement attaché, j'envoyai tout de suite rendre la loge; mais je trouvai que j'avais été prévenu par le prince, qui avait également renoncé à la loge, quand il avait su que je l'avais demandée. Je gardai la loge; et, comme à l'époque dont je parle, madame de Montbarey aimait encore beaucoup le spectacle, j'avais eu l'intention de lui procurer toutes les facilités pour ce genre d'amusement, ainsi

qu'à la princesse héréditaire, qui, quoique mariée, était encore aussi retenue que si elle avait été fille, et plus encore peut-être, par les attentions recherchées et presque minutieuses dont nous devions l'entourer jusqu'au moment où l'âge de son époux permettrait qu'ils fussent réunis.

Je me formai une société dans la meilleure compagnie de la capitale; et, par les soins de madame de Montbarey, ma maison fut ouverte à tous mes parens, à mes amis éprouvés, à mes connaissances ministérielles, qui crurent devoir me montrer encore de l'attachement lorsque je cessai de pouvoir leur être utile; et surtout à tous les princes et princesses d'Allemagne, à cause de la liaison politique et nécessaire que nous devions chercher à établir entre ces personnages et ma fille, dont le mari leur était lié par des rapports de parenté et d'intérêt.

A dîner, une table de douze à seize couverts, honnêtement servie, nous fournit les moyens d'avoir une représentation décente. A l'exception de quelques cas particuliers, nous n'invitions personne; mais nous faisions de notre mieux pour bien recevoir ceux qui venaient nous chercher à l'extrémité de Paris. Comme madame de Montbarey n'aimait pas

à veiller, le souper n'était que pour l'intérieur de notre maison, et pour quelques commensaux dont, par la suite, j'aurai à parler en détail.

Toutes les semaines, j'allais passer un jour à Versailles, pour faire ma cour au Roi et à la famille royale, et pour passer quelques instans auprès de Monsieur, qui m'avait conservé toute sa bienveillance. Je dînais chez madame de Maurepas, et je passais une heure ou deux dans le cabinet du premier ministre.

J'eus, vers cette époque, une petite fantaisie, qui dura deux ou trois mois, pour une jeune femme de ma province, aussi jolie qu'elle était coquette, et qui, je crois, se trouvait veuve, en amour, d'un de mes amis. L'état du veuvage ne pouvait lui convenir. Elle remplit quelques instans agréables de ma société intime; mais, comme je ne pus douter que les momens que je pouvais lui donner n'étaient pas suffisans pour elle, nous nous séparâmes bientôt sans querelle, comme nous nous étions pris sans grands frais.

Ainsi s'écoula l'année 1781, à la fin de laquelle j'eus à pleurer la perte de M. le comte de Maurepas, qui mourut après une maladie douloureuse et assez longue, pendant la-

quelle je lui rendis tous les soins que j'aurais dus à un père.

Le Roi et toute la famille royale lui témoignèrent le plus grand intérêt jusqu'au dernier moment. Louis XVI surtout fut profondément affecté de sa perte. Je ne m'éloignai de cet excellent vieillard que lorsqu'il eut rendu le dernier soupir. Deux heures avant sa mort, il se fit apporter sa cassette, et me remit une lettre que Sa Majesté lui avait écrite, lors des intrigues de la cour contre moi. Je conserve soigneusement cette pièce justificative, que je vais transcrire ici :

« J'ai parlé à la Reine ce matin, monsieur.
« Elle ne m'a rien ajouté de plus. Elle m'a dit
« qu'elle vous verrait demain ou après-demain ;
« je lui ai dit qu'il fallait des faits. »

Cette lettre prouve que les inculpations qu'on faisait passer au Roi contre moi, par le canal de la Reine, ne portaient que sur de simples propos et sur des allégations sans fondement, jetées en avant sans pouvoir les appuyer d'aucun fait. Elle porte le plus grand jour sur la faiblesse des moyens de mes ennemis, qui, dans la crainte que je ne succédasse au crédit de M. le comte de Maurepas, lors-

qu'il viendrait à manquer, ne négligeaient rien pour jeter du blâme sur ma conduite. Ce fut la connaissance que j'acquis de la mauvaise volonté de quelques personnes influentes, et de ces calomnies journalières, dont j'avais deviné le motif, qui me décida à quitter une place où je ne pouvais plus me flatter de faire le bien, et dont le travail est trop considérable et trop continuel pour que celui qui veut le faire dignement, puisse supporter de voir troubler, par des méchancetés répétées, les courts momens de repos qui peuvent lui rester. Si je n'avais eu à répondre de mes actions qu'au Roi, dont je connaissais l'esprit juste et loyal, je n'en aurais été ni inquiet ni embarrassé. Mais ce prince excellent, qui s'était rendu mon défenseur, était, ainsi qu'on l'a vu dans le temps, et ainsi qu'il est prouvé par la lettre que j'ai transcrite ci-dessus, continuellement harcelé par la cabale; et je devais croire que cette lutte prolongée, comme les craintes et les sentimens de mes ennemis, pourrait, à la fin, fatiguer le monarque, le décider à m'abandonner, ou lui créer des peines et des chagrins intérieurs, s'il continuait, comme je pouvais m'en flatter, à me soutenir contre les attaques de mes ennemis. Ce calcul, de ma part, était d'autant plus juste, que la faiblesse

de M. le comte de Maurepas augmentait à chaque instant; et que l'approche de sa fin, qui motivait les intrigues de mes envieux, les rendait plus ingénieux en calomnies de toute espèce; et ces calomnies, dont la fausseté pouvait aisément être démontrée, n'en laissaient pas moins des traces.

De plus, le ministre de la guerre du roi de France, a déjà, en temps de guerre, assez d'occupations indispensables, s'il veut se livrer essentiellement aux détails immenses de son administration, pour ne pas perdre ses journées à batailler contre la cabale, surtout quand elle est conduite par des personnages en première ligne, et soutenue par la Souveraine, trompée et dupe d'une foule d'intrigans, mâles et femelles, qui la rendent ainsi l'instrument de leurs méchancetés, dont l'unique motif est le vil intérêt.

La mort de M. le comte de Maurepas ouvrit un champ libre à ceux qui avaient des prétentions à la confiance du Roi. Comme, très-volontairement, ainsi qu'on l'a vu plus haut, je m'étais éloigné de la lice, que je n'écris que pour me rendre compte à moi-même de ce qui m'est personnel, que je n'ai point entrepris de faire de l'histoire, je me tairai sur toutes les intrigues qui occupèrent

alors la cour de Versailles, jusqu'au moment où toutes ces intrigues croisées se réunirent. Mais n'anticipons pas sur les événemens de la fin de 1781.

Madame de Maurepas revint habiter Paris. J'eus alors une raison de moins d'aller à Versailles, puisque mon tendre attachement pour elle put désormais lui rendre tout ce que je lui devais sans me déplacer. Sa maison devint une de celles que je fréquentai le plus, car madame de Maurepas continua de me traiter comme son enfant chéri.

Les proches parens de madame de Montbarey composèrent aussi ma société; mais, depuis long-temps, il s'était glissé entre nous, au milieu des démonstrations de l'amitié, des nuances de froid, et peut-être de jalousie, qui donnaient un air de contrainte et de gêne aux sentimens que nous nous témoignions réciproquement.

Ma fille cherchait par tous les moyens à se procurer des talens et à mettre à profit le temps que l'âge de son mari la forçait de rester dans un état intermédiaire, entre celui de fille et celui de femme. Son excellent cœur, son esprit droit et sa tendresse infinie pour sa mère et pour moi, faisaient le charme de notre intérieur. Quoique je désirasse fort de la voir

réunie à son époux, et jouir de tous les avantages de son établissement, mon cœur souffrait d'avance en songeant au moment de notre séparation.

Mon fils avait de bonnes qualités, un très-bon cœur, de la loyauté, de l'honneur; mais son caractère manquait de consistance réelle, et il était très-susceptible de séduction. La personne qui avait été chargée de son éducation avait porté ses soins plus du côté du physique que du côté des connaissances de l'esprit. Je n'avais aucune faute à lui reprocher, mais j'aurais désiré plus d'énergie à son âme. Le moment de ma fortune l'avait pris dans l'âge critique pour l'effervescence des passions; il avait eu trop de facilité à satisfaire ses désirs, pour acquérir les connaissances qui lui étaient nécessaires.

Placé à la cour de Monsieur, dans une charge élevée, il n'avait pas eu le temps de réfléchir sur les moyens qui conduisent à mériter ce qu'il avait obtenu sans peine en sortant de l'âge consacré à l'éducation. J'avais mis tous mes soins, pendant mon ministère, à le garantir des flatteurs et des bas intrigans qui auraient pu abuser de sa jeunesse et du reflet sur lui de la faveur et du crédit dont je jouissais; il avait été, chaque année, employé

dans l'état-major des armées rassemblées sur les côtes de Bretagne et de Normandie; il s'y était bien conduit; mais si le public n'avait pas lieu d'en être mécontent, le cœur plus difficile d'un père avait encore quelque chose à désirer. Sa conduite, à la tête du régiment d'infanterie de Monsieur, était bonne; il avait une figure et une tournure agréables; il aimait son métier; et, pour tout dire, si la fortune m'eût laissé dans l'état où j'étais né et sur le théâtre que j'avais parcouru pendant les trente-cinq premières années de ma vie, je n'aurais pu qu'être infiniment content de lui et de toute sa conduite. Mais l'élévation où j'étais parvenu, le désir de lui voir un jour soutenir avec éclat ce que j'avais si heureusement commencé, me rendaient, à son sujet, plus difficile, et me forçaient de lui désirer encore quelque chose.

Sa tendresse et son attachement pour moi étaient extrêmes, et je n'avais qu'à m'en louer; mais je craignais sa facilité; elle devait un jour le soumettre à des impulsions étrangères, qui pouvaient prendre sur lui un empire dont il ne se douterait même pas.

A peine avais-je pris sur moi de me distraire un peu de la perte de M. de Maurepas, que je dus me préparer à une peine plus sen-

sible encore. J'appris la maladie inquiétante dont le chevalier de Montbarey, mon oncle, était atteint, à Château-Châlons, en Franche-Comté, lieu charmant, où, dans la société la plus aimable, il passait, depuis plus de cinquante ans, tous les momens que le service du Roi ne lui prenait pas, ou qu'il ne passait pas avec moi à Paris ou à la cour.

Dès que je fus instruit de sa maladie, je partis pour aller lui rendre en petit une partie de ce que je lui devais sous tous les rapports et à tous égards. J'arrivai à Besançon chez la comtesse de Scey, sa sœur et ma tante, qui m'avait long-temps servi de mère et m'avait élevé. Je passai, auprès de cette excellente femme, quelques instans qui auraient été heureux, si je n'avais pas eu le cœur déchiré par le fâcheux état où je savais mon oncle. Je m'arrachai des bras de la comtesse de Scey, pour voler à Château-Châlons, qui est à douze lieues de Besançon.

J'ai déjà fait connaître comment était composé, de temps immémorial, le chapitre de Château-Châlons, dont les chanoinesses, issues des premières maisons de la province, et même de celles de Flandre et d'Allemagne, vivaient entr'elles avec une cordialité et une fraternité qui faisaient le caractère distinctif

de ce chapitre. Depuis plus d'un siècle, presque toutes les abbesses successives avaient été de la maison de Watteville, dont était mon arrière-grand'mère. J'ai dit, dans le temps, quels secours mon grand-père et ses six frères avaient trouvés dans les bontés de la sœur de sa mère, alors abbesse de Château-Châlons. Les liens du sang avaient été resserrés à jamais par ceux de la reconnaissance et par tous les sentimens qui devaient découler d'une source aussi pure. J'ai dit que, depuis ma naissance, et surtout depuis la fin de la guerre de 1741, j'avais toujours éprouvé les bontés des deux abbesses de Château-Châlons qui s'étaient succédé, ainsi que de toutes les dames qui composaient le chapitre; j'ai dit la résidence qu'y faisait souvent le chevalier de Montbarey, mon oncle, le plaisir que moi-même j'avais toujours éprouvé d'habiter auprès de personnes dont le cœur m'était dévoué. Depuis mon mariage et mon établissement à la cour, madame de Montbarey avait toujours été accueillie avec empressement à Château-Châlons; et lorsque mes devoirs et mes occupations militaires m'avaient laissé la possibilité de venir passer quelques momens dans mes terres, j'avais toujours revu avec empressement les amies de mon enfance. Mais jamais

un motif aussi déchirant ne m'avait amené auprès d'elles; je trouvai tout le monde aussi alarmé que moi sur l'état critique et désespéré de mon oncle, alors âgé de plus de quatre-vingt-un ans. Malgré la faiblesse et les douleurs inséparables d'une maladie longue, dont il était persuadé qu'il ne guérirait pas, il conservait toute sa tête, toute sa gaîté, toute sa philosophie chrétienne. Il fut affecté et attendri par ma présence; il n'avait pas douté de mon arrivée, dès que je saurais son état, car il connaissait ma juste et très-juste tendresse pour lui. Le vif sentiment qu'il éprouva affaiblit encore son corps débile; il versa des larmes en me voyant, et je crus m'apercevoir qu'il était bien aise de m'embrasser encore une fois avant de terminer sa carrière.

On ne peut rendre les soins de toute espèce dont il était l'objet, de la part de toutes les personnes qui composaient le chapitre, et même des domestiques de la maison. Tous et toutes se relayaient pour le soigner, le veiller et le distraire de ses douleurs.

Dès que je fus arrivé, je ne le quittai plus que dans les momens où lui-même me forçait d'aller prendre quelques instans de repos. Sa tête était toujours libre et ferme, et sa conversation aussi agréable, aussi animée que dans

le temps de sa meilleure santé. Pour en donner une preuve, je dirai qu'un matin, m'approchant de son lit, je fus très-surpris de l'entendre m'adresser la parole en ces termes : « Mon neveu, j'ai donné l'ordre qu'on mette « mes chevaux à la voiture, parce que je « veux que vous alliez aujourd'hui dîner à « Arlay, chez madame la comtesse de Lauraguais. »

J'eus beau m'y refuser, et lui représenter que, n'étant venu que pour lui, je ne voulais ni ne pouvais le quitter; il insista avec fermeté, et je fus obligé de faire sa volonté. Je partis à l'heure qu'il avait fixée. Je faisais cette visite très à contre-cœur, et je ne restai à Arlay que le temps qu'exigeait de moi la politesse. Je revins auprès de mon oncle, et lui fis quelques tendres reproches sur ce qu'il m'avait éloigné de sa présence. « Mon ami, me « répondit-il, je me sentais très-bas, je croyais « toucher à ma fin ; je connais votre cœur, et « je voulais vous épargner le spectacle déchirant de la mort d'un oncle qui vous aime « uniquement : j'espérais que je ne vivrais plus « à votre retour de ce petit voyage. »

Ce trait peint mieux que je ne pourrais le faire, le caractère du chevalier de Montbarey,

qui conserva, jusqu'au dernier soupir, toute sa présence d'esprit.

Il vécut encore deux jours, et s'éteignit avec le calme d'une âme honnête et ferme, qui, ayant rempli avec honneur et dignité une longue carrière, n'a rien à redouter de la cessation de la vie. Sa mort fut aussi chrétienne, que sa vie avait été honorable. La douleur dont je fus pénétré n'avait jamais eu d'objet plus réel. Je me voyais séparé pour toujours de l'homme auquel j'avais eu le plus d'obligations. C'est à ses conseils et à ses exemples que je devais tous mes succès et tous les événemens heureux de ma vie.

Je ne puis encore penser à cette dure séparation sans répandre des larmes. Après avoir vu ma douleur partagée par tout ce qui habitait Château-Châlons, je revins à Besançon, où je trouvai madame la comtesse de Scey inconsolable de la perte d'un frère qui avait toujours été son meilleur ami. Je passai deux jours auprès d'elle, confondant mes larmes avec les siennes, et je repris la route de Paris. En me séparant d'elle, en pressant dans mes bras cette seconde mère, j'étais loin de me douter que ce fût pour la dernière fois que je l'embrassais, et qu'elle me serait bientôt enlevée.

Sa santé, qui s'était toujours soutenue, malgré son grand âge, me rassurait et me donnait l'espoir de la conserver encore longtemps.

Le chevalier de Montbarey était lieutenant-général des armées du Roi, commandeur grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint Louis, gouverneur de Pontarlier et du château de Joux, en Franche-Comté, dont le comte de Saint-Mauris, son cousin-germain, était lieutenant de Roi, avec le grade de brigadier de dragons.

En arrivant à Paris, je trouvai ma femme et mes enfans aussi affligés que moi de la perte que nous venions de faire : tous les miens partageaient mes sentimens à l'égard de mon oncle.

Le marquis de Maulevrier-Langeron, fils aîné du feu maréchal de ce nom, lieutenant-général des armées, très-ancien, et généralement estimé des troupes, près desquelles il avait été constamment employé, et de la société, où, sans se distinguer par des qualités aimables, il en avait toujours déployé d'essentielles et d'estimables, avait fait un très-riche mariage, qui pouvait le devenir encore davantage, attendu que la comtesse de Brienne, cousine-germaine de la com-

tesse de Langeron, n'avait point d'enfant, et que sa succession, très-considérable, devait un jour revenir à ceux de cette dernière.

Le marquis de Langeron était de mes parens éloignés du côté de ma mère, et la parenté entre la maison du Bourg et celle de Maulevrier avait été resserrée par l'extrême proximité de leurs possessions territoriales, dans les environs de Marcigny, sur les confins de la Bourgogne, du Forez et du Bourbonnais. J'avais été très-bien accueilli, dans mon adolescence, chez le maréchal de Langeron, lorsque mon père m'envoya chez la comtesse de Lostanges, ma tante, qui habitait les terres de Changy et de Lespinasse, qui nous appartenaient par indivis. Je m'étais alors lié avec le marquis de Langeron, qui, quoique beaucoup plus âgé que moi, était, de toute la compagnie rassemblée au château de Maulevrier, celui dont l'âge se rapprochait le plus du mien. Cette première connaissance s'était fortifiée depuis, tant à Paris qu'à la guerre, pendant qu'il était colonel du régiment d'infanterie de Condé; et, après la guerre, cette liaison s'était soutenue. Mon oncle était aussi devenu l'ami du marquis de Langeron, et allait souvent chez lui avec familiarité.

M. de Langeron avait un garçon et deux

filles. L'aînée avait épousé le comte de Damas, d'une très-bonne maison de Bourgogne, et qui devait être riche. C'était par une double alliance de deux filles de la maison de Damas, dans le dernier siècle, que s'était formée la parenté de la maison de Langeron et de la maison du Bourg.

Avant ma très-grande fortune, le chevalier de Montbarey avait eu l'idée de marier un jour M. de Saint-Mauris, mon fils, avec une des filles du marquis de Langeron. Il regardait ce mariage comme très-avantageux, par la fortune que devaient avoir ces demoiselles; et il en avait toujours parlé en ces termes à mon fils, qui était alléché par l'espoir de jouir un jour de cette grande opulence.

Lorsque nous causions ensemble, en 1774, de la possibilité de ce mariage, le chevalier de Montbarey et moi, nous n'étions pas arrêtés par la naissance de la marquise de Langeron, qui fermait la porte à tous les chapitres à preuves, et à l'ordre de Saint-Georges, dont j'étais membre, ainsi que le chevalier de Montbarey.

Les raisons dont j'ai déjà rendu compte m'avaient empêché de songer à marier mon fils, pendant tout le temps de ma faveur; et je m'étais toujours refusé avec politesse à

toutes les ouvertures qui m'avaient été faites à ce sujet. On m'avait proposé des alliances en Allemagne, du genre de celle qu'avait contractée ma fille; mais des motifs de prudence nous en avaient détournés, madame de Montbarey et moi. Dans la position de notre fortune en France, il ne nous paraissait pas sage de nous défranciser tout-à-fait.

Peu de temps après la mort du chevalier de Montbarey, le marquis de Langeron perdit son fils unique. Cette mort changea complètement la perspective de fortune des deux filles qui lui restaient; et je fus très-flatté de voir arriver chez moi le marquis de Langeron, pour me proposer d'unir mon fils à la seconde de ses filles, qui restait seule à marier. Il m'apporta l'état de la fortune présente et à venir qu'elle devait avoir; il fit enfin, envers moi, la démarche qu'il eût été tout simple que j'eusse faite à son égard. Il me dit, qu'ayant perdu son fils, il désirait, en adoptant M. de Saint-Mauris, qu'il aimait beaucoup, se recréer un fils, et que, si ce mariage se faisait, il se persuaderait qu'il n'avait rien perdu.

Je reçus cette ouverture, peut-être unique en son genre, comme je le devais, avec toute la reconnaissance qu'elle devait m'inspirer. Dès que le marquis de Langeron m'eut quitté,

je descendis chez madame de Montbarey, pour lui faire part du sujet de sa visite, et en causer avec elle. Elle ne put disconvenir de tous les avantages que présentait cette alliance pour notre fils, mais je lui trouvai une répugnance prononcée pour ce mariage, d'autant plus étonnante, qu'elle ne la motivait sur rien; et que je pus croire que la tournure du marquis de Langeron, qui était un peu pédantesque et méthodique, lui déplaisait. J'ai su depuis, que cet éloignement très-marqué avait pour cause les propos répandus sur la religion de la marquise de Langeron, qu'on soupçonnait d'être protestante.

Comme madame de Montbarey ne s'expliqua point, même avec moi, et qu'elle ne donna aucune raison de son aversion pour ce mariage, j'insistai; et il fut convenu entre nous, que nous appellerions mon fils, et que nous lui en ferions la proposition. Il entra; et, dès le début, il nous fut aisé de remarquer que le marquis de Langeron l'avait déjà entretenu à ce sujet, et qu'il était d'autant plus décidé en faveur de ce mariage, que, depuis son enfance, le chevalier de Montbarey le lui avait présenté comme avantageux, même dans le temps de l'existence du fils du marquis de Langeron, et lorsque ce jeune homme devait

partager avec ses sœurs l'immense fortune de ses parens. Il se prononça même avec tant de force pour cette union, qu'il vainquit la résistance de sa mère. Madame de Montbarey finit par y consentir, et je sortis pour aller rendre réponse au marquis de Langeron, qui parut enchanté du succès de sa demande. Cette démarche faite, il ne fut plus question entre nous, que des arrangemens qui, nécessairement, devaient suivre.

Il est impossible de mettre plus de facilité et de loyauté que n'en mirent M. et M.me de Langeron dans toute cette affaire. Le contrat de mariage fut rédigé de la manière la plus avantageuse aux deux futurs époux. Il fut convenu que je ferais jouir mon fils de vingt-cinq mille francs de rente; que son épouse aurait un revenu égal jusqu'à la mort de ses père et mère; et qu'elle partagerait leur succession avec la comtesse de Damas, sa sœur aînée, par égale portion. Il fut arrêté que les deux époux logeraient et seraient nourris à l'hôtel de Langeron, sans payer de pension; tout se fit enfin de part et d'autre de la façon la plus noble et la plus satisfaisante. Cependant, ma joie était intérieurement troublée par le mécontentement de madame de Montbarey, quoiqu'elle eût eu l'art de le contenir

et de le renfermer en elle-même, pendant tout le temps que durèrent les arrangemens, les préparatifs et la cérémonie de la noce, qui se fit avec l'apparat et les formes que nos fortunes et notre rang exigeaient de nous.

La figure de ma belle-fille, malgré sa jeunesse, n'avait rien de remarquable qu'un beau teint; sa taille était peu élevée; elle annonçait de l'esprit; et ses parens, séduits par cette apparence, avaient fini par l'engouer de son propre mérite. Quand Adèle avait parlé, sa décision était un oracle pour toute la maison. Il faut avouer que, vu son âge, elle avait beaucoup d'instruction. Elle en avait même trop, selon moi, sur tout ce qui était à la mode parmi les femmes qui avaient des prétentions à l'esprit. Ce genre de connaissances tourne presque toujours au détriment des principes, et fait, de ces prétendues Saphos, des personnages au moins ridicules, et souvent dangereux, parce que, ou ces femmes tournent à la galanterie, et, la religion et la morale n'opposant aucune digue à leurs passions, elles se perdent pour leurs familles et pour le monde; ou, si elles conservent de l'honnêteté dans leurs mœurs et dans leur conduite, elles s'emparent souvent de l'esprit de leur mari, dogmatisent dans leur maison, et y établissent

leur empire avec des prétentions qui font payer cher à l'époux la vertu de la femme dont il n'est plus que le premier valet.

Ces femmes à prétentions finissent presque toujours par s'entourer de la plus mauvaise compagnie en hommes, parce que leur amour propre ne cherche que des flatteurs. La bonne compagnie se retire alors; elle devient même à charge, parce qu'elle exige qu'on fasse des frais réciproques, au lieu que les bas flatteurs ne demandent rien, souffrent tout, applaudissent à tous les caprices, et trouvent tout bon, pourvu qu'ils arrivent à leurs fins.

Ma jeune belle-fille s'aperçut bientôt qu'elle aurait quelque peine à gagner le cœur de sa belle-mère. Elle tourna toute sa coquetterie vers moi, qu'elle jugea plus susceptible de séduction. D'ailleurs, elle avait bientôt démêlé que son mari m'était véritablement et tendrement attaché, et elle jugea qu'il fallait afficher les mêmes sentimens, pour acquérir l'empire qu'elle voulait, par la suite, exercer sur ses volontés. Les mêmes vues la portèrent à prodiguer à sa belle-sœur toutes les prévenances et toutes les caresses, car elle ne tarda pas à reconnaître l'intimité qui régnait entre le frère et la sœur. Le plan qu'elle avait formé de dominer son mari lui imposait

l'obligation de gagner l'esprit de la princesse de Nassau; mais celle-ci ne fut pas sa dupe; elle la devina, et ne se prêta qu'avec sagesse et réserve à toutes ses avances.

J'ai sans doute empiété sur les suites du mariage de mon fils, et placé à l'époque des noces ce qui ne se développa que pendant les années qui les suivirent. Mais j'ai été emporté par les affections que j'éprouve. D'ailleurs, j'ai voulu traiter cette matière tout de suite, pour y revenir le moins qu'il me sera possible, et seulement quand les événemens m'y forceront indispensablement. Je finirai sur ce sujet, en faisant observer que la répugnance de madame de Montbarey pour ce mariage, lorsqu'il fut proposé, fut justifiée, puisque ma belle-fille ne devint jamais enceinte, et que, conséquemment, le premier but de tout mariage fut manqué. J'ajouterai encore que le peu de goût que ma belle-fille prit pour la cour, où cependant son mari était attaché par une charge agréable, influa d'une manière fâcheuse sur la conduite qu'il aurait dû y tenir; que l'un et l'autre finirent par ne remplir qu'en rechignant et à contre-cœur, les devoirs qui leur étaient imposés par leur position; et qu'ils négligèrent la carrière que ma fortune leur avait préparée et rendue facile.

Je me trouvai, par ma retraite, le 17 décembre 1780, à l'âge de quarante-huit ans, comme un homme hors de toute espèce de lice, qui, ayant fini sa vie publique, ne devait plus exister que pour lui-même, et ne s'occuper que d'attendre patiemment et doucement la vieillesse et une fin paisible.

Par l'établissement de mes deux enfans, d'une manière avantageuse, j'avais rempli, aux yeux du public, les devoirs de la paternité.

L'établissement de ma maison domestique était fait d'une manière que je devais croire stable; madame de Montbarey jouissait d'un revenu suffisant à ses besoins, et j'avais soin que ses moindres fantaisies, dès qu'elles m'étaient connues, fussent satisfaites.

Les loges que j'avais aux différens spectacles, et dont elle disposait, lui procuraient les moyens de satisfaire le goût qu'elle avait eu jusqu'alors pour ce genre de divertissement.

Mon cœur, depuis long-temps, était vide. Depuis le mariage de madame Casanova, je n'avais eu que des goûts passagers qui n'avaient point occupé mon cœur et ne m'avaient donné que de légères distractions.

Malgré le peu de crédit que je pouvais conserver encore, et le peu d'utilité dont je pou-

vais être, il m'était resté quelques affidés qui espéraient tirer parti de mon influence, soit pour leur bien-être actuel, soit pour leur avancement futur. De ce nombre était un homme plein d'esprit et de connaissances, né en Alsace, dont l'éducation avait été très-cultivée, mais dont les besoins journaliers et les fantaisies avaient toujours excédé les moyens réels, et qui, pour y satisfaire, s'était voué à l'intrigue. Il s'était insinué chez moi avec beaucoup d'adresse, pendant mon ministère; il était parvenu à être également bien vu de madame de Montbarey et de moi. Il avait été employé utilement lors du mariage de ma fille; et, comme il parlait également bien le français et l'allemand, il avait été souvent chargé de correspondances particulières.

Cet homme, que quelques talens agréables et beaucoup d'esprit rendaient intéressant, avait bien quelques inconvéniens, procédant de l'immoralité de son caractère et de l'espèce de liaisons qu'indifféremment et successivement il avait entretenues avec toutes les classes sans distinction. Mais ces légers défauts étaient rachetés par une complaisance sans bornes et une flexibilité de principes qui le rendaient propre à tous les rôles, et le mettaient dans le cas de les remplir à la satis-

faction de ceux qu'il voulait gagner ou qu'il avait intérêt de servir. Comme il avait vécu dans tous les genres de sociétés, il avait tous les moyens d'être utile. Cette espèce d'hommes manque rarement son but, qui est d'accaparer la confiance de ceux dont elle espère tirer parti. Celui-ci s'était, peu à peu, impatronisé chez moi; et, quoique j'eusse d'abord démêlé son véritable caractère, il m'était devenu agréable, ainsi qu'à tout ce qui m'entourait. Sans que je lui confiasse mes véritables secrets, il avait part à ma confiance journalière et du moment; et, comme rien ne lui paraissait jamais difficile, il se chargeait avec un égal empressement de toutes les commissions de ma femme, de ma fille, de moi ou de mes amis, et s'en acquittait avec une adresse et une intelligence rares : c'était un véritable *factotum*.

Madame de Montbarey qui, jusqu'alors, malgré ses principes réels de religion, s'était toujours permis les amusemens analogues à son rang, à son âge et à son état dans le monde, cessa tout-à-coup de fréquenter les spectacles; et peu à peu donna dans ce qu'on appelle la dévotion. Comme, d'après son caractère ardent, elle ne pouvait jamais être affectée médiocrement, dès qu'elle eut été,

selon ses propres termes, touchée et pénétrée de ses devoirs religieux, elle porta dans ses nouvelles occupations tout le feu qui faisait le fond de son caractère, et elle se condamna immédiatement à toutes les privations des choses qui, jusque-là, avaient semblé l'amuser et occuper ses loisirs.

Madame de Montbarey, née avec un cœur excellent et beaucoup d'esprit naturel, avait eu, de fait, la plus détestable éducation; et rien ne prouve mieux toutes les qualités de son âme, que de les lui avoir vues conserver, malgré les minuties et les pratiques ineptes dont les béguines de Melun entourèrent son enfance. Ces bonnes religieuses ne furent pas non plus capables de corriger la hauteur innée dans la maison de Mailly, ni de détruire dans leur jeune élève l'esprit de domination qui faisait le fond de son caractère.

A ces défauts près, que madame de Montbarey avait apportés en naissant, et que ses institutrices auraient dû s'efforcer de modifier, si elles avaient eu assez d'esprit et de tact pour en apercevoir le germe, elle avait tout ce qui constitue une femme excellente. Elle était bonne mère, attachée au-delà de toute expression aux intérêts de son mari, d'une figure agréable et d'une jeunesse qui la faisait

toujours prendre pour un enfant par ceux qui ne la connaissaient pas. Elle eût captivé à jamais tous mes désirs, si elle avait eu l'art de me déguiser, dès les premiers momens, son intention de gouverner toutes mes actions et toutes mes volontés. Mais en m'annonçant trop clairement ses vues, qui étaient diamétralement opposées aux miennes, elle m'avait placé dans la nécessité de prendre tous les moyens de me sauver d'un joug qui ne pouvait s'accorder avec mon caractère et avec l'habitude que j'avais prise, depuis la mort de mon père, de faire uniquement mes volontés, et de ne rendre compte à personne de mes actions. Ajoutez peut-être à ce que je viens de dire l'habitude que j'avais contractée de satisfaire tous mes goûts sans gêne et sans contrainte.

Je ne me permis jamais de blesser son amour propre par l'aspect d'une rivale qui, dans sa maison ou dans sa société, pût lui rien disputer; et j'affectai toujours, malgré mes infidélités souvent répétées, d'avoir pour elle tous les égards qu'elle méritait dans le public et dans le particulier. Cette conduite, qui ne pouvait entièrement échapper à sa connaissance, servit de digue à l'empire absolu qu'elle aurait voulu établir sur moi. Comme mon plus grand désir,

sur tout le reste, était de la servir selon son humeur et sa volonté, elle fut toujours souveraine maîtresse dans l'intérieur de notre maison, de son ménage, de ses enfans, et j'avais soin de prévenir ses moindres vœux, en proportion de ce qu'intérieurement je me sentais coupable envers elle. En même temps, je n'eus jamais l'injustice de la tourmenter par ma jalousie; voulant conserver mon indépendance, je ne la gênai jamais sur rien; et c'est par ces moyens toujours suivis et qui cadraient fort avec mes goûts et mon attachement moral pour elle, qu'au bout de quarante-un ans de mariage, époque où j'écris ces Mémoires, après avoir partagé ensemble toutes les faveurs de la fortune et toutes ses rigueurs, nous sommes encore dans la même position intérieure vis-à-vis l'un de l'autre, de manière que des étrangers, qui n'auraient pas observé notre conduite réciproque, pendant ce long espace de temps, seraient autorisés à croire que notre attachement sans bornes n'a jamais cessé d'exister, depuis les premiers jours de notre union. L'aveu sincère que j'ai cru devoir faire de toutes mes fantaisies satisfaites, s'il peut me faire soupçonner d'un peu de libertinage, prouvera du moins ma véracité dans le compte que je rends ici, puisque, d'ailleurs, ma mémoire me rap-

pelle les circonstances les plus minutieuses de toutes les actions de ma vie.

Le caractère de madame de Montbarey lui avait inspiré un grand dégoût pour la place qu'elle avait, en se mariant, occupée auprès de madame Adélaïde. Malgré tout le brillant de la cour, elle avait trouvé que son service se sentait un peu de la domesticité. La princesse, qui l'aimait beaucoup et qui connaissait sa façon de penser, lui avait accordé, chaque année, des permissions et des congés, soit pour aller dans mes terres, soit pour se rendre à des eaux qu'elle disait nécessaires à sa santé. De l'habitude de chercher à se faire croire malade, naquit en elle celle de se croire malade en effet. Il en résulta un malaise réel; à ce malaise se joignirent, par la suite, des maux véritables, provenant des suites de la petite vérole qu'un jeune chirurgien imprudent qui la veillait, fit rentrer entièrement dans le moment le plus dangereux, par une fausse complaisance et dans l'intention de faire cesser les douleurs qu'elle endurait. Cette imprudence, qui pouvait lui coûter la vie, en a rendu le cours une souffrance perpétuelle, et le venin rentré s'est sans cesse reproduit pour la tourmenter.

Pendant les deux années qui suivirent ma

sortie du ministère, madame de Montbarey continua à suivre les spectacles, soit par goût, soit qu'elle se crût obligée d'y conduire sa fille. Ce genre de divertissement coupait un peu ses journées, et nous réunissait à d'autres heures qu'à celles du dîner. Mais, au sortir d'un sermon qu'elle alla entendre, et qui portait sur les dangers des spectacles, elle se montra si frappée des raisons et de la morale du prédicateur, qu'elle y renonça pour toujours, et se livra aux pratiques de la dévotion, sous la direction du prédicateur dont le sermon avait produit un si grand effet sur son esprit.

Comme l'âge de ma fille ne lui permettait pas de prendre la même résolution, et que madame de Montbarey et moi avions les yeux ouverts sur les sociétés de son âge et de son sexe qu'elle pouvait former, et qui, par la suite pouvaient avoir les plus sérieuses conséquences pour son bonheur, nous lui choisîmes une dame de compagnie, destinée à la suivre aux spectacles et partout, ainsi que son rang le lui permettait, et qui devait remplacer sa mère. Avant de faire ce choix, la cour de Saarbruck fut consultée, comme de raison, et elle l'agréa.

Ma fille et sa compagne venaient de temps

en temps dans mes loges; mais elles n'y venaient pas aussi régulièrement que moi. J'y étais souvent avec quelques amis ou des personnes qui m'étaient attachées.

J'ai déjà dit que, depuis le mariage de madame Casanova, je ne m'étais point permis d'attachement de cœur suivi, et que des fantaisies passagères m'avaient tenu lieu de tout engagement. Lorsque madame de Montbarey renonça à toute espèce de dissipations, et partagea son temps entre les exercices pieux prescrits par son directeur, un cabinet d'histoire naturelle qu'elle désira former, et les charlatans et prétendus chercheurs de la pierre philosophale dont, malgré tout son esprit, elle fut souvent la dupe, ses sociétés ordinaires me rendirent ma maison moins agréable, et me firent désirer de trouver ailleurs ce que je ne trouvais plus chez moi, surtout depuis le mariage de mon fils, qui demeurait chez son beau-père, à l'autre bout de Paris.

J'étais dans cette position, lorsqu'un soir, me trouvant dans ma loge, à l'opéra, je vis entrer sur le même rang, et très-près de moi, une grande femme faite à peindre, d'une figure très-agréable, avec de très-beaux yeux, et qui paraissait avoir de vingt à vingt-cinq

ans. Elle était bien mise, et je l'avais déjà remarquée plusieurs fois; mais elle ne m'avait jamais autant frappée que ce jour là. Je l'examinai avec beaucoup d'attention, et je sentis que cet examen devenait intéressé. Quelques momens après, l'homme dont j'ai parlé plus haut, et dont j'ai peint le caractère propre à tout, en tout genre, vint me joindre, et je lui fis part de mon occupation. Je le questionnai sur la femme qui fixait mes regards, pour savoir s'il la connaissait. Il me dit son nom; il m'apprit que son mari était procureur au parlement et assez riche, qu'elle était d'une des premières familles bourgeoises de Paris; qu'elle avait été parfaitement élevée; qu'elle était pleine d'esprit et de talens; qu'après avoir vécu quelque temps avec son mari, qui n'était pas un trop bon sujet, et pour lequel elle n'avait aucun goût, quoiqu'elle en eût eu deux filles, elle s'était laissée intéresser par un homme d'une figure charmante, grand-maître des eaux et forêts, et assez riche; que, retirée dans un couvent, elle y habitait un appartement où elle était libre de recevoir qui il lui plaisait; qu'elle jouissait d'un revenu honnête, mais borné, que son mari ne résidait plus à Paris; il finit en me donnant à entendre que son intrigue avec

le grand-maître des eaux et forêts était terminée; et me promit, au surplus, qu'il prendrait des informations plus certaines, et qu'il ne manquerait pas de me les communiquer dans quelques jours.

Trois jours après, il me confirma les mêmes particularités, et m'assura que cette dame menait une vie très-retirée, ne s'occupant que de cultiver ses talens, et ne se permettant que d'aller quelquefois à l'opéra, dans la petite loge où je l'avais aperçue, et dont elle avait loué un quart.

Ces détails ne firent qu'augmenter l'impression que j'avais reçue. Je pris des moyens pour engager la dame à me recevoir chez elle; j'y parvins, et plus je la vis, et plus je trouvai qu'on ne m'avait exagéré aucun des charmes de son esprit : sa conversation acheva ce que sa vue avait commencé.

Notre liaison intime se forma avec le temps. Sa société, qui me devint nécessaire, remplit tous les momens que, d'après mes principes, je pouvais donner à ma satisfaction personnelle, sans rien changer au genre de vie que je m'étais prescrit en sortant du ministère.

Je dinais tous les jours chez moi, j'allais quatre à cinq fois par semaine souper dans mes sociétés ordinaires, tous les quinze jours

je me rendais à Versailles; et les autres jours, je soupais chez mon amie, d'abord seul, mais quand cette liaison eut pris plus de consistance, avec quelques-uns de mes amis, auxquels elle eut toujours l'adresse de paraître aussi aimable qu'à moi-même.

J'avais débuté avec elle par lui déclarer les égards extrêmes, et l'espèce d'amitié, fondée sur l'estime, que j'avais vouée à madame de Montbarey, et dont rien ne pourrait me faire départir. Je lui dois la justice de dire que, dès les premiers momens, et pendant toute la durée de notre intimité, elle s'y conforma sur tous les points avec la plus grande réserve; et qu'occupée à me retenir près d'elle, par tous les moyens qui m'y avaient attaché, elle ne fit jamais la moindre démarche qui pût contrarier le plan de conduite que je m'étais irrévocablement imposé.

Je n'ai parlé avec détail de ce qui a trait à cette liaison, que pour remplir fidèlement la tâche que je me suis prescrite, de ne rien taire de toutes mes actions, même de celles qui pourraient être à mon désavantage; et parce que, jusqu'à ce moment, n'ayant jamais eu d'intrigue aussi durable et aussi publique, c'est la seule sur laquelle j'aie cru devoir m'expliquer nettement.

Quelques années après notre connaissance, il fut question de l'établissement de ses deux filles, auxquelles je ne nuisis point ; et comme, par les arrangemens de sa famille, elles devaient avoir, un jour, un bien assez considérable, elles trouvèrent toutes deux des partis sortables en province.

La succession du chevalier de Montbarey qui m'avait valu le domaine de Pontarlier, et d'autres fonds aux environs, un mobilier honnête, des contrats et quelque argent comptant, me donna l'idée de faire quelque acquisition considérable en Franche-Comté. On me proposa d'acquérir la baronnie d'Estrabonne, très-voisine, et touchant par beaucoup de points la terre de Ruffey, où j'ai déjà dit qu'était ma principale habitation. Cette terre, réunie à ce que je possédais déjà, devait former une propriété très-étendue. J'en fis l'acquisition pour quatre cent cinquante mille livres ; et, pour la payer, je vendis les biens provenant de la succession de mon oncle, je fondis d'autres effets, et M. le marquis de Langeron, beau-père de mon fils, me donna cent mille écus à compte de la dot de ma belle-fille.

Cette acquisition faite pour que mes anciennes terres et mes nouvelles se joignissent de tout point, et pussent ne former qu'une même

propriété, il me manquait de pouvoir y réunir la terre de Chasoy, qui se trouvait au centre. J'en fis également l'acquisition, et j'y employai l'argent provenant de la vente de la terre de Choisey, que je possédais près de Dôle; et je réussis, après l'acquisition, à faire reporter sur Chasoy, qui était à peu-près de la même valeur, la substitution dont était grevée la terre de Choisey, depuis deux siècles. Toutes ces opérations me coûtèrent beaucoup d'argent: mais aussi, par leur succès, je me donnai une terre superbe, parfaitement contiguë, composée de seize à dix-huit villages, avec beaucoup de chasses et de bois.

Si j'avais pris un soin plus assidu de mes affaires; si, par paresse, habitude ou dissipation, je n'avais pas été trop facile dans le choix des personnes auxquelles j'accordais ma confiance, si j'avais su mieux regarder à mes comptes, toutes ces nouvelles acquisitions m'auraient coûté moins d'argent, mes terres auraient été mieux administrées, et mon revenu eût été plus considérable. Mais, il faut l'avouer, voyant mes enfans parfaitement établis, ma fortune excédant mes besoins, et devant un jour s'accroître par la jouissance du grand-bailliage d'Haguenau, dont j'étais propriétaire éventuel, cette assurance, sans

excuser le peu de soin que je donnais à mes affaires, motivait ma sécurité, et m'assurait que je ne serais jamais dans le besoin. Je ne prétends pas me justifier d'un tort réel, dont j'ai porté la peine dans un temps plus éloigné; mais je dois donner les raisons de ma conduite, parce que je ne veux rien déguiser dans ce compte que je me rends à moi-même.

L'objet très-intéressant qui m'occupait continuellement depuis ma retraite du ministère, était la ratification du mariage de ma fille avec le prince héréditaire de Nassau-Saarbruck, dont tous les actes publics et toutes les cérémonies avaient été faites dans la plus grande pompe, sous la protection de la cour de France, comme j'en ai rendu compte dans le temps. Mais le jeune prince n'avait que onze ans, lors de son mariage en 1779, et la ratification de cet acte par lui-même avait été remise à l'époque où il aurait atteint seize ans passés, c'est-à-dire à l'année 1785.

J'ai fait connaître quelle ardeur avait mise au succès de ce mariage pour son fils, le prince régnant de Nassau-Saarbruck; j'ai dit que cette union flattant l'amour propre de madame de Montbarey, m'avait paru, comme à elle, désirable et honorable sous tous les rapports; que cependant j'avais été long-temps

retenu par la réflexion que je faisais sans cesse que ma fille était d'un âge et d'une tournure à faire désirer pour elle un mariage effectif, de préférence à une alliance brillante sans doute, mais dont la consommation devait être éloignée de près de six années, et qui, selon moi, pouvait lui donner, envers son jeune mari, un tort dont pouvait dépendre le bonheur de sa vie entière.

Le prince de Nassau-Saarbruck avait abandonné le soin de l'éducation de son fils à son épouse, princesse remplie d'esprit et d'amabilité, et qui avait paru charmée par sa belle-fille. Je pus donc me flatter qu'elle prendrait un juste empire sur l'esprit de son fils, qu'elle l'entretiendrait toujours dans les meilleures dispositions pour sa femme, et empêcherait que les années qui devaient s'écouler jusqu'à l'époque de leur réunion, ne fissent tort aux sentimens qui, seuls, pouvaient faire le bonheur de ma fille.

Tant que je restai dans le ministère et jouissant du crédit que me donnait la confiance du Roi, je n'eus qu'à me louer des procédés de M. le prince régnant de Nassau, et de ses égards pour sa belle-fille; et, de son côté, madame la princesse régnante ne laissa jamais échapper une occasion de lui donner

des marques du plus vif intérêt. Mais, après l'année 1782, je crus m'apercevoir que les manières de M. le prince régnant se refroidissaient pour madame de Montbarey, pour moi-même, pour sa belle-fille. Plus il m'avait paru chaud, empressé, au moment du mariage, plus je dus être frappé de la nuance nouvelle que je remarquai dans ses formes envers moi, surtout après la mort de M. le comte de Maurepas. Je pus juger que les avantages qu'il avait cru pouvoir tirer de ce mariage, à cause du voisinage de ses États de la frontière de France et de ses connexions et rapports avec la cour, avaient été le mobile de sa façon de penser et d'agir à l'égard de ma famille. J'avais pu juger de bonne heure de l'immoralité du caractère de ce prince, aussi m'étais-je tenu en relation suivie et intime avec les princes de Nassau-Usingen et de Nassau-Weilbourg, chefs des deux branches de la maison de Nassau, les plus rapprochées de celle de Saarbruck. Ma liaison était surtout très-intime avec le prince et la princesse d'Usingen, ainsi qu'avec madame la landgrave de Hesse d'Armstadt, leur sœur qui, comme les princes et princesses, ses enfans, regardaient ma maison à Paris comme la leur propre, dans les fréquens voyages

qu'ils faisaient à la cour de France, où ils étaient attirés par la Reine, empressée de reconnaître dans la personne de la landgrave de Hesse d'Armstadt, la tendre amitié et la confiance dont l'avait toujours honorée l'immortelle Marie-Thérèse (a).

Ces liaisons, que j'eus le soin d'entretenir constamment, me mettaient à portée d'être instruit de tout ce qui se passait à Saarbruck, et d'apprécier la vérité des rapports qui m'en revenaient par les personnes en sous-ordre, avec lesquelles la prudence m'avait engagé à entretenir des correspondances.

La branche de la maison de Nassau, dans laquelle ma fille était entrée par son mariage se composait de la princesse douairière, mère du prince régnant; elle était de la maison des comtes d'Erback. Belle et galante, elle aimait le faste; et, soit pendant la vie de son mari, soit pendant la jeunesse du prince son fils, elle avait plus travaillé à se procurer des jouissances qu'à s'acquérir une véritable considération. Lorsqu'elle eut marié son fils à la princesse de Schwartzbourg-Rudolfstadt, les grâces, l'esprit, et la conduite digne et honnête de sa belle-fille formèrent un contraste si frappant avec sa manière d'être, qu'on dut lui imputer les premières erreurs qui éloignèrent

le prince régnant de sa femme, dont elle avait espéré de diminuer le crédit et l'influence qui auraient pu l'éclipser. Mais le prince s'éloigna de sa femme, sans se rapprocher de sa mère, et se livra successivement à différens goûts, dont j'aurai, malgré moi, à parler par la suite (b).

La princesse douairière vécut retirée dans un château qu'elle avait choisi pour demeure, vint rarement à Saarbruck, et fut à peu près oubliée dans les États où elle avait joui de la toute-puissance, n'ayant auprès d'elle que quelques personnes peu marquantes qui lui restèrent attachées.

Outre le prince régnant, elle avait eu deux filles dont l'aînée avait épousé le duc de Brunswick-Bevern. La seconde était restée fille, et demeurait ordinairement avec elle.

Lorsqu'en 1779, les premières ouvertures du mariage furent faites, elle adopta cette idée avec chaleur. Son intérêt personnel lui fit regarder cette occasion comme pouvant lui devenir utile; elle espéra tirer parti de moi, aussi se mit-elle fort en avant pour lever tous les obstacles, toutes les difficultés qui s'étaient d'abord présentées. Les attentions extrêmes que nous lui prodiguâmes, madame de Montbarey et moi, les prévenances res-

pectueuses de sa future belle-fille, et peut-être quelques services que je fus dans le cas de lui rendre pendant son séjour à Paris, la rangèrent au nombre des personnes sur lesquelles nous étions autorisés à croire que nous pourrions compter pour le bonheur futur de ma fille. Mais nous ne fûmes pas long-temps à l'apprécier à sa juste valeur; et, d'après ce que madame de Montbarey me rendit de l'esprit et du caractère de madame la princesse régnante, lorsqu'elle revint de Saarbruck, après les cérémonies du mariage, nous mîmes les deux princesses, qui ne pouvaient se souffrir, à leur véritable place. Si la princesse douairière eut l'esprit de s'en apercevoir, elle eut l'art de dissimuler jusqu'après ma retraite du ministère. Alors elle se détacha de nous peu à peu, et nous n'en entendîmes plus parler, car elle n'espérait plus profiter de notre crédit pour ses intérêts particuliers. Peut-être pourrions-nous croire qu'elle ne fut pas la dernière à rendre à ma fille quelques mauvais services, tandis que la princesse régnante ne se démentit jamais, et montra, pendant toute sa vie, la plus tendre amitié à sa belle-fille, et le plus grand désir d'accélérer le moment qui les réunirait toutes deux. Cette princesse gênait beaucoup le prince

régnant dans le plan qu'il s'était fait de retarder le plus possible la réunion de nos deux enfans, par des motifs que j'avais pénétrés d'abord. Plus, sous prétexte de la jeunesse de son fils, il éloignait l'objet de mes désirs, plus je faisais d'instances et de démarches auprès des alliés de la maison de Nassau, qui avaient concouru à ce mariage, pour que l'époque où il se consommerait fût invariablement fixée. Il semblait que je prévisse que la mort de la princesse régnante allait priver ma fille de la seule consolation qu'elle pouvait espérer lors de notre séparation; et, en effet, cette princesse, dont la santé s'était fort altérée par les peines intérieures qu'elle avait éprouvées, mourut au commencement de 1786, et laissa un champ libre à la passion désordonnée que son mari avait conçue, depuis plusieurs années, pour une fille de la dernière classe du peuple, née dans la ville de Saarbruck, et servante au château. Cette fille, d'une figure charmante, et d'un esprit au-dessus de son état, avait été guidée d'abord dans sa conduite envers son souverain amoureux, avec une extrême adresse, par un intrigant habile, nommé Hammeker, que le prince avait fait son agent principal, tant pour ses amours que pour ses affaires de finances

et de politique. Elle était la cousine et avait été la maîtresse d'un jeune coureur du prince, très-joli garçon, mais dont il trouva le moyen de se débarrasser en le donnant à mon fils, lors du mariage de ma fille. Elle avait eu plusieurs enfans du prince, et, à l'époque de la mort de la princesse régnante, elle conservait encore la même faveur et un très-grand crédit; et la politique de son conseil, le sieur Hammeker, en engageant son prince à retarder la réunion du prince héréditaire avec sa femme, avait pour objet d'empêcher que la cour de Saarbruck, devenue nulle par la mort de la princesse régnante, ne se renouvelât par la présence des deux jeunes époux, et que le prince régnant ne se trouvât plus livré à la société intime de la favorite et de ses affidés. Ces affidés, connaissant l'extrême avarice qui formait le caractère distinctif du prince, ne cessaient de lui parler des dépenses énormes qu'occasionnerait la réunion des jeunes époux; et la favorite travaillait, dans la solitude, avec bien plus d'efficacité à amener son amant à la démarche éclatante vers laquelle tendaient tous ses vœux, depuis la mort de la princesse régnante.

Instruit de toutes ces particularités, ennuyé, excédé de toutes les réponses dilatoires

que je recevais, je pris le parti d'aller moi-même à Saarbruck, et de mettre un terme à toutes les tergiversations. Je prévins de ma détermination les princes de Nassau-Usingen et de Nassau-Weilbourg, qui l'approuvèrent; j'en écrivis au prince de Saarbruck, et j'eus soin que mon arrivée suivît d'assez près ma lettre pour ne lui pas laisser le temps de m'échapper, sous le prétexte d'un voyage, ou de faire partir mon gendre avant mon arrivée.

J'étais accompagné de mon fils et de personnes de considération, qui voulurent bien me suivre, et j'avais une représentation digne et décente à tous égards. Le prince me reçut à sa maison de campagne, à la porte de sa résidence, et me présenta tout de suite sa favorite et toute sa petite cour. Se trouvant pris au piége, il fit *contre fortune bon cœur*, et mit toutes les grâces possibles dans ma réception. Au premier dîner, je fus placé à droite de la favorite, qui n'eut pas l'air trop embarrassé, quoique mon fils, assis de l'autre côté de la table et presque vis-à-vis d'elle, fût servi par son coureur, cousin de la dame, et autrefois son amant. J'examinai un peu leurs yeux pendant le repas; et, lorsqu'on sortit de table, je fus à même de reconnaître l'adresse et la présence d'esprit de cette femme, qui

s'avança d'un air très-délibéré vers mon fils, pour lui demander s'il était content des services de Philippe, auquel elle prenait le plus grand intérêt. Cette démarche, qui me donna une preuve irrésistible de l'avantage que cette favorite devait avoir sur son amant, ne me laissa aucun doute sur le parti qu'on pourrait en tirer par la suite, et elle acquit elle-même sa tranquillité pour tout le temps de notre séjour à Saarbruck.

Comme j'étais très-décidé à ne pas perdre de vue l'objet de mon voyage, dès l'après-midi, j'entrai en matière d'une manière très-ferme et très-énergique, et de façon à n'être refusé ni retardé. Dès le lendemain, la ratification du mariage conclu en 1779, eut lieu avec toutes les formalités, par le prince héréditaire, dont je fus très-content pendant tout mon séjour, et qui se lia intimement avec mon fils, dont l'âge se rapprochait un peu du sien. Tous les actes ayant été revêtus des formes les plus authentiques, me furent remis, ainsi que la convention signée de toutes les parties intéressées, qui établit que la réunion et la consommation finale auraient lieu au mois d'avril 1789, temps qui avait été réglé par le contrat de mariage. Ainsi se termina cette affaire ma-

jeure, d'où dépendaient l'honneur et le bonheur de ma vie.

Les choses ainsi réglées à ma satisfaction, tout le temps de mon séjour à Saarbruck fut rempli d'agrémens. Le prince s'efforça de me le rendre agréable. Il me fit visiter ses différentes maisons de plaisance et de chasse; la favorite déploya toute son amabilité, et elle eut l'adresse de rester dans des bornes mesurées, qui auraient pu voiler ses projets ultérieurs à ceux qui auraient eu moins de moyens que moi d'apercevoir le but où elle tendait.

Après avoir passé six jours à Saarbruck, je partis pour me rendre auprès des princes de Nassau-Usingen et de Nassau-Weilbourg. Je fus très-bien accueilli par ces princes, qui, selon ce qui avait été convenu entre tous les intéressés, pendant mon séjour à Saarbruck, signèrent tous les arrangemens qui avaient été faits, et la convention qui réglait le moment fixe de la réunion des deux époux.

Je n'eus qu'à me louer de la manière franche et loyale avec laquelle ces princes traitèrent avec moi. Je revins à Paris, au bout de trois semaines, rapportant de mon voyage tout le fruit que j'avais pu en attendre.

Ma fille, parfaitement satisfaite, se déter-

mina à attendre avec patience le moment où sa réunion à son époux la ferait pleinement jouir de son état.

Depuis ma sortie du ministère, je n'ai rendu compte que de mes actions personnelles ou des intérêts de ma famille et de mon intérieur. On a vu combien je m'étais occupé de l'établissement de ma fille, du mariage avantageux de mon fils, et d'acquisitions considérables qui devaient arrondir ma fortune. Certain d'avoir fait pour mes enfans bien au-delà de ce qu'ils pouvaient espérer à l'époque de leur naissance, peut-être serais-je excusable d'avoir un peu pensé à mes jouissances personnelles; peut-être me pardonnerait-on de m'être un peu livré au désir de jouir d'un repos que la rapidité de ma fortune et ma retraite des affaires, avant cinquante ans, m'avaient procuré.

La piété de madame de Montbarey l'occupait tout entière. Son habitude de se croire malade l'avait rendue de fait toujours souffrante, et la fréquence et la variété des remèdes auxquels elle se croyait dans la nécessité de s'astreindre, lui avaient fait presque contracter l'obligation de rester à peu près toujours chez elle, où son cabinet d'histoire naturelle, son goût de famille pour les char-

latans et les gens à découvertes, et ses pratiques de dévotion prenaient tous ses momens; et à peine elle en était distraite, lorsque des circonstances impérieuses la forçaient de se rendre dans la société.

Mon repos et mes jouissances individuelles ne devaient pas être sacrifiés aux devoirs de reconnaissance qui m'étaient imposés, car, à l'exception du Roi et de la comtesse de Maurepas qui vivait encore, toutes les personnes qui avaient protégé ma fortune m'avaient été enlevées par la mort, tandis que la famille de madame de Montbarey, la mienne, et presque tous mes parens des différentes provinces, et une très-grande partie de mes concitoyens franc-comtois, de toutes les classes, avaient été mes obligés, et avaient souvent tiré parti, pour leur fortune ou leur avancement, de mon crédit et de la position de faveur dont j'avais joui pendant plusieurs années à la cour et à la tête du département de la guerre. Cette observation, que je ne fais ici qu'en passant, trouvera malheureusement sa place dans un très-bref espace de temps. Mais ne parlons pas d'avance d'une révolution dont je crois devoir tracer l'origine, les progrès, en faisant connaître les moyens employés par ses auteurs, avant de raconter ses abominables résultats.

Pour faire connaître la véritable source des malheurs de la France, à la fin du dix-huitième siècle, il faudrait peut-être remonter aux dernières années du règne glorieux de Louis XIV, lorsque ce grand prince, dirigé par une femme qui avait pris le masque de la dévotion pour subjuguer le Nestor des rois, crut de son intérêt d'étouffer, en quelque sorte, toutes les passions dont ce grand homme avait jusque-là ressenti l'empire, et s'imagina que, pour conserver son influence sur son esprit, elle devait substituer la dévotion à toutes les grandes idées qui en avaient fait le premier roi de l'Europe.

En l'occupant des misérables détails des querelles du Jansénisme, on étouffa peu à peu en lui les grands principes qui, seuls, peuvent régir les grands États; mais, comme on ne détruit jamais le fond du caractère, Louis XIV porta dans ces minuties l'esprit de despotisme qui l'avait toujours distingué. Les malheurs qui furent la suite de ce changement entier de principes plongèrent la France dans l'affliction, et mirent le royaume à deux doigts de sa perte.

Si le changement des goûts du Roi bannit de sa cour l'esprit de galanterie, les fêtes et les spectacles dont il vivait entouré dans

les années brillantes de son règne, auxquelles la France avait dû les chefs-d'œuvre qui appelaient dans la capitale les étrangers de toutes les parties du monde ; si les courtisans, pour servir leurs vues et leur ambition, furent obligés de se couvrir du masque de la dévotion, le plus grand nombre d'entr'eux, en fardant leur visage en présence du Roi, ne purent changer leur cœur, et l'hypocrisie générale fut le produit net qui résulta du despotisme que le monarque exerçait sur la conduite extérieure de tous ceux dont il était entouré.

La galanterie, n'osant plus se montrer à découvert, se dédommagea en secret et dégénéra en libertinage. Dans la contrainte, on profita de toutes les occasions d'échapper aux regards curieux des observateurs d'une cour dévote. Les gens les plus enclins à la médisance et même à la calomnie sont ceux qui, par état, ou dans leur intérêt, se croient obligés de s'imposer des privations qui gênent leurs passions ; aussi les délations devinrent-elles fréquentes.

Plus la mort appesantit sa faux sur la postérité de Louis XIV, le frappant ainsi par l'endroit le plus sensible, plus il vit avec douleur approcher sa fin, par la crainte de voir passer sa couronne sur la tête du duc d'Or-

léans, son neveu, dont il connaissait bien l'esprit et les talens, qu'il savait bien n'avoir aucun germe de dévotion dans le cœur, et qu'il n'avait même jamais pu amener à en affecter les dehors.

En vain, pour rapprocher ses enfans naturels des princes du sang, il les avait liés ensemble par des alliances multipliées; en vain, il avait porté le despotisme intérieur jusqu'à forcer le duc d'Orléans d'épouser une de ses filles naturelles, malgré Madame, sa belle-sœur, qui, née princesse de Bavière, s'opposa de toutes ses forces à ce que son fils prostituât sa main, et avilît la pureté de son sang en épousant mademoiselle de Blois. Les vues du Roi manquèrent leur objet: la division s'établit dans l'intérieur de la maison royale: le duc du Maine, le comte de Toulouse n'en devinrent que plus odieux aux princes du sang: le duc d'Orléans, sûr de l'appui de Madame, sa mère, méprisa son épouse, détesta ses beaux-frères, et se livra insensiblement à l'impulsion de son génie, qui, souvent, le portait à blâmer les opérations du gouvernement; dans les années désastreuses de la fin de ce règne, ces opérations prêtèrent malheureusement beaucoup trop à l'esprit de criti-

que et de désapprobation qui s'était généralement établi.

D'après cet état de la cour de Louis XIV, dans les premières années de ce siècle, état bien connu de tout le monde, on peut juger aisément de la douleur de ce prince, lorsqu'il vit, par l'extinction presque totale de sa postérité directe, le duc d'Orléans s'approcher de la couronne; et, quelques efforts qu'il eût faits en faveur du duc du Maine, pour procurer la régence à ce fils chéri, je me figure que le colosse royal s'anéantit avec le chagrin de penser que ses volontés ne seraient point suivies, que son testament resterait sans effet, et que son neveu jouirait de la suprême puissance, pendant la minorité du seul et faible rejeton qui restait de son sang.

Pendant un règne de près de quatre-vingts ans, Louis XIV avait accoutumé les lois à plier sous ses volontés; mais pouvait-il se flatter que son despotisme lui survivrait et trouverait la même docilité dans les organes des lois, quand il s'agirait de faire reconnaître les droits à la régence?

L'institut des jésuites, formé d'après les principes les plus prononcés du pouvoir souverain que le général de l'ordre exerçait sur

tous les individus qui le composaient, dans quelques parties du monde qu'ils habitassent, avait acquis, sous le règne de Louis XIV, la plus haute prépondérance. Les grands talens en tout genre que cet ordre avait produits, l'avaient rendu célèbre dans toute l'Europe, et lui avaient procuré la surveillance de l'éducation de toute la jeunesse des États catholiques de cette partie du monde. Ce moyen de s'insinuer tant à la cour que dans l'intérieur, de toutes les maisons dont l'éducation des enfans était confiée à ces religieux, leur avait livré les secrets des familles, et cette espèce d'empire de confiance les rendait aussi utiles aux gouvernemens, que dangereux pour les gouvernés.

En se prêtant aux vues de madame de Maintenon, cet ordre acquit un grand crédit auprès du Roi, qui fut d'ailleurs séduit par les principes de despotisme qui le régissaient. On ne peut se dissimuler que les jésuites n'aient profité de leur faveur pour se montrer trop rigoureux envers les jansénites et leurs ennemis. Ils adoptèrent avec chaleur la cause et les intérêts des princes légitimés ; et, comme, pendant quelques années, tout plia sous leur pouvoir, ou éprouva les effets de leur haine, ils se firent des ennemis réels de tous les par-

tisans du duc d'Orléans, qui ne voulut jamais plier sous leur empire. Le parti de ce prince se fortifia de tous les persécutés pour cause de Jansénisme. Comme le prétexte qui avait donné naissance à ces querelles théologiques, n'était qu'une interprétation différente de quelques passages des écritures sur la grâce et ses effets, l'attaque et la défense ayant été soutenues avec beaucoup d'esprit et d'érudition, les deux partis comptaient un grand nombre de savans, qui entraînèrent après eux tous leurs disciples, et partagèrent l'Université de Paris; de sorte que toutes les personnes élevées dans les colléges régis par les jésuites, leur demeurèrent attachées, et que toutes celles qui avaient fréquenté les écoles qui leur étaient opposées, et dont les chefs avaient éprouvé la rigueur des premiers, devinrent leurs plus mortels ennemis. L'opposition des mœurs du duc d'Orléans avec la dévotion qui caractérisait la cour du Roi, son oncle, dut naturellement lui concilier toutes les personnes dont les passions étaient contraintes par le rigorisme de la cour. Comme la galanterie du monarque, pendant cinquante ans, avait autorisé toutes les libertés, et que sa dévotion maintenant en interdisait toutes les apparences, on dut accuser les jésuites de ce change-

ment; et, si les docteurs jansénites les attaquèrent par des argumens, toute la jeunesse les combattit par des épigrammes et des satyres. De là s'établit la licence de fronder toutes les opérations du gouvernement par des pamphlets qui, rédigés avec esprit, donnèrent naissance aux principes anti-monarchiques qui se montrèrent à cette époque. Les auteurs de ces premiers pamphlets trouvèrent d'abord de l'appui au Palais-Royal, habité par le duc d'Orléans, qui avait à se plaindre de la cour; et, lorsque ce prince fut parvenu à la régence, les folliculaires furent accueillis à l'hôtel du Maine, où le régent était détesté. Ce fut sous les auspices de la duchesse du Maine que parurent les fameuses *Philippiques*, satyres où la méchanceté se servit de tous les charmes de l'éloquence poétique pour faire circuler ses poisons. Le régent, écoutant plus sa clémence et sa grandeur d'âme que les vrais intérêts du gouvernement, se conduisit, en cette circonstance, plus en particulier généreux qu'en sage administrateur d'un grand État. L'impunité enhardit, au lieu de corriger, tous les barbouilleurs de papier, dont le nombre s'accrut au point de former dans Paris un ordre nouveau de citoyens, à la tête duquel se mirent tout naturellement ceux de ces écrivains

que leur esprit, le charme de leur style et le succès de leurs ouvrages avaient rendus célèbres.

Voltaire fut bientôt un des maîtres de cette école. Ses principes se répandirent à la faveur de son rare talent, et firent des progrès rapides. De la critique de quelques ministres de la religion de l'État, dont la conduite avait, peut-être, mérité quelques reproches, on passa bientôt à l'examen critique de la religion même; comme du blâme de quelques opérations des administrateurs de l'État, on avait passé au blâme du gouvernement en général. Peu à peu les Français se démoralisèrent, comme les principes de la religion se perdirent. Le ridicule jeté sur quelques pratiques du catholicisme fut accueilli avec avidité par toutes les personnes dont ces pratiques gênaient les penchans ou contrariaient les passions.

Pendant les campagnes brillantes du règne de Louis XV, les succès et la gloire des Français ne permirent que rarement aux folliculaires de s'occuper aux dépens du gouvernement. Leur maître, Voltaire, l'encensait afin d'en tirer parti pour sa fortune; mais, ne voulant point abandonner le plan qu'il s'était fait, il se dédommagea des flagorneries dont

il encensait la cour, par les sarcasmes qu'il répandait sur la religion dans tous ses ouvrages. Son exemple était suivi par tous les gens de lettres qu'il tenait sous sa férule, et qui l'aidaient à faire circuler les principes désorganisateurs dans toutes les classes de la société.

Une paix de vingt-cinq ans donna aux Français la possibilité de s'occuper de ces ouvrages d'un jour, qui devaient produire à la longue des maux incalculables. Le peuple de Paris, et, par imitation, celui des provinces, se partagea en deux classes : celle des gens qui, sous la direction des grands maîtres, travaillaient à dénouer les liens qui attachaient les Français à leur religion et à leurs rois; et celle des gens qui, pour se donner l'air de l'esprit, s'érigèrent en protecteurs des gens de lettres, qui payaient en flatteries la protection qu'ils recevaient. Bientôt quelques-uns des protecteurs eurent la prétention de devenir auteurs; la manie de l'esprit gâta tout, et la classe de ces gens à prétentions domina dans la société.

Les colléges régis par les jésuites, où la plus grande partie de la jeunesse du royaume était élevée dans les principes monarchiques

et religieux, formèrent, pendant long-temps, une digue puissante contre la rapidité du torrent qui entraînait la France vers sa perte. Malheureusement, quelques contradictions que le duc de Choiseul avait éprouvées de la part de la compagnie de Jésus, pendant son ambassade à Rome, l'ayant rendu leur ennemi personnel, il parvint à faire supprimer cette société, blâmable sous quelques aspects, mais, dans le fond, très-utile à tous les gouvernemens, qui devaient à cette Société beaucoup de connaissances utiles.

Dès ce moment, comme je l'ai déjà remarqué, l'éducation nationale fut remise nécessairement entre les mains de tous les grimauds subalternes soumis aux grands désorganisateurs. Les jeunes gens entrant dans le monde, y arrivaient imbus de tous les principes de licence, et sans aucun frein qui pût les arrêter. Tout fut dès-lors perdu; la ruine de la monarchie française fut prononcée, et l'époque de l'exécution fut ajournée au premier moment favorable. Je ne peux me dissimuler que, dès-lors, le vaste plan des horreurs de la révolution de 1789 n'ait été formé par les grands maîtres, et qu'une grande partie de ceux qui

furent immolés par les exécuteurs de cette fatale catastrophe n'en aient été les agens sans s'en être doutés.

Le duc de Choiseul, et plusieurs autres ministres après lui, eurent malheureusement besoin, dans diverses circonstances, pour seconder leurs projets ou leurs intérêts, de se servir des gens de lettres, soit pour proposer leurs idées, soit pour préparer les peuples aux opérations de l'administration générale; et ces mesures, de leur part, servirent à mettre des armes offensives dans les mains d'une horde aussi furieuse qu'insensée dans ses projets.

On vit la cour, la ville et les provinces accueillir avec transport tous les systêmes désorganisateurs, et les charlatans les plus extravagans en morale, en politique, en administration. Les œuvres de J. J. Rousseau, celles de Voltaire et de tous les écrivains qu'ils traînèrent à leur suite, devinrent le catéchisme et la lecture générale et exclusive de toute la nation. Les personnes du premier ordre en devinrent les préconiseurs, et l'enfant, en naissant, balbutia des sarcasmes contre l'autorité, avant d'avoir pu apprendre ce que c'était que l'autorité. Nul criminel n'éprouva justement la rigueur des lois sans

trouver des défenseurs qui le représentaient comme innocent et comme une victime de cette portion de l'autorité royale commise aux juges qui l'avaient condamné. Le refrein perpétuel de ces défenseurs était le retour à l'égalité naturelle et l'abus des formes administratives de l'état monarchique.

Les parlemens, établis dans les provinces pour suppléer à l'impossibilité où la trop grande étendue du royaume mettait le Souverain de remplir le premier devoir des rois, qui est de rendre la justice à leurs sujets; les parlemens qui, d'après leur institution, n'auraient dû être que les juges des contestations entre les particuliers, sagement contenus sous les gouvernemens fermes dans le cercle de leurs devoirs et de leurs obligations, avaient peu à peu agrandi leurs pouvoirs, et s'étaient persuadé qu'ils pouvaient suspendre l'enregistrement des lois, lorsque cet enregistrement n'avait eu primitivement pour but que de faire connaître à chaque parlement les lois d'après lesquelles ils devaient juger et motiver leurs arrêts. Pour soutenir cette prétention, au moins abusive, si elle n'était pas attentatoire à l'autorité royale, ces cours de justice, sous des gouvernemens faibles, avaient fait agréer le droit de représentation ou de remontrances

avant d'enregistrer. Lorsqu'elles eurent acquis ce prétendu droit, qu'elles eurent l'adresse de faire regarder comme la sauve-garde des intérêts du peuple, leurs remontrances devinrent bientôt des leçons publiques d'indépendance, et sonnèrent presque toujours le tocsin de l'insurrection. Par ce moyen, auquel on eut l'art de donner un vernis légal, les parlemens, qui n'étaient, de fait, que des émanations de l'autorité du souverain, furent ses ennemis les plus dangereux. Ils sappaient sourdement et insensiblement les fondemens du trône. Des ministres du Roi, et il faut bien l'avouer, pour soutenir leur autorité, ou leur prépondérance individuelle, ou leur jalousie envers quelques-uns de leurs rivaux en crédit, employèrent leur influence sur quelques-unes des cours de justice du royaume, pour les faire mouvoir selon leur intérêt; et, par ces manœuvres, coupables à mes yeux, ils autorisèrent les atteintes que ces Corps portèrent souvent à l'autorité souveraine.

Ce furent ces fréquentes remontrances et leur style qui portèrent le chancelier de Maupeou, lorsqu'il devint le chef suprême de la justice, à proposer à Louis XV la subversion totale de la magistrature du royaume. Qui, mieux que lui, pouvait connaître les principes

erronnés et dangereux que professaient beaucoup de membres de ces Corps puissans? Qui, mieux que lui, pouvait être instruit des connexions secrètes qui, les réunissant tous sourdement, dictaient toutes leurs démarches? Il avait été le chef du premier de ces tribunaux; il avait des notes précises sur tous les moteurs et agens des manœuvres contre le gouvernement dans tous les tribunaux du royaume.

Malheureusement, ce ministre, entier par caractère, tranchant dans le vif, fit une opération générale et un renouvellement complet de tous les corps de judicature, sans acception, ni distinction des différentes façons de penser; et, comme une subversion aussi étendue exigeait un remplacement très-prompt, les sujets qui entrèrent dans la nouvelle composition des tribunaux, furent nécessairement choisis au hasard et sur parole. Cet acte de rigueur, fait par humeur, et portant l'empreinte du caractère du chancelier et du duc d'Aiguillon, principaux ministres de Louis XV à cette époque, fit un trop grand nombre de mécontens. Une dissolution générale de la magistrature, où les sujets fidèles du Roi furent confondus avec ceux dont le gouvernement avait droit et sujet de se plaindre, frappant tout un ordre de citoyens, qui,

par leur naissance ou leurs alliances, tenait à toutes les classes des différentes provinces, mécontenta sans punir, surtout sans corriger, et ne remédia point au mal qui avait sa véritable source dans le droit de remontrances avant l'enregistrement des lois. Ce droit, modifié avec sagesse, et les remontrances ne pouvant avoir de publicité qu'après avoir été communiquées au chef suprême de la justice, et après qu'il en aurait eu la permission du Roi, cette mesure eût été salutaire et conforme aux véritables intérêts du gouvernement; mais elle n'eût pas contenté l'animosité des ministres.

Le remplacement subit de toute la magistrature ayant nécessité des choix peu réfléchis, excita l'ambition et la jalousie; du blâme de quelques choix mal faits, on passa très-naturellement au blâme de l'opération en général; et, par un contre-coup nécessaire, l'amour des Français pour leurs rois en souffrit. Les gens qui, dans le plus profond secret, projettaient depuis long-temps la subversion totale du royaume et l'anéantissement de toutes les autorités primitives, profitèrent de cette faute du gouvernement pour augmenter le nombre des mécontens, et pour propa-

ger sourdement leurs principes désorganisateurs.

Telle était la position des choses, telles étaient les dispositions des esprits, pendant les dernières années du règne de Louis XV; et ce fut sur un terrain, en apparence tranquille, mais miné par un volcan destructeur, que commença le règne de son successeur.

Dès la fin du ministère du cardinal de Fleury, les sociétés des Francs-Maçons avaient pris naissance, et, sous les apparences de la fraternité et de l'égalité, puisque tous ceux qui se faisaient initier à ces mystères emblématiques se regardaient entre eux comme égaux, abstraction faite totalement des titres, des rangs et des richesses qui pouvaient, hors de la loge, mettre des distinctions entre les frères, ces associations avaient des lois, des règles, des connaissances annoncées comme sublimes, mais si énigmatiques qu'elles pouvaient prêter à toutes les interprétations. Les femmes en étaient exclues, dans le principe, et n'y furent admises, dans la suite, que par la crainte qu'elles n'entreprissent la destruction de ces sociétés, à cause de leur exclusion. Mais en les admettant aux fêtes et banquets dont elles devaient faire l'agrément, on eut

soin de leur cacher les connaissances sublimes qui, selon les adeptes, formaient la base et le caractère distinctif de l'ordre.

Les Français, toujours imitateurs et toujours extrêmes dans leur imitation, accueillirent ces rêveries avec enthousiasme, s'y firent initier, et, malgré la guerre de 1741 qui occupait essentiellement la nation, chacun s'empressa, dans tous les états, dans tous les rangs, de s'enrôler sous les drapeaux de la franc-maçonnerie.

A l'exemple et à l'imitation de cette association, il s'en forma d'autres sous des noms plus simples, qui, n'affichant rien d'aussi mystérieux, n'eurent que la vogue du moment, et s'éteignirent insensiblement comme elles s'étaient formées. Peut-être la police de Paris, dont avec raison les nations étrangères ont admiré et imité l'exactitude et les ressorts secrets, ne fit-elle pas, dans le temps, une attention assez sérieuse aux inconvéniens qui pouvaient résulter, pour le gouvernement, de l'existence de ces associations clandestines; peut-être aussi le gouvernement lui-même, trop présomptueux et comptant trop sur ses forces, méprisa-t-il ces conciliabules, et arrêta-t-il les démarches et les perquisitions des magistrats chargés de la police. De quelque côté qu'ait été la faute, elle

n'en fut pas moins commise; et quoique, passé les premiers momens, la légèreté française n'ait pas continué à se précipiter avec la même ferveur vers la franc-maçonnerie, ces associations et ces conciliabules secrets n'en subsistèrent pas moins, et prêtèrent leur ombre à ceux qui, sourdement, tramaient la destruction éventuelle de l'empire. Ils furent des prétextes de rassemblement et des occasions de propager les principes destructeurs de toute autorité.

Depuis le commencement du siècle, les mésalliances s'étaient établies et étaient devenues presque générales dans toutes les grandes maisons du royaume. Antérieurement, l'amour seul et la violence de la passion avaient autorisé des mariages disproportionnés du côté de la naissance; mais, à dater du commencement du siècle, d'une part, le luxe effréné de la cour et de la capitale qui, de là, se répandit dans les provinces même les plus reculées, ayant dérangé une partie des fortunes de la noblesse, et d'autre part, les succès immenses et rapides de tous les partisans et agens principaux de l'administration des finances ayant fait parvenir dans les mains d'hommes nouveaux de grandes propriétés, il s'établit peu à peu des rapports, inconnus jusqu'alors, entre la classe supérieure et la classe

riche, qui se rapprochèrent par des alliances. La noblesse ruinée réparait sa fortune d'une manière momentanée; car on doit observer que, de la plus grande partie de ces alliances disproportionnées, il ne résulta le plus souvent qu'une jouissance passagère de fortune. Les filles qui apportaient de grandes richesses à leurs maris leur inspiraient en proportion tous les goûts et tous les désirs qui, peu à peu, anéantissaient les avantages qu'on avait espérés de leur mariage. Si cet inconvénient fut remarqué, un autre plus grave et qui échappa au coup-d'œil des observateurs, fut que les enfans provenus de ces unions, devenant, lorsqu'ils héritèrent de leurs mères, quelquefois plus riches que leurs pères, acquirent une grande indépendance; que le respect filial et l'autorité paternelle diminuèrent sensiblement, même avant le temps de la jouissance d'une fortune indépendante, et par la simple espérance de l'obtenir; que cette atteinte portée au régime intérieur des familles, jointe à l'éducation perverse des nouvelles générations, rompit insensiblement tous les liens primitifs et effaça de tous les cœurs la crainte de Dieu et l'amour de la patrie. On crut acquérir une véritable liberté, à mesure qu'on se dégagea envers l'Éternel et le souverain

des obligations qui pouvaient contrarier les passions et gêner les désirs du moment.

Ce fut ainsi que s'opéra le changement total du caractère national ; et ce fut dans une circonstance aussi délicate et aussi fâcheuse, que commença le règne de Louis XVI, prince trop vertueux pour son siècle, et qui, malheureusement, avait trop peu de connaissance des hommes, pour suppléer, par le choix des personnes qui devaient l'entourer, à l'inexpérience qu'il avait de toutes les parties de l'administration immense confiée à ses soins.

On peut dire que ce prince, ne jugeant les hommes que d'après son propre cœur, en pensa toujours beaucoup trop de bien ; et, si l'on peut se permettre ce blasphême, je crois qu'il eût été à désirer, pour l'empire français, que son souverain eût eu moins de vertus individuelles, et que la connaissance intérieure de ses propres passions lui eût appris à se défier de celles des autres, et à se mettre en garde contre les pervers.

La nation française, à l'époque de son avénement, en 1775, et dans l'état de dépravation où elle était parvenue, ne méritait pas un si bon roi.

J'ai fait connaître, dans le temps, l'enthousiasme qui s'empara de tous les Français pour

l'archiduchesse Marie-Antoinette, quand elle vint en France, pour épouser Louis XVI, alors dauphin. Sa jeunesse, sa figure, ses grâces tournèrent toutes les têtes; il serait difficile d'imaginer une plus grande popularité, et depuis le Roi, jusqu'au dernier de ses sujets, tous en devinrent idolâtres. Mais quand, cinq ans plus tard, elle monta sur le trône avec son trop vertueux époux, tous les ennemis intérieurs de l'empire français crurent voir luire l'aurore des jours de dévastation qu'ils préparaient sourdement, et tous les piéges furent tendus à l'inexpérience du souverain et à la bienfaisante facilité de la Reine. Ces deux augustes époux étaient foncièrement trop honnêtes et trop bons pour se défendre des embûches qu'on avait le soin de préparer sous leurs pas.

Le choix de M. le comte de Maurepas, que madame Adélaïde désigna à Louis XVI pour la première place du ministère, étonna d'abord et affligea les désorganisateurs de la France. Mais bientôt ils mirent en œuvre toute leur adresse pour tirer parti, à la longue, de l'obstacle même qu'ils rencontraient à l'exécution de leurs projets infernaux.

Ce ministre, plein d'esprit, de connaissances et de ressources, s'était entouré, pendant sa

longue disgrâce, de beaucoup de gens de lettres, et de toutes les personnes qui pouvaient, par quelques agrémens, lui rendre son exil plus supportable. Dans ce nombre, étaient quelques affiliés à la clique désignée par le nom de philosophes, hommes sans morale, et qui fondaient leur existence et leur célébrité sur la destruction des principes reçus jusqu'alors comme les fondemens de la société, par tous les honnêtes gens, dans tous les pays. Ces énergumènes regardaient en général Voltaire et J.-J. Rousseau comme leurs chefs et leurs oracles.

Le premier, par ses talens littéraires et le charme de son style, avait semé le ridicule sur toutes les choses respectables. Défenseur toujours prêt de toutes les causes qui pouvaient favoriser son désir de nuire à l'ordre établi, et à l'administration dont il croyait avoir à se plaindre, parce que le maintien du bon ordre avait souvent exigé qu'en ménageant sa personne, la police s'opposât à la licence de ses écrits et à la propagation des principes qu'il y établissait, avait acquis une assez grande fortune, dans sa retraite près de Genève, où il avait fixé son séjour depuis la mort du roi Stanislas, à la cour duquel il avait long-temps vécu, sous la protection de

ce roi et sous celle de la marquise du Châtelet. Cette fortune lui permettait de recevoir chez lui et d'obliger tous les grimauds de la littérature, qui le payaient en louanges des bienfaits qu'ils en recevaient, servaient son amour propre et préconisaient ses principes comme divins. C'était de cette classe subalterne d'écrivailleurs à gages, qu'étaient sortis, depuis la destruction des jésuites, presque tous les instituteurs de la jeunesse française de tous les ordres; et leur ministère avait été habilement employé pour détruire tous les principes de soumission à la religion et à l'autorité. Les plus mauvais sujets trouvaient protection à Ferney, chez le doyen de la littérature, parce qu'il pouvait les employer à quelque partie de son plan désorganisateur. C'est sous ses auspices que s'était formée la cabale connue sous le nom de philosophes, qui, depuis trente ans, inondait la société de ses écrits et de ses principes.

Aussi bas flatteur, quand il avait besoin d'obtenir, que critique amer, quand il avait obtenu, Voltaire avait mis la reconnaissance au rang des sentimens pénibles dont il enseignait aux hommes à se dégager. Les jeunes gens de toutes les classes adoptaient avec avidité des leçons qui servaient leurs passions et

les délivraient de tout frein et de toute gêne.

Les œuvres prétendues morales de Voltaire étaient devenues le catéchisme et le code de presque tous les individus de la cour et du royaume.

Ses flatteries envers Frédéric, l'impératrice Catherine, et quelques autres Souverains, lui étaient payées en bienfaits; et des correspondances publiées avec art échauffaient et exaltaient les têtes de tous ceux qui se traînaient sur ses traces avec l'espoir de parvenir au même degré d'honneurs.

Les visites que Voltaire recevait à Ferney de beaucoup d'étrangers de marque et de distinction, coûtaient sans doute à son avarice naturelle, mais son amour propre l'en dédommageait; et ce Nestor de la littérature s'était, par tous les moyens permis ou défendus, créé un empire sur l'opinion, qu'il dirigeait de son cabinet, au moyen de ses affiliés subalternes, comme le Vieux de la Montagne faisait exécuter ses ordres pas ses émissaires assassins.

Jean-Jacques Rousseau, génie paradoxal, que la nature, en lui refusant tous les avantages physiques, avait amplement dédommagé par une âme de feu, mérite d'occuper le second rang, comme chef de la secte phi-

losophique. Les malheurs, les faiblesses, les infirmités de l'humanité, dont il avait fait souvent les épreuves les plus pénibles, avaient aigri son caractère et donné à son style une teinte noire et mélancolique qui présentait tous les objets sous le point de vue le plus affligeant. Son état primitif, ses facultés pécuniaires, toujours au-dessous de ses besoins, pendant sa jeunesse, et sa constitution physique contrariant sans cesse ses désirs, durent lui faire regarder avec envie, humeur et chagrin même, tous les hommes mieux partagés que lui par la nature et la fortune.

Lancé, des simples et modestes travaux de copiste de musique, dans la carrière littéraire, où ses premiers essais eurent un succès prodigieux, il arriva à la gloire sans y avoir jamais pensé. Le goût, généralement répandu à cette époque, pour ce qu'on appelait la philosophie, fit les trois quarts de la réputation de Rousseau, qu'on décora du titre de génie, parce que ses idées gigantesques et paradoxales séduisirent les lecteurs qui ne comprenaient pas ce qu'ils applaudissaient, et qui furent seulement charmés de ce que l'auteur s'éloignait des principes et des maximes reçus jusqu'alors.

La sensibilité des femmes leur fit trouver

des charmes dans les peintures que faisait Jean-Jacques des faiblesses humaines. Les rêves d'un homme malheureux par son moral et son physique, devinrent des vérités pour la plupart de ses lecteurs ; ses sophismes eurent d'autant plus de vogue que son style énigmatique fut moins entendu et compris dans son vrai sens ; et le voyage qu'il fit à Paris, précédé de sa réputation d'originalité et préconisé par les femmes qui tenaient boutique et bureau d'esprit, acheva de porter jusqu'au délire l'enthousiasme qu'il inspira, on pourrait dire, sans s'en douter, et très-certainement, dans ce premier voyage, sans y prétendre ; car je peux assurer qu'il fut lui-même ébloui de sa gloire et étonné de ses succès.

Devenu grand homme presque malgré lui, dans presque tous les ouvrages qui sortirent depuis de sa plume, il redoubla de paradoxes, qu'il donnait et qu'on recevait comme des idées neuves et des traits d'un génie supérieur, tandis que ce n'était au fond que les inconséquences d'un homme mal avec lui-même, et dont l'humeur jalouse et chagrine s'en prenait à toutes les conditions, à toutes les institutions qui l'avaient placé dans un cercle dont son amour propre était blessé.

Si ses admirateurs enthousiastes le pla-

cèrent à la tête des philosophes anciens et modernes; si lui-même, ne pouvant s'élever au niveau de ceux que la nature et la fortune avaient placés dans un rang supérieur, travailla à prêcher le nivellement des fortunes et des conditions; si ses principes suivis à la lettre eussent ramené les hommes à l'état de pure nature, en faisant retrograder le genre humain de plusieurs siècles; si enfin il employa le charme de son éloquence et sa plume de feu à persuader qu'il serait heureux pour le genre humain de revenir aux temps ténébreux de l'ignorance; s'il eut lui-même trop d'esprit pour être la dupe des erreurs qu'il propageait; ses admirateurs, ses élèves et toute la secte philosophique surent tirer le plus grand parti de l'enthousiasme qu'il inspira pour propager les principes dont l'introduction devait un jour satisfaire leur amour propre excessif, aux dépens de la tranquillité, du bonheur, de la réputation, et même de l'existence morale et physique de la nation française.

Si l'arrivée de M. le comte de Maurepas à la tête des affaires, effraya les philosophes, parce que, rendant justice à sa haute capacité, ils durent craindre de ne pouvoir tromper sa clairvoyance et échapper à son active

surveillance sur tout ce qui pouvait devenir nuisible au gouvernement, la première démarche qu'il fit faire au Roi par le rappel des parlemens sans conditions, rassura la confiance des chefs de la secte philosophique et ranima leur espoir. Ils crurent remarquer dans la conduite du premier ministre, un reste de la légèreté dont on l'avait jadis accusé, et le désir d'être applaudi dès son début et de se faire des partisans, bien plus que celui d'être réellement utile aux véritables intérêts du jeune Roi qui l'avait pris pour tuteur.

Malgré toute la reconnaissance et toute l'affection de cœur qui m'attachaient à M. le comte de Maurepas, sentimens qui resteront éternellement gravés dans mon âme, je ne peux disconvenir que si, avec toute la France, j'ai blâmé la destruction totale de la magistrature, suite du caractère tranchant et vindicatif du chancelier de Maupeou, cette mesure de rigueur une fois mise à exécution, je crois que le bien général de l'État exigeait qu'on cherchât à tirer parti de cette faute en la réparant. Il eût été désirable, sous tous les points de vue, que le gouvernement, en rappelant la magistrature, se fût assuré qu'il n'aurait pas à s'en repentir, et de préparer, par de sages précautions, la paix intérieure de l'État.

Et, comme jamais la France n'avait eu sur le trône un roi plus naturellement ami de ses sujets, plus disposé à l'économie des finances du royaume, et en même temps l'espoir d'un plus long règne, on pouvait se flatter qu'il s'écoulerait bien des années sans que le peuple fût soumis à de nouveaux impôts; cet état heureux éloignait les remontrances, et le souvenir même s'en serait perdu.

Les commencemens du règne de Louis XVI furent marqués par des bénédictions et l'enthousiasme des peuples des provinces, qui sont toujours bien aises, le plus souvent sans savoir pourquoi, de voir finir un long règne, et qui se flattent toujours qu'un changement quelconque dans l'administration leur sera profitable. Cet enthousiasme s'accrut par la joie de toutes les classes qui tenaient à l'ancienne magistrature, lorsque son rétablissement fut annoncé.

Il eût été peu raisonnable d'exiger qu'une cour comme celle de France, qui avait à sa tête un souverain de vingt ans, une reine fort jeune, remplie de grâces et d'agrémens, deux jeunes princes, frères du Roi, mariés tous les deux, et tous les deux entourés d'une cour plus nombreuse que celle de beaucuop de rois de l'Europe, ne se livrât pas à l'attrait

du plaisir, pour lequel tout semblait la solliciter.

Louis XVI, seul, ne paraissait aux fêtes de la cour que lorsqu'il ne pouvait s'en dispenser; elles n'avaient aucun attrait pour lui; la chasse était son unique dissipation. Nul monarque n'était plus propre que lui à veiller aux intérêts de son royaume, si ses ministres se fussent tous imposé le devoir de lui en donner connaissance, si sa trop grande facilité lui avait permis de porter une plus mûre attention sur le choix des personnes désignées à sa confiance, et s'il eût pris le parti de régler cette confiance d'après son propre esprit.

Sous le règne de Louis XIV, et dans les premiers temps, *les partisans*, nom générique des hommes appelés depuis *financiers*, composaient une classe avilie par le lucre, et dévouée au mépris et au ridicule, même sur les théâtres. Les malheurs de la fin de ce beau règne, mettant le gouvernement dans la nécessité d'user de toutes ses ressources, suivant les circonstances et les occasions, ceux de ces hommes qui avaient le plus d'argent et de crédit dans l'étranger furent choyés par les ministres des finances, selon le besoin qu'on pouvait en avoir. Les plus accrédités de ces financiers commencèrent à former une

classe séparée dans leur ordre, s'étudièrent à singer les classes supérieures de la nation, et à rejeter les ridicules des Turcarets sur leurs sous-ordres, qu'eux-mêmes affectèrent de mépriser, pour essayer d'échapper à la portion des mêmes ridicules qu'ils avaient partagés long-temps avec leurs subalternes.

La licence et le libertinage général de la nation, sous la régence du duc d'Orléans, rapprochèrent tous les états. Après le ministère éphémère de M. le Duc, gouverné et soutenu lui-même par le crédit pécuniaire et les sages conseils des frères Pâris qui, depuis cette époque, parurent toujours à la tête de la Finance, le cardinal de Fleury, premier ministre, établit la compagnie des fermes générales; et, sur cette base, qu'il appela lui-même les colonnes de l'État, il crut assurer la tranquillité intérieure de la France, et maintenir au dehors la paix, dont il jugeait que le royaume avait besoin. Le crédit des gens de finance augmenta considérablement alors, ainsi que leur considération dans la société, où ils commencèrent à être admis et soufferts, à cause de leurs richesses, qui s'accroissaient chaque jour, puisque, les revenus de l'État étant mis en parti, ils en étaient les fermiers, les régisseurs, les administrateurs, et

foncièrement les maîtres. Malgré l'accueil qui leur était fait, sentant l'extrême distance que les besoins de l'État leur avaient fait franchir, ils essayèrent de l'anéantir par leur luxe, leur magnificence et leur prodigalité. Si quelques-uns des anciens financiers, accoutumés à la parcimonie qui avait commencé leur fortune, restèrent dans une médiocrité apparente, leurs enfans s'écartèrent de leurs habitudes, et crurent couvrir par leur dépense et faire oublier la source qui avait produit leurs immenses richesses.

La classe famélique, et toujours nécessiteuse des gens de lettres, s'attacha aisément à ces prodigues de nouvelle création, et pour des services qu'elle en recevait, elle créa à quelques-uns une réputation d'esprit et de savoir.

Les années brillantes du règne de Louis XV augmentant les besoins toujours renaissans de l'État, augmentèrent en proportion l'importance des financiers, qu'on commença d'abord à gâter par des titres, et dont l'amour propre acheva de s'exalter par les alliances que les grandes maisons contractèrent avec eux, en faisant épouser d'abord à leurs cadets, quelquefois à leurs aînés, des filles de finance, dont la dot réparait les désordres des familles qui les adoptaient.

Ces filles portèrent dans l'ordre de la noblesse toutes les prétentions de leur éducation financière, le goût de la dépense, celui du bel esprit, et le dévouement aux principes de la philosophie nouvelle, dont les écrivains, parasites de leurs parens, étaient les apôtres. Ces principes, tendant tous à l'égalité des conditions, devaient naturellement séduire des gens pleins d'amour propre, puisque cette égalité, qui ne portait pas sur les richesses, leur donnait l'espoir de prendre le pas sur les classes dont ils avaient été contraints de reconnaître la supériorité jusqu'à cette époque.

Mais le véritable moment du triomphe complet de la classe financière, fut la fin de la guerre de 1741, lorsque le rang de favorite plaça une fille de financier, femme en même temps de financier, presque sur le trône de France. La marquise de Pompadour, pendant un espace de vingt ans de règne et de puissance, dut nécessairement en faire rejaillir l'éclat et les bienfaits sur ses proches et sur ceux de son mari. L'orgueil de la Finance fut alors à son comble. Si le goût de Louis XV, et quasi sa soumission pour une femme de cette classe, produisit l'effet de la confondre et de la faire marcher presque de pair avec les classes supérieures, les autres

causes dont j'ai rendu compte plus haut s'y joignant, les anciens principes de la chevalerie tombèrent en désuétude; le peu de gens de qualité qui parurent y tenir encore, passèrent dans le monde pour ridicules; et tout fit prévoir un grand changement dans les idées et dans le caractère national. La prétention à l'esprit tint lieu de talens militaires; quelques contes et quelques vers agréablement tournés furent plus considérés et mieux récompensés que de belles ou de bonnes actions; et l'égoïsme prit la place des principes d'honneur et de probité qui, jusqu'alors, avaient distingué les chevaliers français. Chacun, d'après les idées des gens de Finance, et d'après les leçons des nouveaux philosophes, s'isola et se concentra dans son propre intérêt, compta celui des autres pour rien, oublia l'amour de la patrie, et le goût du métier des armes se perdit. Si la carrière militaire fut encore suivie, c'est qu'elle conduisait à des faveurs et à des distinctions qui flattaient l'orgueil. Un observateur attentif put aisément s'apercevoir de ce changement énorme dans la façon de penser générale, par le goût des nouveautés qui s'introduisit dans toutes les parties du service militaire, où chacun voulut renchérir en extraordinaire sur ceux qui l'avaient précédé,

Le ministère et la cour, en prodiguant des grâces à tous les faiseurs, à tous les prôneurs des systêmes nouveaux, accréditèrent cette manie à un point excessif, et contribuèrent follement au changement entier qui s'opéra dans le caractère français.

Le libertinage prit dans la société la place de la galanterie, comme, dans le militaire, le goût de l'extraordinaire, l'imitation servile des manœuvres étrangères et des costumes de nos ennemis naturels, parvinrent insensiblement à persuader aux Français, qui, jusqu'alors, s'étaient crus supérieurs aux autres peuples de l'Europe, et qui, souvent, avaient dû leurs succès à cette brillante et utile chimère, que tous les hommes étaient égaux, comme le préconisait sans cesse la nouvelle secte philosophique.

Ainsi tout semblait concourir à la dégradation morale et physique de la nation française; et, par des moyens multipliés et tous tendant au même but, on eût dit que la nation française elle-même travaillait à s'avilir, à dédommager les autres peuples de l'Europe de la prédominance qu'elle avait acquise sur eux depuis deux siècles, et à les affranchir du tribut qu'ils payaient à nos goûts, à nos modes, à nos arts, introduits par l'imitation et

par l'usage dans toutes les cours et chez toutes les nations étrangères.

Le choix de la dernière favorite de Louis XV donna une sorte de crédit aux filles entretenues, comme celui de sa devancière avait mis en honneur la Finance. L'égoïsme profita de tous les moyens pour établir son empire aux dépens de tous les principes reçus.

Jusqu'à l'époque du système de Law et de la régence du duc d'Orléans, sous la minorité de Louis XV, l'esprit d'agiotage avait presque été inconnu en France. La richesse nationale résidait dans les grandes propriétés territoriales, ou dans les appointemens des places et des emplois qu'on remplissait; et le commerce en grand, ou en détail, faisait l'occupation des classes inférieures de la nation. L'étonnant accroissement des billets de banque, et les rapides fortunes qui s'élevèrent, commencèrent à faire connaître les profits de la banque en grand; et l'esprit français, qui n'adopte jamais avec mesure et prudence les nouveautés, se serait porté vers cet objet, à cette époque, si la chûte prompte du système, que le gouvernement ne sut pas contenir dans de justes bornes, n'avait pas replongé la nation dans son indifférence accoutumée.

Malgré les colonies immenses que la France possédait soit aux Antilles, soit dans les grandes Indes, et le commerce considérable qu'elle faisait dans toutes les parties du monde; malgré les relations qui s'étaient établies entre la France et toutes les nations de l'Europe, et qui nécessitaient, à Paris et dans toutes les grandes villes du royaume, de nombreuses maisons de banque, on pouvait remarquer, pour nouvelle preuve du peu de goût de la nation pour l'agiotage, que presque tous les chefs de ces maisons étaient étrangers, et que cette profession, quoiqu'infiniment lucrative, et quoiqu'elle fût la source de fortunes considérables, ne jouissait d'aucune considération dans la société, avant le milieu du dix-huitième siècle. Les financiers mêmes regardaient les banquiers comme leurs inférieurs, et leur faisaient partager une partie des désagrémens que leur amour propre éprouvait des principes reçus alors dans le monde.

Les banquiers, par leur opulence, étant en état de singer les financiers, prirent peu à peu les mêmes formes, le même goût pour la nouvelle philosophie qui flattait leur vanité, accueillirent les prétendus gens de lettres avec le même intérêt; et, comme ils avaient des correspondances nécessaires avec tous les

étrangers quelconques, ils devinrent les bureaux d'adresse de tous les apôtres des nouveaux principes que toutes les nations vomirent en France, et ceux-ci s'y rendirent avec d'autant plus d'empressement, que le goût dominant de toutes les classes les y recevait avec enthousiasme. Plusieurs banquiers, entre autres alors le sieur Necker, citoyen de Genève, après avoir écouté long-temps les bonnes leçons des philosophes, et en avoir assurément profité, se crut en état de devenir auteur lui-même, et successivement livra au public plusieurs mémoires sur des matières d'administration; mémoires corrigés et peut-être rédigés par ses parasites, et prônés avec ardeur par ceux qui voulaient faire un génie et un grand homme du riche genevois.

Le public de Paris était alors fort occupé de la diversité des opinions sur la liberté ou la prohibition du commerce des blés. Le banquier Necker écrivit sur cette matière. Son mémoire fut vanté partout; sa réputation s'en accrut, et il devint l'objet de l'enthousiasme de l'opinion, tout aussi bien que sa vertueuse épouse, et sa fille, prodige d'esprit. Tous les bureaux philosophiques retentirent de l'éloge de cette famille, et cet éloge devint un objet de mode.

Tant qu'il n'avait été que banquier, le sieur Necker avait été parfaitement dans son état, car, étant né à Genève, et la justesse et le talent du calcul étant le caractère des habitans de cette ville, composée en grande partie de la lie des autres nations, il ne démentait pas son origine. Le caractère des Genevois a été parfaitement dépeint par une plaisanterie de M. le duc de Choiseul, qui prétendait que ce peuple savait si bien calculer, que, *lorsqu'on voyait un Genevois se jeter d'un troisième étage par une fenêtre, on pouvait, en toute sûreté, se jeter après lui, et demeurer certain qu'il y avait vingt pour cent à gagner.*

Lorsque les nouveaux philosophes eurent tourné la tête de ce calculateur opulent, et lui eurent persuadé qu'il était un auteur remarquable, il devint bouffi d'orgueil, ainsi que sa famille, et se crut capable de gouverner l'État par ses connaissances économiques.

La duchesse d'Anville, mère du duc de La Rochefoucault, et toute sa société prétendue philosophique, adoptèrent et prônèrent le banquier Necker. Ce fut par les affiliés de cette société, qui avaient accès auprès de M. le comte de Maurepas, que le premier ministre

en fit la connaissance, et eut avec lui plusieurs conversations et conférences.

Le premier ministre, dont la mère était de la maison de La Rochefoucault, et qui s'honorait de cette alliance, se laissa circonvenir par les amis du banquier genevois; et lorsque, dans le courant de la seconde année de son ministère, il eut eu le temps de connaître à fond le désordre des finances, et lorsque la réflexion l'eut fait repentir peut-être d'avoir consenti trop promptement au rappel de la magistrature, il crut apercevoir dans le banquier Necker, un homme que ses correspondances, son crédit chez l'étranger, et la connaissance des ressources que le gouvernement pouvait tirer de la bourse et du goût de l'agiotage devenu général, rendaient très-propre à le servir, et il proposa au Roi de l'adjoindre au contrôleur-général, sous le titre de directeur.

On peut aisément juger de l'exaltation de l'orgueil du banquier genevois, lorsqu'il se vit associé à l'administration générale; l'amour propre de tous les banquiers et gens de finance s'en accrut à un point incalculable; et le parti des prétendus philosophes jouit d'une véritable satisfaction, puisqu'il avait pu introduire dans les secrets intimes du gouver-

nement un de ses affiliés, dont l'avancement pouvait favoriser la réussite future de ses projets désastreux.

De son côté, M. Necker, une fois directeur des finances, ne regarda sa place que comme un marche-pied pour arriver au contrôle-général. Ses observations, ses mémoires, ses conseils n'eurent d'autre but que de faire préjuger le bien qu'il pourrait faire, si jamais, au lieu de remplir le rôle simple et subordonné de donneur d'avis, il obtenait la suprématie dans le département des finances; s'il pouvait enfin nager en pleine eau, et, sans retard ni contradiction, exécuter le grand plan qu'il avait formé et dont ses prôneurs annonçaient l'existence.

L'embarras des finances fut le motif principal qui fit appeler cet e[illegible]pirique dans l'administration; et c'est [illegible]tif qui fondait en partie mon oppos[illegible] guerre qu'on se proposait de d[illegible]gleterre, en protégeant e[illegible]méricains révoltés. Je cro[illegible] grand intérêt de l'État éta[illegible]nistres que Louis XVI ho[illegible]nfiance, de mettre à profit pour [illegible] des deniers publics, les heureuses [illegible]tions d'un souverain, né avec le plus [illegible]ent désir de faire le bien et le plus grand

amour pour ses peuples, et qui, dans l'effervescence de l'âge, savait se garantir des passions dont l'empire a si souvent flétri l'administration des plus grands monarques.

Le repos dont le royaume jouissait me paraissait l'époque la plus avantageuse à saisir pour l'entière libération de l'État. D'après la force réelle de la monarchie française, considérée sous tous les points de vue, je jugeais qu'elle était inattaquable avec avantage, quand bien même toutes les puissances de l'Europe auraient fait une ligue contre la maison de Bourbon. En effet, un numéraire énorme circulant dans un État composé de vingt-quatre à vingt-cinq millions d'habitans; des frontières bordées par deux mers dans une grande étendue de côtes, des ports magnifiques, bien approvisionnés en tout genre; des places de guerre bien fortifiées, soutenues, dans beaucoup de parties, de deux et quelquefois de trois lignes; d'autres places d'un ordre inférieur; un sol fertile, qui pouvait le devenir encore davantage; un militaire nombreux, bien discipliné et bien entretenu, dont la valeur était reconnue; des colonies et des établissemens considérables dans toutes les parties du monde connu, qui, alimentant sans cesse le commerce et vivifiant les ports et les

provinces maritimes, pouvaient être défendus par une marine militaire formidable; le pacte de famille entre toutes les branches régnantes de la maison de Bourbon, qui assurait toutes les frontières méridionales de la France; tout enfin me paraissait propre à inspirer au gouvernement une sécurité parfaite. Il n'y avait, selon moi, de véritable danger pour la monarchie, que dans le désordre des finances, auquel je croyais qu'il était très-instant de parer. Le goût des nouveautés et l'esprit de blâme et de critique, auquel le peuple français est, par caractère, naturellement porté, pouvaient être rendus moins dangereux, en opérant les réformes qu'on pouvait réclamer avec justice. Ces réformes effectuées avec sagesse auraient imposé silence aux prétendus philosophes et à tous ces écrivailleurs qui marchaient à leur suite. C'était de cette école, qu'étaient nés l'esprit d'agiotage et cet égoïsme presque général qui, réduisant tous les intérêts à des jouissances purement personnelles, avaient affaibli l'autorité paternelle, celle du monarque, le pouvoir des lois, et qui avaient établi généralement cette opinion, que tous les devoirs étaient remplis quand le point d'honneur était respecté.

C'est cette abnégation de tous les principes,

qui avait fait dire plaisamment au chevalier de Montbarey, à l'un de ses retours en province, que ce qu'il avait remarqué de plus singulier à Paris, c'est *qu'on n'y était plus le père de ses enfans qu'à la mode de Bretagne.*

Malgré mes observations, qui ne furent pourtant pas isolées dans le Conseil, on se détermina à fermer les yeux sur le départ des volontaires français qui allaient servir de leur personne la cause des Américains révoltés, et on toléra l'envoi de secours en tout genre qui leur furent fournis par le commerce. C'était déjà beaucoup trop; mais enfin cette assistance tacite ne pouvait pas fonder de justes plaintes de la part du cabinet de Saint-James; et en même-temps la modicité de ces secours qui ne pouvaient être une cause décisive de succès pour les Américains, devait retarder leur soumission à la métropole, et occuper les forces de l'Angleterre assez long-temps pour que le gouvernement français pût faire dans son administration tous les changemens reconnus utiles, et porter des remèdes efficaces à l'épuisement des finances de l'État et aux abus qui s'étaient introduits dans leur gestion. Dans le véritable intérêt politique de la France, il aurait fallu que les troubles de l'Amérique se fussent prolongés, que les succès réciproques

eussent été balancés, et ne fussent devenus décisifs pour aucun des deux partis.

Cette position de l'Amérique septentrionale, occupant toute l'attention de la cour de Londres, assurait le repos de l'Europe et de la France en particulier.

La bataille et la capitulation de Saratoga changea la face des choses. Les cours de France et d'Espagne ayant adopté ouvertement la cause des Américains, la guerre fut déclarée. Les mesures et les préparatifs indispensables pour la rendre heureuse et glorieuse forcèrent d'abandonner tous les plans et tous les projets économiques, dont le succès, moins brillant, mais plus réellement utile, pouvait seul faire le bonheur du royaume. Qui, plus que moi, dans la position où je me trouvais, pouvait avoir un intérêt individuel à l'état de guerre? Qui, mieux que moi, pouvait apprécier au juste les dépenses énormes où le gouvernement allait se trouver entraîné?

Ces dépenses, et peut-être aussi la prodigalité d'une jeune cour, dont les souverains avaient autant de plaisir à donner, que les courtisans avaient d'ardeur à demander, firent perdre de vue tous les plans d'économie. M. le comte de Maurepas, forcé de recourir à

des moyens nouveaux pour subvenir à l'exigence des circonstances, dut alors comprendre, pour la première fois, combien le rétablissement de l'ancienne magistrature, trop promptement effectué, pouvait avoir d'inconvéniens dans le moment du besoin; et cette considération l'obligea, peut-être contre son sentiment intérieur, à s'appuyer de M. Necker.

Ce banquier, agioteur par état, et calculateur comme tous les Genevois, partisan de la nouvelle philosophie, et, par sa naissance, intéressé à prêcher l'égalité des conditions, sentit tout le parti qu'il pouvait tirer du besoin qu'on croyait avoir de ses talens en finance, et surtout des connaissances qu'il avait de toutes les combinaisons de la bourse de Paris et des bourses étrangères. Jugeant que le gouvernement avait besoin de nouvelles ressources pour subvenir aux frais d'une guerre dispendieuse, et qu'il craignait d'éprouver des difficultés, ou tout au moins des lenteurs à l'enregistrement de nouveaux impôts, il se hâta de proposer à M. de Maurepas la voie des loteries et des emprunts qui, par l'appât du gain, devaient attirer dans le trésor royal, non-seulement le numéraire circulant en France, mais aussi les fonds étrangers, que

son crédit et celui de tous les banquiers ses confrères devaient nécessairement appeler dans les nouvelles opérations financières.

M. le comte de Maurepas, flatté de pouvoir faire face aux dépenses, sans éprouver les difficultés prévues de la part des parlemens, fit agréer au Roi les plans de M. Necker; et, content d'assurer la tranquillité de son administration, dont son âge et ses infirmités pouvaient lui faire envisager la fin comme prochaine, il se dissimula cette grande vérité, qui aurait troublé sa joie, c'est que tout État qui fait un emprunt se trouve dans la nécessité de fonder un impôt pour en assurer le remboursement, toutes les fois que, par des économies suivies, il ne peut pas créer un fonds d'amortissement. Le premier ministre crut tout gagner en gagnant du temps; et la réputation de M. Necker et son crédit dans l'opinion s'accrurent au dedans et au dehors du royaume, au *prorata* de l'importance de ses opérations en finance.

Avant la déclaration formelle de guerre, l'exemple de M. de La Fayette avait attiré après lui au secours des Américains révoltés. une foule de jeunes gens et de volontaires. Les uns étaient bien aises de fuir leurs créanciers; d'autres, échauffés par les principes de

la nouvelle philosophie, croyaient se dévouer, en chevaliers errans, au salut d'un peuple armé pour conquérir sa liberté sur des maîtres oppresseurs; et le reste enfin, était entraîné par cet esprit d'imitation, défaut si naturel à la partie de la nation française qui raisonne peu. Lorsqu'après la déclaration de guerre, le Roi eut ordonné le départ d'un corps de troupes réglées, sous les ordres de M. le comte de Rochambeau, l'exaltation devint générale dans toutes les jeunes têtes. Les prétendus philosophes, dont l'influence s'était accrue dans l'opinion, depuis les succès du banquier Necker, et les femmes, espèce d'apôtres fort dangereuse en France, ne parlèrent plus que des avantages et du bonheur de la liberté, dont chacun devait s'empresser de faire jouir les insurgés de l'Amérique. Cet enthousiasme et le goût pernicieux de l'agiotage servirent utilement le gouvernement, en accélérant le succès des emprunts ouverts. Si cette considération empêcha les ministres d'y mettre des bornes, et d'en apercevoir les dangers pour les temps à venir, les chefs de la secte désorganisatrice surent bien en profiter, ainsi que de l'élévation de M. Necker, qui s'était assuré, dans le Conseil, l'appui d'un personnage de grande considération, très-honnête, très-éloi-

gné de donner dans les faux principes nouvellement établis, mais qui, pour l'intérêt de sa fortune, avait eu, avec ce banquier, des rapports très-intimes.

Pour les observateurs à portée de voir et de juger, il était facile d'apercevoir quels rapides progrès faisaient l'irréligion, l'oubli de l'attachement naturel des Français pour le sang de leurs maîtres, et le prétendu amour de la liberté, qui n'était, au fond, que le goût effréné de la licence et le désir de briser toutes les digues qui pouvaient contrarier les passions désordonnées. Dans ce temps d'effervescence, chaque succès des rebelles fit éclore des ouvrages qui, sous le prétexte de vanter nos succès ou ceux de nos alliés, avaient pour but la désorganisation de l'État. Tous les écrivailleurs, on peut même dire tous les gens de lettres, tous les orateurs, même les prédicateurs, introduisirent dans leurs productions des passages favorables à l'opinion dominante; et ces hommages qu'ils rendaient aux principes du jour, pour être applaudis, firent circuler le venin dans toutes les classes; et tous les individus dont l'intérêt, l'amour propre ou les passions pouvaient trouver leur compte dans cette nouvelle morale, se hâtèrent de l'adopter.

Cette guerre se termina par la reconnaissance de l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Les troupes françaises et tous ceux qui avaient coopéré au succès des Américains, revinrent et furent reçus comme des héros. La cour les récompensa avec profusion, et ils nous rapportèrent, dans leur enthousiasme, des principes dont les progrès furent bien rapides, au milieu des dispositions fâcheuses où se trouvait la France, sous le rapport moral.

Tous ces fondateurs de la liberté américaine, fiers de leurs œuvres, partisans outrés de Washington et de ses coopérateurs, ne parlaient que du bonheur dont allaient jouir les provinces américaines, devenues une république fédérative. En exaltant leur constitution, les principes fraternels et les bons effets qui en résultaient pour la félicité des peuples, ils finissaient toujours, dans leurs récits, par faire observer que, si les idées nouvelles produisaient tant de bonheur dans un continent éloigné, si étendu, si dépourvu de population et de richesses et où tout était à créer, pour ainsi dire, on pouvait croire à la splendeur, à la félicité des nations de l'Europe, si elles accueillaient les mêmes lois et les mêmes règles de gouvernement.

Ces phrases, répétées dans toutes les sociétés,

étaient écoutées avec avidité ; elles pouvaient paraître indifférentes aux esprits superficiels, et pourtant elles répandaient un germe bien dangereux. Tous les livres, toutes les pièces de théâtre furent remplis d'allusions dérivant des mêmes principes. Ainsi tout sembla coopérer à faire désirer un nouvel ordre de choses. Les machinateurs de la secte désorganisatrice qui, derrière la toile, encourageaient et faisaient mouvoir les marionnettes, marchaient à leur but, et conservaient tous les avantages qu'ils avaient su se procurer.

Jamais la monarchie française n'avait eu plus besoin d'un gouvernement ferme et énergique, peut-être même dur et sévère. Dans ces circonstances difficiles, le roi le plus vertueux qui eût occupé le trône de saint Louis, dont l'occupation unique était le bonheur de son peuple, dont l'âme loyale, étrangère à tous les vices, ne pouvait même les soupçonner dans les autres, était le don le plus funeste que la Providence eût pu nous faire.

M. le comte de Maurepas mourut ; et, quoique ma tendre amitié et ma profonde reconnaissance ne m'aient pas empêché, tout en rendant justice à son esprit et à ses connaissances administratives, de marquer les points de faiblesse qu'on pouvait reprocher à son

grand âge, il est de mon devoir de dire que je considérai sa mort comme un véritable malheur pour le Roi et pour la monarchie. La considération dont il jouissait dans les cours étrangères inspirait la confiance; sa grande expérience imposait aux novateurs, de même qu'elle maintenait dans la cour les formes anciennes qui la constituaient. La jeune cour, uniquement occupée de ses plaisirs, se révoltait contre l'étiquette, et ne voyait pas que ceux qui l'entraînaient, ou la trahissaient, ou, séduits eux-mêmes, n'étaient que les agens involontaires de la secte désorganisatrice qui tendait à son but par tous les moyens licites ou illicites.

Le Roi, en ne remplaçant pas le comte de Maurepas, se trouva chargé d'un fardeau beaucoup trop considérable, et obligé de lutter, seul, contre toutes les intrigues de la cour et les intérêts particuliers de ses ministres.

Ce malheureux prince perdit, peu de temps après, M. le comte de Vergennes, qui, quoiqu'il fût très-au-dessous de sa réputation, avait cependant un maintien qui imposait, et un froid que redoutaient tous ceux des bas intrigans dont il n'était pas le protecteur.

Par sa mort, le ministère devint l'objet de

toutes les prétentions sans mérite. Les ministres que successivement Louis XVI choisit sur parole, ne furent, à mes yeux, que des mannequins, auxquels la secte qui les plaçait ou les déplaçait à son gré, et selon son intérêt, permettait de parader pendant un certain temps, sous la condition de ne rien faire de leur chef et d'exécuter toutes les fausses démarches qu'elle leur faisait insinuer et qu'elle croyait propres à affaiblir toujours de plus en plus le respect et l'attachement pour la majesté royale.

Il était tout simple que la Reine, entourée d'une cour dont elle était l'idole, ne s'occupât que de plaisirs. N'ayant pas été, comme son auguste mère, élevée à l'école du malheur, arrivée enfant sur les marches du premier trône du monde, environnée d'hommages et de respects, voyant tous ses désirs satisfaits, lorsqu'ils étaient à peine formés, cette princesse ne pouvait avoir l'expérience nécessaire pour lire dans les cœurs de ceux qui l'approchaient, et leur arracher le masque dont ils se couvraient. Trompée par la flatterie, abusée par des amis, honnêtes sans doute, mais influencés par les agens de la désorganisation, elle devint elle-même, par sa facilité à accorder des grâces ou à les demander au Roi, l'ins-

trument de ses ennemis. Tandis qu'on couvrait de fleurs le précipice creusé sous ses pas, on transformait en crimes les plus légères inattentions auxquelles on la poussait à son insu; ses moindres actions, ses plus simples paroles, ses plus innocentes démarches étaient travesties avec tout le fiel de la haine et l'adresse de la calomnie la plus raffinée. Entre beaucoup d'autres faits de moindre éclat, mais tous tendant au même but, un des plus saillans et des plus atroces fut le roman du cardinal de Rohan, prince-évêque de Strasbourg et grand-aumônier de France, avec le comte et la comtesse de la Motte, l'arrestation de ce personnage important, sa détention à la Bastille et le procès scandaleux qui s'ensuivit.

Dans toute autre circonstance et sous un autre règne, à la première connaissance de cette ridicule affaire, un gouvernement ferme eût arrêté par la réclusion et une punition exemplaire et marquante toute cette trame, aussi dépourvue de vraisemblance qu'attentatoire à la majesté royale. On aurait pris surtout les moyens convenables pour ôter au public la possibilité de commenter un texte aussi analogue aux dispositions que la capitale et les provinces laissaient voir, de censurer et de calomnier la cour et l'administration générale.

L'éclat et la publicité qu'on donna à cette malheureuse affaire, par un procès juridique, dont toutes les pièces respectives furent mises sous les yeux de tous les ordres de l'État, furent la détermination la plus favorable aux vues de la secte abominable qui l'avait ourdie, dans la double intention d'avilir la majesté du trône dans la personne de la Reine, soupçonnée sans preuves et sans vraisemblance, et de porter atteinte au Roi son époux, par des présomptions et des réticences outrageantes; et en même temps de flétrir l'ordre ecclésiastique en déshonorant l'un de ses membres les plus éminens par sa naissance, ses dignités, et les diverses négociations dont il avait été chargé.

En détestant cette trame abominable, on ne peut disconvenir de l'adresse des scélérats qui l'avaient préparée. Le cardinal de Rohan, à de grandes qualités et à beaucoup d'esprit, joignait une ambition démesurée, et une crédulité puérile pour tout ce qui pouvait la servir. Il avait été souvent la dupe des charlatans, qui, avec moins d'esprit que lui, avaient su tirer parti de son crédit et de son rang. A cause de sa réputation de galanterie, on le croyait disposé à se laisser aller dans une intrigue où une femme jouerait un rôle; et dans le fait,

les instigateurs de cette affaire, même en échouant, comptaient pour quelque chose l'avantage d'avilir la religion dans un de ses principaux ministres, et de nourrir la jalousie du bas clergé du royaume contre le haut clergé, dont les richesses et la prépondérance avaient été, dans tous les temps, l'objet de son animadversion [(d)].

Si le grand fait public que je viens de citer fut un des moyens employés par la secte pour porter un premier coup à ce qu'elle voulait détruire un jour, mille petits moyens secondaires et cachés étaient mis en œuvre pour parvenir au même but. Chaque jour, chaque instant fournissait un aliment à la rage des ennemis du trône; et il semblait que, par sa légèreté et ses inadvertances presque continuelles, la cour fût de moitié dans tous les projets formés contre elle.

Le Roi, par son extrême bonté, accordait trop facilement sa confiance, et l'on en abusa pour lui donner successivement des ministres, à l'honnêteté desquels je me plais à rendre hommage, mais qui, tous, renfermés strictement dans les détails intérieurs du département dont ils étaient chargés, les remplissaient certainement avec exactitude et probité, mais ne s'occupaient pas du mouvement gé-

néral de la machine du gouvernement qui, chaque jour, perdait quelque chose dans l'opinion publique. Les ministres des finances qui se succédèrent, se conduisirent, selon moi, comme les intendans des grands seigneurs prodigues et dérangés; et, satisfaits de pouvoir, afin de conserver leurs places, fournir journellement aux prodigalités de la cour, ils ne s'occupaient point de l'extinction des dettes de l'État et des embarras sans fin qui entravaient leur administration.

Comme le Roi n'avait point nommé de premier ministre, depuis la mort de M. de Maurepas, et que chacun des ministres restait isolé dans ses fonctions particulières, ce prince, trop bon pour imaginer le mal, n'était pas à même de parer seul aux machinations tramées par un nombre incalculable de coquins et de scélérats du plus grand genre, qui tous tiraient à la même corde. Très-indifférens sur la nature des moyens, ils les employaient tous pour parvenir à leur but; ils multipliaient les embarras du gouvernement et faisaient naître à chaque instant de nouveaux obstacles à sa marche, afin d'entraîner l'administration dans des mesures de détresse, dont ils étaient assurés de tirer parti pour le succès de leur infernal projet.

L'éclat brillant de la cour, ses fêtes, ses plaisirs, tout servait leurs vues, puisque, d'une part, la gêne des finances en était accrue, et que, de l'autre, cet éclat et ces fêtes enlevaient le Roi à l'attention qu'il aurait dû donner à la situation de son royaume.

Le luxe de Paris, les spectacles, les divertissemens et les agrémens de tout genre que cette capitale offrait aux étrangers, y en avaient fait affluer un nombre considérable. La France entière, sur le bord de l'abyme, ne se doutait pas que cette bouffissure, qu'elle regardait comme la preuve évidente de sa prospérité et de sa prédominance sur les autres nations, fût un des moyens les plus sûrs employés par ses ennemis, pour hâter sa ruine. L'égoïsme, dont chaque Français avait fait le fond de sa morale usuelle, retenait chacun dans les chaînes de l'inertie; et les plus clairvoyans, ceux mêmes qui, réfléchissant sur tout ce qui se passait autour d'eux, commençaient à avoir des idées inquiétantes, en étaient sur-le-champ distraits par les jouissances journalières, par la force de l'habitude, et par l'opinion malheureusement trop répandue de l'amour du Français pour ses rois, de son attachement pour la maison régnante. Cette idée était trop conforme à la paresse d'esprit qui empêche de ré-

fléchir, et favorisait trop l'égoïsme, pour ne pas séduire toutes les têtes. Il faut bien avouer que j'y cédai moi-même, quoique deux étrangers de beaucoup d'esprit et d'expérience, que leur qualité d'étrangers et de curieux mettait dans le cas de tout examiner, et en présence desquels les sectaires avaient peut-être laissé échapper des choses qui décelaient leurs machinations secrètes, m'eussent averti du danger de la position de la France, en me conjurant d'y faire réflexion et d'y songer pour ce qui pouvait me regarder. Il faut que j'avoue aussi que cet avertissement ne me parut qu'une folie, qu'il ne fit sur moi aucune impression, et que je plaignis ceux qui me l'avaient donné, de leur ignorance des bases solides et inattaquables de la monarchie française.

D'après ma propre expérience et l'aveu que je viens de faire, je suis autorisé à croire que les mêmes prestiges, les mêmes préventions produisaient un effet semblable sur les personnes dont l'esprit aurait pu être frappé par les mêmes réflexions. Bercés comme moi par les rêves de l'amour propre national, occupés de leurs jouissances de tous les jours, et tous également attaqués du poison de l'égoïsme, je me persuade que nous étions plus pressés de

jouir du présent que de nous occuper gravement de ce qui se passait sous nos yeux, et de faire de sages et d'utiles combinaisons pour l'avenir.

Cependant la secte philosophique ne perdait pas une seule occasion et ne négligeait aucun moyen d'arriver à son but. Elle crut avoir fait un pas énorme quand elle eut établi dans le public le mérite, l'esprit transcendant et les profondes connaissances de M. de Loménie, archevêque de Toulouse et membre de l'académie française. Elle parvint même, par le canal de la Reine, à engager le Roi à le choisir pour ministre principal et pour dépositaire de toute sa confiance [e].

Ce prélat, dans sa jeunesse, préconisé par les femmes, avait toujours eu des prétentions à l'esprit, et sa réputation s'était établie un peu légèrement dans la société. Comme ses mœurs ne passaient pas pour irréprochables, il avait eu l'art d'en couvrir le désordre par ses prétentions et par ses liaisons intimes avec les personnages les plus marquans de la secte philosophique. Ceux-ci avaient eu intérêt d'augmenter le nombre de leurs affiliés par un membre de l'ordre ecclésiastique, placé dans un rang éminent, qui, d'ailleurs, comme archevêque de Toulouse, se trouvait président

né des états de Languedoc et très prépondérant dans le clergé. Des intérêts réciproques avaient opéré ce rapprochement; car, si l'archevêque établissait, d'une part, sa réputation d'esprit et de savoir en administration, par ses préconiseurs et les gens de lettres, dont les louanges et le bruit empêchaient qu'on ne portât un œil indiscret sur sa vie privée; d'autre part, ceux-ci travaillaient à leur grand œuvre, en s'assurant d'un homme qui pouvait servir à leurs projets; et ils crurent toucher à ce moment si désiré, quand ils le virent parvenu au ministère principal.

Dès le premier moment, il plaça autour de lui toutes les personnes dont il se croyait assuré. Il engagea le Roi à confier le département de la guerre à son frère [f].

Avant la nomination de l'archevêque de Toulouse, le département des finances avait été confié à M. de Calonne, fils d'un procureur-général au parlement de Flandre, qui avait été maître des requêtes et intendant des Trois-Évêchés. M. de Calonne, plein d'esprit et d'amabilité, avait infiniment de connaissances. Son imagination très-vive était soutenue par une présomption qui ne lui permettait de douter de rien et qu'aucun obstacle ne rebutait. Si une légèreté poussée à l'extrême

n'avait pas gâté les brillantes qualités de cet administrateur, il aurait pu être infiniment utile, par la fécondité des ressources de son imagination (g

Le ministère de l'intérieur, que le duc de la Vrillière avait occupé si long-temps, avait à sa tête le baron de Breteuil, dont l'ambition démesurée était tout le talent. De la hauteur, de la dureté, peut-être même de l'arrogance, faisaient le fond de son caractère, tempéré quelquefois par les formes flexibles que le désir de faire fortune l'avait forcé d'employer pour parvenir. Le baron de Breteuil, dont le nom était *Le Tonnelier*, avait été élevé par l'abbé de Breteuil, son oncle, homme aimable, dont la société était recherchée, qui avait un grand accès au Palais-Royal, et qui devint chancelier de M.gr le duc d'Orléans. La marquise du Châtelet, célèbre par ses liaisons avec Voltaire, et mère du dernier duc du Châtelet, s'appelait également *Le Tonnelier.* Elle servit utilement le baron de Breteuil dans les commencemens de sa fortune. Après avoir été capitaine de cavalerie, il entra dans la gendarmerie, fit un mariage très-riche à Paris, perdit, fort peu de temps après, sa femme, qui ne lui laissa qu'une fille, qui fut mariée au marquis de Matignon, fils unique de madame de Gacé,

de la maison de Clermont d'Amboise. Devenue veuve de très-bonne heure, madame de Gacé avait épousé en secondes noces le marquis de La Vaupalière, officier principal des mousquetaires, homme fort riche, de la province de Normandie, mon camarade de collège, d'académie, de jeunesse, de société, qui, par la douceur de son caractère et la très-bonne maison que sa fortune lui avait permis d'avoir dès son entrée dans le monde, s'était créé une consistance dans la société et sur le pavé de Paris, consistance qu'il n'eût peut-être jamais eue, quoique la loyauté de son âme et son aménité eussent toujours dû le faire rechercher de la bonne compagnie. Ses liaisons et son mariage avec la comtesse de Gacé le placèrent parmi les gens les plus marquans de la cour et de la ville; et le baron de Breteuil, en mariant sa fille avec le marquis de Matignon, fils du premier lit de madame de La Vaupalière, s'initia de plus en plus dans les sociétés dont il prévoyait pouvoir tirer parti pour son avancement; car son ambition était son occupation unique. Il crut la voie des affaires étrangères la plus favorable à ses vues, et il réussit à s'y faire employer. Après avoir passé par les commissions secondaires, il parvint à l'ambassade de Vienne; et, pendant son

séjour à la cour de l'Empereur, il eut plus d'une occasion d'être employé par la Reine à des missions particulières; il sut se rendre agréable à cette princesse, et c'est par cette voie qu'il arriva au ministère, but de toutes ses actions.

Si, dans le cours de sa vie politique, il avait été adroit et souple envers les personnes qui pouvaient lui être utiles et servir ses projets; il reprit bientôt son caractère dur et hautain, dès qu'il fut parvenu au ministère, et, ne cédant qu'à la Reine, il était impérieux à l'égard de toute autre personne, et se montra toujours jaloux de tous ceux en qui il croyait avoir reconnu des talens administratifs plus décidés que les siens.

Ces trois ministres de Louis XVI furent, chacun dans leur partie, les moyens réels et les auteurs des malheurs de la monarchie. Je les ferai peut-être mieux connaître par la suite. La nullité des autres secrétaires-d'état auxquels le trop vertueux et trop confiant monarque accorda successivement sa bienveillance, dispense d'en parler. Leurs noms ne seront conservés que dans l'Almanach royal; la rapidité avec laquelle ils passèrent au ministère leur donnera plutôt l'air d'ombres chinoises de la foire, que d'administrateurs d'un

grand royaume, dont ils n'eurent le titre qu'un moment.

Je me permettrai encore un mot sur les trois ministres que j'ai cités de préférence, pour les mieux peindre tels que je les ai connus. M. de Calonne avait beaucoup d'esprit et de bonne volonté; mais son imagination trop vive, la légèreté de ses propos, qui influaient sur son maintien, plus convenable à un étourdi qu'au ministre d'un grand roi, nuisirent infiniment aux opérations que son génie put l'engager à proposer; mais la justice exige de dire que son zèle, depuis la révolution, et la lettre qu'il écrivit à Louis XVI, un mois avant l'ouverture des états-généraux, lettre où il signalait à ce bon prince tous les dangers dont il allait entourer sa couronne et sa personne, sont un monument d'attachement et de fidélité qui l'honore et peut lui faire pardonner une partie de ses inconséquences.

Si le baron de Breteuil déploya, dans ses différentes missions ou ambassades, de la hauteur, que quelques-uns prirent pour de la dignité, et de l'exactitude qu'il essayait de faire prendre pour du talent, une fois parvenu au ministère, il ne fit rien contre l'honneur, mais il ne fit rien non plus pour défendre le trône et la monarchie contre les attaques

sourdes, mais sûres, de la fausse philosophie, dont les chefs avaient un plan et une marche ignorés de leurs nombreux néophytes, qui, dupes des grands mots vides de sens dont leurs maîtres les enivraient, n'apercevaient pas même les premières conséquences des efforts indécens et des ridicules démarches dont ils n'étaient que les instrumens purement passifs. On peut reprocher au baron de Breteuil de s'être endormi dans sa grandeur ministérielle, et de n'avoir pas aperçu les piéges et les dangers dont le trône était environné, lorsqu'il se trouvait commis à sa conservation au premier chef.

Quant au cardinal de Loménie, je ne peux en tracer un portrait trop affreux pour être vrai, et l'histoire en fera justice, en le peignant aussi frivole dans sa jeunesse, qu'intrigant, bas et souple dans l'antichambre des ministres en faveur, ou à la toilette de la favorite, sous le règne de Louis XV, lorsque l'âge eut amorti ses passions. Parvenu à l'archevêché de Toulouse, il se dédommageait, dans les courts instans qu'il passait dans son diocèse, de ses bassesses à la cour, par l'arrogance et la hauteur qu'il déployait en Languedoc. Lorsqu'à force d'intrigues, ses adulateurs et ses prôneurs à gages l'eurent porté

au premier ministère, il ne fut plus que le mannequin de la secte philosophique. Si le ciel lui accorda de vivre jusqu'à la cinquième année de la subversion totale de la plus ancienne monarchie de l'Europe, ce ne fut que pour dévoiler aux yeux du monde entier la nullité de son génie et la bassesse de sa conduite et de ses principes, toujours en opposition directe avec ses devoirs en tout genre, comme prêtre, comme ministre, et même comme Français.

Le Roi avait confié le ministère des affaires étrangères au comte de Montmorin, qui lui avait été attaché dès l'enfance, comme enfant d'honneur, puis comme gentilhomme de la manche, puis enfin comme menin, lorsque, par la mort de son frère aîné, le duc de Bourgogne, et celle de son vertueux père, il fut devenu Dauphin. Un rapport de caractère et d'honnêteté avait formé entre le Roi et le comte de Montmorin une intimité qui ne se démentit jamais. La fortune du comte de Montmorin fut élevée aussi haut que ses désirs pouvaient le lui faire ambitionner; il parvint au ministère des affaires étrangères.

Pour être à la tête de ce département avec avantage, il ne suffit pas d'avoir de la probité, de l'esprit et même des connaissances, il faut encore être doué d'une pénétration profonde;

et, par tous les moyens, même par ceux qui répugnent à une scrupuleuse délicatesse, savoir démêler les secrets de tous les cabinets de l'Europe. Il faut parvenir à être promptement informé de toutes les résolutions qui peuvent être prises dans les conseils des puissances rivales ou alliées, et même des propositions qui sont faites, parce que c'est par ces connaissances infiniment multipliées et qui exigent un travail de tous les jours et de chaque instant, que le ministre peut être en mesure de diriger avec fruit la politique de son souverain.

Dans les circonstances où se trouvait la France, au milieu de sa prospérité apparente et des richesses réelles des particuliers, si les personnes qui composaient le ministère et jouissaient de la confiance du Roi, avaient un peu réfléchi sur le changement complet survenu dans le caractère national, elles auraient aisément aperçu que l'honneur n'était plus qu'un vain mot, et se bornait, chez les Français, même chez ceux des ordres les plus considérables, à ne rien faire qui pût influer sur la considération que leur vanité leur rendait nécessaire, sans faire de frais pour la mériter; que la vertu n'était tout au plus que l'absence du vice démontré, et qu'un égoïsme

général et absolu infestait toutes les classes de la nation.

La religion n'était plus, pour la plupart des individus, qu'une affaire d'habitude, à laquelle on était soumis pour les cas indispensables, mais sans conviction, et quelquefois même en rougissant de s'y soumettre. Le haut clergé, se croyant dispensé des devoirs de son état, en rejetait les pratiques fatigantes sur le clergé du second ordre, et n'estimait sa position que par la considération et la fortune qui y étaient attachées. Plusieurs de ses membres croyaient s'honorer par le mépris de la décence.

Le clergé du second ordre ne différait du premier que par l'hypocrisie dont il était obligé de se couvrir, pour ne pas se fermer la porte de la fortune et des honneurs, et ne se chargeait qu'avec répugnance des devoirs de l'état ecclésiastique dont ses supérieurs ne l'investissaient que pour s'en débarrasser.

Dans l'ordre tout-à-fait inférieur du clergé, des fils de paysans, sans première éducation, n'avaient puisé, dans les écoles préparatoires, que des principes d'orgueil à l'égard de leurs frères attachés à la culture des terres. Ces principes, lorsqu'ils étaient parvenus à un bénéfice ou à une cure, les portaient à vouloir do-

miner dans leurs paroisses; et en même temps ils avaient de la propension à se réunir, soit ouvertement, soit par des conseils secrets ou des pratiques sourdes, à la classe des paysans dont ils étaient issus, pour résister à la noblesse ou aux seigneurs pour lesquels ils étaient obligés journellement d'afficher des égards.

En général, l'esprit de jalousie animait également les deux ordres inférieurs contre le haut-clergé, qui n'avait pas de plus mortels ennemis, de critiques plus amers et d'envieux plus avides de ses richesses.

Dans l'ordre monastique, les désordres de toute espèce n'étaient pas moins éclatans. Les costumes différens qui distinguaient les différentes espèces de moines, se trouvaient, par la dépravation qui s'était introduite dans tous les états, remonter en arrière au moins de trois siècles; et ces différens uniformes n'étaient plus, même aux yeux du peuple qui, dans tous les pays, ne juge que d'après ce qui frappe ses sens, qu'une espèce de mascarade qui n'ajoutait guère à la considération.

Ce tableau que je trace souffrait bien quelques exceptions; mais ce n'est que sur des masses que l'opinion de l'observateur doit s'établir.

De tous les corps ecclésiastiques, il n'y avait

que les monastères de femmes qui n'eussent pas généralement participé à la corruption générale. L'éloignement où la clôture les tenait du monde, avait dû mettre obstacle à la propagation rapide de la corruption universelle; et cette cause de préservation était d'autant plus réelle, que les vices qui s'étaient glissés dans tous les ordres ecclésiastiques n'avaient pas épargné les religieuses et les chanoinesses, qui avaient conservé des relations avec la société extérieure, dont elles s'étaient séparées par les vœux qu'elles prononçaient lors de leur entrée en religion, pour me servir des expressions reçues.

Une observation que je ne dois pas omettre, c'est que les couvens de filles n'étaient que des maisons honnêtes d'exil dont usaient les familles nombreuses, pour se débarrasser de quelques-uns de leurs enfans. En général, elles étaient composées de femmes qui, par état, devaient manquer des connaissances nécessaires pour faire l'éducation des jeunes personnes destinées à vivre dans le monde. L'habitude et l'incurie des parens pouvaient seules les porter à user de ce moyen réputé honnête, pour se décharger des obligations que l'état de père et de mère impose à tout

citoyen à l'égard de ses enfans qui sont la propriété réelle de la patrie.

Il est vrai que la dépravation générale qui s'était introduite dans toutes les maisons particulières, engageait les parens à préférer les asyles cloîtrés à toutes les autres institutions, pour assurer la pureté des mœurs de leurs filles, malgré le grave inconvénient de les voir ne rapporter souvent du couvent que des petitesses et tous les préjugés dont leur enfance avait été environnée.

L'ordre de la noblesse avait dégénéré au moins aussi sensiblement que le clergé. La partie de cet ordre qui entourait le trône et participait à sa grandeur par les dignités et les richesses, avait poussé la corruption des mœurs à l'extrême. L'amour de l'argent avait étouffé les sentimens d'orgueil qui la distinguaient sous les règnes antérieurs à celui de Louis XV. Les mariages de finance, devenus très-fréquens, n'y avaient pas peu contribué; les fortunes, fruit de ces mariages, ne pouvant rassasier ceux qui les avaient faits, aiguillonnaient en eux le désir d'augmenter leurs jouissances, et peu à peu l'indifférence sur les moyens de se les procurer, avait corrompu tous les cœurs. Ce changement était

palpable à la cour, et la ligne de démarcation, autrefois si marquée entre les rangs, avait presque disparu, pour ne laisser subsister de différence qu'entre les fortunes.

Les filles de finance avaient été élevées, en général, d'après les principes d'égalité préconisés dans les écrits philosophiques de Voltaire, de Rousseau et de leurs élèves. Ces principes servaient à merveille l'orgueil de ces jeunes personnes et les élevait au niveau des classes supérieures dont l'existence blessait leur amour propre. Ils avaient fait d'une partie de ces demoiselles des espèces de beaux esprits, répétant comme des perroquets les paradoxes de leurs instituteurs; et par la publicité de ces maximes désorganisatrices de l'ordre anciennement établi dans la société, il s'était formé une morale nouvelle, dont les axiômes tendaient tous plus ou moins à faire regarder comme un vice du gouvernement et comme un abus très-pressant à réformer, toutes les distinctions, les prérogatives et les attributs qui, jusqu'alors, avaient réglé les rangs et motivé la considération.

Les affiliés de la secte philosophique, commensaux de la plupart des maisons des financiers, après avoir fait adopter leurs principes aux filles de ces richards, mariées ensuite dans

les plus grandes maisons du royaume, étaient aisément parvenus à devenir les instituteurs de leurs enfans; et, de cette chaîne de conséquences était résulté le changement presque total de la façon de penser de la jeune noblesse, qui traitait de pédanterie, de faux orgueil et de morgue ridicule l'attachement que quelques hommes sages avaient conservé pour les distinctions qui, jusqu'alors, avaient marqué tous les rangs à la cour.

Malheureusement la jeunesse de la Reine et son goût pour les plaisirs, qu'un seul de ses regards faisait naître, et auxquels la jeunesse était beaucoup plus propre que l'âge mûr, fit envisager à cette princesse les règles de l'étiquette comme trop gênantes, et les personnes de la cour qui y tenaient encore, comme des êtres ridicules dont il était important de se débarrasser. Cette souveraine, qui possédait d'ailleurs tant de rares qualités et qui n'avait que les défauts de son âge, ne fit pas ou ne voulut pas entendre la très-utile réflexion, que les apparences, à la cour, font plus d'effet que les réalités; que les hommes sont en général régis par les formes, et ne se laissent conduire que par elles; que l'autorité n'obtient d'eux quelque respect qu'autant qu'elle les tient à une distance énorme, et qu'ils sont

toujours enclins à manquer au souverain qui se rapproche trop de ses sujets.

Louis XV lui-même, auquel on a reproché, sans doute avec raison, d'avoir, par sa faiblesse et son asservissement à ses passions, laissé s'introduire à la cour des manières fort éloignées de celles qu'exigeaient ses prédécesseurs, avait su cependant y maintenir l'étiquette la plus sévère jusqu'à la fin de son règne. Il faisait plier ses goûts particuliers et ses affections intérieures au respect de ces formes qu'il était persuadé devoir conserver comme le Palladium de la grandeur et de la dignité royale, surtout chez une nation légère et inconséquente par caractère. Il eût chassé dans le premier instant le ministre de la guerre qui lui aurait fait la proposition de réformer la moindre partie de la maison militaire qui environnait le trône. Son successeur, trop facile, trop bon, trop vertueux peut-être, a pu, dans ses malheurs, reprocher à l'ombre de M. le comte de Maurepas, la facilité avec laquelle il lui laissa commettre cette faute impolitique et funeste.

Par le penchant naturel qu'ont les jeunes personnes à se délivrer des entraves qui s'opposent à leurs désirs du moment et à leurs fantaisies, la Reine acheva, sans projet, sans

réflexion, et simplement par enfantillage, la désorganisation de la cour. Le goût des fêtes la domina uniquement dans les premières années du règne de Louis XVI, quoique son auguste époux ne s'y montrât que par pure complaisance. Ces divertissemens fréquens firent naître le désir d'y appeler des personnes d'un ordre étranger à la cour et qui jouissaient d'une réputation de talens; petit à petit le mélange des classes devint plus considérable; les personnes d'un âge avancé devinrent à charge, et on le leur fit sentir; la maréchale de Mouchy, que l'on avait souvent trouvée incommode, parce qu'elle tenait invariablement aux formes, se retira; et, quoique la princesse de Chimay, qui la remplaça, fût un modèle de vertu et de douceur, cette douceur même fit qu'elle n'opposa aucune difficulté aux innovations que la jeunesse de la cour voulait tenter, et qu'elle les souffrit sans les approuver. Cette désorganisation de l'intérieur de la cour, amena, par gradation presque insensible, une facilité de rapports avec les membres de la famille royale, qui dégénéra bientôt en familiarité, et qui, confondant tout par le rapprochement, détruisit le respect et la vénération dont Louis XIV avait cru nécessaire d'environner sa personne

et sa famille, par la connaissance qu'il avait du caractère de sa nation.

Monsieur assistait à ces fêtes et à ces divertissemens avec une magnificence conforme à sa haute position, mais son goût pour l'étude et pour son cabinet ne lui permettait guère d'y prendre une part active; au lieu que M.gr le comte d'Artois, qui, par sa figure et par sa tournure, était plus fait pour les exercices et les jeux brillans de la jeunesse, en faisait l'ornement, et y était toujours entouré de tous les jeunes gens de la cour et de la ville, s'empressant d'imiter ce véritable modèle de la grâce et de l'amabilité.

Les jeunes gens prirent ainsi le haut ton à la cour, et finirent par en éloigner les personnes d'un âge et d'un caractère plus réfléchis, qui n'y parurent plus que lorsque la décence et le devoir les y forçaient. Ce changement sensible de la cour influa nécessairement sur l'esprit général et la manière de vivre à Paris, et par conséquent dans les grandes villes des provinces.

La représentation devint à charge. L'égoïsme, qui gouvernait toutes les âmes, porta la confusion générale des états à un point extrême; les personnes du premier rang et même d'un âge mûr, qui avaient travaillé toute leur vie

pour obtenir les Ordres du Roi, preuve de la plus haute faveur, s'habituèrent à en cacher les marques distinctives sous le frac le plus simple, qui leur permettait de courir à pied dans les rues et de se confondre dans la foule. Pour la plupart, ce travertissement n'était pas un résultat de leur humilité, mais bien le moyen de satisfaire plus facilement leurs désirs et d'échapper à la gêne de la représentation. Pour justifier cette mode, on s'appuyait de l'exemple des Anglais, que, depuis longtemps, on singeait en tout et sur tout, et desquels, souvent, on n'imitait que les ridicules. Cette observation, toute futile qu'elle peut paraître, est devenue, par les événemens qui depuis ont étonné l'Europe, d'une importance majeure, parce que, de cette désorganisation générale des états est résultée l'inconsidération et le mépris que le peuple de Paris a conçu pour les classes supérieures qui se mêlaient chaque jour avec lui, ce qui l'a disposé à recevoir les insinuations perfides qui l'ont animé contre la noblesse qui le faisait vivre.

Je reproche à tous les ministres des affaires étrangères, et notamment à M. le comte de Montmorin, de n'avoir pas porté un œil assez attentif sur l'anglomanie dont tous les jeunes gens de la cour et de la ville se faisaient gloire

d'afficher le ton et les modes, et beaucoup plus encore les travers et les ridicules. Car, il faut le dire à notre honte, tous les jeunes gens qui se piquaient d'imiter cette nation rivale, et qui faisaient des courses fréquentes à Londres, se gardaient bien de nous en rapporter les connaissances qui distinguaient les hommes marquans dont l'Angleterre abonde. Occupés uniquement de futilités, ils croyaient devoir se faire un mérite en venant propager chez leurs compatriotes les principes de licence qu'ils décoraient du beau nom de liberté, et dont l'abus nous conduisait insensiblement à une désorganisation générale. Et, comme il est dans le caractère des Français d'outrer tout ce qu'ils imitent, les fâcheux effets de ces imitations ne devinrent que trop frappans dans la suite.

Les académies dans tous les genres de sciences, établies sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, ont illustré la France et instruit ses peuples, sans aucun inconvénient pour le gouvernement, parce que ces établissemens, soumis à la surveillance des ministres, et à une organisation sage et bien réglée, ne servaient de fait qu'à l'accroissement des connaissances humaines, et à leur facile propagation ; que les places des membres de ces

associations respectables servaient d'objet d'émulation à tous ceux qui se consacraient à l'étude des sciences, des lettres et des arts. On ne peut disconvenir que la France ne leur ait de grandes obligations et ne leur doive une grande partie de l'influence dont elle jouit depuis deux siècles. Au milieu des justes éloges qu'on ne peut s'empêcher d'accorder à ces corps littéraires, peut-être doit-on blâmer leur trop grande multiplication dans toutes les grandes villes du royaume, et même dans un grand nombre de celles du second ordre; peut-être ces institutions utiles et profitables, dans le principe, sont-elles devenues abusives par leurs affiliations, qui ont fini par former, des gens de lettres et des savans, un corps distinct et séparé du corps politique; et ce corps, peu surveillé par le gouvernement, a pu devenir dangereux, en multipliant les écrivailleurs dont la France a été inondée, et qui, tourmentés de la fureur d'écrire, n'ont pu se faire remarquer que par la hardiesse de leurs paradoxes, qu'ils donnaient pour de l'énergie, et par l'indécence et la liberté de leurs productions qui détruisaient à la fois les mœurs et la religion.

Si, comme je l'ai dit, l'établissement des académies et des compagnies littéraires fut

utile dans son principe, et lorsque la France, sortant du désordre des guerres civiles, semblait retomber dans les siècles d'ignorance et de barbarie; si ces associations, en polissant les mœurs de la nation, la mirent à portée de connaître et d'apprécier les avantages d'un gouvernement fondé sur les bases de la justice, et dirigé par l'honneur éclairé; si les connaissances utiles qui en jaillirent dédommagèrent au centuple le gouvernement des dépenses nécessaires qu'entraînèrent ces établissemens, je ne peux me dispenser de remarquer que rien ne fut plus nuisible à la puissance de l'administration que la formation des sociétés particulières prétendues littéraires, et tous les genres d'associations libres, qui se multiplièrent à l'infini, depuis la paix de 1748, à Paris, et qui furent copiées dans presque toutes les provinces.

Je veux croire que les premières de ces associations furent fort éloignées d'avoir pour but la désorganisation générale qu'elles ont produit, mais je pense qu'un gouvernement attentif et surveillant aurait dû d'avance en prévoir les dangers, quand elles n'auraient eu d'autre inconvénient que l'avilissement des académies royales, établies depuis le ministère du cardinal de Richelieu; qu'il aurait dû

prévoir aussi que ces conciliabules particuliers pourraient servir à propager l'erreur sous le nom apparent de la vérité, et qu'il était plus facile d'en empêcher l'établissement, que de s'opposer aux abus qui pouvaient s'y glisser.

Ce que je viens de dire des conciliabules prétendus littéraires et de leurs inconvéniens, je dois le dire avec bien plus de force à l'occasion des clubs qui se multiplièrent à l'infini, et qui, impolitiques à l'excès dans leur formation, devinrent, par la suite et en très-peu de temps, le moyen désorganisateur le plus actif des scélérats qui ont déshonoré et détruit la plus belle monarchie de l'univers.

Ces clubs, annoncés comme une imitation des Anglais, devinrent les repaires de tous les aventuriers et de tous les intrigans. Ce fut dans leur sein que se fabriquèrent tous les poisons dont on enivra les Parisiens de toutes les classes; où l'on inventa les calomnies les plus atroces, auxquelles on sut donner un air de vérité, qui furent adoptées avec avidité par le peuple, et propagées par des gens qui, dans leur for intérieur, étaient bien convaincus de leur fausseté.

Je ne peux assez reprocher à la police de Paris, ce chef-d'œuvre de sagesse et de prévoyance, lorsqu'elle était dirigée par MM. de

Sartines et Lenoir, l'indifférence avec laquelle elle en souffrit l'établissement, et le peu d'attention qu'elle y donna. Je serais presque tenté de l'accuser d'y avoir elle-même coopéré; et, si mes justes plaintes ne portaient pas sur les administrateurs en chef, du moins pourrais-je croire que quelques-uns des agens supérieurs de la police étaient gagnés ou séduits par ces clubs, abondaient dans les principes qu'on y prêchait, ou en faisaient un objet de spéculation et de lucre.

J'ai d'autant plus le droit d'émettre mes idées sur ces abominables clubs, que, par curiosité ou par facilité, j'ai été admis dans plusieurs. Le dégoût suivit de si près la connaissance que j'acquis de ce qui s'y passait, que je cessai de les fréquenter; et si je suis entré dans plus d'un, c'était uniquement pour vérifier s'ils étaient tous du même genre, et s'ils présentaient les mêmes inconvéniens.

Je dois même avouer que, depuis ma retraite du ministère, je m'étais, comme les autres, laissé dominer intérieurement par l'esprit d'égoïsme. Heureux de voir mon ambition satisfaite, comblé des faveurs de la fortune à l'âge où je pouvais me flatter naturellement de les posséder encore long-temps, je jouissais; et, comme tout le monde, je m'étour-

dissais sur ce que mes réflexions me présentaient de dangereux et de funeste pour l'avenir. Trop prévenu peut-être de l'idée que la monarchie française était et serait toujours inébranlable sur ses bases, je ne regardais les malheurs dont nous étions menacés que comme temporaires et passagers, et peut-être comme justifiés par les abus réels que j'avais été à portée de remarquer dans quelques parties de l'administration, pendant que je dirigeais le département de la guerre.

Ce même principe d'égoïsme dont je m'accuse ici, et qui fermait mes yeux sur la crise à craindre pour les affaires générales, influait dans le même sens sur le peu de soin que je donnais à mes affaires particulières.

Avec un revenu considérable que je devais aux bienfaits du Roi, une grande fortune territoriale, l'assurance certaine d'une augmentation de revenu, lorsque l'investiture de la grande préfecture d'Haguenau se réaliserait, j'avais, sans aucun soin à me donner, beaucoup au-delà de mes besoins; et je me trouvais en outre propriétaire d'une espèce de maison royale, à Paris, qui réunissait tous les agrémens que j'aurais pu désirer dans une maison de ville et de campagne. Madame de Montbarey jouissait aussi d'un revenu qui suffisait

à ses besoins et à ses désirs; mes deux enfans étaient très-dignement établis, leur sort était indépendant, et ils paraissaient destinés à posséder un jour une brillante fortune.

Ainsi, j'étais tombé dans une sorte d'indifférence sur la conduite des gens à qui j'avais donné ma confiance pour suivre mes affaires à Paris, ou régir mes biens ruraux, dans les différentes provinces où ils étaient situés. Cette indifférence, produite par tout ce dont je viens de rendre compte, faisait un tort infini à ma fortune territoriale, dont les revenus auraient été doublés par un homme qui s'en serait occupé. Cette confession de mes torts ne doit pas me les faire pardonner, sans doute; mais elle prouvera du moins la véracité dont je fais profession. Elle expliquera comment, engourdi par mes jouissances multipliées, j'ai pu entrevoir les maux qui menaçaient ma patrie, et douter encore de la proximité de la crise qui se préparait; comment j'ai pu m'endormir dans la vie délicieuse que je menais, sans prendre d'avance les précautions que la sagesse et la prévoyance auraient dû me dicter, et qui, dans le bouleversement général de la France, m'eussent mis à l'abri des malheurs dont j'ai été accablé, et m'auraient fourni les moyens d'être utile à mes parens,

à mes amis, à une partie de mes concitoyens, dont on verra par la suite que je n'ai pu que partager l'exil et l'infortune. Mais c'est assez parler de ce qui m'est personnel; revenons au récit des malheurs de la famille royale et de la France entière, et continuons à nous occuper des événemens qui ont précipité la monarchie française dans un abyme de maux.

Un reproche grave que mérite M. le comte de Montmorin, c'est de n'avoir pas fait surveiller avec assez d'attention les fréquentes courses de M. le duc d'Orléans en Angleterre. Dans ses nombreux voyages à Londres, ce prince s'était lié intimement avec le prince de Galles, et y avait vécu avec les hommes les moins honorés, au grand étonnement et au mépris de la partie estimable de la nation anglaise.

Depuis le moment où M. Necker avait été appelé au département des finances, par M. le comte de Maurepas, époque bien malheureuse à rappeler, puisque ce Genevois à prétentions de tout genre, sous le spécieux prétexte de fournir des fonds au trésor royal sans recourir à des impôts, pendant la guerre d'Amérique, avait eu recours à des emprunts, l'esprit d'agiotage avait fait des progrès énormes, dans tous les ordres de la nation. Les facilités qu'il

produisit pour les besoins du trésor, fit qu'on s'extasia sur le mérite du banquier auquel on croyait en devoir l'heureuse invention; et celui-ci se gonfla comme un ballon rempli de vent, et se crut un grand administrateur des finances. Mais les ressources que ce moyen procura, entravèrent nécessairement les opérations des ministres des finances qui remplacèrent M. Necker, parce qu'ils se trouvèrent chargés de proposer et de faire agréer les nouveaux impôts que le Roi était obligé d'établir pour le remboursement des fonds empruntés sur le crédit national. Ainsi le mérite de M. Necker, comme ministre, ne fut que celui d'un charlatan dangereux; et les contrôleurs-généraux qui lui succédèrent ne furent que des médecins inhabiles appelés pour guérir les maux résultant de remèdes trop violens. Loin de parvenir au but désiré, ils ne firent qu'aggraver le mal, dans l'espoir de se maintenir en place quelques instans de plus, et ils rendirent la guérison du mal plus difficile.

Chaque administrateur en chef des départemens qui composent la grande administration, ne s'occupa qu'à puiser au trésor royal les sommes nécessaires au ton énorme de dépense auquel on s'était élevé; et aucun d'entre eux, quoiqu'il en sentît la nécessité, n'eut

le courage et le pouvoir d'engager le Roi à des retranchemens considérables, seul moyen de sauver l'État, et de remettre, avec le temps, un juste équilibre entre la recette et la dépense.

Observons aussi que, du moment où, par la voie des emprunts, on crut pouvoir se passer de l'enregistrement des cours souveraines pour de nouveaux impôts, la cour ménagea moins les parlemens. Les membres de ces corps, accoutumés à obtenir, selon le besoin que l'administration avait d'eux, des égards qui flattaient leur amour propre et servaient leurs intérêts personnels ou ceux de leurs familles, prirent de l'humeur, et cette humeur devint d'autant plus âcre, qu'elle fut plus concentrée; car ils ne pouvaient lui donner essor dans des remontrances, comme sous le dernier règne. Ils durent nécessairement porter moins d'attention aux progrès des principes de désorganisation prêchés par tous les écrivains du parti prétendu philosophique, dont les pamphlets journaliers corrompaient la classe de la bourgeoisie, et se propageaient même dans les villages.

L'ordre des avocats, dans presque tout le royaume, était imbu des principes d'égalité établis dans les livres de Jean-Jacques et de

ses frénétiques imitateurs. Les talens des membres de cet ordre, loin de servir à la défense des particulièrs, et à l'explication des lois, devinrent funestes au gouvernement, quand ces talens furent employés à en relever les faufes, et à dénoncer les abus inséparables d'une administration aussi étendue, au lieu de chercher les moyens les moins dispendieux de venir au secours de l'État, sans nuire, que le moins possible, aux intérêts des particuliers.

Le mal était arrivé à son comble, et, quoique la France présentât le coup-d'œil de l'opulence individuelle, de la prospérité et de la force nationale, que la Cour étalât un luxe excessif, et qu'à son exemple, Paris et toutes les grandes villes du royaume, ainsi que tous les particuliers, ne parussent occupés que de leurs jouissances en tout genre; quoique le commerce extérieur et intérieur fût porté au point le plus satisfaisant, que les forces militaires de terre et de mer fussent dans l'état le plus respectable; et que les étrangers vinssent en foule rendre hommage à la supériorité de la France sur toutes les autres nations; ce bonheur apparent et cette prospérité étaient établis sur un gouffre prêt à les engloutir, lorsque le malheur de Louis XVI et du peuple

français engagea ce monarque à appeler au ministère principal, qui n'avait pas été occupé depuis la mort de M. de Maurepas, l'archevêque de Toulouse, depuis cardinal de Loménie.

Rien ne prouve plus invinciblement la bonté de l'âme de Louis XVI, que sa trop grande facilité à appeler à l'honneur de sa confiance les personnes dont l'état et les mœurs étaient les plus éloignées des siennes, dès que leur réputation de capacité en administration et de savoir les lui indiquait, comme pouvant servir au bonheur et au soulagement de son peuple, qu'il chérissait uniquement.

L'arrivée de l'archevêque de Toulouse à la tête des affaires, parut à la secte philosophique le moment le plus favorable pour l'exécution du plan qu'elle s'était fait, de changer entièrement la forme du gouvernement ; et ce prélat, ayant, depuis long-temps, les mêmes prétentions à l'esprit, et surtout à l'esprit philosophique que le banquier Necker, sembla annoncer à cette secte que le moment était venu de réaliser ses coupables et funestes projets.

Le timon de l'État remis entre les mains d'un prétendu philosophe, qui n'avait de l'état ecclésiastique que les décorations extérieures, le reste du ministère fut bientôt com-

posé de ses créatures et affidés, ou de personnes trop isolées ou trop faibles pour ne pas recevoir de lui leur opinion au conseil, et pour oser y proposer leurs avis avec espoir de les faire adopter, si le visir y était contraire.

Je l'ai déjà dit, la trop grande facilité de Louis XVI, qui lui avait fait prendre successivement et quitter plusieurs ministres, n'avait permis à aucun de prendre une consistance individuelle et assez indépendante de sa place, pour pouvoir se flatter que son opinion particulière pût arrêter ou suspendre, même pour un moment, les mesures proposées par le parti prépondérant.

Tout ce que j'ai dit de Louis XVI, depuis le moment de son mariage, a suffi pour le faire connaître parfaitement; pour prouver qu'il était le plus honnête homme de son royaume, et que son seul défaut, si jamais on a pu donner ce nom à une vertu portée à l'extrême, était son désir continuel de faire le bonheur de son peuple. Ce furent de ces deux qualités que résulta souvent son irrésolution, qui lui fit adopter souvent des mesures contre sa propre opinion. Cette facilité, procédant des seules passions de son cœur, le livra successivement à beaucoup d'intrigans et de gens immoraux, qui surent, à ses yeux, cou-

vrir du masque de l'hypocrisie leurs intentions et leur manœuvres perverses; elle enhardit le parti prétendu philosophique, aida ses progrès dans l'opinion de toutes les classes de la nation dont il s'empara, en masquant ses projets du beau nom de philanthropie, et en décriant toutes les opérations du ministère, qui, souvent, avaient été proposées et exécutées par ses propres agens.

La Reine, élevée sous les yeux de Marie-Thérèse, à la première vue, avait enchanté Louis. XV, à qui l'Impératrice lui avait bien recommandé de chercher à plaire. Dirigée, dès son début, par M. le comte de Staremberg, qui lui-même prenait ses instructions du duc de Choiseul, on peut aisément juger qu'elle dut séduire tout ce qui tenait au parti dominant alors. Sa très-grande affabilité lui gagna toute la Cour, dont elle fut entourée, et n'eut aucun inconvénient tant qu'elle ne fut que Dauphine. A la cour de Vienne, l'affabilité du Souverain ne peut avoir de danger d'aucun genre, parce que la morgue de cette Cour, l'étiquette austère qu'on y observe, et que rien ne peut déranger, et l'ordre héraldique germanique qui règle d'une manière invariable les droits, les devoirs et les rangs de tous les individus que la Cour rassemble, font que

les manières faciles et pleines de bonté du Souverain, peuvent et doivent le faire chérir, sans qu'il puisse jamais en résulter aucune interversion dans l'ordre invariablement établi. Mais en France, ces mêmes bontés de la part de la Souveraine, cette même affabilité, en soumettant tous les cœurs, pouvaient produire et engendrer une familiarité nuisible au respect qui doit toujours environner le trône. Elle eut des conséquences qui devinrent par la suite bien funestes. Le goût que la Reine avait pour les arts agréables et qui pouvaient servir aux fêtes et aux plaisirs dont elle s'entoura, ouvrit la porte à toutes les prétentions, et occasionna une confusion totalement au désavantage de l'ancienne noblesse, sur laquelle la secte désorganisatrice fit rejaillir avec perfidie les sarcasmes que pouvaient mériter quelques-uns des nouveaux parvenus, et peut-être quelques jeunes gens de la première classe.

Ces torts de la Reine procédant d'une vertu dont la cour de France n'était pas digne, et peut-être un peu l'influence qu'elle eut sur les choix que fit Louis XVI, et sur les grâces qu'il accorda, sont, aux yeux des personnes éclairées et impartiales qui ont été à portée d'examiner les événemens, les seuls griefs

réels qu'on puisse arguer contre l'auguste fille de tant d'empereurs.

Monsieur, qui avait reçu de la nature tous les dons de l'esprit, en dédommagement d'un physique qui le rendait peu propre aux fatigues de la guerre, et qui, dès sa jeunesse, l'avait rendu le spectateur inactif des plaisirs bruyans de la cour, remplissait par l'étude les momens que la représentation inséparable de son rang le forçait à donner à des divertissemens auxquels, par goût, il ne prenait aucune part. Il avait malheureusement accordé sa confiance à des personnes au moins suspectes alors, et démasquées aujourd'hui aux yeux de l'Europe indignée, qui, sous le nom trompeur de philanthropie et d'humanité, lui avaient déguisé le poison insensible de leurs opinions funestes. Si la secte philosophique dont ces personnages étaient les suppôts, ne comptait pas Monsieur au nombre de ses membres, elle espérait son approbation et même son adhésion à quelques-uns des paradoxes adroits et insidieux, sous lesquels elle masquait encore ses forfaits futurs.

M.gr le comte d'Artois avait en grâces extérieures tous les avantages corporels qui manquaient à ses deux aînés, la vivacité du caractère, une grande aptitude à tous les exercices

qui conviennent à la jeunesse, un goût très-vif pour les plaisirs de son âge qui rassembla autour de lui toute la jeunesse de la cour, et même quelquefois de la ville. Porté par ses goûts à tout ce qui a constamment caractérisé la noblesse française, il semblait né pour commander les armées, si le royaume n'eût pas joui d'une paix constante depuis trente ans. Sa jeunesse lui donnait peu d'influence sur les grandes affaires de l'État; il bornait son crédit à faire obtenir des grâces, quelquefois prématurées, aux jeunes gens dont il était continuellement entouré, et qui souvent ont fait servir son nom de sauve-garde à leurs excès particuliers.

Ce que j'ai dit précédemment du duc d'Orléans me dispense d'en reparler ici.

M. le prince de Condé, le duc de Bourbon, son fils, et le duc d'Enghien, son petit-fils, formaient le contraste le plus parfait avec le prince qui les primait dans l'ordre généalogique de la maison royale.

Dès son début à la guerre, le prince de Condé avait été brillant et heureux comme soldat et comme général, et s'était concilié la vénération et l'attachement du militaire et de la noblesse française. Sa représentation, digne et magnifique, tant à Paris qu'à la cour

et à Chantilly, lui avait acquis une consi
tion générale dans toute l'Europe. La ma
dont les voyageurs étrangers de quelqu
lustration, étaient reçus chez lui, ne l'
point distrait des attentions qu'il croyait
voir aux troupes françaises, et ses dîners
riodiques militaires le tenaient dans une
lation non interrompue avec tous ceux q
devait prévoir qu'il pourrait un jour c
mander à la guerre.

Son fils et son petit-fils, élevés à c
école, donnaient des espérances d'autant p
fondées, que le duc de Bourbon avait d
fait ses preuves, en résistant à l'exemple
aux insinuations de son beau-frère le d
d'Orléans.

Le prince de Conti était nul sous tous les rapports, et l'avait toujours été, même d'après le témoignage de son père, qui, quoique très-immoral, avait assez de génie pour apprécier à sa juste valeur le caractère de l'héritier de son nom et de son rang.

Le duc de Penthièvre, trop vieux pour compter pour quelque chose, était concentré dans une extrême dévotion, et y trouvait les consolations dont il avait besoin pour adoucir les malheurs présens de la duchesse d'Orléans, sa fille unique, malheurs qui n'étaient

des roses, en comparaison de ceux aux-s elle était réservée.

outes les princesses du sang ne comptaient r rien ; car toutes, renfermées dans leurs iétés particulières, n'influaient en aucune nière sur l'opinion ; et même Mesdames, ıtes du Roi, n'avaient que la facilité de lliciter, pour les personnes qui leur étaient ersonnellement attachées, les grâces dont les pouvaient se croire susceptibles, d'après eur ambition.

J'ai déjà dit dans quel état de désunion était a noblesse, dont toutes les parties étaient infestées du poison de l'égoïsme. Toute la jeunesse, dont l'éducation, depuis l'expulsion des jésuites, avait été confiée à de prétendus littérateurs, tous imbus des funestes principes de la secte philosophique, avait perdu toute idée de religion, dont à peine elle conservait les premières notions. Le goût de la littérature ancienne, de l'histoire, et de la bonne latinité, était perdu, même dans les académies, les universités et les colléges; la chaire avait cessé d'éclairer les peuples sur leurs devoirs de toute espèce, tant envers le Dieu créateur et rédempteur, qu'envers les Souverains légitimes auxquels l'Éternel avait confié le gouvernement des différens États; elle ne reten-

tissait plus que de phrases alambiquées qui conduisaient insensiblement les auditeurs à l'abnégation des grands principes qui veulent que l'homme n'exerce ses vertus que d'après la volonté de Dieu, exprimée dans sa loi. Les docteurs nouveaux, en recommandant l'exercice de ces mêmes vertus, ne les présentaient que comme des devoirs et des obligations purement individuelles, et comme des rapports nécessaires d'homme à homme. Cette observation, qui est de toute vérité, démontre que, dans tous les états, la dégradation des principes s'était également introduite.

L'académie française, jusqu'alors gardienne et dépositaire de la pureté des principes littéraires et du style, s'était laissé entraîner au torrent corrupteur. Les nouveaux reçus n'y étaient entrés que par la protection et sous l'égide des nouveaux philosophes, dont les anciens académiciens avaient adopté les idées et les formes. Cette épidémie philosophique fut parfaitement à découvert, lorsque le corps de l'académie arrêta que le panégyrique de Saint-Louis, prononcé tous les ans devant elle, le 25 août, et qui, d'après les statuts primitifs, avait toujours eu la forme et le ton d'un sermon, au lieu de l'éloge gé-

néral du saint roi, ne serait désormais que celui des vertus morales de ce monarque.

Ce fut lorsque la désorganisation morale avait fait des progrès aussi généraux et aussi rapides, que, pour remédier au désordre des finances, désordre fort exagéré, selon moi, et qu'on eût pu réparer par des retranchemens et une économie soutenue, le premier ministre, l'archevêque de Toulouse devenu archevêque de Sens, proposa et fit accepter comme remède unique, l'assemblée des états-généraux du royaume, qu'il engagea le Roi à faire précéder par une assemblée des notables, sur l'avis de laquelle le monarque aurait l'air de se décider.

Les états-généraux, quoiqu'ils eussent fait partie de l'antique constitution française et qu'ils eussent été tenus régulièrement, avaient été suspendus depuis deux cents ans, par la connaissance que de grands monarques et d'habiles ministres avaient acquise du caractère français qui, saisissant avec enthousiasme toutes les nouveautés, se prêtait facilement à toutes les intrigues, et pouvait toujours être capté par l'orgueil et l'amour propre.

Si l'on ne peut se dispenser d'applaudir aux génies supérieurs et prévoyans qui dé-

terminèrent, dès le commencement du dix-septième siècle, la prudente suspension de ces assemblées, dont l'origine et les droits dataient de l'établissement de la monarchie; si l'on est forcé de convenir qu'elles auraient pu devenir dangereuses au prorata de l'accroissement des lumières, et de tous les changemens successifs survenus dans les mœurs françaises, et lorsque toutes les têtes avaient pris l'habitude de soumettre les mesures du gouvernement, la conduite des Souverains, et les opérations des ministres à leur contrôle; il faut bien remarquer qu'après deux siècles de suspension, lorsque les ordres du prince avaient été la suprême loi, lorsque, malgré les remontrances souvent indiscrètes des parlemens, les intentions de la Cour avaient presque toujours eu leur exécution, lorsque cette même Cour, unique dispensatrice des grâces, n'avait laissé aux sujets que le choix des moyens de les mériter par des services réels ou de les obtenir par la faveur, il devait être bien dangereux d'appeler tout d'un coup la multitude à la discussion des matières les plus importantes du gouvernement, de l'associer, pour ainsi dire, à la puissance souveraine, et qu'on devait craindre que l'exaltation naturelle aux Français ne produisît au moins des obstacles

au bien qu'on voulait faire, par des oppositions directes, contraires à l'ordre naturel des choses, et au bien de l'État.

Si le désir du Roi, de procurer à ses sujets le plus grand bonheur possible, le portait à rétablir ces assemblées, et, pour ainsi dire, à partager sa puissance avec les délégués choisis librement par la nation, je crois qu'il eût été à désirer que cette grande mesure, qui, selon moi, faisait rétrograder la monarchie de trois siècles, et devait faire la censure des plus grands Rois qui eussent porté la couronne, eut tout le mérite de la confiance gratuite du Souverain dans l'amour de ses sujets, et ne put pas être considérée comme une ressource dont le Roi se trouvait obligé d'user dans l'embarras où se trouvaient ses finances. Ce motif, une fois connu et exagéré par les malveillans, devait détruire tout le mérite de la chose, mettre tous les individus en garde contre les propositions du ministère, et ouvrir la porte à toutes les intrigues et à toutes les factions de tous les ordres. Un autre inconvénient également grave de cette mesure, c'est qu'elle annonçait à toutes les puissances jalouses ou rivales, le point de détresse où la prodigalité de la Cour, d'une part, et la mauvaise administration, de l'autre, avaient ré-

duit la France; et cette connaissance, qui devait naturellement lui faire perdre de sa considération en Europe, était cependant un des moindres inconvéniens qu'on pouvait en prévoir.

Les mêmes vues politiques qui avaient fait penser aux ministres de Louis XIII et de Louis XIV, que les restes de l'esprit infernal de la Ligue et de la Fronde, et l'accroissement prodigieux des lumières, étaient des raisons suffisantes pour éloigner autant que possible les occasions de rassembler les représentans de la nation dans un même lieu, auraient dû faire penser que l'état actuel de fermentation de toutes les têtes françaises et les fausses idées de liberté enfantées par la guerre d'Amérique, devaient éloigner une mesure politique si dangereuse, et porter le ministère à prendre tous les moyens pour la libération de l'État, sans recourir à un remède si extrême. Cette réflexion était si naturelle, qu'on a le droit de se demander si l'archevêque de Sens, en portant le Roi à convoquer la nation, a manqué par impéritie, ou s'il n'était qu'un traître qui a cherché à amener le désordre dans l'État et à servir le parti philosophique, dans son plan de détruire entièrement le gouvernement français.

Je suis loin d'imputer à ce ministre d'avoir eu l'idée de tous les maux et de tous les crimes qui ont été la suite de ses perfides conseils. Il serait le monstre le plus exécrable qui eût existé, et sa mémoire devrait être en horreur à tous les siècles à venir; j'aime mieux croire que, trompé lui-même par les fausses idées des philosophes auxquels il s'était dévoué, il se livra sans examen à leurs coupables insinuations. Entraîné par le torrent des malheurs dont il avait été la cause, il prouva, dans les dernières années de sa vie, combien sa réputation d'esprit et de connaissances avait été usurpée.

La farce de l'assemblée des notables, qui précéda celle des états-généraux, la distribution de ces notables en bureaux présidés par un frère du Roi ou par un prince du sang, les thêmes faits d'avance aux présidens et aux principaux membres de ces bureaux, sur toutes les matières qui devaient être traitées, sur les opinions qui devaient former leur majorité, et dont l'objet principal devait être la demande des états-généraux, était la démarche la plus inconséquente et la plus propre à mettre à découvert la faiblesse du gouvernement et les besoins urgens qui forçaient à recourir à de pareils moyens. Peut-être Louis XVI

serait-il regardé, par la postérité, comme inexcusable d'en avoir signé l'ordre et adopté l'idée, si la très-grande connaissance qu'on a de la bonté de son cœur, de son amour pour ses peuples, et la terreur que le seul mot de banqueroute lui faisait éprouver, ne l'eussent rendu facile à tous les moyens qu'on lui présentait, comme pouvant en détourner la nécessité. Ses ministres, trop bien instruits de ses dispositions, parvinrent à lui en arracher l'ordre, en lui peignant cette banqueroute comme inévitable, sans cet appel général de tous les individus français au secours des finances de la monarchie.

Du moment que le monarque eut signé cet ordre fatal, tous les pas du ministère ne furent plus qu'un enchaînement progressif de fautes et de fausses démarches; et si un esprit pénétrant ne put pas prévoir les crimes et les attentats qui en devinrent la suite, au moins fut-il aisé aux spéculateurs éclairés d'apercevoir l'administration entière sur le penchant d'un précipice sans fond dont elle ne pourrait se tirer que par une suite de miracles.

Les bureaux des notables ne s'assemblèrent que pour avoir l'air de donner une forme légale aux plans qu'on soumit à leurs observations, et leurs réponses, dictées d'avance

par le ministère, furent uniformes, à quelques nuances près, fruit des principes différens qui faisaient agir quelques-uns des membres de ces réunions. Il fut aisé de prévoir quelle serait l'issue de cette assemblée qui n'imposa qu'aux sots et aux habitans légers et non réfléchissant de la capitale. Pour juger des intentions réelles des ministres de Louis XVI, il suffirait de lire l'avis du bureau présidé par Monsieur, frère du Roi, et de se rappeler ce que j'ai dit antérieurement des principes de ce prince, dès sa première jeunesse, lorsqu'il me dit avec confiance, et en me parlant de son plan de conduite politique pour toute sa vie, que son rôle devait être éternellement passif, et pour me servir des propres paroles de ce prince : « Je suis condamné à ne jamais « penser que d'après mon frère, et je dois « toujours m'étudier à mettre mon pied dans « la place d'où mon frère aura retiré le sien. »

Monsieur prouva sa constance dans cette résolution, par sa conduite à la tête du bureau des notables qu'il présida, et cette conduite prouve également la volonté qu'on était parvenu à inculquer au Roi, en lui persuadant que la prompte assemblée des états-généraux était le moyen le plus efficace et peut-être le seul à employer pour éviter la ban-

queroute, et venir, selon son vœu unique, au secours de son peuple.

Ce malheureux prince se persuada que, si l'augmentation des impôts était indispensable pour subvenir aux dépenses de l'État, le peuple se prêterait avec moins de répugnance et de chagrin à les acquitter, lorsque ces impôts auraient été offerts par lui, et proposés par les représentans qu'il aurait choisis et nommés lui-même.

La soumission de l'archevêque de Sens à la secte philosophique, à laquelle il devait toute sa réputation, fut l'unique règle de sa conduite, dans ces graves circonstances. Mais le banquier Necker, outre son affiliation à la même secte, eut aussi un motif particulier, relatif à son intérêt et à sa qualité de banquier et d'étranger. J'ai déjà dit que lorsque M. de Maurepas eut la malheureuse pensée de le proposer au Roi pour le faire directeur des finances, un des motifs les plus déterminans de son admission, fut la promesse qu'il fit de soutenir les dépenses extraordinaires de la guerre, et d'alimenter le trésor royal, sans recourir à de nouveaux impôts.

Le Genevois ne put tenir sa parole que par la voie des emprunts tant en France que dans l'étranger. Sa qualité de banquier et ses rela-

tions commerciales lui donnèrent de grandes facilités, d'autant plus que, maître de faire agréer par le Roi les avantages que la Cour pouvait faire aux prêteurs, il les rendit très-réels, et par suite très-onéreux pour l'État. Comme de raison, il y plaça presque toute sa fortune et une grande partie des fonds de ses associés. Les embarras des finances devenant, de mois en mois, plus aggravans, il était naturellement à craindre qu'on ne fût forcé, non pas à faire une banqueroute ouverte et entière, mais partielle et en la colorant d'un nom nouveau; et, dans cette chance, l'ancienneté des hypothèques devant avoir la préférence, les fonds placés par M. Necker et ses affidés auraient pu, auraient dû même être sacrifiés, surtout si on eût considéré les clauses avantageuses avec lesquelles on avait fait ces placemens de fonds; et, comme la Cour ne cachait pas les motifs qui déterminaient la convocation des états-généraux du royaume, le ministre des finances se flattait qu'avec de belles phrases et des intrigues il parviendrait à faire sanctionner par la nation les dettes de l'État, et par conséquent à assurer sa fortune et celle de ses associés. Ainsi, le monarque, dupe des prestiges dont il était environné, ordonna ce grand rassemblement tombé en

désuétude depuis deux siècles, et préféra ce parti dangereux à la réforme des dépenses inutiles et à une économie soutenue avec fermeté qui aurait fermé plus sûrement la plaie qui dévorait les finances de l'État. Il faut d'autant plus déplorer le parti auquel Louis XVI se détermina, que celui de l'économie n'aurait coûté aucune privation réelle à ses goûts, puisque ce prince n'était susceptible d'aucune de ces fantaisies, qui, souvent, entraînent les monarques tout-puissans au-delà des bornes que la sagesse et la circonspection leur conseillent.

Lorsque le gouvernement avait cru de sa prudence de suspendre l'assemblée périodique des états-généraux du royaume, il avait laissé subsister les assemblées particulières des états de différentes provinces qui réglaient la forme et la répartition de leurs impositions, dont les quotités étaient déterminées par le ministre des finances, et revêtues des arrêts du Conseil qui donnaient à ces sortes d'impositions une forme légale et juridique.

Les provinces de Bretagne, de Bourgogne, de Languedoc, de Flandres, d'Artois, du pays de Foix, avaient conservé cette forme antique d'administration, et le gouvernement n'y avait jamais dérogé.

La province de Franche-Comté qui, avant sa réunion à la France, se gérait par la même forme, avait ses états assemblés, lors de la première conquête qu'en fit Louis XIV, en 1667. Cette expédition qui, par sa promptitude, eut plutôt l'air d'une course que d'une opération militaire, puisque la province fut soumise en sept jours, se termina par la prestation du serment de fidélité que Louis XIV exigea des états assemblés. La politique générale, ayant rendu nécessaire la restitution de la province à la branche de la maison d'Autriche, régnant en Espagne, en 1668, tous les membres des états qui avaient prêté le serment de fidélité au roi de France, furent mal vus et disgrâciés par le ministère espagnol.

Lorsqu'en 1674, Louis XIV s'empara de nouveau du comté de Bourgogne, après la soumission de la province, M. de Louvois fit connaître la volonté du Roi pour l'assemblée des états, afin que tous les ordres réunis pussent prêter le serment de fidélité à la France, à laquelle cette province allait être réunie; mais le souvenir de ce qui s'était passé en 1667 et 1668, servit de prétexte plausible à tous les individus franc-comtois pour ne pas se rendre au lieu ni au jour indiqué pour l'assemblée des états; et M. de Louvois tira parti de cet

éloignement pour engager Louis XIV à suspendre indéfiniment l'assemblée des états de la province. Cette suspension avait toujours duré sans interruption, jusqu'à la fin de 1788, qu'après l'assemblée des notables, et avant les assemblées primaires qui devaient procéder à la nomination des députés aux états-généraux, Sa Majesté ordonna la réunion des états provinciaux de la Franche-Comté, et en indiqua le rendez-vous à Besançon, en décembre 1788.

Les conseillers des ministres leur insinuèrent d'ordonner la tenue des états particuliers de la province de Franche-Comté, dans la seule vue, selon moi, de faire un essai des moyens dont ils avaient le projet de se servir pour toutes les provinces de France; et ils choisirent la Franche-Comté de préférence pour cette épreuve, parce que la suspension plus que centenaire de ses états, la mettait absolument dans la position où se trouvaient presque toutes celles du royaume.

Quoique je me fusse toujours tenu éloigné de toutes les discussions sur les affaires générales, depuis ma retraite du ministère, et que j'eusse fait tout ce qui dépendait de moi pour n'être point compris dans la liste de l'assemblée des notables, avec autant de soin que

d'autres personnes de mon ordre en avaient mis pour parvenir à en faire partie, lorsque les lettres de convocation pour l'assemblée des états particuliers de la Franche-Comté furent adressées à tous ceux qui avaient le droit d'y siéger, je crus, après mûre réflexion, qu'il était de mon honneur et de mon devoir de m'y rendre. Peu de jours avant mon départ, j'allai prendre congé du Roi ainsi que de Monsieur, avec lequel j'avais conservé les liaisons les plus suivies. Je vis également les ministres, pour leur annoncer l'objet de mon voyage; et j'arrivai à Besançon deux jours avant celui indiqué pour l'ouverture des états. Je fus reçu d'une manière très-satisfaisante par la plupart de mes concitoyens; aussi bien, dans le nombre de ceux qui se rassemblaient dans la capitale de la province, il en était plusieurs auxquels, dans le cours de ma vie, j'avais trouvé l'occasion d'être utile.

Dans la première séance, et même dès la veille, il avait été question de nommer un président de la chambre de la noblesse, et les suffrages furent balancés entre M. le prince de Beaufremont et moi. Je parvins à les fixer en faveur de mon compétiteur, qui, à tous égards, et surtout à cause de son âge, méritait la préférence.

Je ne tardai pas à démêler les différens partis qui se formèrent dans l'ordre de la noblesse. Je pris soin de ne prendre part à aucun. La maladie très-grave du comte de Scey, mon cousin-germain et mon ami, m'en fournit, presque tous les jours, des prétextes plausibles.

Le comte de Scey, homme de la naissance la plus distinguée, était le fils aîné de la sœur de mon père, qui était restée veuve de bonne heure, et seule chargée de l'éducation de ses quatre enfans. Les deux filles avaient été placées dans le chapitre de Château-Châlons; le second fils était entré dans l'ordre ecclésiastique, et fut d'abord chanoine du chapitre noble de Mâcon, puis, par le crédit de son frère, il avait été aumônier de Louis XV, et pourvu d'une abbaye considérable. L'aînée des filles était devenue prieure du chapitre de Château-Châlons, qui est la première dignité de cette abbaye, après l'abbesse.

Le comte de Scey, après avoir été capitaine de cavalerie et s'être distingué à la guerre par son courage, recherché pour son esprit par toutes les personnes qui pouvaient s'y connaître, avait été nommé colonel du régiment du Roi, dragons, à la paix de 1748.

Le maréchal de Duras, qui avait commandé

en chef dans la province de Franche-Comté, avait pris infiniment de goût pour le jeune comte de Scey, dont il avait apprécié l'esprit et le mérite. Il l'avait engagé à le suivre à la Cour, et lui avait fait faire connaissance avec la marquise de Pompadour, alors favorite de Louis XV, qui le prit sous sa protection. Ce fut elle qui, lors de la promotion qui suivit la paix, dit à M. d'Argenson, ministre de la guerre, que l'intention du Roi était que le comte de Scey fût nommé colonel d'un régiment. Ce ministre, jaloux, et qui voulait que les militaires ne pussent obtenir des grâces que par son canal, très-mal disposé d'ailleurs pour le neveu de mon père, envers lequel il avait eu des torts, crut pouvoir, tout en obéissant à la favorite, détruire l'effet de la grâce accordée, en faisant nommer le comte de Scey, qu'il savait d'une fortune médiocre, à un régiment de dragons dont la finance était de cent mille francs; mais les amis du comte de Scey vinrent à son secours dans ce moment intéressant, et la malveillance du ministre fut déjouée.

La conduite du comte de Scey, à la tête de son régiment, pendant la paix, et pendant la guerre de 1756, dont il fit toutes les campagnes, et la dernière comme maréchal

de camp, lui valut une réputation et une véritable considération militaire. Son assiduité à faire sa cour à Louis XV, qu'il suivait dans tous ses voyages, fit connaître la tournure piquante de son esprit, et d'autant plus qu'il affecta toujours de contraster, par ses principes d'ancienne chevalerie, avec la dépravation qui s'était introduite parmi les courtisans. Sa faveur se soutint toujours égale, malgré ce contraste, et Louis XVI le nomma lieutenant-général de ses armées, en 1780.

Ses qualité svraiment essentielles avaient engagé le marquis de Grammont, qui n'avait point de garçon de son mariage, à lui donner sa fille aînée. Si cette union très-convenable ne réunit pas tous les agrémens intérieurs qui eussent pu en être le fruit, le comte de Scey n'eut jamais aucun reproche à se faire. La comtesse, son épouse, lui donna un fils, et deux filles qui entrèrent au chapitre de Château-Châlons, et y furent élevées sous les yeux de leur tante, abbesse de ce chapitre.

Le comte de Scey se chargea, seul, de l'éducation de son fils dès le plus bas âge. Il l'éleva de la manière la plus dure et la plus militaire, quant à son régime. Il forma sa tête et son cœur de très-bonne heure, en raisonnant avec lui, comme il eût pu le faire avec

un homme, et en l'accoutumant, dès l'enfance, à tous les détails qui devaient l'occuper dans le cours de sa vie.

Cette éducation singulière, et peut-être unique à l'époque, se trouvant appliquée à un sujet excellent, sous tous les rapports, eut le plus grand succès, et fit, du jeune comte de Scey, à dix-huit ans, moment où il eut le malheur de perdre son père, un homme d'un sens droit et exercé, dont la conduite en tout genre pouvait servir de modèle, et dans un âge où tous ses contemporains ne montraient que les inconséquences et les inconvéniens de la jeunesse. Son tempérament acquit autant de force, et son jugement autant d'énergie, que ses mœurs conservèrent de pureté. Je serai plus d'une fois dans le cas d'en parler avec éloge, et de joindre mon témoignage aux marques d'estime générale qu'il sut mériter de bonne heure.

La plus tendre amitié avait resserré les liens du sang qui nous unissaient, le comte de Scey et moi. Il était mon aîné de quelques années; et, quoiqu'ayant parcouru la même carrière, quoique la tendresse toute maternelle que la comtesse de Scey, ma tante, avait toujours eue pour moi, eussent pu jeter des semences de jalousie entre nous, nos

sentimens ne varièrent jamais; quand ma fortune eut pris un vol décidé, notre affection resta la même, et madame de Montbarey la partagea dans tous les temps.

On peut juger, d'après ce que je viens de dire, de ma douleur, lorsqu'en arrivant en Franche-Comté, je trouvai mon ami, mon parent le plus proche et le plus cher, dans un état de faiblesse extrême, effet d'une maladie longue, et aussi fâcheuse, par les remèdes dont on avait peut-être abusé, que par le mal en lui-même, auquel se joignait un fond de chagrin domestique, occasionné par la conduite de la comtesse de Scey. Les soins de la prieure de Château-Châlons, et de ses trois charmans enfans, tendaient sans cesse à le distraire, mais inutilement.

Lorsque je le vis dans son château, où toute sa famille était rassemblée autour de lui, je le jugeai près de sa fin. Resté seul avec lui, après le dîné, il me prit la main, et me dit: « Mon ami, « je le sens, je ne survivrai point à cette maladie, « et l'on ne peut m'abuser. M. Rougnon (c'était « son médecin) a sans doute bien du mérite, « mais il m'a traité comme si j'avais eu vingt-« cinq ans, il m'a perdu, et me court après « maintenant, mais il ne me rattrappera pas. » Cette triste pensée lui revenait toujours; et je

le perdis vers les derniers jours de décembre 1788. Ah! l'époque de sa mort naturelle ne fut peut-être pour lui qu'un bienfait de la Providence, qui lui épargna la connaissance et la vue des malheurs inouis de la France entière, de la Famille royale et de tous les honnêtes gens qui ne purent se condamner à un exil pénible, pour se dérober aux perquisitions et aux recherches des scélérats qui détruisirent le plus beau royaume du monde!

Comme j'avais moi-même concouru à faire nommer M. le prince de Beaufremont, président de l'ordre de la noblesse, je me condamnai, dans les états, avec juste raison, à ne remplir qu'un rôle purement passif, parlant à mon tour, lorsque l'occasion l'exigeait, et le plus brièvement que je le pouvais. Je ne me permis qu'une seule fois d'ouvrir un avis, et d'en développer les bases dans un discours où je proposai à la chambre de la noblesse de renoncer volontairement au droit de la main-morte personnelle, pour le soulagement du peuple, objet unique des vœux du monarque, lorsqu'il avait formé le projet d'assembler les états-généraux du royaume.

Le droit de main-morte territoriale, établi dans le comté de Bourgogne, et contre lequel tous les frondeurs du gouvernement, sous le

nom de philosophes, ont clabaudé tant de fois, d'après le texte qu'ils puisaient dans quelques écrits de Voltaire, qui savait faire ployer les faits historiques et les citations au désir qu'il avait de propager ses principes, n'était, dans le fait, rien moins que tyrannique et barbare. Pour ramener au véritable principe de son établissement, il faut remonter à la source.

Après les guerres presque continuelles de la maison de Bourgogne, la peste, les maladies et tous les fléaux que ces guerres occasionnèrent, la dépopulation fut si grande que les terres restèrent incultes faute de bras, et que la famine en eût été le résultat nécessaire, sans le parti que prirent, d'un commun accord, les nobles et les propriétaires. Ils appelèrent des étrangers; et, comme il leur fallait un appât pour les engager à cette transplantation, et les forcer à féconder, par le travail, les terres sans culture, dont les propriétaires désiraient tirer un parti quelconque, il leur fut offert des portions de propriétés. Comme ces étrangers n'avaient aucun fonds pour les acquérir, il fut convenu qu'à la mort de la postérité des nouveaux habitans, et à l'extinction de leur descendance en ligne directe, ces mêmes portions de propriétés retourne-

raient aux anciens possesseurs, ainsi que toutes les améliorations qui auraient pu y être faites, de préférence à tous les collatéraux. Voilà, selon moi, et d'après l'histoire, la véritable origine de la main-morte. Ainsi, l'événement de ces hérédités seigneuriales, contre la barbarie desquelles Voltaire et ses élèves ont répandu leur fiel, n'était proprement que l'exécution pure et simple d'un contrat fait librement, et qui, sans bourse délier, avait acquis à ces tenanciers la propriété et la jouissance, pendant plusieurs siècles, ou plus ou moins, de fonds de terre qui les avaient fait vivre eux et leurs familles.

Il est convenable d'observer que, dans plusieurs des contrats faits dans ces époques reculées, et surtout dans les terres du clergé et des ordres monastiques, à la main-morte des fonds, et au retour, dans le cas cité ci-dessus, des fonds cédés aux premiers propriétaires, on avait ajouté la main-morte personnelle, qui rendait ces nouveaux sujets absolument dépendans des seigneurs, et livrait à ces derniers en cas de mort, même en pays étrangers, non-seulement les premiers fonds cédés, mais même les gains, profits et fortune que les sujets auraient pu acquérir par des moyens étrangers aux fonds primitivement cédés, ou

par leur industrie. On ne peut nier que ces clauses et leur résultat ne présentassent un point de vue défavorable à tout spéculateur qui ne considérerait que la dureté de l'exécution de ces conditions, en faisant abstraction de la position primitive des deux parties contractantes, lors de la cession des fonds.

C'était contre ce que l'exercice rigoureux de ce droit pouvait avoir d'odieux, que Voltaire et ses imitateurs avaient clabaudé avec le plus de force. Ce droit était presque généralement établi dans les terres dépendantes de l'évêché et du chapitre de Saint-Claude, c'est-à-dire sur presque toute la montagne du Jura. Voltaire, habitant Ferney, près de Genève, au pied de cette chaîne de montagnes, avait été à portée d'entendre plus facilement les plaintes de quelques individus qui s'étaient trouvés dans le cas d'éprouver l'événement de la solution du contrat. Ces plaintes, avidement recueillies par cet auteur ingénieux, étaient devenues entre ses mains des matériaux précieux ; et sa plume féconde avait inondé l'Europe de ses écrits contre la tyrannie des prêtres et des nobles, et avait sonné le tocsin de la révolte contre un droit, exercé seulement dans un coin très-exigu du royaume, et inconnu dans tout le reste de la monarchie.

En notant ici, et en avouant ce que ce droit de main-morte personnelle pouvait avoir de rigueur apparente, à des yeux prévenus, lorsque le moment de la solution du contrat arrivait, je ne peux me dispenser de dire ce que ces clauses rigoureuses avaient d'avantageux pour les habitans qui y étaient soumis.

La crainte de voir arriver le cas de déshérence attachait beaucoup plus les enfans à leurs pères et mères, et par suite au sol qu'ils devaient cultiver, et qui leur procurait leur subsistance, les engageait à se marier plus tôt, à moins s'éloigner du toît paternel; par là, favorisait et encourageait la culture des terres, la population, empêchait l'émigration, maintenait l'autorité paternelle; et ses heureux effets se rencontraient à chaque pas, et pouvaient être remarqués dans les montagnes qui séparent la Franche-Comté de la Suisse, dans une étendue très-prolongée, dont les habitans, attachés au sol, différaient entièrement par le caractère et par les habitudes de leurs voisins les Helvétiens qui, jouissant d'une liberté presqu'indéfinie, étaient, pour la plupart, aussi vagabonds que les habitans du Jura étaient sédentaires et fixés à leurs propriétés temporaires.

Lorsque je proposai à la chambre de la noblesse des états de Franche-Comté de renoncer librement et volontairement à ce droit, j'étais très-persuadé des vérités que je viens d'exprimer; mais je savais l'opinion de Paris et de la cour; qu'il en avait été question dans le travail soumis aux différens bureaux des notables; que la suppression de ce droit devait former un des articles à proposer aux états-généraux, lorsqu'ils seraient assemblés. Il me paraissait en conséquence dans le véritable intérêt de la noblesse de Franche-Comté d'aller au-devant de l'effet d'une volonté qui m'était connue, de se priver elle-même d'un droit dont je reconnaissais les avantages et même la légalité, mais dont elle aurait le mérite de faire elle-même le sacrifice.

J'avais connaissance des dispositions de l'archevêque de Sens, entièrement livré à la secte philosophique, et je n'ignorais pas qu'il voulait avoir l'air d'avoir engagé le Roi à rendre la liberté individuelle à une partie de ses sujets, que les adhérens à ces funestes principes s'appliquaient à faire considérer comme gémissant sous le poids de l'esclavage.

Ma proposition fut écoutée avec intérêt, mais n'eut aucun succès, et je n'en retirai

d'autre avantage que la certitude que j'acquis que, même parmi les personnes les plus honnêtes, et même parmi celles que les bienfaits de la cour devaient le plus attacher à ses opinions, l'intérêt personnel avait toujours le pas sur l'intérêt général; et, dès ce moment, je me condamnai à un rôle plus passif encore pour tout le temps de la durée des états.

Lorsque l'arrêté du conseil d'État du Roi arriva légalement aux états, et que cet arrêté fit connaître la volonté qu'on avait inspirée au Roi de donner, dans la prochaine assemblée des états-généraux du royaume, une représentation égale à l'ordre du tiers-état, et aussi nombreuse que la représentation cumulée des deux premiers ordres, innovation dangereuse, contraire aux principes anciens de la constitution française et à l'usage constamment observé antérieurement, et qui ne fut imaginée que par la perfidie des ministres auxquels, malheureusement, Louis XVI accordait alors sa confiance; cette nouveauté excita une véritable fermentation et presque une scission parmi les membres de la chambre de la noblesse.

Lorsque la discussion fut ouverte et que mon tour de parler fut venu, je dis franchement que, cumulant deux fonctions très-dis-

tinctes, je me croyais obligé en conscience de faire observer à la chambre, que ma qualité de ministre d'état étant indélébile, ma conduite, dans ce moment, devait être réglée par les devoirs que m'imposait cette qualité; qu'il était de devoir strict au conseil d'état d'émettre librement et franchement son opinion sur les questions qui y étaient traitées, et soumises à sa discussion, mais que, lorsque l'avis du conseil était une fois formé et arrêté, tous les membres devaient y accéder, quelles qu'eussent été leurs opinions individuelles avant la décision. En conséquence, je demandai à M. le président et à la chambre de me permettre de m'abstenir de prendre part à la délibération, sans sortir de la salle où la chambre était assemblée. Ma proposition ayant été acceptée, je me retirai dans un coin de la salle, où mon fils et plusieurs autres membres étant venus me joindre, je les remerciai de la marque d'amitié qu'ils me donnaient; mais je les priai de retourner à leurs places, et d'y émettre leur opinion avec franchise, en leur faisant sentir que ma sortie de la délibération n'était que la suite de mes devoirs comme ministre d'état, et nullement un effet de mon opinion individuelle.

Depuis ce moment jusqu'à la clôture des

états, je n'eus aucune occasion d'émettre mon opinion sur aucun des objets en délibération, et je me gardai bien de prendre part à la scission qui se fit parmi les membres de la chambre de la noblesse, dans laquelle il se forma un parti de vingt-deux adhérens aux dispositions de l'arrêté du conseil d'état, qui déterminait la double représentation du tiers-état dans la prochaine assemblée des états-généraux. Cette scission, quoique peu considérable, fut le premier signal apparent de la division ostensible d'opinion dans le royaume, parce que les états de Franche-Comté se trouvaient, pour le moment, le seul corps légal rassemblé. On put dès-lors prévoir la désapprobation presque générale qu'éprouverait la résolution prise d'admettre aux états-généraux la double représentation du tiers-état, au moyen de laquelle les ministres de Louis XVI espéraient, d'une part, gagner la bienveillance de la multitude, humilier la noblesse et le haut clergé; et de l'autre, faire entrer dans le nombre des représentans du tiers-état le plus d'avocats et de gens de loi qu'il serait possible; classe mercenaire, presque généralement sans principes, accoutumée à mettre de grands mots à la place des choses, et habile à déguiser la vérité.

Ces résultats furent aisés à prévoir au premier coup-d'œil.

J'assistai à la clôture des états. L'ordre arriva bientôt pour la convocation à terme fixe des assemblées primaires, pour l'élection des représentans de la nation. Comme je n'avais nulle envie d'en faire partie, je ne m'y rendis pas, et je partis avec le comte de Seey, mon neveu, pour retourner à Paris, vers le milieu de janvier. Je fis ma cour à Sa Majesté en arrivant; je vis tous les ministres; et j'eus même une assez longue conversation avec M. Necker, auquel je ne cachai aucune de mes craintes. Je pus juger, par son ton et par ses réponses, que, croyant être plus assuré de faire accepter par l'ordre du tiers, les propositions qu'il comptait faire aux états-généraux, il avait fort insisté sur la double représentation de cet ordre, et que cette espérance avait fait disparaître à ses yeux tous les inconvéniens qui pouvaient résulter de cette innovation dangereuse.

Il me dit qu'il ne doutait pas que, dans la province de Franche-Comté, plusieurs bailliages ne m'eussent nommé député aux états-généraux. Mais je lui fis observer qu'étant ministre d'état, je n'aurais pas dû accepter la députation; et je ne lui cachai pas, de plus,

que, quand bien même cette raison n'eût pas existé, je ne me serais pas mis sur les rangs pour la députation, parce que, malheureusement, je prévoyais trop bien les difficultés que chaque jour ferait naître, par l'extrême fermentation qui agitait tous les esprits dans tous les ordres. Je m'aperçus que ma réponse lui déplaisait et l'embarrassait; je le quittai, et je revins à Paris me dédommager, dans ma société, des privations que mon voyage en Franche-Comté m'avait imposées.

Malheureusement pour moi, quoique intimement persuadé de tous les embarras majeurs que les prétentions de tout genre et l'agitation générale des esprits feraient ressortir de l'assemblée future des états-généraux, je ne portai pas mes réflexions sur tout l'excès des maux qui en résultèrent, et je ne m'occupai pas assez essentiellement des arrangemens personnels que j'aurais pu faire, et de l'ordre que j'aurais dû mettre dans mes affaires domestiques. Cette sécurité m'est devenue bien funeste! Je ne m'occupai que de l'objet qui, depuis dix ans, avait fixé toutes mes idées, la réunion de ma fille et de son mari, qui devait avoir lieu dans le mois d'avril, et dans un lieu intermédiaire entre Saarbruck et Paris, à Châlons-sur-Marne. Je fis en con-

séquence tous les préparatifs de ce voyage et tous les arrangemens qui y étaient relatifs, afin que madame de Montbarey, qui, depuis vingt ans, n'était pas sortie de Paris ou de sa banlieue, n'en fût pas incommodée.

A cet objet près, je m'endormis sur tout le reste, et si ce n'est pas la plus grave faute de ma vie, c'est du moins celle qui m'est devenue la plus fatale, et dont les conséquences ont été les plus fâcheuses pour moi.

Je partis le 20 avril 1789, avec madame de Montbarey, pour conduire ma fille à Châlons-sur-Marne. Nous trouvâmes son époux arrivé au rendez-vous. La réunion s'opéra dès le même soir, à notre satisfaction commune; et nous nous séparâmes le lendemain, le prince héréditaire pour retourner à Saarbruck avec sa femme, nous promettant de venir bientôt passer quelque temps avec nous, et madame de Montbarey et moi, pour revenir à Paris. En approchant de la capitale, nous apprîmes que, pendant notre absence, il y avait eu une émeute dans le faubourg Saint-Antoine, à la manufacture du nommé Réveillon, fabricant de papiers peints; et cette émeute, où il périt assez de monde, durait encore lorsque nous traversâmes le faubourg pour arriver chez nous à l'Arsenal [k].

Ce mouvement populaire était un essai que les chefs des factieux faisaient de leurs forces, et de la facilité qu'ils auraient un jour d'échauffer, de pousser et de retenir le peuple; aussi se calma-t-elle lorsqu'ils le voulurent, et lorsqu'ils crurent être assurés de la puissance de leurs moyens.

Deux jours après mon retour, j'allai à Versailles, faire ma cour au Roi, qui eut la bonté de me marquer sa satisfaction de la réunion de ma fille avec son mari. C'était précisément la veille de l'ouverture des états-généraux, et Sa Majesté daigna, sur-le-champ, me nommer pour un des six chevaliers de ses ordres qui devaient avoir l'honneur de l'accompagner à cette auguste cérémonie. Cette circonstance me fit coucher à Versailles, sur quoi je n'avais pas compté.

Cette bonté du Roi fut une preuve non équivoque de la bienveillance dont il n'avait jamais cessé de m'honorer, pour les personnes qui n'étaient pas parfaitement instruites des motifs qui m'avaient fait quitter le département de la guerre, quelques années auparavant.

L'honneur que j'eus d'accompagner le Roi me procura l'avantage de pouvoir, pendant tout le cours des états, y prendre séance sans

voix délibérative. La place que j'occupais auprès du trône était à côté de l'espèce de théâtre où était placé M. Necker, qui y parut dans toute sa gloire, et semblait avoir redoublé d'impudence et de bouffissure. Son discours, orné de phrases éloquentes, ne me satisfit pas, parce que je trouvai qu'il insistait beaucoup plus sur les secours que le Roi espérait obtenir de ses peuples, sur le besoin que l'État avait de ces secours, que sur la bonté et la magnanimité de Sa Majesté qui avait pris la résolution d'appeler la nation auprès de lui, pour aviser de concert avec elle aux moyens d'alimenter le trésor royal, de libérer les dettes de l'État, et de s'occuper en commun de tous les objets qui pouvaient concourir à la félicité publique, à la gloire du premier trône de l'Europe et à la conservation de la plus ancienne monarchie.

Je revins profondément triste à Paris, après cette cérémonie auguste, sans pouvoir me rendre compte à moi-même du sentiment qui m'oppressait. J'appris, peu de temps après, que, dans le courant d'avril, Sa Majesté avait reçu une lettre de M. de Calonne, ancien contrôleur-général et ministre d'état, qui, de Londres, où il était alors, avertissait le Roi des piéges dont il était environné, et le sup-

pliait à genoux de rompre, à quelque prix que ce fût, la convocation des états-généraux, ou du moins d'en renvoyer la réunion à une époque éloignée.* Cet avis, qui eût pu tout prévenir, fut communiqué à M. Necker, qui n'y fit apercevoir que la démarche d'un de ses prédécesseurs jaloux du bien qu'il comptait opérer par la mesure conseillée. Cette démarche de M. de Calonne fut regardée comme une des inconséquences de l'esprit de cet ex-ministre, et l'on n'y fit aucune attention.

Malgré l'opinion que je n'ai jamais cessé d'avoir sur le compte de M. Necker, même avant qu'on l'appelât à Versailles, sous le ministère de MM. de Maurepas et de Saint-Germain; quoique j'eusse toujours vu en lui plus d'orgueil, d'amour propre et d'impudence que de véritables talens, j'ai peine à me déterminer à croire qu'il ait été, dès les premiers momens, dans le secret des exécrables factieux, auteurs de tous les maux et du déshonneur de la France; et je me plais à le regarder plutôt comme un instrument dont ils se sont servis, et dont ils ont su flatter les passions, que comme un de leurs associés en scélératesse.

Comme je suis loin d'entreprendre de tracer ici l'histoire et la marche de la révolution, je ne parlerai absolument que des choses qui,

dans cette révolution, m'ont été personnelles et relatives.

Le 30 mai 1789, mourut M. le maréchal de Stainville; et, par sa mort, je devins propriétaire incommutable de la grande préfecture des dix villes impériales d'Alsace, conservée par le traité de Westphalie, dont la ville d'Haguenau est le chef-lieu, et dont le Roi m'avait accordé l'investiture provisoire en 1777. Par cet accroissement de richesse, je dus n'avoir plus aucune inquiétude sur les jouissances multipliées de la dernière partie de ma vie, et sur la fortune que je laisserais à mes enfans après moi.

J'insiste beaucoup trop, sans doute, sur les circonstances de ce genre, et je répète peut-être avec trop de satisfaction, le tableau réel et la perspective des avantages que je comptais laisser après ma mort dans ma maison; mais c'est que je touche au terme fatal pour le royaume de France, où tout ce qui existait, à commencer par le Roi et la monarchie, cessa d'être, et où cette subversion totale entraîna dans son tourbillon tous les prestiges brillans dont mon amour propre se croyait assuré.

Je me rendis à Versailles pour rendre hommage au Roi, et le remercier de la nouvelle faveur dont j'allais jouir; j'y prêtai mon ser-

ment; et je revins à Paris, pour faire les différentes démarches relatives à ma nouvelle possession, qui donnait une véritable existence au titre de prince du Saint-Empire, que j'avais obtenu à cause des services que mes ancêtres avaient rendus à la maison d'Autriche.

Je crus apercevoir, dans mes différens voyages à Versailles, et même dans quelques-unes des sociétés de Paris où j'allais quelquefois, que les agens des diverses cabales, qui, tous, étaient en mouvement, cherchaient avidement à savoir à quel parti je me rallierais. Ce que j'avais lu aux états de Franche-Comté contre la main-morte personnelle, et même contre toute espèce de main-morte, m'avait d'abord fait ranger au nombre des partisans du tiers-état; mais mon refus d'opiner ensuite à ces mêmes états, et ma sortie de la délibération avaient laissé du louche sur ma détermination ultérieure.

Cependant je crus apercevoir quelque refroidissement de la part de M.gr le prince de Condé, avec lequel j'avais toujours eu une liaison aussi ancienne que marquée. Sûr de ma conscience, et sachant depuis long-temps qu'il ne faut jamais entreprendre de combattre de front la prévention, au moment où elle s'établit, et que, presque toujours, elle

s'accroît par les efforts qu'on fait pour la détruire, j'eus l'air de ne point m'apercevoir des nouvelles dispositions de Son Altesse, et laissai au temps à faire cesser les torts imaginaires que je devais à des propos tenus contre moi par quelques-uns de mes concitoyens jaloux, auxquels ma haute fortune déplaisait, depuis que, par ma retraite volontaire du ministère, je n'étais plus en état de servir leurs intérêts, en leur faisant obtenir des grâces. Cette époque n'était pas la première où j'avais éprouvé de pareils procédés de la part de quelques habitans de la Franche-Comté : on verra par la suite que ce ne fut pas la dernière ; et on remarquera même qu'au comble du malheur général et commun, il s'est trouvé des esprits mal faits qui, tourmentés par les plus basses passions, ont cherché sourdement à nuire à leurs compagnons d'infortune et d'émigration. Ces exemples, à l'obscurité près, dont les auteurs couvraient leurs manœuvres, me représentaient les forçats d'une galère, se battant entre eux avec les fers dont ils sont chargés.

Vers la fin de juin, nous vîmes arriver à l'Arsenal, selon les conventions qui avaient été faites, M. le prince et M.me la princesse héréditaires de Nassau-Saarbruck. Rien n'é-

gale la satisfaction que nous éprouvâmes de presser dans nos bras la fille chérie dont nous venions d'être separés pendant deux mois, et qui, jusque-là, ne nous avait jamais quittés. On se doute bien que nous fîmes tout ce qui dépendit de nous pour lui rendre le séjour de Paris agréable; et nous fûmes secondés avec empressement, dans ce désir, par tous nos amis et toutes nos connaissances. Cette visite aurait eu pour moi tous les charmes, sans les circonstances critiques qui commençaient à se développer, et les scènes de sang et de désordre dont la capitale devint le théâtre, et qui furent comme l'introduction de la tragédie dont les détails souilleront à jamais les fastes de l'histoire de France.

Le désir de montrer Paris à mon gendre, qui, pour la première fois, se trouvait son maître et volait de ses propres ailes; celui, beaucoup plus essentiel, de chercher à connaître son caractère, et de juger quelles espérances je pouvais former pour le bonheur de ma fille, remplit tous mes momens, et servit à me distraire de la suite rapide des événemens qui, chaque jour, faisaient prendre une face nouvelle aux affaires qui se traitaient à l'assemblée des états-généraux. Je ne profitai même qu'une seule fois, le 6 juillet, de la

prérogative que je devais à la faveur du Roi, de pouvoir assister, sans voix délibérative, à l'assemblée des états. Je ne crains même pas d'avouer ici que mon sentiment intérieur, l'estime que je conservais pour ma nation, et l'idée que j'avais toujours eue de l'attachement des Français pour le sang de leurs rois, m'empêchèrent de voir toute l'étendue du changement des principes nationaux qui se développait à chaque minute; et je conviens avec franchise qu'aucune des probabilités que j'ai vues depuis se réaliser, n'entrait ici dans ma tête ni dans mon cœur.

Cependant chaque jour faisait éclore une nouvelle entreprise contre l'autorité royale. Les insurrections partielles qui avaient eu lieu dans différentes provinces, lors des assemblées primaires, pour la nomination des représentans aux états-généraux, se rapprochaient de Paris, où abondaient une foule de gens sans aveu, que les factieux y faisaient arriver pour s'en servir au besoin. Les commandans de province rendaient assurément compte à la cour de la fermentation qui régnait dans les contrées confiées à leur surveillance; le Roi devait, ainsi que son conseil, être informé de l'effervescence des esprits; les ministres étaient à même de cal-

culer jusqu'à quel point on devait craindre que les factieux, dont les chefs étaient bien connus, ne portassent l'audace. Ce furent sans doute ces considérations qui engagèrent le Roi qui, jamais, depuis le moment de son existence souveraine, n'avait désiré que le bonheur de ses sujets, à rendre la déclaration du 23 juin 1789, à faire arriver des troupes dans les environs de Paris, à en confier le commandement au maréchal de Broglie, et à faire entrer ce général au conseil d'état.

Si j'avais assisté au conseil où ces déterminations furent prises, je n'aurais pu me réunir à l'avis qui les dicta. Mon opinion aurait été, à la vérité, d'assembler un corps d'armée considérable, mais à portée de la frontière d'Alsace ou des Evêchés, d'en donner le commandement à M. le maréchal de Broglie, et d'engager le Roi et la famille royale à s'y rendre. Si j'avais conseillé à Sa Majesté de mettre au jour la déclaration du 23 juin, explicative de ses vues paternelles, j'aurais désiré que le Roi ne la publiât qu'à la tête de son armée, et montrât que sa bonté pour les Français, qui méconnaissaient ses intentions, était d'autant plus effective, qu'il était en état de faire respecter ses ordres. Je persiste à croire que cette mesure, prise avec

énergie, à cette époque, aurait tellement déconcerté les factions, que leurs chefs eussent renoncé à l'exécution de leurs projets. Cette détermination du Souverain, faite pour imposer, aurait rallié autour de lui tous ses sujets fidèles, auxquels cette démarche aurait inspiré la confiance et la force : tandis qu'en appelant à Paris un corps de troupes, c'était l'exposer à la corruption dont cette ville était le foyer; c'était donner de nouvelles armes aux ennemis de l'Autorité, dont un camp éloigné aurait été le sûr appui. Cet appareil menaçant aurait, selon moi, jeté la terreur parmi les ennemis de la cour, dont plusieurs ne s'étant pas encore démasqués entièrement, auraient pu se rattacher à leur devoir, tandis que le parti qui fut conseillé au Roi, ne démontra que ses appréhensions, sans lui donner les moyens de les faire cesser.

Par la mesure que j'indique, la déclaration du 23 juin devenait au moins inutile; et si le Roi, par une excessive bonté, avait persisté à vouloir manifester ses bénignes intentions, cette déclaration aurait été reçue par le peuple avec une sensible reconnaissance, et aurait produit l'effet contraire à celui que les factieux parvinrent à lui donner, en persuadant à la nation que cette véritable concession de

l'autorité royale était un acte de tyrannie qui violait les droits sacrés du peuple.

Depuis cette époque, la contagion gagna, chaque jour, les esprits de la capitale. La multitude des gens sans aveu que les factieux y avaient attirés ou que le désir du pillage y avait conduits, se joignant aux gardes-françaises séduits, et même à une partie des soldats du camp qu'on avait gagnés, mirent les chefs ouverts ou cachés de tous ces partis dans la possibilité d'exécuter les horreurs qui marquèrent les premiers jours de la révolution par le massacre des personnes désignées à la fureur de la populace, et qui durent faire prévoir tous les excès auxquels les agitateurs ne tarderaient pas à se porter.

La conduite faible de la cour, la confiance du Roi mal placée, et surtout celle de la Reine, partagée entre un trop grand nombre de personnes, donnaient aux ennemis de l'État tous les moyens possibles d'être instruits à temps de toutes les résolutions qui se prenaient dans le conseil, et même des différens avis qui y étaient ouverts. Ils étaient, par cette connaissance, toujours en état de régler leur conduite en conséquence, de faire naître des incidens et des difficultés qui retardaient, entravaient ou faisaient avorter les détermi-

nations du conseil d'état. Peut-être même étaient-ils parvenus à avoir quelques-uns de leurs affidés dans le conseil; et je serais assez porté à croire que M. Necker peut être rangé dans la classe de ceux qui ont trahi le secret de l'État, bien que, peut-être, il n'eût ni l'affection, ni la confiance des chefs de la faction désorganisatrice, et que, dupe de son amour propre et des adulations dont il était l'objet, loin de diriger les mouvemens, il ne fut qu'un agent utilement placé pour servir d'intermédiaire et d'espion aux conjurés qui travaillaient à renverser l'autorité royale.

J'ai fait connaître précédemment tout l'éloignement que j'avais pour M. Necker; et l'on pourrait, d'après ma façon de penser sur son compte, m'accuser de prévention à son égard; mais je proteste, sur mon honneur, qu'en le désignant simplement comme une dupe des meneurs de cette époque, je crois le mettre à la place qu'il mérite et lui faire grâce; tandis que, si je le présentais comme un des chefs de la faction, ou comme ayant eu seulement connaissance de leur plan affreux, je le signalerais à la postérité comme le plus ingrat et le plus coupable des hommes, d'après la confiance dont Louis XVI l'avait malheureusement honoré.

Les vues ambitieuses ou criminelles d'une partie des députés malveillans, devaient, à cette époque, n'être pas ignorées du ministère. Les intrigues et les brigues qui avaient eu lieu lors des élections étaient connues; il ne lui était pas permis de s'y tromper, et il me paraît au moins coupable d'impéritie et de la plus folle imprévoyance.

Le 14 juillet 1789, jour de la prise de la Bastille par le peuple, la position de ma maison, à l'Arsenal, me fit courir les plus grands dangers. La connaissance que j'avais du transport qu'on avait fait à la hâte des poudres du magasin dans l'intérieur de la Bastille, l'impossibilité physique que, dans un temps aussi court, on eût pu les descendre dans les souterrains de ce château; la forme irrégulière et sans ordre de l'attaque et de la défense qui se fit sous mes yeux, me firent préjuger tous les dangers que pouvaient courir, en restant dans ma maison, ma femme, ma fille, son mari, des étrangers distingués dont la maison qu'ils occupaient au faubourg Montmartre avait été attaquée par les brigands dès le dimanche 12 juillet, ce qui les avait forcés à venir me demander un asyle, et me décidèrent à en sortir, avec le projet

de me retirer dans le faubourg Saint-Germain.

Arrêtés ensemble dans la rue de l'Ile Saint-Louis, sans être connus; conduits d'abord au corps-de-garde où je me nommai; escortés ensuite par les soldats de ce corps-de-garde qui, en nous défendant, furent maltraités par une foule innombrable de bandits au bout du pont de la Tournelle; amenés au tribunal du district de Saint-Louis en l'Ile; livrés depuis, quoique forcément de la part des administrateurs de ce district, à la populace qui demandait notre supplice sans raison comme sans cause, nous fûmes traînés par ces cannibales, à trois heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville, menacés, à chaque pas, d'être égorgés, massacrés ou pendus; et ce ne fut qu'après huit heures de dangers et d'outrages, vers minuit, que nous nous trouvâmes en sûreté chez une de nos amies, dans le faubourg Saint-Germain, d'où même, une heure après, nous fûmes obligés de sortir, pour chercher un asyle ailleurs, dans une chambre au troisième étage d'une maison bourgeoise du voisinage. Nous courûmes encore quelques dangers dans ce dernier refuge, et la prudence nous empêcha d'en sortir avant l'a-

près-midi du vendredi 17 juillet, dans le moment même où le Roi vint à l'hôtel de ville.

Rentré au bout d'un terme si long par la circonstance, tranquille dans ma maison, mais prévoyant toutes les suites que de pareils excès pouvaient avoir; forcé de monter la garde et de faire la patrouille dans les rues de Paris, comme soldat, et sous le commandement direct de mon sellier, il n'en fallait pas tant pour faire désirer à madame de Montbarey et à moi de sortir de Paris, et de nous réfugier dans nos terres de Franche-Comté; une considération majeure me retint. J'avais été secrétaire d'état au département de la guerre pendant sept ans, j'étais ministre d'État, et sous ces deux qualités, j'avais eu part à l'administration générale du royaume; mon aventure du 14 juillet avait fait beaucoup de bruit, les motifs pouvaient en être interprétés d'une manière malveillante, et je crus qu'il était de la prudence de rester à Paris, pour éviter la calomnie ou pour la repousser.

Je crus devoir aller à Versailles, où le Roi daigna me montrer les plus grandes bontés et l'intérêt le plus vrai pour les dangers que j'avais courus. Hélas! ce malheureux prince ne prévoyait pas alors tous les malheurs qui

s'accumuleraient sur sa tête, et combien de temps il y serait en butte.

Je parus chez tous les ministres, je me rendis à l'assemblée nationale. Je me présentai également à la municipalité de Paris, pour la remercier de la députation qu'elle m'avait faite pour me faire part de ses regrets de ce que madame de Montbarey et moi avions éprouvé dans la journée du 14 juillet. Je reçus la même honnêteté de la part de la garde nationale de Paris, M. le marquis de La Fayette étant venu, avec une partie des officiers supérieurs de ce corps, me témoigner son intérêt.

Enfin, après cinq semaines de séjour à Paris, depuis ma fatale aventure, j'en partis avec madame de Montbarey, le 19 août, pour nous retirer dans nos terres, près de Besançon.

Prévoyant les malheurs qui allaient accabler l'ordre de la noblesse, nous nous réduisîmes au plus simple, au plus absolu nécessaire; et ce fut dans cet état d'économie que nous arrivâmes dans notre château de Ruffey, où nous passâmes dix mois presque sans sortir. Nous eûmes la prudence de n'aller que deux ou trois fois à Besançon, quoique n'en étant éloignés que de trois lieues, pour éviter que la calomnie et la méchanceté pussent inter-

prêter nos démarches ou nous prêter quelques propos.

A l'époque du 14 juillet 1789, M.gr le comte d'Artois et ses enfans, ainsi qu'un très grand nombre de personnes de distinction et de considération de la cour et de Paris, avaient quitté le royaume et s'étaient retirés dans les pays étrangers. Je n'avais pu m'empêcher d'applaudir au parti qu'avait pris alors M.gr le comte d'Artois, en mettant à l'abri de tout danger les têtes précieuses des deux Princes ses fils, pour les remettre entre les mains de S. M. le roi de Sardaigne, leur grand-père. Mais il m'avait été impossible de ne pas m'élever hautement et très-publiquement contre l'inconsidération réelle de l'expatriation de tout ce qui sortit alors de Paris et du royaume: expatriation qui, depuis cette époque fatale, n'a fait qu'augmenter, et est presque devenue générale.

Mon opinion, que je n'ai cessé de professer depuis, était que M.gr le comte d'Artois, après avoir rempli le devoir impérieux d'assurer un refuge à ses fils, au lieu de rester hors du royaume, aurait dû, dès les premiers momens, chercher tous les moyens possibles de se procurer un lieu de sûreté dans le royaume, s'y rendre, et appeler autour de lui tous les

Français honnêtes, de tout état et de tout grade, en qui les principes d'attachement à la maison royale; à la gloire du nom français, au salut de la monarchie et de l'État n'étaient pas éteints. Je me trompe fort ou le nombre alors en eût été infiniment considérable. Je crois qu'un véritable Français eût cru manquer à son devoir le plus essentiel, s'il n'était pas accouru à ce rendez-vous de l'honneur; et cette masse imposante aurait donné le plus grand poids au côté droit de l'assemblée constituante.

Le côté gauche, ou plutôt les factieux auraient eu grand'peine à faire considérer leurs infâmes décrets comme le vœu général de la nation, quand une portion aussi considérable de cette nation, par son nombre et sa composition, aurait manifesté un vœu contraire à toutes les absurdes et dangereuses maximes dont une folle démocratie enivrait le peuple peu instruit.

Cette mesure aurait maintenu dans le devoir, sous la force de la raison, une grande partie des provinces, et aurait surtout empêché qu'on imputât à la totalité de la nation française les opinions désastreuses et les atrocités qui l'ont déshonorée aux yeux du monde. Elle n'eût point été un obstacle à la sollicitation

des secours étrangers de toute espèce. Il me semblait au contraire que les grandes puissances auraient dû être plus disposées à assister un peuple dont la partie saine et sage se serait réunie pour marquer une opposition directe aux idées fantastiques que le côté gauche de l'assemblée présentait comme le vœu général des Français : système dont la réussite devait anéantir la monarchie, changer par conséquent la balance générale de l'Europe, et intéresser par suite toutes les puissances à s'opposer à son établissement.

C'est d'après la ferme persuasion où j'étais que ce que je proposais était le meilleur parti à prendre; c'est dans l'espérance qu'à la fin on sentirait qu'il était préférable à une émigration illimitée, qui forçait tous les honnêtes gens à abandonner leurs foyers, leurs familles, leurs affaires et leurs intérêts, pour mendier un asyle chez des Puissances qui pouvaient un jour faire payer cher leur hospitalité; c'est parce que cette fuite livrait la France sans défense aux factieux, et le Roi et sa famille aux fureurs d'un peuple corrompu; c'est pour ces motifs, dont je crois que je dois m'honorer, que je me déterminai à rester pendant deux ans en Franche-Comté, dans l'attente que le parti que je croyais le plus utile pourrait

êtte pris; et qu'alors je pourrais me joindre à la partie non gangrenée de la nation, et unir ma voix à la sienne pour réclamer contre la tyrannie qui détruisait le trône, l'autel et les lois.

Mon opinion semble avoir acquis un bien plus grand poids, depuis le départ du Roi, le 20 juin 1791, son arrestation à Varennes, et tous les forfaits qui en ont été la suite.

Mais deux considérations majeures et personnelles m'ont forcé, au mois de juin 1791, à sortir de France moi-même, et à engager, plus tard, au mois d'octobre de la même année, madame de Montbarey à venir me joindre à Neufchâtel, où j'avais résolu de fixer ma résidence, comme dans le lieu de sûreté le plus à portée de France, et où je serais le plus tôt informé de tous les événemens dont je prévoyais la possibilité, pour ma malheureuse patrie.

Une excessive irritabilité dans les nerfs, avait augmenté et rendu beaucoup plus fréquens les accidens dont ma santé souffrait depuis près de neuf ans. Les remèdes palliatifs que j'avais faits n'avaient pu en détruire la cause et le principe. J'étais sujet à des pertes de connaissance entière, dont on ne pouvait prévoir le moment, et conséquem-

ment qu'on ne pouvait pas prévenir. Ces attaques pouvaient, d'un moment à l'autre, devenir d'une extrême gravité. Les divers médecins que j'avais consultés ayant varié dans leurs opinions, et les malheurs de la révolution ayant infiniment pris sur mon moral, ainsi que sur mon physique, je me déterminai à venir me mettre entièrement sous la direction de M. Tissot, célèbre médecin de Lausanne, qui me prescrivit un régime suivi, auquel je me soumis, et qui me conseilla le séjour de Neufchâtel, comme un lieu voisin de sa résidence, et le plus propre à suivre avec tranquillité et sûreté les ordonnances et les conseils qu'il me donna.

La mort de M. le maréchal de Stainville, le 30 mai 1789, sans enfans mâles, m'avait mis en possession de la grande préfecture d'Haguenau. J'avais prêté le serment requis; et, par les termes précis de mon investiture, j'étais tenu de gérer cette préfecture selon les us et coutumes d'Allemagne, conformément au traité de Westphalie, et à ceux de Nimègue, Riswick et Baden qui, tous, en ont prescrit le maintien positif. Mon investiture contient, parmi mes formelles obligations, celle de me conduire en tout comme mes prédécesseurs au même fief, et notamment comme avaient

fait les archiducs d'Autriche qui en étaient en possession, avant le traité de Westphalie.

L'objet de la création de ce grand fief de l'Empire avait été, dans les temps antérieurs, la réunion des dix villes libres d'Alsace, sous la protection et l'autorité d'un supérieur. A cette protection on avait attaché des droits honorifiques, féodaux et pécuniaires, ainsi que des propriétés, ce qui formait de ce grand fief un objet de la plus haute importance.

Les décrets de l'assemblée nationale, sur les droits féodaux et sur tout ce qui tenait à la féodalité, ne tardèrent pas à dénaturer entièrement la grâce que je tenais des bontés de Sa Majesté; et, de droit, titulaire d'un titre honorable, je me trouvai, de fait, dépouillé de tous les avantages qui le constituaient. Lié par mon investiture et les obligations qu'elle m'imposait, ainsi que mon serment, je voulus m'instruire des devoirs que j'avais nécessairement à remplir.

Dès que je sus que M. le comte de Montmorin, alors ministre des affaires étrangères, avait ouvert une négociation avec les princes d'Allemagne possessionnés en Alsace, je lui écrivis pour l'engager à comprendre la grande préfecture d'Haguenau dans la classe des États

étrangers de l'Alsace, comme cette confédération des dix villes libres impériales en avait le droit. La réponse demi-négative de ce ministre, qui, cependant, m'exhortait à me faire remettre les archives de ce grand fief, à en examiner les titres primordiaux, et à ne prendre de résolution qu'après une mûre réflexion, dicta la marche que je suivis.

Je me fis mettre en possession de tous les titres; et, après avoir fait choix du publiciste germanique qui jouissait de la plus grande réputation, je lui fis remettre le tout, pour qu'il examinât avec la plus scrupuleuse attention, mes droits, mes prétentions, et surtout les devoirs rigoureux qui m'étaient imposés. Ce publiciste éclairé, après un travail long et assidu, composa un mémoire dans les deux langues, française et allemande, par lequel il prouvait, jusqu'à l'évidence, mon obligation indispensable de porter une réclamation positive à la diète de l'Empire, assemblée à Ratisbonne, pour le maintien et le soutien des droits et de l'existence de la grande-préfecture ou confédération des dix villes impériales d'Alsace, dans leur ancienne forme, conformément au traité de Westphalie, et aux traités subséquens qui en avaient fait mention...

Il m'adressa ce mémoire, appuyé par toutes les autorités diplomatiques légales, et soutenu par les pièces justificatives qui fondaient le système de mon défenseur. Je dus en être très-satisfait ; mais ma délicatesse me dicta une démarche subséquente que je jugeai nécessaire, avant de porter ma réclamation à la diète de l'Empire. Je présentai une requête à l'université de Heidelberg, pour demander la convocation des trois colléges de cette université, fameuse en Allemagne ; et fis remettre au chef de ce corps tous les titres et papiers du fief de la grande préfecture, sur lesquels avait été fait le mémoire de M. Stupfell, conseiller aulique, et je proposai à l'université assemblée, trois questions, sur lesquelles je lui demandai une réponse catégorique et péremptoire :

1.° Ce qu'elle pensait des titres constitutifs du fief germanique d'Haguenau ;

2.° Si elle pensait comme l'auteur du mémoire soumis à son examen, sur les obligations et les réclamations que les termes fixes de mon investiture et de mon serment me prescrivaient.

3.° Dans le cas affirmatif de ces deux premières questions, je demandais que l'université me traçât positivement la marche

que j'avais à suivre, sous tous les rapports.

Les réponses de l'université ayant été catégoriques et entièrement conformes, je fis imprimer la consultation motivée à la suite du mémoire primitif, et je me décidai à présenter ma réclamation à la diète de l'Empire. Mais avant de faire cette démarche décisive, j'écrivis au Roi, mon seigneur et souverain direct, je lui rendis compte de ma conduite, et je mis à ses pieds mon mémoire et la consultation de l'université de Heidelberg, en lui demandant la permission d'en faire usage.

J'écrivis en même temps au ministre des affaires étrangères, en lui envoyant un de mes mémoires, et le priant d'en rendre compte au conseil-d'état, ainsi que de la démarche que je me trouvais dans le cas indispensable de faire. Mais en remplissant ce que ma position exigeait de moi, je mandais à M. le comte de Montmorin que, mon intention étant fort éloignée de vouloir jeter un aliment de troubles en Alsace, par la publicité de la démarche que j'étais dans l'obligation de faire, je prenais vis-à-vis de lui l'engagement formel qu'aucun de mes mémoires ne paraîtrait en France, excepté l'exemplaire que j'avais adressé au Roi, et celui que je lui transmettais pour le conseil-d'état; et j'ai tenu parole.

Ce fut après le départ de ces deux lettres, que je vins en attendre la réponse à Neufchâtel, où, le 26 juin 1791, je reçus de M. de Montmorin une réponse qui m'annonçait la réception, par le Roi, du mémoire que je lui avais adressé, et qu'il avait rendu compte au conseil de ma démarche motivée. Cette lettre du ministre, qui est pour moi la preuve que je n'ai manqué à aucun de mes devoirs, me fit le plus grand plaisir.

Ma réclamation à la diète de l'empire, portée par M. le chevalier de Vinkelmann au collège des villes, y eut le plus grand succès, fut insérée dans les recès, et ensuite présentée successivement dans les différens colléges. Elle y fut également accueillie, et fut comprise dans le *conclusum* de la diète, portée à la dictature et sanctionnée par l'Empereur.

Telle a été ma conduite dans tous les cas, depuis le mois d'octobre 1788, et pendant tout le cours de la révolution.

Si ma santé, si le genre des accidens fréquens que j'éprouve, me forcent à un régime que je n'aurais pu suivre ailleurs que dans un lieu tranquille; si ma qualité de ministre d'état m'a placé dans la nécessité d'attendre que je fusse rappelé dans le conseil du monarque; si d'autres considérations ont mis des

entraves à ma volonté qui m'aurait conduit au rendez-vous général de l'honneur français auprès des princes, j'ai du moins la certitude que le Roi mon maître ne peut douter de mes sentimens de respect et d'attachement inviolables; que Monsieur et M.gr le comte d'Artois ont entre les mains les preuves de mon entier dévouement au salut de la France, et de mon désir d'y coopérer comme simple soldat, en faisant abstraction des prétentions que mon ancienneté aurait pu me donner. J'ai enfin la consolation de partager avec mes frères d'armes la haine des factieux, la proscription personnelle, le séquestre de tous mes biens; et si je me trouve forcément privé du bonheur d'avoir part à leur gloire, et à leurs succès nécessaires à la patrie, je partage du moins les privations qu'ils éprouvent et les vexations que les désolateurs de la France leur font éprouver.

Ce 15 juillet 1792.

Addition. La vente de la totalité de mon mobilier, tant à Paris qu'à Besançon; le dépouillement entier de tous mes biens; la saisie de tous mes revenus; les outrages et les persécutions qu'a essuyés madame de Montba-

rey au mois d'octobre 1792, ont constaté aux yeux de tout le monde les traitemens rigoureux par lesquels nous avons été éprouvés. Madame de Montbarey s'était crue obligée de rentrer momentanément en France, en vertu et d'après les termes des décrets, afin d'assurer les droits qui lui étaient acquis par son contrat de mariage, ceux acquis à nos deux enfans sur nos biens, aussi par leurs contrats de mariage, et ceux de mes créanciers qui avaient hypothèque réelle sur mes possessions territoriales, et dont la nation voulait les priver en s'emparant de tout ce que je possédais. Elle fut précipitée, avec les injures les plus atroces, dans la prison de Pontarlier, destinée aux malfaiteurs et aux criminels; on l'y retint pendant vingt-quatre heures, au bout desquelles elle fut mise, dans la même ville, en état d'arrestation pendant sept jours, gardée constamment dans une chambre de cabaret par deux factionnaires, avec défense expresse de voir personne. Ce traitement horrible fut suivi d'un ordre du département de Besançon, qui, en la bannissant du royaume, prescrivait qu'elle fût reconduite jusqu'à la frontière du comté de Neufchâtel, où j'étais domicilié, au dire de l'ordre.

Le désir de nous spolier totalement de tout

ce que nous possédions elle et moi, a pu seul motiver cette haute injustice, puisque, en supposant que mon éloignement temporaire du royaume eût pu me faire encourir la rigueur des décrets de la Convention, selon toutes les règles reçues dans l'univers, je devais en être seul responsable; et ma femme, mes enfans et mes créanciers ne devaient jamais en être punis, puisqu'ils y étaient complètement étrangers.

La nullité de nos ressources, l'incertitude où nous étions sur le temps que ces vexations pourraient durer, le peu de moyens pécuniaires qui nous restaient, tout nous fit un devoir d'abandonner notre petit établissement de Neufchâtel, pour venir habiter trois petites chambres bourgeoises, dans une des villes catholiques de la même principauté.

C'est dans ce réduit que nous apprîmes le crime atroce exécuté le 21 janvier 1793, qui couvre le nom français d'une honte ineffaçable. Incertain, dans le premier moment, sur le séjour des princes frères de mon malheureux maître, j'adressai sur-le-champ à S. A. S. le prince de Condé, dont j'étais plus à portée, mon serment de fidélité à mon seul et légitime Souverain. Informé, plus tard, que les princes se trouvaient en Westphalie, j'écrivis

au régent de France et au lieutenant-général du royaume, pour leur annoncer ma soumission entière à leurs ordres, selon la nouvelle autorité dont ils étaient revêtus.

S. A. R. Monsieur, en me permettant d'entretenir avec lui une correspondance suivie, en me témoignant qu'il rendait justice à la pureté de mes intentions et à l'énergie de mon attachement sans bornes à sa personne, n'a pas peu contribué à me faire supporter avec courage les privations et les peines morales et physiques dont nous avons été abreuvés journellement, madame de Montbarey et moi, pendant vingt-sept mois que nous avons habité trois chambres de la maison d'un paysan, dans le comté de Neufchâtel. Nous y vivions dans une économie qui tenait de la pénurie, car il est à remarquer qu'à vingt lieues de nos propriétés territoriales, de toutes les personnes que, pendant le cours de ma vie, j'avais été assez heureux d'obliger; aucune ne s'est occupée de mon existence malheureuse. Nous n'avons vécu que d'emprunts; et tout emprunt fait par une personne qui ne peut fournir d'hypothèque certaine, a tous les caractères de l'aumône. J'ajouterai que nous avons été abandonnés par tous nos domestiques, à l'exception d'un seul; mais nous étions en-

tourés d'un nombre considérable de nos compatriotes, pensant comme nous, et de près de cinq cents ecclésiastiques de tous les ordres, chassés, poursuivis et souffrant, comme nous, pour la meilleure et la plus noble des causes.

Je sais que ma qualité de prince de l'Empire, représenté par un député à la diète de Ratisbonne, m'assurait un asyle dans toute l'étendue de l'Allemagne. Mais S. M. le roi de Prusse m'avait permis, sur ma demande formelle, d'habiter son comté de Neufchâtel; ma retraite, dans ce pays, avait été approuvée par S. A. R. le régent du royaume, mon seul souverain, pendant la détention du roi Louis XVII; et je tenais beaucoup à rester à portée des frontières de France, où mes deux malheureux enfans étaient enfermés, mon fils, jusqu'au moment où il suivit son maître sur l'échafaud, et ma fille, depuis qu'enlevée dans sa résidence de Saarbruck, elle avait été conduite à Metz, comme ôtage du ministre Beurnonville et des quatre commissaires de la convention prétendue nationale, livrés au prince de Cobourg, général de l'armée impériale, par le général patriote Dumouriez.

Après avoir été traitée avec assez de douceur à Metz, pendant quatorze mois, et après le supplice de son malheureux frère, ma fille

fut conduite à Paris, où elle était sans doute destinée au même sort, si la mort de Robespierre n'eût fait changer le système des régicides et suspendu les torrens de sang innocent dans lesquels ils se baignaient chaque jour.

Enfin, lorsque l'arrêté du conseil-d'état de Neufchâtel, du 25 janvier 1795, que je ne veux pas qualifier, a chassé, sans distinction, et dans les termes les plus insultans et les plus atroces, tous les Français auxquels, depuis le commencement de la révolution française, il vendait à prix d'or l'hospitalité, en les abreuvant d'humiliations; lorsque, sans respect pour l'asyle que m'avait accordé son souverain, ce conseil m'a compris, comme Français, dans la proscription générale, je me suis réfugié, avec la permission positive du régent du royaume, dans la ville impériale de Constance, où nous nous sommes établis, après avoir essuyé les refus les plus formels d'hospitalité des cantons les plus considérables de la Suisse, comme Berne, Fribourg et Soleure. Telle est notre position, le 16 avril 1795.

APPENDICE.

L'ADMINISTRATION intérieure du secrétaire-d'état ayant le département de la guerre, est composée de la correspondance directe des intendans des provinces frontières qui sont gérées par ce secrétaire-d'état; de celle des commissaires ordonnateurs et ordinaires des guerres, premiers agens intermédiaires entre le secrétaire-d'état et les troupes, pour toutes les parties qui ne tiennent pas à leurs exercices, manœuvres et opérations militaires; et enfin du travail journalier des premiers commis de la guerre, chargés des rapports, des expéditions, et des registres dépositaires des ordonnances et ordres successifs.

L'ambition de M. de Louvois, justifiée par de grands talens, et surtout par le soin qu'il eut d'éveiller, de flatter et de servir le goût de Louis XIV pour la guerre et les conquêtes, le mit à portée de déterminer le Roi à mettre sous sa main l'administration intérieure des provinces que ses armes réunirent à l'empire

français. Cette prérogative fut une des récompenses que ce grand monarque crut devoir au ministre qui l'avait mis à portée d'agrandir ses États; les successeurs de Louvois en ont tous joui, et depuis, par analogie, la Corse et tout ce qui a pu être assimilé à une augmentation de territoire en a fait partie. C'est cette administration intérieure des provinces qui met le secrétaire-d'état de la guerre dans le cas de réunir des connaissances de plus d'un genre, et qui lui rend nécessaire une éducation plus soignée; et c'est pour cette raison, que, pendant presque tout le règne de Louis XV, jusqu'au ministère du maréchal de Belle-Isle, on avait cru devoir n'appeler à cette place que des maîtres des requêtes, comme plus formés à l'espèce de travail dont la gestion était confiée au chef de ce département.

Cette attribution de l'administration intérieure de certaines provinces à un département particulier dont l'objet principal a des détails suffisans pour occuper toutes les facultés morales d'un administrateur, m'a toujours paru très-préjudiciable au bien général du royaume, qui, selon moi, demande une administration uniforme, égale dans toutes les provinces, et qui place tous les sujets du même empire sous

les mêmes lois, les mêmes principes et surtout la même volonté, exprimée et transmise dans les mêmes vues et dans les mêmes termes.

Peut-être que, dans le moment brillant des conquêtes de Louis XIV, il fut possible de croire que le génie de Louvois pouvait seul régler et contenir les provinces nouvellement soumises à la couronne de France; mais cette convenance du moment ne devait pas devenir une règle permanente d'administration. La différence du génie de Louvois et de celui de ses successeurs aurait dû faire sentir cette vérité, si ceux-ci, presque tous sortis de l'ordre de la magistrature, n'avaient pas cru essentiel de conserver cette branche de l'administration, comme un prétexte plausible d'écarter de cette place les militaires, par le préjugé établi qu'ils étaient moins propres par leur éducation à ce genre de travail et complétement étrangers aux formes juridiques.

Ce préjugé, qui ne voilait que l'ambition, portait absolument à faux; car on pouvait lui opposer le même dilemme pour tout ce qui avait trait au militaire, qui formait l'essence et le véritable objet de cette administration dont celle des provinces frontières n'était que l'accessoire. Si un militaire, gérant le dépar-

tement de la guerre, était souvent forcé de consulter des personnes plus habiles que lui dans la science minutieuse, mais très-essentielle de l'administration économique des provinces, le maître des requêtes, dans la même place, était bien plus souvent dans la nécessité de s'en rapporter pour tous les détails militaires à des gens du métier; et cette nécessité ouvrait la porte à tous les intrigans et gens à projets. Je crois que ce dernier inconvénient était bien plus grave que le premier, parce que le fond des formes administratives était le même et ne présentait que des variations de détail à l'impéritie ou à la prévention du militaire chargé de cette administration.

D'après ces observations, malgré tout l'avantage que le secrétaire d'état de la guerre devait trouver dans la conservation de l'administration des provinces, qui lui donnait à disposer de places de tout genre, et augmentait son influence et sa considération, je persiste à croire que le véritable intérêt du royaume était que les deux parties administratives fussent disjointes, et le secrétaire-d'état de la guerre, borné à la seule administration de la guerre, dans toute son étendue.

Depuis la paix de 1763, le roi de France n'avait point fait de promotion d'officiers-généraux. Il eût été possible que M. le duc de Choiseul, alors ministre de la guerre, eût engagé Louis XV à en faire une à la fin de cette guerre de sept ans, mais, ce moment-là une fois manqué, les circonstances n'en avaient plus fait naître l'occasion; d'ailleurs toute promotion générale est un événement très-intéressant pour le ministre de la guerre, sous quelque point de vue qu'on le considère; et la grande faveur et le haut crédit dont jouissait le duc de Choiseul, en 1763, lui rendaient indifférent le moyen de se faire des créatures, dont il avait moins besoin, que d'éviter de faire des mécontens: car, quelque étendue que soit une promotion, il faut bien qu'elle s'arrête à quelqu'un.

Jusqu'au ministère de M. de Louvois, la distinction des services, la faveur, les belles actions et les talens reconnus avaient seuls décidé de l'avancement dans le militaire. Ce ministre, jaloux des avancemens prématurés que la faveur, de quelqu'espèce qu'elle fût, pouvait déterminer, sentant que tous les sujets promus sans son influence, ou même contre ses affections connues, étaient autant de coups portés à l'autorité absolue avec laquelle

il voulait régir le militaire, sous un monarque qui en faisait sa principale occupation, imagina, et fit adopter à Louis XIV, l'ordre du tableau, c'est-à-dire l'ancienneté des services, comme la seule base des promotions à faire.

Cet ordre dans la hiérarchie militaire ne fut pas reçu sans plaintes et sans réclamations, mais le crédit du ministre et la crainte qu'il inspirait, le firent recevoir.

Louvois, dans cet établissement, voyait *bien* qu'il s'ôtait à lui-même les moyens de servir et d'avancer ses créatures, mais il les sacrifia à la certitude que tout autre ne pourrait influer sur l'avancement. Si ses affections personnelles pouvaient y perdre, son autorité ministérielle y gagnait, et cela le décida. Il espéra même pouvoir, dans l'occasion, ne pas perdre la possibilité de faire quelques exceptions à la règle générale par les commissions particulières qu'il pouvait procurer, ou par le désir que les généraux d'armées auraient de plaire et de faire leur cour au ministre en crédit, en favorisant les personnes qui lui seraient agréables, ou qui lui tiendraient par le sang ou par l'amitié.

Si l'établissement de l'ordre du tableau ôta la possibilité de parvenir de très-bonne heure aux grades supérieurs; si on ne vit plus à la

tête des armées que des généraux d'un âge mûr et même avancé, à l'exception des princes du sang; si enfin il priva le royaume, comme le prétendirent ses détracteurs, de ces talens transcendans qui, à l'époque des Condé, des Turenne et de leurs élèves, illustrèrent la France, et firent du commencement du règne de Louis XIV, le temps le plus glorieux de la monarchie, on doit convenir que le militaire a regagné par la destruction de l'arbitraire ce qu'il a perdu par la lenteur de l'avancement, que l'émulation en est devenue plus générale, et que tout officier put espérer de recevoir à la longue la juste récompense de ses services.

Si les personnes qui, par leur naissance, étaient plus rapprochées de la cour, y perdirent, il est de toute vérité que la plus grande partie de la noblesse du royaume, qui n'a d'autre métier que celui des armes, y gagna infiniment. Je suis donc intimement persuadé que la France militaire, loin de blâmer l'établissement de l'ordre du tableau, doit dater de cet établissement la certitude pour tout individu, de pouvoir arriver aux grades supérieurs; et, sous ce point de vue, loin de blâmer M. de Louvois, je crois qu'on lui doit de la reconnaissance, même quand l'intérêt gé-

néral de la noblesse n'aurait pas été le véritable motif de la mesure qu'il fit adopter.

Depuis Louvois, les promotions ne purent avoir lieu qu'à la guerre, lorsque les événemens militaires nécessitaient de grandes récompenses pour ceux qui y avaient contribué. Ces promotions ne pouvaient avoir lieu que dans l'armée qui y avait coopéré; et, dans ce cas, l'ordre du tableau avait lieu entre les prétendans au même titre, et la date des brevets réglait le rang entre les promus.

Le second cas des promotions partielles avait lieu quand un événement particulier dû à la valeur, à la conduite ou au résultat avantageux d'une opération, motivait une récompense hors de rang pour le militaire qui y avait pris part; alors cette grâce particulière faisait sortir le promu de son rang, et cette distinction était la partie la plus flatteuse de la grâce qu'il recevait.

Dans lés promotions générales qui, selon mes faibles connaissances et mon expérience, devaient avoir lieu le plus rarement possible, surtout en temps de paix, le ministre ne peut que prendre les ordres du Roi, pour savoir de quelle époque la promotion doit commencer, et celle où elle doit s'arrêter; et tout ce

qui se trouve compris entre les deux époques déterminées, ne peut en être exclu sans des motifs si évidens que le militaire fut plus étonné de voir le sujet compris dans la promotion que de son exclusion. Voilà, selon moi, les seuls principes d'après lesquels les promotions militaires peuvent et doivent être faites. Ce furent ces réflexions que je soumis au Roi, lorsque Sa Majesté m'ordonna, à la fin de l'année 1779, de m'occuper de la promotion générale qui eut lieu le premier janvier 1780. Elle fut telle qu'elle devait être après dix-sept ans de paix; nulle distinction particulière de services ne pouvait faire admettre d'exception à la règle générale du tableau: elle comprit, comme lieutenans-généraux, tous les maréchaux de camp faits en 1761; il en fut de même pour les nouveaux maréchaux de camp et les brigadiers.

Malgré la justice démontrée de la forme de cette promotion, elle causa des mécontentemens, parce qu'il est impossible qu'un ministre de la guerre ne s'arrête pas à un individu, et que cet individu ne voit que la rigueur dont il se croit l'objet; et, dans ses plaintes, justes ou non, il trouve toujours des personnes mal intentionnées qui recueillent ses plaintes, et en font un sujet de grief

contre l'administration ou contre l'administrateur.

Ce sont ces chances de mécontentement, toujours assurées, qui ont fait regarder aux spéculateurs l'époque d'une grande promotion comme une circonstance critique pour le secrétaire d'état de la guerre. Mais quel mérite personnel y aurait-il à administrer ce département, si, certain de la flatterie des intrigans et des gens à prétentions, le ministre n'avait pas à redouter la malveillance des envieux, des jaloux, et de toute la tourbe des habitans des cours, qui recueillent sans cesse les plaintes, bien ou mal fondées, pour en tirer parti selon le thermomètre de son crédit? Le métier de ministre serait trop agréable, par les occasions de servir le Roi, la patrie et même ses amis, s'il n'y avait pas quelquefois des épines mêlées aux roses.

Les ministres d'état sans département, tels que MM. de Soubise et d'Ossun, étaient de simples écouteurs, qui rarement donnaient des avis, quoiqu'ils en eussent le droit.

Ces places étaient des distinctions destinées aux courtisans qui, à la plus haute naissance, réunissaient la faveur; ou bien elles servaient

de récompense à des ambassadeurs distingués par des succès près des cours principales de l'Europe où ils avaient été employés.

L'inutilité dont ils étaient fait qu'en rendant la plus grande justice aux vertus sociales et aux services militaires du maréchal de Soubise, ainsi qu'aux vertus morales et exactes de M. le marquis d'Ossun, je ne parlerai point de leur influence dans le conseil d'état, où ils assistaient régulièrement.

La vérité me force cependant d'observer ici, comme témoin oculaire, que la jalousie très-ancienne de la noblesse française, à cause des distinctions accordées par Louis XIV à la maison de Rohan, la tendre amitié de Louis XV pour le maréchal de Soubise, amitié que rien ne put altérer, et dont le public se permit, quoiqu'à tort, de murmurer, comme si les Rois étaient condamnés à n'avoir point d'amis, furent les seules causes des bruits désavantageux qui se répandirent contre M. de Soubise, à l'occasion de ses fonctions comme général d'armée. Je dois dire, parce que je l'ai vu, ainsi que presque tous les militaires, qu'au courage le plus brillant, M. de Soubise joignait toutes les qualités prévoyantes d'un général, et toutes les qualités sociales propres à le faire adorer par les troupes et par

les officiers, si le caractère français ne l'emportait pas toujours, même en matières graves; et si cette nation, dont l'Europe, en la jalousant, a cependant vanté l'urbanité et la douceur, n'était pas, à chaque instant, prête à changer de pensée sur le compte des hommes placés d'une manière distinguée, et constamment disposée à sacrifier son opinion à un bon mot ou à une plaisanterie sanglante.

La perte de la bataille de Rosbach, le fait militaire qu'on a le plus reproché au maréchal de Soubise, ne pouvait justement lui être imputée. Ce général était sous les ordres du prince de Saxe, avec vingt-quatre mille hommes de troupes françaises. La surveille de la journée de Rosbach, M. de Soubise, à la tête des Français, avait eu des succès très-brillans près de Weissenfels, dont le marquis de Saint-Chamans défendit et conserva le pont avec les grenadiers de sa brigade, contre tous les efforts de l'armée prussienne. Cet avantage avait blessé le général saxon, qui, le jour de la bataille, lorsque M. de Soubise et les principaux officiers français, jugeant de la position du roi de Prusse, étaient d'avis de ne faire aucun mouvement avant la nuit qui approchait, se permit des plaisanteries sur les délibérations françaises. Ces plaisanteries pi-

quèrent le comte de Revel, frère du maréchal de Broglie, qui faisait les fonctions de major-général de l'armée française. Il engagea le maréchal de Soubise à faire le mouvement en avant ordonné par le prince de Saxe. Ce mouvement inconsidéré décida du sort de la journée; les troupes de l'Empire quittèrent subitement le champ de bataille; et le général allemand, véritable auteur de la faute, fut le premier à se mettre en sûreté, laissant M. de Soubise chargé seul des soins de la retraite, au milieu de la nuit, après un combat désavantageux, qui n'avait pas même été disputé, et qui eut beaucoup plus l'air d'une dispersion d'armée que d'une bataille perdue.

Le comte de Revel fut tué, et paya de son sang la part qu'il avait eue au conseil perfide du général allemand. Les troupes de la grande armée française, aux ordres du maréchal de Richelieu, réunies près d'Halberstadt et dans les environs de Magdebourg, forcées de lever leurs quartiers au commencement d'un hiver rigoureux, pour venir recueillir les débris de la journée de Rosbach, se trouvèrent toutes disposées à blâmer le général dont le malheur leur occasionnait un déplacement aussi fâcheux; et le général en chef de cette grande armée, qui avait reçu et exécuté avec peine les

ordres du Roi, qui lui enjoignaient d'envoyer un corps de douze mille hommes, pour se réunir au maréchal de Soubise, n'était peut-être pas très-fâché, comme particulier, de l'événement malheureux survenu aux armes françaises. Des détails dans lesquels je viens d'entrer, il résulte, selon moi, que les preuves de valeur et de conduite sont propres et appartiennent sans restriction à M. de Soubise, et que le mouvement qui détermina la perte de la bataille de Rosbach, ne fut, de sa *part*, que l'exécution, contre son gré et son opinion, de l'ordre qu'il reçut du général en chef de l'armée impériale, qui abandonna le champ de bataille, avec la plus grande partie de ses troupes, dès les premiers coups de canon.

J'ai déjà dit précédemment que les personnes chargées secondairement de l'éducation des jeunes princes, petits-fils de Louis XV, avaient rempli leur imagination d'anecdotes, fausses ou vraies, mais toujours scandaleuses, sur le compte de tout ce qui composait la cour, uniquement pour plaire au duc de la Vauguyon, leur chef, ennemi déclaré du duc de Choiseul, et qui, par suite, s'était fait le sou-

tien et le protecteur des jésuites, dont ce ministre pressait la destruction.

Les principes d'une éducation si parfaitement en opposition avec le feu Roi, avant l'époque de 1771, avaient dû attacher le duc de la Vauguyon au duc d'Aiguillon, qui culbuta le duc de Choiseul; et quoique le masque de la dévotion que portait le duc de la Vauguyon cadrât mal avec la personne principale dont le crédit éleva le duc d'Aiguillon, il sut faire plier ses principes pour son intérêt. Mais les éducations des princes étaient finies; le coup était porté, et les mariages des trois princes qui eurent lieu successivement, vinrent les soustraire à la férule du duc de la Vauguyon, qui eut encore assez de crédit et d'adresse pour attacher à chacun d'eux, dans la formation de leurs maisons, quelques-uns de ses affidés.

La manière dont les jeunes princes avaient été élevés dut faire pressentir à tous les vieux courtisans de Louis XV, que la mort de ce roi devait être le moment de leur retraite; aussi presque tous prirent ce parti; et ceux que leurs charges retinrent encore à la cour, pour conserver les moyens de les faire passer à leurs enfans, se bornèrent à en remplir les fonctions avec exactitude.

La bonté extrême de Louis XVI, qui les traita toujours bien, ne les rassura pas pour la suite. L'habitude de la cour met toujours en garde les courtisans contre l'instabilité de la faveur, surtout quand la faiblesse du maître ne leur assure pas un appui dans la personne qui jouit de sa bienveillance. La rigidité des mœurs du Roi ne leur laissait pas espérer d'avoir jamais cette ressource contre la durée précaire de leur position.

Madame Adélaïde avait, à la mort de Louis XV, déterminé son successeur à mettre le comte de Maurepas à la tête de son conseil. L'expérience de cet ancien ministre, et surtout son amabilité parfaite, avaient attaché Louis XVI à son Mentor; et si, quelquefois, ce prince s'était laissé aller à faire quelque chose d'opposé à ce dont il était convenu avec M. de Maurepas, en matières graves, il avait la bonté de s'en excuser, et de quasi en demander pardon. Il lui arriva même une fois de lui dire en ma présence, en lui parlant de la Reine : *Que voulez-vous? son esprit a un tel ascendant sur le mien, que je n'ai pu m'en défendre.* Ces paroles ne furent pas perdues pour moi, et restèrent profondément gravées dans mon esprit.

La Reine avait capté toutes les admirations

à son arrivée en France; les conseils et les leçons de l'Impératrice, sa mère, la mirent dans le cas de supporter à l'extérieur, avec une sorte d'indifférence, la disgrâce du duc de Choiseul, quoiqu'elle lui fût attachée par les liens de la reconnaissance, puisque c'était l'avis de ce ministre, dans le conseil où fut agité le mariage du Dauphin, qui fit pencher la balance en faveur de Marie-Antoinette de Lorraine. Mais, dans le fond de son cœur, madame la Dauphine n'en sentit pas moins la douleur de n'avoir pu soutenir, par son crédit, le ministre à qui elle devait son arrivée en France, et le haut rang qui lui était destiné.

On avait composé sa maison de femmes respectables par l'âge et par la conduite. La maréchale de Mouchy, dame d'honneur, était, par sa tournure et le respect qu'elle s'était concilié, parfaitement faite pour maintenir dans cette maison la dignité et la décence qui, à tous égards, devaient la caractériser.

Mais, si l'influence de l'impératrice et le désir du Roi maintinrent la maréchale de Mouchy dans la place qu'elle remplissait si bien, ces deux autorités ne purent réussir à la rendre agréable à la princesse à laquelle elle était attachée. En rendant justice à son mérite et à son exactitude, on la trouvait in-

commode, et on ne négligeait aucune occasion de la dégoûter. La création de la place de surintendante de la maison de la Reine, en faveur de la princesse de Lamballe, d'un âge plus rapproché de celui de la Reine, et parfaitement aimable, avertit madame de Mouchy qu'elle devait songer à la retraite. Elle donna sa démissiou; et ce fut, d'après moi, une faute réelle que commit M. de Maurepas, d'engager le Roi à l'accepter.

La princesse de Chimay qui succéda à la maréchale de Mouchy, réunissait à une haute naissance une grande vertu. Sa réputation était à l'abri de tout soupçon; mais ces qualités, qui suffisent à un particulier, ne donnent pas la fermeté qui maintient et conserve les formes de l'étiquette, et qui impose à la familiarité. La princesse de Chimay fut un modèle d'honnêteté, comme la maréchale de Mouchy, mais elle n'eut pas la force de faire suivre son exemple.

La retraite de madame de Mouchy ouvrit la porte de l'intimité de la Reine à toutes les jeunes femmes que l'air sec et compassé de *madame Honesta* en avait écartées. A leur suite, les jeunes gens se rapprochèrent de la cour, et y firent dominer un ton et une familiarité dont jusqu'alors elle avait su se garantir.

Louis XVI aurait bien voulu conserver les

anciennes formes; mais il n'eut pas la force d'en ordonner le maintien; et sa complaisante faiblesse autorisa le changement qui s'opéra contre son vœu.

Il y eut encore de grands couverts et des jeux publics; mais on rendit les premiers plus rares et les seconds plus courts. On chercha à se dédommager par la liberté avec laquelle on vivait dans l'intérieur, des heures qu'on était obligé de donner, malgré soi, à la représentation royale.

La maison de la surintendante devint le rendez-vous de tout ce qui, en hommes et en femmes, voulut plus particulièrement faire sa cour à la Reine; et comme les personnes dont l'âge se rapprochait le plus de celui de la Souveraine, devaient lui être les plus agréables, cette société, un peu étendue dans le commencement, se concentra peu-à-peu, et anéantit toute la représentation de la cour, excepté les dimanches et les grandes fêtes, qui furent seuls réservés comme jours d'étiquette et conséquemment d'ennui.

Ce fut parmi les jeunes femmes qui composaient la cour de la surintendante que la Reine distingua la comtesse Jules de Polignac, femme charmante par la figure et par le caractère. Bientôt la plus tendre intimité

l'unit à la Souveraine, qui, bientôt aussi, la mit dans le cas d'avoir une maison. Cette nouvelle favorite rendit à la surintendante l'effet que cette dernière avait fait sur le grand cérémonial de la cour. Sa maison devint l'asyle où l'on crut se sauver de la foule qui se rendait chez la princesse de Lamballe, où la présence de la Reine avait nécessairement ouvert la porte à des heures indiquées. Le petit nombre des parentes ou des amies de madame de Polignac forma le cercle intime et rétréci de la Reine. Les femmes y attirèrent les hommes qui leur étaient attachés; et de ce concours, se forma, sous les yeux du Roi et contre son vœu, une société dont les membres commencèrent par désirer d'accaparer toutes les grâces, et finirent par se mêler de toutes les affaires de l'État.

Lorsqu'un des affiliés à cette société désirait une grâce, tous se réunissaient pour engager la Reine à la demander. Sa bonté naturelle la portait à prêter son nom, soit d'abord par le moyen de la favorite qui sondait le terrain, soit en faisant appeler chez elle le ministre dont la grâce dépendait, pour lui marquer son désir.

J'avais trouvé grâce d'abord auprès de madame de Polignac, dont le mari était

neveu, à la mode de Bretagne, de madame de Montbarey, ainsi que de madame de Maurepas. Elle venait me voir assez souvent, et causer avec cordialité et confiance des embarras de sa nouvelle position, souvent même me demander des conseils. Mais ces temps d'abandon et d'intimité ne furent pas de longue durée. Ils ne pouvaient convenir aux affiliés qui me trouvaient souvent en opposition avec leurs prétentions. Plus notre intimité avait été marquée, plus notre refroidissement fut tranchant. Comme elle n'agissait que par l'impression qu'on lui donnait, l'intérêt de ceux qui la gouvernaient les portait à nous brouiller de manière qu'une explication ne pût pas nous rapprocher; et dès qu'on eut gagné sur elle de ne plus voir en moi son oncle et son ami, il devint facile de ne me faire considérer que comme un censeur incommode, qui ne savait pas se prêter aux désirs de la société qui devaient être pour moi des ordres, puisque la Reine daignait m'en parler.

On saisit avec empressement l'occasion d'une légère faute d'attention que j'avais commise à l'égard de la Reine, lorsque j'allai la remercier, à l'occasion de la grandesse d'Espagne que j'avais obtenue; on ne cessa de

répéter que je me croyais indépendant de son autorité; que, comptant sur sa bonté, sur la faveur du Roi et sur le crédit et l'appui de M. de Maurepas, je me flattais peut-être de succéder à ce ministre dans la confiance du monarque; que l'intérêt de la Reine devait être de s'y opposer; que ce n'était point elle qui m'avait fait ministre; et que, tant que les places ne seraient pas à sa disposition et occupées par ses créatures, elle ne jouirait point d'une véritable puissance. Ces propos répétés firent l'effet qu'on en attendait. On parvint à faire désirer à la Reine de voir à ma place un homme tout à elle, qui devînt l'exécuteur, non pas de ses volontés, ce qui était tout simple, mais des volontés d'une coterie dont sa bienveillance la faisait souvent consentir à être l'organe.

Tous les points ci-dessus détaillés, une fois convenus, il fut question d'en ménager l'exécution. On ne crut pourtant pas pouvoir m'attaquer ouvertement. On jugea qu'on devait d'abord essayer de détacher un des trois ministres qui, depuis quatre ans, travaillaient avec M. de Maurepas; et on se décida à chercher à déplacer M. de Sartines. On accapara M. Necker, en le flattant de faire avoir à M. le maréchal de Castries, son ami, le dé-

partement de la marine. M. de Maurepas qui aimait M. de Sartines, l'abandonna; madame de Maurepas, qui n'avait jamais pu souffrir madame de Sartines, ne soutint pas le mari auprès du premier ministre; et sa retraite fut résolue et effectuée à la fin de septembre 1780. M. de Castries le remplaça, et garda auprès de lui M. de Fleurieu, pour le mettre au fait d'un ministère, dont, malgré son mérite réel, plusieurs parties lui étaient totalement étrangères (i).

Dans tout ce qui se passa avant la démission de M. de Sartines, je cherchai à lui rendre, auprès de M. de Maurepas, tous les services qui dépendaient de moi. Je le devais à l'amitié qui nous unissait depuis le collège, à la cordialité avec laquelle nous vivions ensemble; je le devais à mon propre intérêt, qui me faisait regarder comme fort important l'accord qui régnait, depuis quatre ans, entre tous les ministres.

Mes représentations n'eurent pas le succès que j'en attendais, et qu'elles auraient eu peut-être si M. de Vergennes avait été aussi chaud que moi dans la défense de son collègue, auquel on n'avait aucun reproche à faire. Peut-être que M. de Vergennes eut un autre intérêt à servir. Il ne pouvait pas plus

se dissimuler que nous tous, que le grand âge de M. de Maurepas permettait de faire des spéculations sur la place de confiance qu'il occupait; elle était peut-être l'objet des vœux de M. de Vergennes. Par la retraite de M. de Sartines, et par la mienne, si jamais elle avait lieu, il pouvait se croire sans concurrens. Il serait possible que je lui prêtasse ici des vues et des projets qu'il n'a jamais eus; mais on m'accordera qu'il était en position de les avoir. L'indifférence avec laquelle il vit partir M. de Sartines a pu me le faire imaginer. Celle que j'éprouvai de sa part, quelques mois après, peut venir à l'appui de mon observation. Le refroidissement qui exista entre nous, dans un temps postérieur, a pu me faire croire que, pendant tout mon ministère, et surtout pendant les deux dernières années, le ministre de la politique n'a pas cessé un instant d'en mettre beaucoup dans sa conduite à mon égard.

Ayant presque toujours vécu à la cour, avant d'y occuper un poste éminent, j'en avais assez l'habitude pour n'être pas long-temps à m'apercevoir du changement des dispositions de la Reine, et surtout de sa société intime. Je ne me dissimulais pas les torts que j'avais envers les personnes qui la compo-

saient; mais je ne tenais pas assez à ma place pour tenter de la conserver en renonçant aux principes de vérité que je m'étais faits. J'en étais là; mais l'amitié, la reconnaissance, et tous les sentimens qui m'attachaient à M. de Maurepas, auraient obtenu de moi les plus sensibles sacrifices, et rien n'eût pu me résoudre à m'en séparer, sans un événement très-peu considérable en lui-même, mais qui, par les réflexions qu'il me fit faire, me porta à prendre la résolution de songer à ma retraite, et d'en presser le moment.

Le comte de Vaudreuil, au moins *ami intime* de madame de Polignac, même avant sa faveur, avait été introduit par elle dans la société de la Reine, et y avait acquis de la prépondérance. Sa tournure, son esprit et son amabilité devaient naturellement le faire réussir. Dans les sociétés où nous nous étions rencontrés, nous avions eu plusieurs occasions de nous montrer mutuellement de la bienveillance; je lui avais toujours rendu justice, et ses manières m'avaient singulièrement prévenu en sa faveur. Il avait un oncle lieutenant-général, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de Gravelines et qui jouissait de plusieurs pensions. Cet oncle vint à mourir, et M. de Vaudreuil désira d'obtenir,

pour sa veuve et pour ses enfans, la conservation d'une partie des pensions, et pour lui-même le gouvernement de Gravelines. J'ai rendu compte de cette affaire précédemment; la Reine fut mécontente de son issue, malgré les précautions que j'avais prises et les soins que je m'étais donnés. A dater de cette époque, je perdis ses bontés, et elle me le fit sentir dans toutes les occasions [k].

La place de contrôleur général des finances a toujours été le point de mire des ambitieux du second ordre. On la regarde comme le moyen le plus sûr de parvenir à une grande fortune. D'ailleurs elle met à portée de faire tant de bien aux gens auxquels on s'intéresse, que l'ambition du sujet qui se met sur les rangs, est nourrie à chaque instant par celle, souvent beaucoup plus vive, de toutes les personnes qui l'entourent, elles-mêmes sans cesse excitées par la classe des intrigans qui espèrent en tirer parti.

Un grand seigneur dont les affaires sont embarrassées, trouve très facilement des gens officieux qui s'offrent d'y rétablir l'ordre. Parmi les prétendans à succéder à la place de M. de Clugny, M. le comte de Maurepas en

distingua trois qui balancèrent un moment son choix.

D'abord M. Joly de Fleury. Il avait été intendant de Bourgogne. Il descendait de Joly, qui avait été secrétaire du cardinal de Retz, dont il nous reste des mémoires du temps de la Fronde ; sa famille avait de la considération dans la robe ; et, depuis qu'il était conseiller d'état, il s'était acquis un véritable crédit dans le conseil, où il avait un parti très-fort. Il s'était appliqué à réunir à lui tous les jeunes maîtres des requêtes qui, à leur début au conseil, venaient tous le consulter sur les premiers rapports qu'ils devaient faire, et dont le succès souvent décidait de leur réputation. Membre du conseil des dépêches, ce titre lui donnait encore de la prépondérance. Il s'était de longue main ménagé des prôneurs à la cour. Attaché à des maisons puissantes, on était bien sûr qu'il ne négligeait aucun des moyens d'en tirer parti. Il avait une véritable connaissance des lois, des usages et de la jurisprudence du conseil. Il avait un appui très-fort auprès du ministre principal dans la personne de madame la comtesse de Maurepas, qui l'aimait beaucoup, et qui croyait lui devoir de la reconnaissance, parce qu'il avait fait constamment profession d'être très-attaché au duc de

la Vrillière, son père, auquel il est possible qu'il eût été utile pendant son long ministère et dans l'intendance de Bourgogne, qui dépendait de son département. Sa réputation d'homme d'esprit était généralement établie, mais ses ennemis prétendaient qu'il n'était que fin, délié et adroit, et paraissaient craindre de le voir en place; ils disaient de plus que les connaissances qu'il avait acquises au conseil ne suffisaient pas pour gérer les finances [l].

Un de ses compétiteurs était M. Lefebvre d'Amécourt, son ami, conseiller de grand'-chambre au parlement, que, depuis long-temps, une cabale puissante et sa compagnie, désiraient voir à la tête des finances; mais ce désir trop marqué du parlement avait été souvent un motif d'exclusion, sans cependant empêcher qu'on ne le remît sur les rangs à chaque nouvelle vacance.

M. d'Amécourt était très-certainement un homme d'esprit; il jouissait d'une grande fortune, et vivait en sybarite à Paris. Magistrat au palais, dans toute l'acception nouvelle de ce mot, il était le soir l'oracle de la *société*, et admis dans la meilleure compagnie. Les personnes qui prétendaient le connaître, ne lui accordaient pas, à beaucoup près, leur confiance sans bornes; on lui soupçonnait au

moins la même dextérité et la même finesse qu'à M. de Fleury, avec lequel il paraissait intimement lié [m].

Les gens honnêtes désignaient aussi M. Taboureau, conseiller d'état, auquel on n'accordait pas autant de talens et d'esprit qu'aux deux autres ; mais il n'y avait qu'une voix sur sa probité et son assiduité au travail [n].

M. le comte de Maurepas trouvait, dans chacun de ces prétendans, des parties qui lui semblaient nécessaires dans un administrateur des finances, mais il ne trouvait chez aucun d'eux la réunion de moyens que la circonstance présente des finances de l'Etat et des occurrences futures, faciles à prévoir, lui faisaient désirer dans le chef d'une administration dont il ne voulait conserver que le titre.

Dans le moment où il était très-sérieusement occupé de ce choix important, un homme d'esprit, en qui il avait une espèce de confiance, lui parla de M. Necker, comme d'un homme qui pouvait procurer des ressources au gouvernement, en sa qualité de banquier, et qui avait l'avantage d'être homme de lettres. M. de Maurepas objecta qu'avec cet avantage, il serait possible que M. Necker n'eût pas de grandes connaissances en administration. Il objecta aussi sa qualité d'étranger et de pro-

testant : ce dernier article ne faisait aucun effet sur lui, mais pouvait en faire sur le public. Cette tentative en faveur de M. Necker n'aurait certainement pas réussi, si la personne qui le portait ne s'était avisée d'un *mezzo-termine*, en disant qu'il serait possible d'adjoindre M. Necker, banquier, à M. Taboureau, conseiller-d'état; de donner toute la partie administrative au dernier, ainsi que le détail du conseil, où M. Necker, selon les préjugés d'alors, ne pouvait pas entrer; et de charger M. Necker, sous le titre de directeur des finances, de l'administration du trésor royal et de toutes les opérations relatives au maniement de la fortune publique. On se garda bien de proposer de l'adjoindre aux deux autres conseillers-d'état qui étaient sur les rangs : la très-grande honnêteté de M. Taboureau décida à le préférer; comme un homme dont on pourrait tout obtenir en lui faisant envisager le bien de l'Etat.

M. le comte de Maurepas, à qui tous les partis mitoyens convenaient parfaitement, saisit avidement cette ouverture, l'adopta et la fit adopter au Roi. Il ne fut plus question que de faire la séparation des fonctions des deux administrateurs auxquels Sa Majesté confia les finances. Mais cette amalgame de

pouvoirs divisés présenta d'abord les mêmes inconvéniens que la place de directeur de la guerre avait occasionnés; et avec d'autant plus de difficultés, qu'ici le directeur des finances n'était pas subordonné au contrôleur-général. Il se présenta à chaque instant du jour des occasions où il fallait le concours des deux volontés. Il est aisé de sentir que, quoique M. Taboureau eût l'air d'être le ministre, qu'il eût la signature en commandement, le véritable ministre des finances était le directeur qui avait la clef du coffre-fort et la distribution des deniers. On dut aisément prévoir que l'amour du bien, quelque grand qu'il fût, ne pourrait jamais prévaloir sur les intérêts particuliers des trois chefs des finances.

Le premier, avec l'autorité de ministre principal du royaume, et les droits que lui donnait la création des deux autres, devait avoir ses idées à lui, sur lesquelles il serait difficile de le contrarier. Le second, avec le titre ministériel et les honneurs, avait le matériel de la besogne. Et le troisième, maître et distributeur de l'argent, chargé de proposer les opérations, pouvait faire valoir ses succès, et rejeter les difficultés et les obstacles sur la volonté des deux autres. Il avait ainsi, aux yeux du public, le mérite des choses qui

réussiraient, et ses collègues ne pouvaient manquer de recueillir le blâme de toutes les fautes et de toutes les fausses opérations.

Si l'on a toujours observé qu'un ministre puissant, qui veut le bien, a souvent bien de la peine à l'opérer, que devait-on espérer de cette trinité financière?

Les détails très-multipliés dont je m'occupais, en 1778, pour le rassemblement de l'armée sur les côtes de Bretagne et de Normandie, me firent apercevoir de très-grands inconvéniens dans nos établissemens militaires, et notamment dans l'emplacement des fonderies et des arsenaux principaux d'artillerie.

Quand Louis XIV avait établi les écoles et les fonderies à Strasbourg, Metz, Besançon, Auxonne et Douai, ce roi n'avait consulté que les différentes espèces de guerre de terre qu'il était dans le cas de faire. Les augmentations qu'il avait faites au royaume du côté du Rhin et dans les Pays-Bas; les réunions faites par les chambres de Brisach et de Colmar ne lui suscitaient alors pour ennemis que les diverses branches de la maison d'Autriche, et les Hollandais, leurs alliés; et ce n'était que

partant de ces nouvelles frontières, ou sur ces frontières mêmes, qu'il devait craindre d'avoir à faire la guerre. Ce point de vue avait seul déterminé la combinaison de la position des magasins, écoles et arsenaux principaux de son artillerie. Les guerres de mer qu'il eut à soutenir contre l'Angleterre et la Hollande, n'avaient pas, sous son règne, rendu nécessaire que les troupes de terre se joignissent à celles de la marine, comme auxiliaires, et que ces deux départemens se prêtassent des secours réciproques.

Pendant tout le règne de Louis XV, les exemples de cette nécessité avaient été rares; et même, à l'exception des deux descentes des Anglais en Bretagne, à Lorient et à Saint-Cast, à quinze ans de distance l'une de l'autre, et à quelques inquiétudes pour les côtes de l'Aunis et l'île d'Aix, le feu Roi n'avait pas été dans le cas de faire aucun rassemblement de troupes sur les côtes de son royaume; seulement, lors de la descente de Saint-Cast, on y avait fait marcher, avec toute la précipitation possible, les Gardes-Françaises et les Suisses qui étaient à Paris, et quelques détachemens de la maison du Roi.

Mais, dans le cas actuel, lorsqu'une guerre de mer et d'outre-mer fixait tous les regards;

lorsque les marines de toutes les puissances de l'Europe avaient acquis une force et une existence formidables, les mêmes efforts devaient être faits par toutes les parties intéressées. De même que l'augmentation des armées de Louis XIV avaient nécessité, pour toutes les puissances de l'Europe, des armées de terre plus considérables, de même l'accroissement de la marine anglaise, obligeait la France à des efforts qui fussent en proportion avec les plans d'attaque et de défense que les circonstances pouvaient faire adopter.

Par toutes ces considérations, les opérations du ministère dont j'étais chargé présentaient un nouvel ordre de choses dont je sentis tous les inconvéniens, dans l'organisation de l'armée de Normandie et de Bretagne; et quand il fallut faire arriver dans ces provinces l'artillerie nombreuse, nécessaire aux projets formés, et la tirer des points les plus éloignés du royaume. Les transports, outre leur cherté énorme, entraînaient une perte de temps fort considérable, que je m'efforçai de diminuer par tous les moyens à ma disposition; surtout par la prestesse et la netteté des ordres, et la plus scrupuleuse exactitude dans la correspondance.

On avait déjà pu s'apercevoir des incon-

véniens dont je viens de parler, avant que je fusse chargé du département de la guerre, lorsque la France ne s'était pas encore déclarée ouvertement pour les Américains, et qu'elle ne les aidait que tacitement et d'une manière indirecte, puisque tous les secours en armes, artillerie et autres ustensiles de guerre qu'on leur fournissait, devant être tirés de Douai, avaient été dans la nécessité de traverser Paris, tant par la Seine que par terre, pour se rendre dans les différens ports où ces secours devaient être embarqués. Comment, avec de telles marches et de tels transports indispensables, aurait-on pu cacher aux Anglais la main que le gouvernement du Roi tendait à leurs sujets révoltés?

Ces observations furent le principal motif d'une proposition très-importante que je fis au Roi, l'année suivante, et qu'il approuva. D'après ses ordres positifs, je m'occupai essentiellement de son exécution. Quoique très-avancée, lorsque Sa Majesté accepta ma démission du ministère de la guerre, elle n'a point été suivie par mon successeur qui, sûrement, a eu de très-bonnes raisons pour abandonner l'exécution d'une mesure qui m'avait paru de la plus grande utilité pour l'État, et dont le

Roi avait approuvé le plan, et ordonné tous les établissemens préliminaires.

Le sieur Meslin, chargé des finances de la guerre, était en même temps premier commis des finances et avait été, toute sa vie, employé au trésor royal. Il m'avait appris qu'il existait dans ce trésor une immensité de contrats qui n'avaient aucun cours sur la place, qui n'auraient pu se vendre qu'à des pertes énormes, et dont cependant les rentes étaient payées fort exactement, parce que leur valeur était assurée par des dispositions précises et inaltérables sur des portions constantes des revenus fixes du Roi.

Je proposai à Sa Majesté de reprendre, au profit de son trésor royal, la loterie de l'école militaire, le droit sur les cartes à jouer et celui d'affinage des matières d'or et d'argent, et de donner en échange pour dix-huit millions de ces contrats d'ancienne date et de nulle valeur dans le commerce, dont treize millions seraient affectés à l'établissement de l'école militaire, et lui serviraient de fondation fixe, et dont les cinq autres millions rempliraient le même objet pour l'ordre de Saint-

Louis. Sa Majesté vit un égal avantage à débarrasser le trésor de ce *caput mortuum*, sans valeur dans la circulation, et à consolider ces deux établissemens du règne précédent d'une manière stable et invariable, d'autant mieux qu'aucun des deux n'étant jamais dans le cas de se défaire de ses fonds, et n'ayant besoin, pour son entretien, que de rentes assurées irrévocablement, ces effets avaient leur pleine valeur, en même temps que les effets cédés par l'école militaire étaient des objets actifs mis en circulation, et dont l'économie et l'intelligence des administrateurs du trésor royal pouvaient tirer un grand parti.

Je proposai au Roi de créer un trésorier de l'ordre de Saint-Louis, charge qui n'existait pas et qui n'avait pas dû exister jusqu'alors, puisque cet ordre n'avait réellement aucun fonds à lui.

Dans le plan pour le régime intérieur de l'école militaire de Paris, il entrait une charge de commissaire-ordonnateur des guerres, chargé spécialement de la discipline et des revues des élèves et de tous les détails attribués à ces sortes d'emplois. Sa Majesté remarqua que je n'avais mis sous ses yeux le nom d'aucun sujet, pour la remplir, et de

son propre mouvement, elle me dit : « Je « donne cette place à David, premier secré- « taire de la guerre, que vous aimez, qui « vous est attaché depuis long-temps, et de « l'honnêteté duquel je suis certain. » Je fus flatté de ce choix, et en même temps fort étonné de la connaissance particulière que le Roi avait d'un homme dont je n'avais pas eu encore l'occasion de lui parler, et je me permis de lui demander d'où et de quelle manière le sieur David avait été assez heureux pour être connu de lui. « David n'est-il pas Normand, « me demanda le Roi? — Oui, Sire. — Il « aime beaucoup les pommes? — Oui, Sire. « — Il en mange tous les jours cinq ou six à « son souper? » Mon étonnement redoublait à chaque interpellation de Sa Majesté, qui me conta alors un fait du sieur David que j'ignorais parfaitement, et qui prouvait son extrême honnêteté et l'incorruptibilité de ses principes. Je demeurai pétrifié qu'un fait particulier, dont la simplicité du sieur David l'avait empêché de me rendre compte, eût pu parvenir à la connaissance du Roi, qui, de son propre mouvement, saisissait l'occasion de récompenser une vertu précieuse dans un coopérateur de l'administration militaire.

Ce fut dans ce même travail que je mis sous

les yeux du Roi le fait mémorable du chevalier d'Assas, officier au régiment d'Auvergne, dont le noble dévouement à l'affaire de Clostercamp, en octobre 1760, lui a mérité le nom de *Decius français*. Le Roi sut apprécier le mérite de cette action trop ignorée jusqu'alors. On peut juger de l'obligation que j'eus à mes prédécesseurs d'avoir laissé cette sublime action dans l'oubli pendant dix-sept ans, et de m'avoir laissé le soin de la publier et d'en motiver la récompense (o).

L'artillerie de France qui, comme le corps du génie, jouissait de la plus grande réputation, et la mieux méritée à tous égards, avait servi de modèle à toutes les puissances de l'Europe, qui avaient senti la nécessité d'en établir sur le même plan.

Ces deux corps, dont l'institution, les écoles, les principes étaient dus à Louis XIV, avaient fait des progrès incroyables, depuis un siècle. L'artillerie avait d'abord été soumise à un grand-maître, dont le titre était une des grandes charges de la couronne, et que Louis XIV avait conférée au duc du Maine, son fils. Peut-être aurait-on pu blâmer la sé-

paration du corps de l'artillerie proprement dite, soumise despotiquement au grand-maître et aux officiers en charge qui la commandaient sous ses ordres, des régimens d'artillerie servant dans les places, dans les écoles et dans les armées. Je sais bien que le principe de cette séparation des officiers en charge et des officiers servant dans les régimens, avait été d'entretenir dans cette partie militaire une louable émulation. Les inconvéniens qu'on avait pu en craindre n'avaient pas empêché, qu'à l'envi l'un de l'autre, ils ne servissent avec la plus grande distinction, depuis leur établissement, et surtout pendant les campagnes glorieuses de Louis XV. Je sais bien que tout le militaire blâma, après la paix de 1748, les changemens que le ministère voulut y apporter; qu'il désapprouva aussi l'amalgame qu'on voulut faire ensuite du corps de l'artillerie et de celui du génie, amalgame qui ne put avoir lieu que pendant un court espace de temps. Heureusement ces variations de principes n'opérèrent rien de nuisible dans ces deux corps respectables, qui ont toujours conservé leur excellente réputation.

A la mort de M. le comte d'Eû, fils de

M. le duc du Maine, qui lui avait succédé dans la charge de grand-maître de l'artillerie de France, M. le duc de Choiseul, alors ministre de la guerre, proposa, avec grande raison, à Louis XV, de supprimer cette charge et toutes celles qui en dépendaient; et de réunir tout ce qui tenait à l'artillerie dans un même corps, avec le nom de corps royal de l'artillerie, sous les ordres immédiats du secrétaire-d'état de la guerre, auquel on attribua les avantages qu'on laissa subsister, en détruisant la charge de grand-maître.

Ce corps, lorsque j'arrivai à la tête du département de la guerre, était soumis privativement à ses inspecteurs-généraux; et le plus ancien des inspecteurs était chargé du travail relatif au corps, vis-à-vis du ministre de la guerre. Cette place de premier inspecteur était alors remplie par M. de Gribeauval, lieutenant-général, et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, homme de talens, et dont la réputation avait été solidement établie à la guerre. N'étant que capitaine d'artillerie, avec rang de lieutenant-colonel, il avait été choisi, à cause de son mérite, pour être envoyé, sur la demande de l'Impératrice-Reine, à la cour de Vienne, pour y être mis à la tête des écoles d'artillerie que cette cour voulait éta-

blir à l'instar de celles de France. Son service et son habileté lui avaient mérité la bienveillance de l'Impératrice et la confiance de ses troupes. Sa défense de la place de Schweidnitz, contre le roi de Prusse en personne, avait mis le sceau à sa réputation. Revenu en France, il y jouissait de la considération et des récompenses qui lui avaient été accordées. A l'époque dont je parle, il était le chef suprême du corps royal, dans lequel il avait de nombreux partisans, mais aussi quelques envieux, parmi ceux qui, avant son départ pour Vienne, étaient ses anciens dans le corps, et sur lesquels il avait passé pour arriver à un avancement dû à la nature de ses services. Il avait beaucoup de connaissances, mais il était dur, entêté, tenait fort à ses opinions et à ses créatures, dont les avis seuls étaient suivis. Ses ennemis le disaient partial; et un ministre qui n'eût pas été ferme, aurait pu facilement en être subjugué. Je fus assez heureux pour ne pas éprouver de sa part des résistances qui auraient pu me forcer à le contenir dans les bornes nécessaires; et, avec beaucoup de ménagemens pour son amour propre, et d'éloges de sa capacité et de ses services, je sus contenir en lui le désir qu'il avait de résister, et qu'il ne marqua jamais d'une manière assez

tranchée, pour me mettre dans le cas de faire montre de mon autorité (P).

Les irrésolutions de la cour d'Espagne nous firent perdre tout le fruit qu'on pouvait espérer des moyens que la France déploya en 1778, et convertirent les camps de Normandie, de Bretagne, de Flandre et d'Alsace, et le rassemblement annoncé des troupes provinciales, en de stériles démonstrations très-coûteuses, et qui ne produisirent même pas des résultats bien certains sur les épreuves de la tactique nouvelle, qui firent *toute* l'occupation des troupes aux ordres du maréchal de Broglie. On y fit l'examen de l'ordre profond et de l'ordre mince, c'est-à-dire du systême de M. de Guibert fils, qui prêchait pour l'ordre mince, d'après ce qu'il avait vu en Prusse, et de celui de M. de Mesnil-Durand, qui tenait pour l'ordre profond.

Tout le militaire de France était partagé entre ces deux systêmes. Les anciens militaires, c'est-à-dire, ceux qui avaient véritablement fait la guerre, étaient entièrement dévoués à l'ordre profond; et toute la jeunesse, qui n'avait vu que des exercices de parade et des camps de paix, soutenait avec

enthousiasme l'ordre mince. Depuis trente ans, c'est-à-dire depuis la paix de 1748, ces deux opinions avaient partagé la France entière; et le caractère national, qui, d'ordinaire, ne permet pas aux Français de s'occuper long-temps de la même chose, avait souffert, sur cet objet-là seul, une exception dans la permanence des disputes que ce grand objet occasionna. Elles furent de temps en temps suspendues, mais on les reprenait avec chaleur, à chaque voyage que quelques-uns de nos jeunes gens un peu marquans, ou quelques faiseurs de projets faisaient à la cour de Berlin ou à celle de Vienne. Les uns en revenaient enthousiastes, les autres affectaient de le paraître, pour servir leur ambition et pour sortir de l'ordre étroit et borné auquel leur état en France semblait les restreindre.

A Vienne, on se moquait de l'enthousiasme français; et on se dédommageait, en exaltant ce ridicule amour de la nouveauté, des avantages que la France avait réellement sur l'Autriche.

A Berlin, le roi de Prusse, couvert de gloire, dont le but unique était de joindre, pendant la paix, aux lauriers qu'il avait cueillis à la guerre, les avantages dont Louis XIV avait joui pendant le dix-septième siècle, en forçant

l'Europe entière à l'émulation en tout genre, recevait avec bonté nos voyageurs, les enivrait de louanges, et les renvoyait en France, comme autant d'apôtres de ses principes, dont souvent ils n'avaient saisi que la superficie. Et ils avaient, à leur retour, la prétention de devenir les oracles du militaire français; et malheureusement ils ne trouvaient que trop de prosélytes.

On a vu, par ce que j'ai déjà dit, que le ministère de M. le comte de Saint-Germain avait ouvert la carrière à tous les faiseurs de projets et à tous les intrigans. Son germanisme, son désir ardent de tout changer n'avait pas tardé à être aperçu par les intéressés. On peut donc juger de l'état où se trouvait cette question de tactique, lorsque les manœuvres du camp de Vaussieux la soumirent à des épreuves, et apprécier l'animosité qui s'établit entre les partisans outrés des deux systèmes.

Je crois pouvoir me rendre compte de mon opinion sur la tactique en général, et avec d'autant plus de détail qu'ayant toujours servi dans l'infanterie, depuis l'âge de douze ans, y ayant passé par tous les grades d'officier, et, pendant la guerre, ayant été l'un des colonels des grenadiers de France, corps d'élite, sur lequel toutes les premières épreuves

avaient été faites, pendant le ministère du comte d'Argenson; ayant eu, depuis, le régiment de la Couronne, à la tête duquel j'avais été dans le cas d'éprouver, au coup de fusil, l'objet pour lequel les soldats français avaient été tourmentés pendant la paix; ayant été ensuite, et constamment, inspecteur général d'infanterie, jusqu'au moment où M. de Saint-Germain m'associa à son ministère, j'avais pu, mieux que d'autres officiers-généraux, me former une opinion, et examiner avec réflexion tout ce qui pouvait avoir trait à cette partie.

La tactique n'est autre chose que l'ordre dans lequel les troupes doivent combattre, pour se procurer le plus d'avantages, et éviter le plus d'inconvéniens. C'est l'étude à laquelle doivent s'attacher tous les militaires, depuis que la guerre est devenue un art, et que ce n'est que par la combinaison plus ou moins parfaite des moyens, qu'on peut parvenir à s'assurer des résultats.

Les troupes, chez toutes les puissances de l'Europe, ne se composent que de paysans, jeunes, forts, mais pataus et ignorans. Le maniement des armes, et tous les détails dont se compose l'exercice, n'ont été imaginés que pour débourrer les nouveaux soldats; et, se-

lon moi, à l'exception des temps qui ont rapport au chargement des armes, et à la connaissance du fusil, tous les exercices sont également bons, si, par des mouvemens lents ou précipités, mais toujours réglés et exécutés avec prestesse, on peut parvenir à former les recrues, et à leur donner de l'ensemble. Je ne regarde l'exercice que comme l'éducation corporelle du nouveau soldat, comme un moyen de le faire passer de l'état brut et empêché de cultivateur, à l'état d'agilité qui doit le mettre à portée d'exécuter avec précision tout ce que les officiers supérieurs sont dans le cas de lui commander.

D'après ce principe, que je crois incontestable, je voudrais qu'on astreignît, pendant les premières années, les recrues et les nouveaux soldats, à des exercices journaliers, très-répétés, et que la récompense de ceux qui y réussiraient fût de ne faire l'exercice que rarement, de n'être astreints qu'aux mouvemens qui ont rapport à la connaissance de l'arme et aux temps de la charge, puisqu'ils n'ont plus besoin, pour être formés, des temps difficiles et multipliés qu'on a joints aux temps nécessaires, et d'un usage constant à la guerre.

Pendant les belles années de Louis XIV,

lorsque les troupes françaises donnaient l'exemple à l'Europe, presque toutes les campagnes se passaient en siéges, ou en attaques de poste: alors la vivacité de l'officier et du soldat français avait un avantage décidé, parce que la nature de son caractère le porte bien plus vivement à un assaut, à l'attaque d'un retranchement, où chacun se communique réciproquement son ardeur, son enthousiasme, qu'à la froide bravoure nécessaire à une bataille rangée, où rien ne dérobe le danger qu'on court, et où le sang n'est point allumé par une marche précipitée. C'est ainsi que M. de Turenne entreprenait et exécutait de si grandes choses, avec si peu d'artillerie et si peu de moyens. Mais lorsque l'ambition de Louis XIV, échauffée par les intérêts d'un ministre qui ne pouvait se soutenir qu'en se rendant nécessaire, eut donné à l'Europe le spectacle effrayant de ces nombreuses armées, soutenues d'une artillerie formidable, les autres puissances furent forcées de suivre cet exemple, pour se défendre de son projet, vrai ou supposé, d'aspirer à la monarchie universelle.

Les malheurs de ses dernières années, la régence, les commencemens pacifiques du règne de Louis XV, laissèrent la composi-

tion des troupes et des armées dans une espèce de stagnation. Dans le cours d'une longue paix, le militaire ne fit que suivre sa routine, sans même imaginer qu'il pût être nécessaire de changer de principes selon les temps.

Mais lorsque la mort de l'empereur Charles VI alluma la guerre en 1741 ; lorsque le roi de Prusse, changeant de parti, selon ses intérêts, et fixant la victoire dans celui qu'il adoptait, se fut mis à la tête de son armée, et porta dans sa politique, comme dans ses combinaisons militaires, le coup-d'œil du génie, tout changea de face.

Il comprit que les avantages de l'infanterie française sur toutes celles de l'Europe, pouvaient être diminués par l'augmentation de l'artillerie qu'on pouvait lui opposer ; que l'ordre profond, qui était l'ordre habituel des Français, et qui, seul, convenait aux attaques de postes ; deviendrait la cause d'une trop grande perte d'hommes, si ces masses étaient exposées à un feu très-vif de batteries ; que la valeur personnelle perdrait une partie de ses avantages contre un feu meurtrier, dirigé par des hommes qui ne peuvent pas être joints corps à corps ; que, dans les plaines de l'Allemagne, le déploiement des colonnes de-

viendrait très-dangereux, sous le feu d'un canon foudroyant; que, pour éviter cette destruction presque certaine, il fallait se former dans un ordre plus mince, qui prêtât moins aux effets de l'artillerie; que celui qui primerait les autres, dans l'usage de sacrifier la profondeur à l'étendue de la superficie, aurait l'avantage d'être instruit, lorsque ses ennemis, forcés de l'imiter, ne seraient encore qu'à l'école; que son ordre étendu lui donnerait les moyens de multiplier le nombre par la vitesse des mouvemens; de porter rapidement une partie de ses troupes à droite ou à gauche, et de masquer ses manœuvres par l'étendue de son front, dont l'ennemi ne pourrait souvent pas apprécier la juste profondeur; enfin que, par la célérité de ses mouvemens, par la possibilité de changer promptement sa position, il se donnait la facilité de déborder l'ennemi, et de pouvoir, d'un moment à l'autre, envelopper une de ses ailes, ou profiter à temps de toutes les fautes que son coup-d'œil rapide lui ferait apercevoir.

Ce furent ces réflexions du génie qui déterminèrent Frédéric à changer sa tactique, mot qui alors n'était pas même connu. Ses combinaisons furent le fruit de l'habitude qu'il avait contractée dans le malheur, de ré-

fléchir, et de soumettre au calcul des probabilités toutes les actions de la vie humaine; ce fut aussi le fruit de l'habitude qu'il avait prise de commander lui-même ses armées, et de les commander de fait; je veux dire d'en être le seul général, de donner tous les ordres, et de n'avoir sous lui que des exécuteurs de grades différens, mais jamais d'ordonnateurs.

Cette exposition des circonstances qui ont déterminé des changemens dans la tactique, pendant la guerre de 1741, et qui, depuis la paix de 1748, ont fait l'occupation de toutes les têtes militaires exaltées, qui ont fait des officiers français, jusqu'alors modèles des nations dans leurs formes et dans leurs moyens, un peuple imitateur, souvent servile, et presque toujours outré, des combinaisons qu'une position absolument différente, et des circonstances totalement contraires avaient inspirées au roi de Prusse, mettra à portée de juger sur quelles bases j'avais établi mon opinion sur la tactique.

Bien éloigné de l'aveugle obstination qui s'astreint à une routine, sans daigner réfléchir aux circonstances qui doivent en proscrire ou en modifier l'usage; mais, en même temps, fort éloigné d'adopter exclusivement tous les nouveaux systêmes, je pense que rien n'auto-

risait le militaire français à porter le moindre doute sur le maintien du systême de l'ordre profond, qui est véritablement, selon moi, l'ordre français; c'est-à-dire celui qui convient le mieux, et qui est le mieux adapté au caractère national, à la vivacité française, au premier jet de la valeur; auquel rien, jusqu'alors, n'avait pu résister. J'aurais voulu conserver cette base comme le feu sacré, ne point permettre qu'on élevât le moindre doute sur son utilité. Tout mon systême de tactique aurait été établi d'après ce principe invariable et conservateur de l'honneur des armes françaises; et j'aurais voulu que toute l'attention militaire se fût portée à adapter ce systême fondamental à toutes les possibilités de déploiemens savans qui ont caractérisé les évolutions prussiennes, mais que, dans le cours ordinaire de la vie militaire, rien ne fût changé à l'ordre profond anciennement établi.

J'aurais voulu surtout qu'on garantît, par tous les moyens possibles, les militaires de tous les rangs, et surtout les jeunes gens, de l'enthousiasme pour les principes prussiens en particulier, et pour les principes étrangers en tout genre.

J'aurais voulu que, sans imiter aucun peuple voisin ou éloigné, nous eussions porté

plus de soins dans la tenue militaire, plus d'exactitude dans tous les détails relatifs au soldat et à l'officier subalterne, plus d'attention dans le choix des bas officiers qui sont l'âme du service, avec lesquels un chef prudent est sûr du corps qu'il commande, et sans lesquels il ne peut répondre de rien. Toutes les dépenses qui ont été faites pour subvenir aux changemens qu'on a voulu introduire, auraient été bien avantageusement consacrées à améliorer l'état du soldat, et à rendre la vie de l'officier particulier assez aisée, pour que sa garnison devînt son domicile de fait, tandis qu'une très-grande partie des officiers attend avec impatience le moment de son semestre, parce que, sans l'économie qui en résulte pour eux, leurs appointemens militaires ne pourraient suffire à leurs dépenses nécessaires. Si l'emploi des millions semés pendant trente ans, pour nous rendre la fable de l'Europe, avait été dirigé comme je l'indique, le militaire français jouirait d'une considération qu'aucune puissance ne pourrait même chercher à balancer.

A l'époque des épreuves du camp de Vaussieux, qui ne servirent qu'à aigrir les deux partis, sans rien décider, les choses étaient portées à un tel point d'effervescence et de

tenacité que, malgré mon opinion comme militaire, fondée sur trente-huit ans d'expérience, et malgré mon influence ministérielle, je me crus obligé de permettre ces essais, dont je me réservai de mettre l'abus sous les yeux du Roi, lorsque Sa Majesté m'indiquerait le moment de lui rendre compte de ma façon de penser sur ce sujet.

On ne me contestera pas que les troupes provinciales sont véritablement les troupes nationales; qu'elles sont composées, quant aux soldats et bas officiers, de l'élite de la nation française; que ce corps, qui peut être porté, selon l'occasion et le besoin, à un nombre d'hommes très-considérable, n'avait contre lui que la défaveur que l'opinion publique avait attachée au tirage forcé de la milice. C'était un tort très-grave de la part des ministres et des généraux d'avoir toléré l'espèce de mépris que les troupes réglées affectaient pour les miliciens en général. Je sais que la composition médiocre des officiers de milice avait pour beaucoup contribué à cette opinion; mais cette composition avait pour cause une faute de l'autorité, qui avait confié le choix et la nomination de ces officiers aux intendans

des provinces, qui s'en reposaient le plus souvent sur leurs subdélégués, ce qui avait ouvert la porte à toutes les basses menées des protections subalternes, et avait produit les inconvéniens dont cette défaveur générale avait été le résultat.

Ce fut d'après ces considérations majeures, d'après la très-grande utilité dont ces troupes pouvaient être pour l'État, que je proposai à Sa Majesté les divers changemens que je crus indispensables à leur nouvelle composition.

1.° La nomination de tous les emplois fut attribuée au département de la guerre; l'influence des intendans n'y concourut plus que pour les renseignemens qu'on serait dans le cas de leur demander sur les sujets qui se présenteraient, et sur leurs facultés pécuniaires.

2.° Je proposai d'attacher à tous les régimens de l'infanterie française, un bataillon de ces troupes provinciales, qui porterait le nom de bataillon de garnison du régiment. Je crus que cette dénomination pourrait détruire le préjugé défavorable qui existait.

3.° Il fut décidé qu'on formerait des corps de ces troupes, destinés, en temps de guerre, à servir d'auxiliaires aux régimens d'artillerie, et en nombre pareil, car, en temps de guerre, on avait souvent été forcé de joindre au corps

de l'artillerie des détachemens des troupes qui composaient l'armée.

4.° Il fut établi six régimens de ces troupes, de deux bataillons, chacun, et ils furent attachés au service de l'état-major des armées, auquel, comme à l'artillerie, l'usage était de joindre des détachemens des troupes de l'armée, et ils portèrent le nom de régimens de l'état-major.

5.° On forma six régimens d'élite de ces mêmes troupes, pour en faire des corps de grenadiers-royaux, portant les noms des six principales provinces frontières du royaume.

6.° On fit commander ces corps et ces bataillons par un lieutenant-colonel et un major, choisis dans tous les corps de l'infanterie.

Je crus ces moyens les plus propres à user utilement de cette précieuse ressource, à détruire le préjugé qui existait dans les troupes réglées, contre la milice, et à unir par l'ambition et l'intérêt, l'infantérie française à l'existence de cet arrière-ban, par l'espoir, pour les officiers, d'obtenir des commandemens dans ces bataillons provinciaux.

Les travaux ordonnés en Bretagne pour mettre le port de Brest à l'abri des entreprises

des Anglais, et pour la construction d'un fort que le Roi avait ordonné qu'on établît à Châteauneuf, pour garantir le Clos-Poulet, près Saint-Mâlo, furent confiés à la surveillance du marquis de Langeron, premier lieutenant-général du corps aux ordres du comte de Lusace, en Bretagne. Cet officier-général, distingué, dès son entrée au service, par son goût et son application à toutes les parties qui constituent un bon officier, avait une très-grande connaissance de tout ce qui est relatif à l'artillerie et au génie. Sa réputation parmi les troupes lui donnait tout le poids dont il avait besoin pour faire exécuter, par les officiers de ces deux corps, les ordres qu'il avait reçus, d'après ses propres propositions. Tout militaire qui s'est un peu occupé de son métier, a pu observer qu'avec beaucoup de connaissances et d'instruction, messieurs les officiers du corps du génie, depuis le plus ancien jusqu'au dernier reçu, ont un amour propre qui leur fait difficilement écouter les conseils qu'on veut leur donner; que, rarement, ils se soumettent à l'exécution exacte et stricte des projets dont ils ne sont pas les auteurs; et que les officiers subalternes de ce corps trouvent souvent, chez leurs supérieurs, de l'appui et de la protection contre les ordres émanés

d'officiers, même généraux, qui sont étrangers au corps du génie.

Avec la même franchise qui m'a dicté cette observation, je dirai que ce corps savant a pu prendre cette habitude de résistance, à cause des exemples fréquens d'ordres donnés par des officiers qui n'avaient pas la moindre connaissance de l'art des fortifications, et qui, après des essais malheureux que leur légèreté obstinée avait ordonnés, étaient obligés d'en revenir, pour réparer le mal fait, aux principes et aux avis des officiers du génie.

Le désir d'entrer de bonne heure au service, afin d'obtenir un avancement prématuré, engage souvent la noblesse française à sacrifier à ce désir les années qui devraient être consacrées à l'instruction des enfans; et ceux-ci, une fois revêtus d'un uniforme, ne s'embarrassent guère d'étudier les différentes parties du métier de la guerre. De cet abus proviennent l'ignorance de la plus grande partie des officiers des régimens des différentes armes, dans tout ce qui a rapport au génie et à l'artillerie, et la prédominance des officiers de ces deux corps, par les études qu'ils sont obligés de faire dans les écoles.

Le marquis de Langeron, dont l'art militaire, dans toutes ses parties, avait toujours

fait la principale occupation, était peut-être, sous ce rapport, et sous beaucoup d'autres, le meilleur choix qu'on eût pu faire pour veiller à la confection des travaux projetés à Brest et à Châteauneuf; et si, dans les commencemens, il éprouva, comme un autre, quelque résistance de la part des officiers du génie, cette résistance cessa, dès que ces officiers eurent reconnu qu'il ne parlait de leur art qu'après l'avoir approfondi, qu'il en connaissait toutes les ressources, et qu'enfin il entendait et parlait leur langue.

J'AI fait connaître les motifs de Louis XIV pour placer les écoles d'artillerie et les fonderies à portée des frontières qui pouvaient être menacées; j'ai dit aussi quels inconvéniens ces emplacemens avaient fait éprouver, par leur éloignement des côtes maritimes et des provinces méridionales, à cause des longs transports qu'ils avaient occasionnés, lors des premiers secours donnés aux insurgens d'Amérique, et lorsqu'il avait été question de pourvoir à la défense de nos côtes, et aux approvisionnemens de la grande entreprise contre l'Angleterre, résolue en 1777; j'ai dit

aussi combien ces inconvéniens avaient nui au secret des premières opérations et à la promptitude des secondes, en augmentant infiniment la dépense.

Cet état de choses me fit naître l'idée de proposer au Roi l'établissement d'une nouvelle fonderie et d'un dépôt général d'artillerie dans la partie centrale du royaume, et de déterminer son emplacement de manière à satisfaire à tous les besoins. D'après les comptes qui me furent rendus, très en détail, de tous les lieux sur lesquels mes regards pouvaient se fixer, je me décidai pour la ville de Laval, dans les confins du pays du Maine et de la Normandie, sur la grande route de Bretagne, très à portée de la Loire, dans laquelle se jette la rivière de Mayenne, dont la navigation perfectionnée pouvait aider aux transports. La proximité d'Alençon, les chaussées transversales qui forment les communications avec cette partie de la Normandie, les ressources que présente un aussi grand fleuve que la Loire, pour tous les transports; le rapprochement de la Guienne et de Bordeaux, et les communications possibles par la Garonne, et ensuite par le canal de Languedoc, me décidèrent à choisir l'emplacement de Laval; et toutes mes combinaisons

se portèrent à rendre cet établissement aussi avantageux que possible.

Dès que je fus décidé, je parlai de mon projet à M. de Gribeauval, qui était à la tête du corps royal de l'artillerie, homme du plus grand mérite, mais qui, attaché avec opiniâtreté à ses propres idées, se pliait difficilement à celles des autres, et n'aimait, en général, que les innovations qu'il proposait.

A la première ouverture que je lui fis de mon projet, je m'aperçus qu'il n'obtenait pas son approbation; mais sa prévention ne m'arrêta pas; je le lui exposai avec tant de détails, qu'il put juger que c'était plutôt une politesse que je lui faisais, qu'un avis que je lui demandais. Il me fit cependant les plus fortes représentations sur les dangers d'apporter quelques changemens aux établissemens actuels des écoles et des fonderies, sur le mérite des personnes chargées en chef de ces entreprises, qui y avaient placé des fonds immenses, qui avaient formé des établissemens personnels dans les lieux où leur service habituel fixait leur résidence, et dont les dédommagemens pour leur déplacement, ou seraient considérables et dispendieux, ou leur donneraient de justes sujets de plainte; que, depuis un siècle, on avait dû être content de

leur service; enfin, il me parut totalement contraire à mon projet. Je le quittai en le priant de vouloir bien établir les raisons qu'il croyait devoir s'opposer à mes vues, à la marge du mémoire que j'avais fait rédiger pour le lui communiquer, et qui démontrait tous les avantages de l'établissement proposé.

Je me doutai bien que M. de Gribeauval, emportant mon mémoire, me le rapporterait avec des raisons excellentes, selon lui, pour m'engager à le rejeter; qu'il le communiquerait aux intéressés, et surtout aux personnes qui étaient à la tête des écoles, des fonderies et des arsenaux. J'attendis patiemment qu'il me rapportât son avis, qui fut tel que je l'avais prévu, très-circonstancié, portant sur tous les inconvéniens d'un changement au moment de la guerre actuelle, et spécialement sur les dépenses, sur les intérêts des entrepreneurs des fonderies, sur les frais de transport des matériaux, et sur les premiers fonds que devrait nécessiter l'exécution du projet.

Je lus en sa présence, avec la plus sérieuse attention, les observations qu'il avait faites; je le laissai s'apesantir sur tous les détails de son opposition; et, lorsqu'il eut fini, je lui dis: « Monsieur de Gribeauval, rien n'est si vrai

« que tout ce que vous venez de me faire ob-
« server ; mais j'espérais être assez connu de
« vous, depuis que nous travaillons ensemble,
« pour que vous fussiez persuadé que toutes
« vos objections s'étaient présentées à mon
« esprit. Je suis bien aise de connaître vos
« idées, elles seront mises sous les yeux du
« Roi. Mais je peux vous assurer d'avance
« que j'ai prévu tous les obstacles que vous
« me faites connaître, que j'y ai pourvu, et
« que Sa Majesté approuve le plan. MM. les
« entrepreneurs n'auront pas de déplacement
« à craindre. En effet, comme depuis long-
« temps je me suis occupé de cet objet, dont
« l'utilité m'a frappé, dès mon entrée au mi-
« nistère, j'ai cherché des moyens qui pussent
« assurer son exécution, sans rien changer à
« l'ordre antérieurement établi dans le service
« et les travaux de l'artillerie. ».

Le baron de Breteuil, ambassadeur de France à la cour de Vienne, m'avait beaucoup parlé, dans un voyage qu'il avait fait à Versailles, de MM. du Mesnil frères, français, qui, depuis trente ans passés en Autriche, s'étaient attachés au service de l'Empereur, et se trouvaient à la tête des fonderies et des magasins de l'artillerie, à Vienne. Ils s'y étaient comportés avec tant de prudence,

d'intelligence et d'honnêteté, qu'ils jouissaient de l'estime du Souverain, du militaire et du peuple autrichien. Ils avaient obtenu des grâces de la cour, et fait une fortune très-considérable.

Malgré cette considération et cette fortune, les sieurs du Mesnil étaient tourmentés du désir de rentrer en France; ils en avaient même déjà obtenu la permission de l'Empereur.

Occupé de mon plan, j'avais profité de cette ouverture de M. de Breteuil; et, sans lui dire quelles étaient mes vues, je l'avais prié de s'informer, à son retour à Vienne, des véritables dispositions des deux frères. D'après sa réponse, j'étais entré en négociation avec eux; je m'étais assuré de leur capacité, de leur bonne volonté, et de leur résolution de se charger de l'établissement nouveau d'artillerie que je projettais, en y plaçant toute leur fortune. Je leur avais communiqué tous mes plans; j'avais reçu leurs observations et conseils, et de plus leur engagement de s'en charger, dans le cas de l'approbation du Roi.

L'étonnement de M. de Gribeauval, qui savait par expérience que je ne m'avançais pas légèrement, fut extrême, lorsqu'il reçut ma réponse; et bien plus encore, quand, à

son travail suivant, avec moi, je lui dis tout simplement que Sa Majesté avait agréé mon plan, et rendu sa décision, sans entrer dans aucun détail : j'ajoutai seulement que je ne comptais pas m'en occuper avant l'été.

En effet le Roi avait été frappé, ainsi que M. de Maurepas, de l'importance et de l'utilité de l'objet proposé, et de l'avantage de faire rentrer en France deux hommes d'un mérite reconnu, qui y rapporteraient une fortune énorme, faite en pays étranger, et qui consentaient à placer leurs fonds dans un établissement national.

Malheureusement ma retraite du ministère ne me permit pas de faire exécuter ce projet, et mon successeur eut sans doute de bonnes raisons pour ne pas y donner suite.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

NOTES

DU TOME TROISIÈME.

Note a, *page* 75. Marie-Thérèse fut sans contredit un des souverains qui ont le plus honoré le trône, pendant le dix-huitième siècle. Si elle ne fut pas l'égale de Frédéric II et de Catherine II, par ces grandes qualités qui font la gloire des maîtres de la terre, elle les surpassa l'un et l'autre par ces douces vertus qui font des amis et qui méritent l'affection des peuples. Elle était digne de sentir l'amitié.

Au milieu des grands événemens qui ont troublé le monde, depuis l'époque de sa mort, en 1780, l'attention des peuples, détournée, n'a peut-être pas rendu assez de justice à cette illustre Princesse, mais l'histoire, toujours impartiale, s'exprimera sans doute sur son compte, comme le sage écrivain qui a publié l'histoire de la maison d'Autriche.

« Après un déclin de santé progressif, dit M. W. Coxe, cette Princesse fut, le 19 novembre 1780, saisie par la maladie qui mit promptement fin à ses jours. Au milieu de souffrances dont les assistans pouvaient à peine supporter la vue, Marie-Thérèse ne laissa pas

échapper une seule plainte, pas un soupir, pas un seul mouvement d'impatience. Soumise aux décrets de la Providence, elle craignait seulement que la résignation que lui donnait la religion ne l'abandonnât, si sa tête s'égarait. *Dieu veuille que cela finisse bientôt!* s'écria-t-elle, en sortant d'une crise, *sans quoi, je ne sais si je pourrai le supporter plus long-temps!* Ce fut dans le même esprit qu'elle dit à l'archiduc Maximilien : *Ma fermeté et ma constance ne m'ont pas abandonnée jusqu'à ce moment. Priez le ciel, vers lequel tendent tous mes vœux, pour que je les conserve jusqu'au dernier instant.* Après une suffocation, elle vit l'empereur fondre en larmes : *Je vous supplie de m'épargner*, lui dit-elle, *car cette vue pourrait me faire perdre toute ma fermeté.* . . . . . .

« Après avoir été administrée, Marie-Thérèse rassembla toute sa famille autour d'elle, et prononça ce discours : *Mes chers enfans, je suis munie des sacremens de la sainte Église; et je sais qu'il n'y a plus d'espérance de guérir. Vous devez vous souvenir avec quel soin et quelle sollicitude votre père et moi avons continuellement travaillé à votre éducation, combien nous vous avons toujours aimés, et nous sommes attachés à vous procurer ce qui pouvait faire votre bonheur. Comme tout ce que j'ai au monde vous appartient de droit*, dit-elle ensuite, en regardant Joseph II, *je ne puis en disposer. Mes enfans seuls*

m'appartiennent et seront toujours à moi. Je vous les remets, soyez leur père; je mourrai tranquille si vous me promettez d'avoir soin d'eux en tout et partout. Adressant la parole à ses autres enfans, elle reprit: *Regardez dorénavant l'empereur comme votre souverain; obéissez-lui, et respectez-le comme tel; suivez ses conseils, mettez en lui toute votre confiance; aimez-le sincèrement afin qu'il ait tout sujet de vous accorder ses soins, son amitié et sa bienveillance.* Après avoir ainsi parlé, Marie-Thérèse donna à tous sa bénédiction: tous pleuraient et sanglottaient. Voyant leur profonde affliction, elle leur dit d'un air tranquille: *Je crois que vous feriez bien de passer dans une autre chambre pour vous remettre.*

« Chaque fois qu'elle revenait d'un évanouissement, elle s'occupait des soins du gouvernement avec l'empereur. La veille même de sa mort, elle signa, de sa main, toutes les dépêches. Elle écrivit au prince de Kaunitz, pour le remercier des fidèles services qu'il lui avait rendus pendant son règne. Elle chargea le comte d'Esterhazy, chancelier de Hongrie, de remercier, en son nom, la nation hongroise de tout l'attachement qu'elle lui avait montré, et des secours qu'elle en avait reçus; et, en même-temps, elle la fit prier d'en agir envers son fils et son successeur, comme elle en avait agi envers elle. Dans la nuit du 28 au 29, elle parla long-temps à Joseph II, qui l'invita

à tâcher plutôt de prendre quelque repos. *Dans quelques heures*, lui répondit-elle, *je dois paraître au jugement de Dieu, et vous voulez que je puisse dormir!*

« Si, dans ses derniers momens, Marie-Thérèse regretta la vie, ce ne fut pas pour jouir encore des vains honneurs de la royauté; elle craignait que les personnes que soutenaient ses charités secrètes, ne fussent privées de tous moyens de subsistance, quand elle ne serait plus. *Si je désirais l'immortalité*, dit-elle, peu d'instans avant d'expirer, *ce serait pour soulager les malheureux*. Elle conserva, jusqu'au dernier moment, une sérénité d'esprit qui paraissait au-dessus de la nature humaine, et qui ne pouvait provenir que d'un sentiment profond de religion et de la conscience d'avoir toujours fait son devoir. Cette grande princesse mourut le 29 novembre 1780, âgée de soixante-trois ans six mois et douze jours, dans la quarante-unième année de son règne.

« Le caractère de cette princesse est tracé d'une manière assez distincte par l'histoire même de son règne, pour qu'il nous suffise de dire ici qu'elle était de facile accès, qu'elle aimait avec tendresse tous ses enfans, qu'elle était remplie de bonté pour les personnes attachées à son service, et qu'elle avait une charité sans bornes, dont elle exerçait les œuvres sans ostentation. Elle savait concilier une stricte économie avec la générosité d'une souveraine, unir la condescendance à la

dignité, l'élévation de l'âme à l'humilité d'esprit, et les vertus privées aux qualités brillantes qui font l'ornement du trône. On ne doit pas dissimuler, il est vrai, que Marie-Thérèse a tenu, par quelques faiblesses, à la nature humaine. Elle prêtait facilement l'oreille aux espions et aux délateurs, et se plaisait à pénétrer dans les secrets des familles. Sa grande dévotion la rendait minutieuse dans les pratiques de religion, et son zèle lui a suggéré des actes d'intolérance, qui jettent une ombre sur sa mémoire. Mais elle était adorée de tous ses sujets, et sa mort les plongea dans la douleur la plus vive. Son règne fut considéré par eux comme une ère de gloire et de félicité; les jours de Marie-Thérèse sont l'âge d'or pour les peuples de la maison d'Autriche. »

On lit aussi ce qui suit dans les Mémoires de l'Anglais W. Wraxall, sur les cours de Berlin, de Dresde, de Warsovie et de Vienne.

11 février 1779.

« Quelques personnes qui ont assisté au couronnement de Marie-Thérèse, dont la cérémonie s'est faite en 1741, m'ont assuré que c'était une des plus belles femmes qu'il y eût alors en Europe. Sa taille était élégante, et son maintien majestueux. Ses yeux, quoique d'un gris clair, étaient expressifs et pleins de douceur. Elle relevait de couches, et l'air de langueur

qu'elle conservait encore, prêtait un nouveau charme à ses attraits. La couronne se trouva trop large lorsqu'on la lui essaya, et il fallut la garnir de coussins pour la soutenir. Le poids lui en devenant insupportable, Marie-Thérèse, qui dîna en public, l'ôta lorsqu'elle se fut mise à table. La chaleur du temps et l'émotion que lui donna la cérémonie, qui fut très-longue, répandirent sur son teint une rougeur qui ajouta encore à l'éclat de sa beauté. Ses cheveux retombaient en ondes sur ses épaules, et tout était enchanteur en elle. Ce portrait, qui n'est point flatté, doit toujours être présent à la pensée, lorsqu'on se rappelle l'enthousiasme que cette princesse a su inspirer aux Hongrois. . . . .

. . . .

« Plus tard, la personne de Marie-Thérèse n'offre plus aucune trace des charmes que la nature lui avait prodigués. Son âge, le grand nombre d'enfans auxquels elle a donné le jour, et enfin la petite-vérole, ont extrêmement altéré ses traits. Elle a gagné cette maladie, en 1767, près de la seconde femme de l'Empereur actuel, et sa vie fut en danger. On m'a assuré qu'auparavant elle pouvait encore passer pour belle, quoiqu'elle fût devenue très-grosse et très-lourde. Un accident, qu'elle a éprouvé ensuite, a fini par la rendre méconnaissable. Allant de Vienne à Presbourg, dans une calèche, elle fut renversée, et tomba si ru-

dement la face contre terre, que son visage en fut tout meurtri, et que l'inflammation et l'enflure qui s'ensuivirent, faillirent à lui faire perdre la vue. On est parvenu à la lui conserver; mais il a été impossible de remédier à l'altération causée par le déchirement de la peau. Cependant la plus grande bonté est toujours empreinte dans les traits de Marie-Thérèse. Cette princesse n'a point du tout recours à l'art dans sa toilette. Ses cheveux sont relevés très-plats sous sa coiffure de crêpe noir, et coupés très-courts sur le cou. Comme elle les a gris, elle porte constamment de la poudre; c'était d'ailleurs généralement la coutume de son temps. Depuis la mort de l'Empereur son époux, elle n'a point quitté le grand deuil. L'affaiblissement de ses jambes l'empêche de marcher long-temps; et même, pour les soutenir, on les lui serre avec des guêtres. Lorsqu'elle était jeune, elle aimait beaucoup la danse, les mascarades, et tous les divertissemens publics. Les jours de gala, elle joue aux cartes dans la salle d'assemblée; mais, dans aucun autre temps, elle ne se livre à ce genre d'amusement. Quand il y a bal à la cour, elle y reste jusqu'à onze heures. Pour témoigner sa douleur de la mort d'un époux qu'elle aimait tendrement, elle n'a jamais, depuis sa perte, habité le premier étage du palais de Vienne. Ses appartemens sont au second, et exposés au midi, quoiqu'elle soit si peu sensible au froid, qu'au milieu de

l'hiver même, elle tienne ses fenêtres ouvertes toute la journée, et que souvent elle fasse éteindre le feu. L'Empereur qui, au contraire, est très-frileux, est obligé de passer une fourrure, lorsqu'il lui fait une visite.

« L'antiquité n'a pas laissé de plus parfait modèle de tendresse conjugale que celui qu'offre l'Impératrice-reine. Le dix-huitième jour de chaque mois, elle descend au caveau des capucins, où sont déposés les restes de son époux; et elle passe, dans la retraite et la prière, au château de Schœnbrunn, tout le mois d'août, qui est celui où ce prince est mort.

« Voici la manière de vivre et les occupations ordinaires de Marie-Thérèse. Elle se lève à cinq heures du matin en été, et à six heures en hiver. Après ses prières particulières, elle entend une messe, puis elle s'occupe d'affaires. A neuf heures, elle assiste à une seconde messe. Elle dine ensuite très-sobrement, et presque toujours seule. Immédiatement après, elle se remet au travail. A Schœnbrunn, si le temps le permet, elle passe quatre ou cinq heures sous un berceau, dans les jardins. Une ceinture tient attaché, devant elle, un petit coffre rempli de divers papiers et mémoires, qu'elle lit avec la plus grande attention. A six heures du soir, elle assiste à la bénédiction, et elle exige que ses filles y soient toujours présentes. Lorsque, par hasard, elles s'en dispensent, elle fait de-

mander si elles ne sont pas malades; et, dans le cas contraire, elle les réprimande fortement. Au mois de mars dernier, elle est restée, depuis trois heures du soir jusqu'à six, à genoux dans la cathédrale de Vienne, occupée à prier Dieu de détourner le fléau de la guerre, dont la succession de Bavière la menaçait.

« Marie-Thérèse donne, à jour fixe, audience à tous ses sujets indistinctement. Le mardi, elle reçoit tous ses ministres. Le prince de Kaunitz seul est, à sa première demande, admis en sa présence en tout temps. »

. . . .

Letter XXX, *vol.* II, *p.* 289-223.

Note b, page 76. La maison de Nassau-Saarbruck est éteinte. L'Almanach royal ne contient plus, sous ce titre, que les lignes qui suivent :

« Marie-Françoise Maximilienne, *princesse de Montbarey*, née le 2 novembre 1761, veuve le 27 avril 1797, de Henri-Louis-Charles-Albert de *Nassau-Saarbruck*, dernier prince régnant;

Guillelmine-Henriette, sa sœur, princesse de *Nassau-Saarbruck*, née le 27 octobre 1752, veuve le 7 septembre 1790, de Louis-Armand, marquis de Soyecourt.

Note d, page 140. L'affaire du collier, qui fit tant de bruit en France, dans les années qui ont précédé la révolution, et qui porta un coup mortel à la considération du trône, est assez généralement connue. Nous

croyons cependant que la plupart des lecteurs de ces Mémoires ne seront pas fâchés de trouver ici quelques détails qui leur rappelleront les principales circonstances de ce procès célèbre. Nous les prendrons dans les Mémoires de madame Campan, long-temps attachée à la personne de la Reine. Son récit paraît écrit avec impartialité; elle était d'ailleurs à portée d'avoir la connaissance la plus exacte de cette affaire.

« J'ai dit qu'en 1774, la Reine avait acheté du joaillier Bœhmer des girandoles de trois cent soixante mille francs, les avait payées sur les propres fonds de sa cassette, et avait mis plusieurs années à effectuer ce paiement. . . . . .

« La Reine, après avoir fait changer la forme de ses parures de diamans blancs, avait dit à Bœhmer qu'elle trouvait son écrin assez riche, et ne voulait plus y rien ajouter. Cependant ce joaillier s'occupait, depuis plusieurs années, de réunir un assortiment des plus beaux diamans en circulation dans le commerce, pour en composer un collier à plusieurs rangs, qu'il se proposait de faire acheter par Sa Majesté; il l'apporta chez M. Campan, le priant d'en parler à la Reine, pour lui donner le désir de le voir et d'en faire l'acquisition. M. Campan refusa de lui rendre ce service, et lui dit qu'il sortirait des bornes de son devoir, s'il se permettait de proposer à la Reine une dépense de seize cent mille francs, etc. . . . . .

« Bœhmer obtint du premier gentilhomme de service chez le Roi, de présenter cette superbe parure à Sa Majesté, qui en fut si satisfaite qu'elle désira en voir la Reine ornée, et fit porter l'écrin chez elle; mais la Reine l'assura qu'elle serait très-affligée que l'on fît une dépense aussi considérable pour un pareil objet; qu'elle avait de beaux diamans; qu'on n'en portait plus à la cour que quatre ou cinq fois par an; qu'il fallait renvoyer ce collier; et que la construction d'un vaisseau était une dépense bien préférable à celle qu'on lui proposait. Bœhmer, désolé de voir son espérance trompée, s'occupa, dit-on, pendant quelque temps, de faire vendre son collier dans diverses cours de l'Europe, et n'en trouva pas qui fût disposée à faire l'acquisition d'un objet aussi cher. . . . . . .

« Bœhmer se plaignit à tout le monde de son malheur. . . . . . Après plusieurs mois de démarches inutiles et de vaines plaintes, il obtint une audience de la Reine, qui avait près d'elle la jeune princesse sa fille; Sa Majesté ignorait pour quel sujet Bœhmer avait demandé cette audience; et ne croyait pas que ce fût pour lui reparler d'un bijou deux fois refusé par elle.

« Bœhmer se jette à genoux, joint les mains, pleure et s'écrie : « Madame, je suis déshonoré, ruiné, si « vous n'achetez mon collier. Je ne veux pas survivre « à tant de malheurs; d'ici, Madame, je pars pour « aller me précipiter dans la rivière. — Levez-vous,

« Bœhmer, lui dit la Reine, avec un ton assez sévère « pour le faire rentrer en lui-même; je n'aime point de « pareilles exclamations; et les gens honnêtes n'ont pas « besoin de supplier à genoux. Je vous regretterais, si « vous vous donniez la mort, comme un insensé auquel « je prenais intérêt; mais je ne serais nullement res- « ponsable de ce malheur. Non-seulement je ne vous « ai pas commandé l'objet qui, dans ce moment, cause « votre désespoir; mais, toutes les fois que vous m'a- « vez entretenue de nouveaux assortimens, je vous ai « dit que je n'ajouterais pas quatre diamans à ceux que « je possédais. Je vous ai refusé votre collier; le Roi a « voulu me le donner, je l'ai refusé de même; ne m'en « parlez donc jamais. Tâchez de le diviser et de le ven- « dre, et ne vous noyez pas. Je vous sais très-mauvais « gré de vous être permis cette scène de désespoir en « ma présence et devant cette enfant. Qu'il ne vous « arrive jamais de choses semblables; sortez. » Bœhmer se retira désolé, et l'on n'entendit plus parler de lui.....

« Depuis long-temps la Reine évitait de voir Bœhmer dont elle craignait la tête exaltée. . . . . . A l'époque du baptême du duc d'Angoulême, le Roi lui fit présent d'une épaulette et de boucles de diamans, et fit donner l'ordre à Bœhmer de remettre ces objets à la Reine. Il les lui présenta à l'heure où Sa Majesté revenait de la messe, et lui remit en même temps une lettre en forme de placet. Il disait à la Reine, dans

cet écrit, « qu'il était heureux de la voir en possession « des plus beaux diamans connus de l'Europe, et qu'il « la priait de ne pas l'oublier. » La Reine lut tout haut ce que lui écrivait Bœhmer, et n'y vit qu'une preuve d'aliénation d'esprit, ne concevant pas comment il lui faisait compliment sur la beauté de ses diamans, et lui écrivait pour la prier de ne pas l'oublier; elle brûla ce papier à une bougie qui se trouvait allumée, et dit : « Cela ne vaut pas la peine d'être gardé. » Elle a, depuis, beaucoup regretté ce placet énigmatique. . . . . .

« Le 1.er août, je quittai Versailles pour aller à ma maison de campagne; dès le 3, je vis arriver Bœhmer, qui, fort inquiet de n'avoir eu aucune réponse de la Reine, venait me demander si elle m'avait chargée de quelque commission pour lui. Je lui répondis qu'elle ne m'en avait donné aucune. « Mais, me dit *Bœhmer*, « la réponse à la lettre que je lui ai présentée, à qui « dois-je m'adresser pour l'obtenir? — A personne; « Sa Majesté a brûlé votre placet, sans même avoir « compris ce que vous vouliez lui dire. — Ah! Ma- « dame, cela n'est pas possible, la Reine sait qu'elle a « de l'argent à me donner! — De l'argent, M. Bœhmer? « Il y a déjà long-temps que nous avons soldé vos der- « niers comptes. — Madame, vous n'êtes pas dans la « confidence? Madame, on n'a pas soldé un homme « que l'on ruine en ne le payant pas, lorsqu'on lui doit

« plus de quinze cent mille francs. — Avez-vous perdu « l'esprit; pour quel objet la Reine vous doit-elle une « somme si exorbitante? — Pour mon collier, ma- « dame. — Quoi! encore ce collier, pour lequel vous « avez inutilement tourmenté la Reine pendant plu- « sieurs années! Mais, vous m'aviez dit que vous l'a- « viez vendu pour Constantinople? — C'est la Reine « qui m'avait fait ordonner de faire cette réponse à tous « ceux qui m'en parleraient. » Il me dit alors que la Reine avait voulu avoir le collier, et le lui avait fait acheter par le cardinal de Rohan. « Vous êtes trompé! « m'écrié-je; la Reine n'a pas adressé la parole une « seule fois au cardinal depuis son retour de Vienne; « il n'y a pas d'homme plus en défaveur à sa cour..... « Ah! quelle odieuse intrigue, m'écrié-je. — Mais, « à la vérité, madame, me dit Bœhmer, je commence « à être bien effrayé, car Son Eminence m'avait assuré « que la Reine porterait son collier le jour de la Pen- « tecôte, et je ne le lui ai pas vu, et c'est ce qui m'a « décidé à écrire à Sa Majesté. » Je lui conseillai d'aller à Versailles, au lieu de retourner à Paris; d'obtenir de suite une audience du baron de Breteuil, qui était son ministre, comme chef de la maison du Roi; de prendre garde à lui; qu'il me paraissait fort coupable d'avoir agi sans des ordres précis du Roi, de la Reine ou du ministre. Il me répondit qu'il n'avait pas agi sans des ordres précis; qu'il avait tous les billets signés par la

Reine, et que même il avait été forcé de les montrer à plusieurs banquiers, pour obtenir une prolongation des époques de ses paiemens. Je pressai son départ pour Versailles ; mais, au lieu de s'y rendre de suite, il alla chez le cardinal ; et c'est de cette visite de Bœhmer, que Son Eminence avait fait un *memento* qui fut retrouvé dans le tiroir d'un bureau que M. l'abbé Georgel n'avait pas visité, lorsqu'il brûla, par l'ordre de Son Eminence, tous les papiers qu'elle avait à Paris. Ce *memento* portait ces mots : « Aujourd'hui, 3 août, « Bœhmer a été à la maison de campagne de madame « Campan, qui lui a dit que la Reine n'avait jamais eu « son collier, et qu'il était trompé. » . . . . . .

« Bœhmer, après avoir vu le cardinal, ne fut pas chez le baron de Breteuil, mais il se présenta à Trianon, et fit dire à la Reine que je lui avais conseillé de venir lui parler; on répéta ses propres *paroles* à la Reine, qui dit : « Il est fou, je n'ai rien à lui dire, « et ne veux pas le voir. » Deux ou trois jours après, elle me fit écrire de venir à Trianon ; je la trouvai seule dans son boudoir. . . . . . « Savez-vous, me « dit-elle, que cet imbécille de Bœhmer est venu de« mander à me parler, en disant que vous le lui aviez « conseillé ? J'ai refusé de le recevoir; que me veut-il ? » Alors, je lui communiquai ce que cet homme m'avait dit, et que je ne croyais pas devoir lui taire, quelque peine que j'éprouvasse à l'entretenir de pareilles infa-

mies. Elle me fit répéter plusieurs fois l'entretien que j'avais eu avec Bœhmer, se récria vivement sur la peine infinie que lui faisait la circulation de faux billets signés de son nom; mais ne concevait pas comment le cardinal se trouvait mêlé dans cette affaire; c'était un dédale pour elle; son esprit s'y perdait. Elle envoya chercher l'abbé de Vermont et le baron de Breteuil. Bœhmer ne m'avait pas dit un mot de la femme de La Motte, et son nom fut prononcé, pour la première fois, par M. le cardinal, à l'interrogatoire qu'il subit chez le Roi.

Pendant plusieurs jours la Reine concerta, avec le baron et l'abbé, ce qu'il convenait de faire dans cette circonstance. Malheureusement une ancienne et implacable haine contre le cardinal, faisait de ces deux conseillers les hommes les plus propres à égarer Sa Majesté dans le parti qu'elle avait à prendre. Ils virent uniquement leur ennemi perdu à la cour, et flétri aux yeux de l'Europe entière, et ne jugèrent pas avec quels ménagemens il fallait traiter une affaire aussi délicate. . . . .

Le 15 août, le cardinal étant déjà revêtu de ses habits pontificaux, fut appelé, à midi, dans le cabinet du Roi, où se trouvait la Reine. Le Roi lui dit : « Vous « avez acheté des diamans à Bœhmer ? — Oui, sire. — « Qu'en avez-vous fait ? — Je croyais qu'ils avaient été « remis à la Reine. — Qui vous avait chargé de cette

« commission? — Une dame appelée madame la com« tesse de La Motte-Valois, qui m'avait présenté une « lettre de la Reine, et j'ai cru faire ma cour à Sa Ma« jesté en me chargeant de cette commission. » Alors la Reine l'interrompit et lui dit : « Comment, mon« sieur, avez-vous pu croire, vous à qui je n'ai pas « adressé la parole depuis huit ans, que je vous choi« sissais pour conduire cette négociation, et par l'en« tremise d'une pareille femme? — Je vois bien, ré« pondit le cardinal, que j'ai été cruellement trompé; « je paierai le collier; l'envie que j'avais de plaire à « Votre Majesté m'a fasciné les yeux; je n'ai vu nulle « supercherie, et j'en suis fâché. » Alors il sortit de sa poche un porte-feuille, dans lequel était la lettre de la Reine à madame de La Motte, pour lui donner cette commission. Le Roi la prit, et la montrant au cardinal, lui dit : « Ce n'est ni l'écriture de la Reine, ni sa si« gnature : comment un prince de la maison de Rohan, « et un grand-aumônier de France, a-t-il pu croire que « la Reine signait *Marie-Antoinette de France*? Per« sonne n'ignore que les Reines ne signent que leur « nom de baptême? Mais, monsieur, continua le Roi, « en lui présentant une copie de sa lettre à Bœhmer, « avez-vous écrit une lettre pareille à celle-ci? » Le cardinal, après l'avoir parcourue des yeux : « Je ne « me souviens pas, dit-il, de l'avoir écrite. — Et si « l'on vous montrait l'original signé de vous? — Si la

« lettre est signée de moi, elle est vraie. — Expliquez-« moi donc toute cette énigme; je ne veux pas vous « trouver coupable, je désire votre justification. Expli-« quez-moi ce que signifient toutes ces démarches au-« près de Bœhmer, ces assurances et ces billets? » Le cardinal pâlissait alors à vue d'œil, et, s'appuyant contre la table : — « Sire, je suis trop troublé pour répondre « à Votre Majesté d'une manière. . . . . — Remettez-« vous, monsieur le cardinal, et passez dans mon ca-« binet, vous y trouverez des plumes et de l'encre; « écrivez ce que vous avez à me dire. » Le cardinal passa dans le cabinet du Roi, et revint, un quart-d'heure après, avec un écrit aussi peu clair que l'avaient été ses réponses verbales. Le Roi dit alors : « Retirez-« vous, monsieur. » Le cardinal sortit de la chambre du Roi avec le baron de Breteuil, qui le fit arrêter par un sous-lieutenant des gardes-du-corps, avec ordre de le mener jusqu'à son appartement. M. d'Agoult, aide-major des gardes, s'en empara ensuite, et le conduisit à la Bastille. Mais pendant que le cardinal n'avait avec lui que le jeune sous-lieutenant des gardes, fort troublé lui-même d'avoir à exécuter un pareil ordre, Son Eminence rencontra son heiduque à la porte du salon d'Hercule; il lui parla en allemand, puis demanda au sous-lieutenant s'il pouvait lui prêter un crayon; l'officier lui donna celui qu'il portait sur lui, et le cardinal écrivit à l'abbé Georgel, son grand-

vicaire et son ami, de brûler, à l'instant même, toute la correspondance de madame de La Motte, et, en général, toutes ses lettres. Cette commission fut exécutée avant que M. de Crosne, lieutenant de police, eût reçu de M. de Breteuil l'ordre de mettre les scellés sur les papiers du cardinal. La destruction de la totalité des correspondances de Son Eminence, et particulièrement de celle de madame de La Motte, jeta une impénétrable obscurité sur toute cette intrigue. Madame, belle-sœur du Roi, avait été la seule protectrice de cette femme; et cette protection s'était bornée à lui faire accorder une mince pension de douze ou quinze cents francs.

« La Reine chercha inutilement à se rappeler les traits de cette femme dont elle avait entendu parler comme d'une intrigante, qui venait souvent, le dimanche, dans la galerie de Versailles; et, lorsqu'à l'époque où le procès du cardinal occupait toute la France, on mit en vente le portrait de la comtesse de La Motte-Valois, Sa Majesté me dit, un jour où j'allai à Paris, de lui acheter cette gravure qu'on disait assez ressemblante, pour qu'elle vît si elle lui retracerait une personne qu'elle devait avoir aperçue dans la galerie. . . . .

« Je dois suspendre ce que je rapporte sur la fameuse intrigue du collier, pour parler de cette femme La Motte. Non-seulement la Reine, mais tout ce qui approchait

Sa Majesté, n'avait jamais eu la moindre relation avec cette intrigante; et, dans son procès, elle ne put indiquer qu'un nommé *Desclos*, garçon de la chambre de la Reine, auquel elle prétendait avoir remis le collier de Bœhmer. Ce Desclos était un fort honnête homme; confronté avec la femme de La Motte, il fut prouvé qu'elle ne l'avait vu qu'une fois chez la femme d'un chirurgien-accoucheur de Versailles, qui était la seule personne chez qui elle allait à la cour, et qu'elle ne lui avait point remis le collier. Madame de La Motte avait épousé un simple garde-du-corps de Monsieur; elle logeait à Versailles dans un très-médiocre hôtel garni, à la Belle-Image; et l'on ne peut concevoir comment une personne aussi obscure était parvenue à se faire croire amie de la Reine, qui, malgré son extrême bonté, n'accordait d'audience que très-rarement, et seulement aux personnes titrées.

« Le procès du cardinal est trop connu pour que j'en rapporte ici tous les détails. La chose la plus embarrassante pour lui, fut l'entretien qu'il avait eu, en février 1785, avec M. de Sainte-James, auquel il avait confié les détails de la prétendue commission de la Reine, et montré les engagemens approuvés et signés *Marie-Antoinette de France*. Le *memento* trouvé dans un tiroir du bureau du cardinal, où il avait écrit lui-même ce que Bœhmer lui avait dit, après m'avoir vue à la campagne, dix jours avant d'être appelé dans

le cabinet du Roi, fut de même un incident fâcheux pour Son Eminence.

« J'offris au Roi d'aller déclarer que Bœhmer m'avait dit et soutenu que le cardinal l'avait assuré tenir de la main même de la Reine les trente mille francs donnés comme à compte, au moment où le marché avait été conclu, et que Son Eminence avait vu Sa Majesté prendre cette somme en billets de caisse d'escompte dans le secrétaire de porcelaine placé dans son boudoir. Le Roi refusa ma proposition, et me dit : « Etiez-vous « seule avec Bœhmer lorsqu'il vous a dit cela ? » Je lui répondis que j'étais seule avec lui dans mon jardin. « Eh bien ! reprit-il, cet homme nierait le fait ; le « voilà assuré du paiement de ses seize cent mille « francs, que la famille du cardinal sera tenue de lui « faire ; nous ne devons plus compter sur sa sincérité ; « vous auriez l'air d'être envoyée par la Reine, et cela « n'est pas convenable. »

« Le réquisitoire du procureur-général fut sévère pour le cardinal. La maison de Condé, celle de Rohan, la plus grande partie de la noblesse, la totalité du clergé virent essentiellement, dans l'affaire du cardinal de Rohan, une entreprise, les uns contre le rang du prince, et les autres contre les priviléges d'un cardinal. . . . .

« Les conclusions du procureur-général et d'une partie des chefs de la magistrature, furent aussi sé-

vères pour le cardinal, que l'avait été le réquisitoire; mais, à une majorité de trois voix, il fut totalement acquitté; la femme de La Motte, condamnée à être fouettée, marquée et détenue; son mari, contumax, fut condamné aux galères perpétuelles.

« La douleur de la Reine fut extrême. Aussitôt que j'appris le jugement du procès, je me rendis chez elle; je la trouvai seule dans son cabinet; elle pleurait: « Venez, me dit Sa Majesté, venez plaindre votre Reine « outragée et victime des cabales et de l'injustice. « Mais, à mon tour, je vous plaindrai comme française. « Si je n'ai pas trouvé de juges équitables dans une « affaire qui portait atteinte à mon caractère, que pour- « riez-vous espérer si vous aviez un procès qui touchât « votre fortune et votre honneur? » Le Roi entra dans ce moment, et me dit: « Vous trouvez la Reine bien « affligée; elle a de grands motifs de l'être: ils n'ont « voulu voir dans cette affaire que le prince de l'Eglise « et le prince de Rohan, tandis que ce n'est qu'un be- « sogneux d'argent, et que tout ceci n'était qu'une « ressource pour faire de la terre le fossé, et dans la- « quelle le cardinal a été escroqué à son tour; rien « n'est plus aisé à juger, et il ne faut pas être Alexan- « dre pour couper ce nœud gordien. »

L'opinion, confirmée par le temps, est que M. le cardinal avait été entièrement dupé par la femme de La Motte et par Cagliostro. Le Roi pouvait être dans

l'erreur en le croyant complice dans cette misérable et coupable intrigue, mais j'ai répété fidèlement le jugement que Sa Majesté en avait porté.

« Cependant l'opinion généralement répandue que la haine du baron de Breteuil pour le cardinal avait été cause du scandale et de l'issue de cette malheureuse affaire, contribua plus encore à sa disgrâce, que le refus qu'il avait fait de donner en mariage sa petite-fille au fils du duc de Polignac.

« L'abbé de Vermont rejeta sur le ministre tout le blâme des fautes de prudence et de politique, commises dans l'affaire du cardinal de Rohan, et cessa d'être l'ami et l'appui du baron de Breteuil auprès de la Reine, comme il l'avait toujours été. »

(*Mém. de M.*me *Campan*, t. II, ch. XII.)

Après ce long extrait nous donnerons une courte notice sur madame de La Motte-Valois, extraite de la *Biographie universelle*.

« Jeanne de Luz de Saint-Remi de Valois, née le 22 juillet 1756, à Fontette, en Champagne, sous le chaume et dans l'indigence, descendait de la maison royale de Valois, par Henri de Saint-Remi, fils naturel que le roi Henri II avait eu de Nicole de Savigny. En 1776, sa généalogie étant certifiée par d'Hozier, le duc de Céreste-Brancas se chargea de présenter à la Reine et à M. de Maurepas, un mémoire en faveur de mademoiselle de Valois, de son frère, et de sa jeune

sœur. La marquise de Boulainvilliers, femme du prévôt de Paris, avait trouvé, dans le village de Boulogne, les deux premiers de ces enfans, demandant l'aumône, et les avait fait élever à ses frais. Trois brevets de pension furent accordés par le Roi au fils et aux deux filles de Jacques de Saint-Rémi de Valois, mort à l'Hôtel-Dieu de Paris. Le jeune homme devint lieutenant de vaisseau, sous le nom de baron de Saint-Remi. Il était aussi mauvais sujet que sa sœur, avait moins d'esprit, et mourut avant elle. En 1780, mademoiselle de Valois épousa un comte de La Motte, qui servait dans la gendarmerie de France, et qui fut placé, alors, dans les gardes de monseigneur le comte d'Artois. En 1781, madame de La Motte avait été présentée au cardinal de Rohan, grand-aumônier de France. A quelque temps de là, madame de La Motte fit un appel à la générosité du prélat. Elle avait alors vingt-cinq ans; et, sans avoir l'éclat de la beauté, elle était parée des grâces de la jeunesse, s'énonçait avec facilité, et avait toutes les apparences de la bonne foi. Ces dehors, venant à l'appui de la naissance et des malheurs d'une descendante des Valois, intéressèrent vivement le cardinal. Elle reçut d'abord de lui de légers secours, et ensuite le conseil de s'adresser directement à la Reine, dont il avouait avoir encouru la disgrâce complète. Madame de La Motte, formant dès-lors son plan pour séduire un esprit faible et crédule, dit for-

mellement à ce prince, qu'elle avait par degrés obtenu la confiance la plus absolue de la Reine, et qu'elle pouvait ainsi devenir un intermédiaire utile entre lui et la souveraine, dont il désirait si ardemment reconquérir la bienveillance. La comtesse découvrit que la Reine avait refusé de faire l'acquisition d'un collier de diamans, du prix de seize cent mille francs, qui lui avait été offert par Bœhmer et Bassange, joailliers de la couronne. Au bout de quelque temps, l'intrigante vint dire à Bœhmer que la Reine s'était ravisée, et paierait le collier à des époques fixes, mais qu'elle exigeait que ce marché se passât dans le plus grand secret. Soit en même temps, soit plus tard, madame de La Motte apporta au joaillier une prétendue lettre de Marie-Antoinette. Celui-ci ne trouvant pas suffisante cette assurance écrite, madame de La Motte promit de lui envoyer, comme chargé mystérieusement de traiter cette affaire, un personnage considérable de la cour. En effet, le cardinal, dont cette femme avait fasciné les yeux, au point de lui persuader que la Reine consentait à lui en avoir, à lui seul, l'obligation, comme négociateur, en traita avec les joailliers, moyennant la somme de seize cent mille francs. Plus tard, une scène combinée avec la plus grande perfidie et d'une impudence sans égale, fit croire au prélat, dupe de madame de La Motte et de ses complices, qu'il recevait un soir, dans un des bosquets de Versailles, un

témoignage non équivoque de l'approbation de sa Souveraine. Dès ce moment, il mit la plus grande activité dans ses démarches : le précieux bijou dont il était question passa entre ses mains ; et il le livra à madame de La Motte, sur une simple autorisation signée : *Marie-Antoinette de France*. Or, la Reine n'avait jamais ajouté ces derniers mots à sa signature, étant née archiduchesse d'Autriche, et n'appartenant, comme on sait, à la maison de France que par son mariage. Le cardinal de Rohan pouvait-il ignorer cette circonstance ou l'avoir oubliée ? Au surplus, le nom de la Reine ne paraissait pas dans le marché conclu par le grand aumônier. Celui-ci avait acquis le collier pour son compte uniquement ; il avait seulement confié aux joailliers que c'était en vertu d'un ordre signé de l'épouse de Louis XVI, à laquelle cette riche parure était destinée. Les billets souscrits par lui étaient payables à des termes fixes, dont le premier, de quatre cent mille francs, avait son échéance au mois d'août 1785. Le cardinal n'ayant pas été en mesure de payer à cette époque, Bœhmer alla se plaindre à une personne de la cour de la Reine, et produisit une lettre du grand aumônier. Marie-Antoinette, hors d'elle-même, ainsi qu'on peut le penser, lorsqu'elle en eut connaissance, laissa cependant s'écouler le temps nécessaire pour rassembler des preuves, avant de parler au Roi de faits aussi graves. Personne n'ignore de quelle manière le cardinal fut

arrêté. On sait aussi qu'il eut le temps et la présence d'esprit de donner à l'un de ses gens l'ordre de partir pour Paris, et d'y faire brûler toute la correspondance de madame de La Motte, à laquelle étaient probablement joints les prétendus écrits de la Reine. La justice atteignit, à Bar-sur-Aube, l'auteur de tant d'iniquités. La Motte, complice du crime de sa femme, était déjà passé en Angleterre, après avoir mis en sûreté le produit de la vente du collier. Conduite à la Bastille, madame de La Motte nia d'abord s'être mêlée de l'affaire pour laquelle elle était arrêtée, et déclara qu'on pouvait tirer, sur ce sujet, de grandes lumières de Cagliostro. Dans ses confrontations avec l'infortuné prélat et les autres accusés, elle se montra le front armé d'insolence et d'impudeur, et eut presque toujours l'injure à la bouche. Par l'arrêt du parlement, du 31 mai 1786, elle fut condamnée à *faire amende honorable*, la corde au cou, à être fouettée et marquée sur les deux épaules, puis enfermée pour le reste de ses jours à la Salpêtrière. Elle subit, dans la prison même de la Conciergerie, la peine qui lui était infligée, parce qu'on craignait que le désespoir et la fureur ne la portassent à proférer en public des calomnies atroces. Transférée à la maison de correction, elle tenta de s'étouffer avec la couverture de son lit. Au bout de quelque temps, elle trouva le moyen de s'échapper déguisée en homme; elle alla rejoindre son mari, qui

avait été condamné par contumace, et qui jouissait, à Londres, du fruit et de l'impunité de son vol. Dès le moment de l'exécution du jugement, La Motte avait osé menacer, si l'on ne lui rendait pas sa femme, de faire publier un mémoire, où la Reine et le baron de Breteuil seraient étrangement compromis. Cet ouvrage fut, dit-on, acheté; mais, par des circonstances qu'il serait superflu de rappeler, il n'en a pas moins été rendu public quelques années plus tard. C'est évidemment un amas de mensonges et de calomnies. Madame de La Motte ne profita pas long-temps de sa liberté et de son infamie. Sa santé avait été altérée par une chute qu'elle avait faite pour se soustraire à ses créanciers : une fièvre bilieuse s'ensuivit, et fut, dit-on, occasionnée par un excès auquel elle s'était livrée, en mangeant des fruits. D'autres prétendent qu'elle se jeta du haut d'une fenêtre sur le pavé. Ce qui est certain, c'est qu'elle mourut à Londres, le 23 août 1791. »

Note e, page 144. Tous les écrivains qui ont traité de la révolution et de ses causes, sans pousser aussi loin la sévérité que M. le prince de Montbarey, se sont accordés à blâmer l'administration du cardinal de Brienne. Nous rapporterons le jugement qu'a prononcé, de ce prince de l'Église, l'une de nos Biographies les plus connues; ce jugement pourra paraître rigoureux,

mais il est un résumé complet de tout ce qui a été écrit sur ce ministre de Louis XVI :

« M. de Loménie s'était attaché aux encyclopédistes dans sa jeunesse, et gagna néanmoins la confiance de l'évêque d'Orléans, alors ministre de la feuille des bénéfices, qui le fit évêque de Condom, et ensuite archevêque de Toulouse. Il se distingua dans cette place par son application aux affaires de la province, et parvint à être nommé premier ministre de Louis XVI. C'est à cette époque qu'il fut fait archevêque de Sens, et c'est à sa sortie du ministère qu'il obtint le chapeau de cardinal. Sa conduite vacillante, son obstination à soutenir des projets semblables à ceux qu'il avait lui-même blâmés sous M. de Calonne, et enfin, le torrent révolutionnaire dont la première digue venait d'être lâchée par les parlemens, le rendirent odieux à toute la France; la haine générale le força bientôt à donner sa démission. Les pamphlets, les satires, etc., l'accablèrent de tous côtés. La révolution éclata bientôt après; il s'en montra le partisan, et se vanta même de l'avoir préparée; mais, dominé par l'inconstance de son caractère, il mit, dans les affaires de la religion, la même incertitude et la même fluctuation qu'il avait apportées dans les affaires de l'État. Après avoir prêté le serment prescrit par la constitution civile du clergé, il refusa successivement de sacrer les premiers évêques constitutionnels, et de passer au siége de Toulouse où

il était appelé; puis, il avoua ne pas faire cas de cette constitution qu'il avait promis de respecter, et qu'il jura ensuite d'observer. A la suite de cette dernière démarche, il chercha à s'excuser auprès du Pape; mais, dans un nouvel accès de patriotisme, il renvoya le chapeau de cardinal, que Sa Sainteté ne lui rendit pas. Il mourut à Sens, dans les derniers jours de février 1794, rongé de dartres et accablé d'infirmités; on répandit qu'il s'était empoisonné. Il était bibliomane: tout archevêque qu'il était, il ne passait dans aucune ville qu'il n'allât fureter chez les bouquinistes, pour y déterrer quelques livres rares, propres à enrichir sa nombreuse bibliothèque. Sa malheureuse famille devint la victime de sa funeste célébrité. En butte aux proscriptions et à la rage des révolutionnaires, elle périt presque tout entière sur l'échafaud, en 1794, peu de jours avant la chute de Robespierre. »

Note f, page 145. Le comte de Brienne, lieutenant-général des armées du Roi, fut chargé du département de la guerre, pendant l'administration du cardinal de Brienne et par son influence. Comme ministre et comme officier général, il ne jouissait pas d'une haute réputation; mais, comme homme du monde et comme homme de bien, il était généralement estimé.

Note g, page 146. M. de Calonne fut appelé au

ministère des finances en 1783 ; M. de Maurepas venait de mourir. La confiance du Roi reposait presqu'entièrement sur le comte de Vergennes. Il était consulté surtout dans les nominations ministérielles, et il contribua beaucoup à celle de M. de Calonne. D'autres la virent avec déplaisir, notamment le garde des sceaux, M. de Miromesnil. La magistrature parlementaire sentit se réveiller d'anciennes défiances ; le public se partagea ; la cour accueillit avec transport le nouveau contrôleur-général, qui obtint bientôt le titre de *ministre d'état*. Les premières opérations de M. de Calonne n'étaient que des ressources momentanées dont le prestige s'évanouissait à la moindre réflexion. Il n'y avait qu'un nouveau système de contributions qui en offrît le moyen, et M. de Calonne le proposa. Ses deux leviers principaux étaient l'établissement de la subvention territoriale, et l'extension de l'impôt du timbre.

Nous ne rendrons pas compte du ministère de M. de Calonne, et nous n'exposerons pas les causes de sa disgrâce. Nous dirons seulement qu'on ne lui épargna ni les reproches, ni les humiliations. Il fut obligé de se dépouiller du cordon bleu, qu'il portait comme trésorier de l'ordre du Saint-Esprit. Il s'expatria et passa en Angleterre, où il reçut des consolations flatteuses. Catherine II lui écrivit en ces termes : « J'ai lu « les mémoires que vous avez donnés aux notables. Les « ennemis de la France doivent se réjouir de votre re-

« traite, ses alliés doivent s'en affliger. Par cœur et « par caractère, j'aime les grandes choses et les grands « hommes. Si vous venez dans mes États, vous y trou-« verez protection, et jouirez de la considération due « à vos talens et à votre mérite. » Calonne, réfugié à Londres, s'occupa de repousser les inculpations qui s'élevaient en foule contre lui. Ce fut l'objet spécial d'une requête adressée au Roi, vers la fin de 1787, où il passe en revue toutes ses opérations ministérielles, et où il s'efforce de prouver qu'il n'en est pas une seule qui n'ait eu pour objet l'amélioration des finances. Il y supplie le Roi de déclarer que, dans toutes les opérations de son ministère, il n'a jamais agi que par les ordres, ou d'après le consentement de Sa Majesté, et, dans le cas du silence, il offre de venir se justifier, dans les formes les plus solemnelles, devant la cour des pairs, où il était accusé. Cet écrit, rendu public par la voie de l'impression, fut vivement attaqué par une foule de pamphlets. A toutes les inculpations, les amis de Calonne se contentaient d'opposer un fait, qui, du moins, a le mérite de la vérité, et ne laisse pas d'être de quelque importance auprès des gens non prévenus, c'est que Calonne sortit du ministère dans un tel dénûment, qu'il fut trop heureux d'accepter la main d'une amie généreuse, veuve d'un riche financier, qui s'empressa de le consoler des rigueurs du sort par le don de tous ses biens. Calonne ne fut pas mieux écouté,

dans une lettre qu'il adressa également au Roi, en 1789. Celle-ci contient uniquement des réflexions politiques. Il y combat toutes les opérations de M. Necker, son successeur; il essaie d'en démontrer au Roi les funestes conséquences; et finit en annonçant le projet qu'il formait de venir se présenter comme candidat aux états-généraux. Il passa effectivement sur le continent, et se présenta à l'assemblée électorale de la noblesse de Bailleul; mais il dut renoncer à l'espoir de se faire élire, et retourna presqu'aussitôt à Londres, où il s'occupa de nouveau d'écrits polémiques sur la situation des affaires.

L'émigration des princes, frères du Roi, appelait autour d'eux une foule de mécontens, dont la force principale devait être dans l'appui des cabinets étrangers. Calonne vit, dans cet état de choses, une occasion de reparaître sur le théâtre des événemens. Il se lança dans ce nouveau tourbillon avec une ardeur qui semblait désormais au-dessus de ses forces. Ses négociations, ses voyages multipliés en Allemagne, en Italie, en Russie, son zèle, son dévouement, le rendirent précieux au parti dans lequel il s'était jeté. Il y déploya de nouveaux talens et l'esprit le plus fécond en ressources. Tant d'efforts et de sacrifices furent inutiles pour une cause malheureuse et mal défendue. Lorsque les moyens politiques furent épuisés, Calonne voulut encore la servir de sa plume, et ce fut dans cette in-

tention qu'il composa son écrit intitulé : *Tableau de la situation de l'Europe en Novembre* 1795. C'est un de ses ouvrages les plus remarquables. Depuis cette époque, Calonne disparut de la scène politique, et vécut à Londres, tranquille, et principalement occupé des beaux-arts, qu'il avait toujours cultivés avec goût. Il quitta l'Angleterre au mois de septembre 1802, et vint à Paris, où il mourut le 29 octobre suivant. Telle fut la carrière brillante et désastreuse d'un ministre plus imprudent que mal intentionné, qui donna le premier mouvement à la révolution de son pays. Il excita une tempête qu'il ne fut pas en son pouvoir de calmer. Il composa son assemblée des notables d'élémens discordans qu'il ne sut pas contenir. Il possédait à un très-haut degré les qualités d'un grand administrateur; il avait une connaissance exacte de tous les détails; il saisissait l'ensemble avec une précision admirable; il se montra même capable de concevoir un plan vaste; mais, si la sagesse qui mûrit les pensées, si la prévoyance qui devine les obstacles, si l'esprit d'ordre et de suite qui prépare le succès de l'exécution, sont les parties constitutives de l'homme d'état, Calonne ne saurait prétendre à ce titre. Il n'avait pas étudié les hommes; il compta trop légèrement sur des promesses et des protections inconstantes. Il mit d'ailleurs trop peu de dignité dans sa conduite personnelle. La vie trop dissipée d'un homme en place semble

autoriser des soupçons d'improbité ; ils s'attachent surtout au ministre dépositaire des deniers publics. On lui a reproché du faste et de la prodigalité, de l'imprudence et de la précipitation ; mais son caractère était franc et généreux, et il conserva beaucoup d'amis dans sa disgrâce. Il joignait à d'heureuses dispositions une éducation brillante ; son travail était facile, lumineux, et son application infatigable, même au milieu des amusemens les plus frivoles. Sa physionomie était spirituelle ; il parlait avec grâce ; il savait donner beaucoup de prix à ce qu'il accordait, et mettre beaucoup d'adresse et même d'obligeance dans ses refus. La Reine lui demandait un jour une chose à laquelle elle attachait sans doute beaucoup d'importance, puisqu'elle ajoutait, de ce ton qui annonce qu'on ne veut pas être refusé : « Ce que je vous demande est peut-être bien « difficile. — Madame, répondit le ministre, si cela « n'est que difficile, c'est fait ; si cela est impossible, « nous verrons. »

Note h, PAGE 212. L'émeute qui eut lieu au faubourg Saint-Antoine, les 27 et 28 avril 1789, eut pour cause réelle la souffrance du peuple, la rareté et la cherté du pain, et pour prétexte, un propos indiscret imputé à Réveillon, propriétaire d'une riche fabrique de papiers peints. Il était accusé d'avoir dit qu'il pro-

fiterait de la détresse publique pour réduire le salaire de ses ouvriers à quinze sous par jour.

Ainsi qu'il arrive toujours dans les temps de troubles et d'agitations, les deux partis s'accusèrent réciproquement de cette émeute. Le parti opposé à la révolution l'attribua aux menées du duc d'Orléans et de ses partisans. Le parti contraire la rejeta sur la cour et sur ses agens.

Quoi qu'il en soit, la populace se porta au domicile du malheureux Réveillon, en enfonça les portes, pénétra dans ses ateliers et ses appartemens, brisa ses machines, ses métiers, détruisit ses meubles et dilapida ses magasins. Le désordre dura long-temps, et ce ne fut que lorsque la destruction fut entièrement consommée, que la force publique se présenta pour mettre un terme au désastre, et dissiper l'attroupement. La populace, que le succès avait rendue insolente, s'empara de quelques maisons d'où elle lança une grêle de pierres sur les soldats, et ne cessa ses provocations et ses attaques, que lorsque le feu de la troupe eut étendu sur les rues un grand nombre de morts et de blessés.

On a prétendu que l'autorité, avertie de la sédition, n'avait pris que de faibles précautions pour la prévenir ou pour la réprimer dans son principe, afin de se ménager l'occasion d'employer la sévérité.

Note i, page 267. Voici l'article du maréchal de Castries, dans la *Biographie universelle*.

« Charles-Eugène-Gabriel de la Croix, maréchal de Castries, né le 25 février 1727, fit ses premières campagnes, au régiment du Roi, infanterie, où il fut successivement sous-lieutenant et lieutenant, en 1743. Il combattit à Dettingen, mestre-de-camp du régiment du Roi, cavalerie, qu'il commanda à toutes les actions de guerre des campagnes de Flandre. Brigadier en 1748, il servit au siége de Maëstritch, obtint la charge de commissaire-général de la cavalerie, et fut fait maréchal-de-camp. Il commanda en Corse, en 1756, et fut ensuite employé, sous le prince de Soubise, à l'armée d'Allemagne, où il reçut, à la bataille de Rosbach, trois coups de sabre sur la tête, qui ne l'empêchèrent pas de rester jusqu'à la fin de l'action. Employé à la même armée, en 1758, il commanda un corps séparé, combattit à Lutzelberg, prit par escalade la ville de Saint-Goar, et obligea la garnison du château de Rhinfeld à se rendre prisonnière de guerre. Mestre-de-camp général de la cavalerie en 1759, il se trouva à la bataille de Minden. Employé dans la même armée, en 1760, il servit d'abord sur le Bas-Rhin, sous le comte de Saint-Germain, joignit la grande armée, après l'affaire de Corbach, combattit à Warbourg, y donna les plus grandes marques de valeur, reçut une forte contusion d'un biscayen, et s'empara des gorges de Stadberg. Les ennemis s'étant

portés sur le Bas-Rhin, M. de Castries fut détaché, avec un corps de troupes, pour commander dans cette partie. Il se rendit à Cologne, le 2 octobre, y rassembla les troupes qui venaient de l'armée, et celles qu'on lui envoyait de France. Après avoir fait ses dispositions, il marcha sur Wesel, que les ennemis assiégeaient, fit attaquer le poste de Rhinberg, qu'on emporta l'épée à la main, et fit entrer dans Wesel six cents hommes d'élite. Il se préparait à marcher sur les ennemis, lorsqu'ils l'attaquèrent, une heure avant le jour, à Closter-Camp. On se battit de part et d'autre avec la plus grande valeur, pendant cinq heures; les ennemis furent obligés de se retirer avec une perte considérable, de repasser le Rhin, et de lever le siége de Wesel, où le marquis de Castries entra avec huit bataillons; on attaqua leur arrière-garde, on s'empara de leur pont sur le Rhin, et on ne cessa de les harceler dans leur retraite. Si le prince héréditaire de Brunswick, qui les commandait, avait réussi à s'emparer de Wesel, qui était la clef des pays situés entre la Meuse et le Rhin, il changeait le théâtre de la guerre, et la grande armée aurait peut-être été obligée de repasser le Rhin. Cette action est une des plus importantes qui aient eu lieu pendant cette guerre, et fit beaucoup d'honneur au marquis de Castries. Le Roi le nomma chevalier de ses ordres. Il continua de servir avec la plus grande distinction, pendant les campagnes de 1761 et 1762, où il

remplit les fonctions de maréchal-général des logis de l'armée, et fut blessé dangereusement à la prise du château d'Amœnebourg, le 22 septembre 1762. Il a été depuis commandant en chef de la gendarmerie, gouverneur-général de la Flandre et du Hainault, ministre de la marine, en 1780, et maréchal de France, en 1783.

Le maréchal de Castries, pendant toute sa carrière militaire, montra de grands talens, le zèle le plus ardent, l'amour de l'ordre et de la discipline, une application infatigable et la plus grande activité. Dans son ministère, il déploya toute l'énergie de son caractère pour rendre à la marine son ancienne supériorité, et il se signala surtout par le plus grand désintéressement. Obligé de quitter la France au commencement de la révolution, il alla demander un asyle à son ancien adversaire, le duc de Brunswick, et en obtint le *meilleur* accueil. Il commandait une division de l'armée des princes, dans l'expédition de Champagne, en 1792.

Le maréchal de Castries est mort à Wolfenbuttel, le 11 janvier 1801, à soixante-quatorze ans, et a été enterré à Brunswick, où le duc eut la générosité de lui faire élever un monument qui éternise la mémoire de son vainqueur, à Closter-Camp.

Note k, page 270. Nous ignorons jusqu'à quel point M. de Vaudreuil était l'*ami intime* de madame de Po-

lignac; et sur ce point, l'intimité de ce seigneur avec l'amie et la confidente de l'infortunée Marie-Antoinette, nous n'avons rien trouvé qui pût nous éclairer, dans les mémoires et les écrits du temps, non plus que dans les nombreuses biographies publiées de nos jours. Nous savons seulement que M. de Vaudreuil, homme d'esprit et parfaitement aimable, jouissant de l'avantage d'être admis dans la société intime de madame de Polignac et de son auguste protectrice, devait nécessairement y exercer quelque influence.

Note l, page 272. Voyez la note *n*.

Note m, page 273. Voyez la note *n*.

Note n, page 273. Nous ignorons jusqu'à quel point il put être question, à la cour et dans le conseil, de MM. Joly de Fleury et d'Amécourt, pour succéder à M. de Clugny; mais dans le public, on ne parla guère que de MM. Taboureau et Necker. Voici ce qu'on lit dans un ouvrage imprimé à cette époque :

« MM. Taboureau et Necker sont les objets actuels des regards de la France, de l'Angleterre et de tous les étrangers. Le premier était, depuis long-temps, et même sous Louis XV, désigné pour le ministère. Cette apothéose anticipée n'était pas vraisemblablement à son égard, comme à l'égard de certains autres, la ma-

nœuvre sourde d'un ambitieux, qui, par des émissaires gagés, cherchait, à force de se prôner lui-même, à attirer les regards, et à suggérer un choix dont n'avertirait pas son mérite personnel. M. Taboureau est doux, simple, humain, valétudinaire, dénué de cette énergie qui enfante également et les belles actions et les grands forfaits. S'il désirait un département, ce n'était donc pas le contrôle-général, surtout dans la crise actuelle, exigeant ou l'heureux génie d'un patriote zélé, ou l'âme atroce d'un scélérat intrépide. Mais sa famille briguait pour lui; mais ses amis, en grand nombre à la cour et dans le conseil, assuraient qu'on ne pouvait trouver un homme plus ami du bien; mais les vrais citoyens engoués des éloges qu'ils en entendaient faire continuellement, se flattaient que l'État respirerait enfin sous un tel soutien.

Le second est d'un caractère tout différent. On ne peut révoquer en doute ses lumières et sa capacité, tant en théorie qu'en pratique. Il a donné au public différens ouvrages sur des matières d'administration, où l'on remarque du génie, de grandes vues et beaucoup de ressources dans l'imagination. Il a géré d'abord les affaires d'autrui: il était commis à douze cents fr., chez un banquier, il y a vingt ans; il a tenu ensuite une maison de commerce, dans laquelle il s'est enrichi au point qu'on lui donne aujourd'hui trois cent mille livres de rentes. Il a été long-temps l'âme et le défen-

seur de la compagnie des Indes. Il était, lors de sa nomination, ministre de la république de Genève. Il est dans la force de l'âge, vigoureux, laborieux et rempli de cet enthousiasme de gloire qui excite à faire parler de soi; mais on le taxe de n'avoir pas été fort délicat sur les moyens de se pousser au poste auquel il aspirait. Sa qualité d'étranger et de protestant, son défaut d'entours, les dégoûts et les persécutions qu'il venait d'éprouver sous M. Turgot, tout semblait devoir lui interdire l'entrée au contrôle-général. Cependant, parmi les mouvemens rapides de tant de rivaux parvenus et supplantés, on l'avait quelquefois nommé, et les gens sensés en avaient toujours ri, comme d'un ridicule qu'il se donnait. On ne peut douter aujourd'hui qu'il n'y songeât sérieusement, et voici ce qu'on a découvert sur le fil détourné qui l'a conduit à son élévation.

« Il était fort lié avec un certain marquis de Pezay, intrigant, qui, n'ayant pu se faire un nom dans la littérature, cherchait à se pousser aux honneurs et à figurer dans le monde par ses petits vers, ses calembourgs et ses souplesses. Il s'était introduit chez M. le comte de Maurepas; il avait plu à ce ministre et à sa femme, et il faisait les délices de leurs soupers. M. Necker avait profité de cette intimité pour se faire connaître du ministre, lui présenter des mémoires sur l'administration des finances, et jeter ainsi de loin les

fondemens de sa grandeur future. Le moment, arrivé plus tôt qu'il ne comptait, par la vacance du contrôle-général, à la mort de M. de Clugny, il a redoublé d'efforts et de cabales, et il a fait suggérer au vieux Mentor, par son confident, de proposer au Roi M. Taboureau : il avait, de son côté, sondé celui-ci, et il savait ce qui devait arriver.

« En effet, le comte de Maurepas ayant déclaré à ce conseiller d'état que Sa majesté l'avait nommé son contrôleur-général, il commença par refuser, par le motif qu'il n'entendait rien à la manutention des finances. C'est où l'attendait M. Necker : il fit insinuer au ministre, son protecteur, que cela ne devait point arrêter le choix du monarque; qu'on pouvait distraire de ce département la comptabilité, et que, cette partie étant de son ressort, il s'en chargerait volontiers. C'était M. de Pezay qui disait tout cela pour lui, et cela n'en avait que plus de consistance.

« M. de Maurepas revint donc à la charge, et battit en ruine toutes les excuses de M. Taboureau, qui parait s'être défendu du bonne foi. Il a été jusqu'à dire des choses mortifiantes pour le vieux ministre, en se retranchant sur son âge et sa mauvaise santé. Comme celui-ci lui objectait qu'il était encore jeune : « Quand « on a passé cinquante ans, M. le comte, on n'est plus « guère propre aux affaires publiques. » C'était un argument *ad hominem*. M. de Maurepas était trop in-

téressé à le renverser et à tenir ferme. Il mit en avant les ordres du monarque et sa résolution de lui donner un collègue, propre à le seconder pour la partie qui lui répugnait. Cet espoir le fit accepter; il se flattait que la nomination en serait à sa volonté, que rien ne pressait, et fut tout étourdi quand il apprit que M. Necker était l'homme annoncé en même temps que lui, sous la dénomination de conseiller des finances et directeur-général du trésor, sous les ordres directs de Sa Majesté.

M. Taboureau n'a pas tardé à ouvrir les yeux et à se repentir. Il a conçu facilement qu'il ne serait que le simulacre, et que l'autre allait être le véritable contrôleur-général. Cette faiblesse d'avoir accepté, après avoir refusé, après être convenu de son impéritie dans les nouvelles fonctions qu'on lui destinait, a produit un mauvais effet dans le public; mais sa famille surtout a été furieuse, et lui a reproché d'être ainsi la dupe d'une intrigue de cour et de l'ambition de son collègue. Toute sa ressource est aujourd'hui de déclarer qu'il essaiera de la place pendant six mois, et que si, à ce terme, il voit une impossibilité absolue de remplir ses intentions patriotiques, il quittera, avec plus de plaisir qu'il ne s'est résigné à la volonté de son maître.

Cette abdication paraît d'autant plus prochaine et nécessaire, que M. de Maurepas a tenté vainement de

fixer en détail les limites de chacun des deux promus. On assure que la mésintelligence est déjà entre les deux personnages; que M. Necker ayant été plusieurs fois chez le contrôleur-général, sans que celui-ci lui ait rendu le réciproque, a déclaré qu'il ne se transporterait plus chez M. Taboureau qui, de son côté, se regardant comme le chef et le supérieur; exige cette déférence. Ce sont, sans doute, ces tracasseries domestiques qui vraisemblablement ont empêché le directeur du trésor royal de donner l'essor à divers plans de finances qu'il a, dit-on, dans son porte-feuille, et rédigés de longue main.

Note o, page 283. On lit dans les Mémoires de M. Lombard de Langres, tome I.er, p. 230, un chapitre relatif au dévoûment du chevalier d'Assas. Nous ne nous permettrons d'y supprimer que quelques détails inutiles :

« Dépouiller un officier d'un laurier dont il est en possession depuis un demi-siècle, pour le transporter sur le front d'un autre militaire, n'est pas une entreprise facile, ni qui semble très-méritoire au premier abord. Cependant je dirai ce que je sais, et je le dirai parce que je le crois :

« L'action *attribuée* au chevalier d'Assas eut lieu en 1760, pendant les guerres d'Hanovre. Ce fait resta enseveli dans les cartons de la guerre, et n'en fut ex-

humé que quinze ou seize ans après, au commencement du règne de Louis XVI, dont on voulait signaler l'avénement au trône par des actes multipliés de bienfaisance.

« On lit dans le DICTIONNAIRE HISTORIQUE, que le chevalier d'Assas, capitaine au régiment d'Auvergne, SE DÉVOUA d'une manière bien héroïque à l'affaire de Closter-Camp, en Allemagne. Son régiment était près d'un bois; pendant la nuit, il y entra SEUL pour le fouiller, de peur de surprise. A peine eut-il avancé quelques pas, qu'il se sentit environné d'une troupe d'ennemis qui lui mirent la baïonnette sur la poitrine, en le menaçant de le tuer sur la place s'il disait un mot; mais ce nouveau Curtius, n'écoutant que sa bravoure, s'écrie avec intrépidité : *Auvergne, faites feu, ce sont les ennemis.* Il tombe *mort sur-le-champ*, percé de coups.

« Le chevalier d'Assas n'entra pas seul dans le bois, mais il y entra avec un sergent de sa compagnie. Il n'y entra pas pour le *fouiller*, *de peur de surprise;* il y fut conduit pour autre chose. Il ne cria pas : *Auvergne, faites feu!* ce fut le sergent Dubois qui cria : A NOUS, AUVERGNE, C'EST L'ENNEMI ! D'Assas *ne tomba pas mort sur-le-champ*, ce fut Dubois qui tomba mort; car le chevalier d'Assas, comme on le transportait au camp, eut encore le temps de faire cet aveu sublime : *Enfans, ce n'est pas moi, c'est Dubois qui a crié.*

« Je le répète, ce que j'avance est bien téméraire. Voici sur quoi repose ma témérité.

« Mon père avait fait un voyage à Paris, où, par suite d'une rencontre malheureuse, il fut obligé de se tenir caché. Préférant un engagement à cette retraite forcée, il s'éloigna de Paris, gagna l'armée, et se fit soldat dans le régiment d'Auvergne. Il s'ouvrit à M. de Rochambeau qui en était le colonel, et qui, sur-le-champ, le fit sergent-major. La campagne finie, mon père, au lieu de retourner à Dijon, vint se fixer à Langres, où, bientôt il occupa la place de directeur de la poste aux lettres.

« Quand l'action qui s'était passée à Closter-Camp vint à recevoir de la publicité; que les journaux, les gravures, les théâtres recommandaient partout à l'admiration publique le nom du chevalier d'Assas, mon père, surpris, répétait sans cesse, et à ceux qui lui en parlaient et à ceux qui ne lui en parlaient pas : « Mais, « j'étais soldat dans Auvergne, j'étais à Closter-Camp, « j'étais près de Dubois, j'ai entendu son cri, j'ai « couru comme mes camarades, et j'ai ouï le chevalier « d'Assas nous dire : *Enfans, ce n'est pas moi, c'est « Dubois qui a crié!* »

« Ce que mon père répétait souvent, je l'ai entendu tous les jours. Pourquoi eût-il fait un mensonge? A quelle fin cette imposture dans sa bouche? Il était soldat, dira-t-on, et peut-être aura-t-il voulu attri-

buer à un soldat ce qui appartient à un officier? Cela n'est pas présumable, parce que, s'il n'était pas né dans un rang assez élevé pour devenir officier supérieur, du moins était-il d'une classe d'où l'on tirait parfois des capitaines, et le chevalier d'Assas n'était que capitaine. Ne pourrait-on pas dire, plus justement, que le pauvre Dubois, homme obscur, ignoré, sans famille peut-être, fut déshérité de sa gloire par un état-major qui semblait en recueillir sa part, en la transmettant sur un des siens.

« Je ne connais point la famille d'Assas : nul intérêt, si elle existe encore, ne me porte à lui faire un larcin. Ce qui est une certitude pour moi, et qui en serait une pour tout autre, à ma place, je le donne au public comme un doute. J'ai hésité à rendre ce fait public. J'ai prié un ami, employé au ministère de la guerre, de faire toutes les recherches possibles pour savoir s'il ne découvrirait point, sur les registres du temps, quelque indice qui pût jeter du jour sur un fait si remarquable : ses soins ont été infructueux, les registres sont muets. Enfin, j'ai cru devoir parler, bien convaincu cependant que mon observation passerait, et que la gloire de d'Assas serait immortelle. »

Sic vos non vobis.

Note p, page 287. Jean-Baptiste Vaquette de Gribeauval, né à Amiens, le 15 septembre 1715, entra

en 1732, comme volontaire, dans le régiment de royal-artillerie, et fut, en 1735, nommé officier-pointeur. Son goût pour l'étude détermina sa vocation pour la partie des mines; et, en 1752, il devint capitaine du corps des mineurs. Les connaissances qu'il avait acquises dans toutes les parties de son métier, avaient si bien établi sa réputation, qu'il fut choisi par le comte d'Argenson pour aller prendre des renseignemens sur l'artillerie prussienne, où le systême des pièces légères attachées aux régimens d'infanterie, venait d'être introduit. Gribeauval remplit cette mission de la manière la plus utile. Il fut promu au grade de lieutenant-colonel en 1757; et, sur la demande qui fut faite par Marie-Thérèse, d'officiers d'artillerie français, il passa au service d'Autriche, sous les auspices du comte de Broglie, ambassadeur de France, à Vienne, et y fut nommé général commandant le génie, l'artillerie et les mineurs. Il servit en cette qualité pendant la guerre de sept ans, et obtint, dans l'armée autrichienne, la plus grande considération. Ce fut lui qui dirigea les opérations du siége de Glatz, et qui, par ses savantes dispositions, facilita la prise de cette place, clef de la Silésie. Pendant son séjour en Prusse, il avait cherché à attirer les regards de Frédéric II. Ce monarque guerrier avait adopté le systême de Bélidor sur les mines. Gribeauval en avait imaginé un autre dont il maintenait la supériorité sur les globes

de compression de Bélidor. Frédéric, en appelant à l'expérience, lui proposa un honorable défi, que Gribeauval ne croyait pas se trouver aussitôt dans le cas de soutenir sur le terrain. Ce fut le siége de Schweidnitz, formé par le roi de Prusse en personne, qui le mit à même de lutter avec avantage contre son illustre adversaire. Chargé, sous le feld-maréchal comte de Guasco, des opérations relatives à la défense de cette place, le général français ne négligea rien pour prouver, de la manière la plus convaincante, qu'il avait eu raison. Quatre globes de compression que Frédéric avait fait exécuter, n'eurent aucun succès. Il était confondu de voir échouer toutes ses attaques souterraines. Enfin, cette forteresse délabrée, qui n'avait qu'une faible garnison, et dont les Autrichiens s'étaient emparés en deux jours, un an auparavant, allait contraindre le roi de Prusse à se retirer après soixante-trois jours de tranchée ouverte, lorsqu'une grenade tombée sur un magasin à poudre, causa une explosion telle qu'un bastion tout entier en fut renversé. Cet événement rendant l'assaut facile, il fallut capituler. Fait prisonnier de guerre, avec toute la garnison, Gribeauval fut amené à Frédéric, qui, d'abord, refusa de le voir, mais finit par l'admettre à sa table, en le comblant d'éloges. En 1762, l'Impératrice l'éleva au grade de feld-maréchal-lieutenant, et le décora de ses ordres; mais, à la paix, rappelé en France par le duc de Choi-

seul, Gribeauval n'hésita pas à quitter les hautes dignités dont il était revêtu, pour se consacrer au service de sa patrie. Il fut nommé maréchal-de-camp, et bientôt après inspecteur général de l'artillerie. Il devint commandeur de l'ordre de Saint-Louis en 1764. Ses principales occupations, depuis son retour d'Autriche, furent : 1.° la rédaction de l'ordonnance de 1764, qui fixa la proportion des troupes de l'artillerie, relative à la force des armées ; 2.° l'établissement des écoles de cette arme sur l'excellent pied où elles ont été depuis ; 3.° la formation du corps des mineurs, dont il avait le commandement particulier ; 4.° le perfectionnement des manufactures d'armes ; 5.° les nouvelles proportions établies dans les différens calibres des bouches à feu ; 6.° de nouvelles batteries de côtes, avec des affûts de son invention pour les servir ; 7.° et, c'est là surtout ce dont il faut le louer, le nouvel ordre établi dans les arsenaux de construction, et la plus grande uniformité dans toutes les pièces des trains d'artillerie.

La franchise et le plus grand désintéressement distinguaient son caractère. Il savait soutenir les contrariétés, les revers, avec calme et fermeté. Il en eut besoin à l'occasion d'un procès fameux, dirigé contre lui plutôt que contre M. de Bellegarde, lequel avait agi sous la direction de son chef, mais par les ordres secrets du duc de Choiseul. Ce ministre trouvait, dans

la réforme des fusils, objet de l'accusation, un moyen de faire passer des armes aux insurgés d'Amérique. Le public, ainsi que le conseil de guerre, jugea sur les apparences, et blâma la réforme; mais Louis XVI, parvenu au trône, fit terminer l'affaire à l'avantage de M. de Bellegarde; et Gribeauval reprit, dans l'artillerie, l'influence qui lui appartenait à tant de titres. Peu de temps avant sa mort, il fut nommé gouverneur de l'arsenal, par la volonté expresse du Roi, et sans avoir été proposé par les ministres. Malgré son peu d'assiduité à Versailles, ce général ne cessa de se montrer dévoué à son souverain et à sa patrie. Témoin des premiers attentats de la révolution, il en éprouva la plus profonde indignation, et l'exprima avec l'énergie et la franchise qui lui étaient naturelles. Il mourut le 9 mai 1789, après deux mois d'une maladie douloureuse, vivement regretté de ses amis, et du corps qui s'honore encore du nom de Gribeauval, comme le génie, du nom de Vauban.

TABLE

DES PRINCIPAUX ARTICLES

CONTENUS DANS LE TOME TROISIÈME.

FIN DE LA TABLE.